This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ital 555.83.2

By exchange.

7 May, 1885.

ÉTUDES STATISTIQUES

SUR ROME.

TOME SECOND.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

ÉTUDES STATISTIQUES

SUR ROME

ET LA PARTIE OCCIDENTALE

DES ÉTATS ROMAINS;

CONTENANT

UNE DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET DES RECHERCHES SUR LA POPULATION,
L'AGRICULTURE, LES MANUFACTURES,
LE COMMERCE, LE GOUVERNEMENT, LES ETABLISSEMENTS PUBLICS,
ET
UNE NOTICE SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE.

PAR LE COMTE DE TOURNON,
PAIR DE FRANCE,
CONSEILLER D'ÉTAT, GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME SECOND.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE,
RUE JACOB, 56.
1855.

Ital 555.53.2
~~Ital 4338.31.5~~
~~Ital 4335.10~~

1885. May 7.
By exchange.

ÉTUDES STATISTIQUES

SUR ROME

ET LA PARTIE OCCIDENTALE

DES ÉTATS ROMAINS.

LIVRE III.

DU COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

DES MANUFACTURES.

La fabrication des chapelets et des *agnus Dei* est encore aux yeux de la plupart des voyageurs l'industrie unique des Romains; et le spirituel auteur du voyage dans le Latium, en ses piquantes observations, borne à la vente des reliques et des indulgences le commerce de Rome.

Comme il n'est pas sans intérêt d'examiner ce préjugé, et de rechercher la véritable place qu'occupe dans le monde industriel la capitale des beaux-arts et l'antique reine des nations, je vais rapidement indiquer

les diverses natures de fabriques qui existent dans la partie occidentale des États romains; et cet examen donnera la preuve que le dédain avec lequel les voyageurs parlent de l'industrie romaine provient d'une de ces erreurs traditionnelles que se lèguent les générations d'observateurs en poste.

Comme le premier j'ai cherché à me rendre compte du progrès des arts utiles dans ce pays, il ne m'a pas été possible d'atteindre à une parfaite exactitude. D'une autre part, les renseignements que je donne ont une date déjà ancienne, et des changements ont dû s'opérer; mais ce travail, tout incomplet qu'il est, donnera une idée de l'état de l'industrie, et rendra appréciables les améliorations que le gouvernement et le temps ont pu introduire.

ARTICLE PREMIER.

Des manufactures des produits du règne végétal.

Une grande partie du chanvre et tout le lin récolté dans la province sont employés à fabriquer des toiles communes par une multitude de tisserands répandus dans les campagnes, et spécialement à Viterbo, à Vetralla, à Magliano, à Palestrina, et à Marino. Le reste des besoins du pays en toiles grossières est satisfait au moyen de celles qu'on tire de Todi, tandis que toutes les toiles fines viennent d'Allemagne; mais l'art du tisserand était encore si peu avancé en 1813, qu'on ne

connaissait pas les perfectionnements modernes, tels que la navette volante.

Le blanchiment des toiles s'opère sur le pré; mais, en 1809, on a établi une blanchisserie au moyen de l'acide muriatique.

La portion de chanvre qui n'est pas filée suffit à la fabrication des cordages nécessaires à la consommation locale : et les seules villes de Rome et de Viterbo comptent environ 120 cordiers employant 70,000 kilogrammes de chanvre, et produisant une masse de cordage valant de 180 à 200,000 fr. Il faut ajouter à cette somme la valeur à peu près égale du travail des cordiers répandus dans toute la contrée.

Pie VI, voulant doter ses États de l'industrie qui s'exerce sur le coton, établit aux frais du trésor, dans des édifices appartenant au gouvernement, une fabrique de tissus de coton et d'impression des toiles. Mais, malgré de tels avantages, cet établissement avait langui jusqu'en 1810, époque où les efforts tentés pour acclimater le cotonnier portèrent les vues vers la fabrication du produit de cette plante. Les circonstances semblaient favorables; car alors une partie notable de l'approvisionnement des manufactures françaises provenait du royaume de Naples, et traversait Rome pour atteindre à grands frais sa destination. Enfin, cette ville possédait d'immenses édifices, des eaux abondantes et des bras oisifs. Un Alsacien offrit d'y apporter une série complète de machines propres au filage et au tissage du coton, et à l'impression des toiles; et l'adminis-

tration saisit avidement cette occasion d'y introduire cette belle industrie. A cet effet, elle céda à ce manufacturier, à un prix très-modique, les vastes greniers de la place des Thermes, et elle favorisa de tout son pouvoir une entreprise dont les premiers pas furent heureux, puisque 600 ouvriers trouvèrent de l'emploi dans la filature, et que le tissage fit battre jusqu'à 80 métiers. Mais l'insuffisance des capitaux vint bientôt paralyser les efforts du fabricant, qui, malgré un prêt important fait par de généreux capitalistes, fut forcé de renoncer à son entreprise, et de céder ses machines à ses créanciers. Ce malheureux essai prouva du moins qu'on ne manquerait pas à Rome, pour fonder une manufacture, d'ouvriers actifs et intelligents.

Il existait depuis longtemps une fabrique d'impression de toiles, appartenant à un particulier, qui occupait en 1813 une centaine d'ouvriers, et livrait au commerce pour environ 400,000 fr de produits imprimés sur des toiles de France et d'Allemagne.

Enfin, on tissait dans le bagne de Civita-Vecchia des cotonnades grossières.

On compte onze fabriques de papier situées à Rome, Ronciglione, Viterbo, Grotta-Ferrata, Bracciano, Tivoli et Subiaco, où 60 ouvriers produisent pour environ 150,000 francs de papier médiocre. Le reste de la consommation se tire des papeteries de la Marche d'Ancône. Mais, comme on exporte de Rome une grande quantité de chiffons, rien n'empêcherait d'éle-

ver la fabrication du papier au niveau des besoins considérables de cette ville.

L'impression des papiers peints était, en 1810, une fabrication privilégiée, et par conséquent dans l'enfance; et ses produits étaient peu importants. Au reste, le goût de ces fragiles tentures est beaucoup moins répandu dans ce pays que dans le reste de l'Europe; car on les remplace avec avantage pour la durée, et même pour l'agrément, par des peintures sur les enduits des murs, que des ouvriers exécutent à très-bon marché et de la manière la plus satisfaisante.

Il existe à Rome plusieurs fabriques de cartes à jouer.

L'art typographique a jeté autrefois un grand éclat à Rome; et ce fut à Subiaco que les Bénédictins établirent la première presse de l'Italie centrale. Depuis, un des marquis Massimi, de l'une des plus antiques races romaines, fonda dans son palais une imprimerie qui jouit de quelque célébrité; et, de nos jours, le duc de Sermonetta, de la maison Caetani, suivit cet exemple.

Aujourd'hui cet art est fort négligé, et, à peu d'exceptions près, ses produits ne méritent aucune attention. En 1813, on comptait à Rome 13 imprimeurs, et 3 dans les villes de la province; ils employaient 120 ouvriers, et 8,000 rames de papier, à imprimer des almanachs, des livres de dévotion, des actes du gouvernement, des factums d'avocats, des dissertations d'antiquaires, et des sonnets : à peine si de loin en

loin il sortait des presses romaines quelque ouvrage important. Cependant ce n'est pas faute de talent que les imprimeurs romains restent en arrière des typographes des autres pays; et M. de Romanis a prouvé, en publiant en 1811 la belle édition in-folio de Francesco de Marchis, qu'il pouvait prendre rang parmi les plus habiles imprimeurs. L'édition de cet illustre ingénieur du quinzième siècle, le précurseur des Cohorn et des Vauban, est due à mon savant ami M. Luigi Marini, marquis de Vacone, qui l'a enrichie de notes et de commentaires. Une nouvelle preuve de la perfection à laquelle les typographes romains peuvent atteindre, est donnée en ce moment par le même M. Luigi Marini, qui fait exécuter avec soin, dans son domicile, l'impression d'une magnifique édition in-folio de Vitruve, dont le texte résulte de la comparaison de 42 manuscrits, et qui est accompagnée de notes et de commentaires.

Les monuments antiques publiés par M. Valadier avec un texte de M. Visconti sont aussi une preuve de l'habileté des typographes de Rome. Enfin, le collége de la Propagande possède dans son imprimerie les caractères de toutes les langues anciennes, et de plus de quarante langues d'Asie.

L'art d'imprimer en taille-douce est très-perfectionné, et les talents des graveurs sont parfaitement secondés par l'adresse des imprimeurs.

J'ai déjà fait connaître l'importance des produits de la fabrication de l'huile, qui s'opère dans plus de 400

moulins répandus dans tout le pays, et donne à 1,500 ouvriers de l'emploi pendant tout l'hiver.

La fabrication du savon était encore peu avancée en 1813, époque où elle ne produisait que du savon noir, mais en quantité suffisante pour les besoins locaux. Cependant l'abondance des huiles et des soudes devrait inviter à étendre et à perfectionner cette préparation.

A la même époque, la fabrication de l'eau-de-vie s'opérait encore au moyen d'appareils défectueux, et on ne connaissait pas les perfectionnements introduits dans la distillation.

ARTICLE II.

Des manufactures des produits du règne animal.

La fabrication des laines, la plus importante des opérations de l'industrie romaine, doit surtout son développement à Pie VI.

J'ai évalué, dans le livre II, la quantité de laine produite par les troupeaux romains à 750,000 kilog., dont on peut calculer que 300,000 kilog. sont filés et tissés dans le pays, et 100,000 kilog. cardés et feutrés, tandis que le reste est exporté, soit dans d'autres parties des États romains, soit dans les pays voisins.

La filature se pratique à la main dans presque toutes les familles de paysans; et le tissage s'opère à Rome dans sept établissements principaux, et à Ronciglione, à Narni, à Rieti, à Alatri, à Monte-San-Giovanni, à

Bauco, à Guarcino, etc. On trouve, en outre, des métiers dans un grand nombre de villages. Leur nombre total était en 1813 de 300, et les diverses opérations de la fabrication donnaient de l'emploi à 2,000 ouvriers, produisant environ 18,000 pièces de drap, connues sous les noms de castorines, casimirs, serges et *borgonzoni*. Ces derniers draps forment le vêtement du peuple.

Quelques fabricants, tels que MM. Volpi, Fontana, Sinibaldi et autres, tissent des draps fins, semblables aux draps français d'Elbeuf de deuxième qualité, dans de beaux établissements, bien fournis des diverses machines qui ont été successivement appliquées à la fabrication de ces tissus.

Dans les années dont je parle, la fabrication se bornait à la consommation du pays; mais autrefois les draps romains figuraient avec avantage à la foire de Sinigaglia, et se vendaient sur tout le littoral de l'Adriatique. Sous le règne de Pie VI, on a compté jusqu'à 400 métiers dans la seule ville de Rome.

On se plaint généralement du manque de bons teinturiers.

Une quantité considérable de bas de laine et de calottes est fabriquée à Rome pour l'usage des Levantins.

L'hospice des orphelins, établi à Saint-Michel, s'occupe depuis plus d'un siècle de la fabrication de tentures et de tapis, et y emploie un assez grand nombre d'ouvriers. Le prix de ces tapis est d'environ 12 fr. le quart de mètre, ou le *palmo* carré.

Les produits de la chapellerie sont grossiers, et ne satisfont qu'aux besoins du peuple : par conséquent, l'étranger fournit à la consommation des classes riches.

La fabrication des cuirs et des peaux, plus perfectionnée, est répandue dans différentes villes, spécialement à Rome et à Tivoli, et fournit aux besoins de la consommation locale. Le tannage s'opère au moyen de l'écorce du chêne, de la vallonée, et du scotano ou sumac.

Quelques fabriques de gants établies à Rome ne suffisant pas aux besoins, la France envoie le supplément nécessaire.

On trouve dans diverses villes des fabriques de chandelles de qualité médiocre; mais l'éclairage a lieu plus habituellement au moyen de l'huile.

Un produit animal, qui dans les autres pays est sans valeur, devient à Rome la base d'une importante fabrication : les intestins des 70,000 agneaux qui au printemps nourrissent les Romains, sont soigneusement recueillis; et, après de nombreuses et délicates opérations, ils sont transformés en cordes d'instruments, recherchées par les musiciens de toute l'Europe sous le nom de cordes de Naples. Cette fabrication a été en quelque sorte inféodée par les papes à certaines familles auxquelles seules les bouchers peuvent vendre les intestins, et des règlements prescrivent et maintiennent rigoureusement tous les procédés de fabrication.

J'ai déjà dit que le filage de la soie était très-imparfait. Le même reproche peut être fait à l'ouvraison de

ce fil, qui s'opérait seulement à Rome, et dans un seul établissement de charité, au moyen de machines mal construites. La soie indigène suffisait à cette époque à l'activité de 60 métiers qui, dans cette ville, tissaient des étoffes unies, des rubans, des lacets, et des étoffes mêlées de coton pour tentures. On s'étonne que dans un pays voisin du duché d'Urbin, si renommé pour ses soies, on néglige ce produit, qui deviendrait si aisément une source de richesses.

La consommation considérable de cire qui se fait dans les églises a multiplié les fabriques de cierges et de bougies.

Enfin, les perles qui ont pour base la colle de poisson occupent un assez grand nombre d'ouvriers, et jouissent d'une grande réputation.

ARTICLE III.

Des manufactures des produits du règne minéral.

Depuis longtemps la surabondance des bois a fait penser à les employer au traitement des métaux; et, à défaut de minerai de bonne qualité pris sur les lieux, le voisinage de l'île d'Elbe, qui en contient abondamment, a favorisé cette fabrication, qui s'opère aujourd'hui dans des fourneaux établis à Canino, à Bracciano et à Conca, près Velletri. Le minerai apporté de l'île d'Elbe, et en petite partie des environs de la Tolfa, était à cette époque annuellement d'environ 2,000 ton-

neaux, dont chacun coûtait, rendu aux forges, de 50 à 60 fr. Les quatre hauts fourneaux existant en 1813 employaient, pendant leur activité, 300 ouvriers, tant pour la fabrication du charbon que pour les travaux de fusion, de recherche de la castine, etc.; et leur produit annuel était de 15 à 18,000 quintaux métriques de fonte, valant, à 30 ou 40 fr. le quintal métrique, entre 5 et 700,000 fr.

Le haut fourneau de Bracciano fabrique des ouvrages de moulerie et des projectiles; industrie introduite par M. Morel, fabricant français très-intelligent.

La fonte produite par les hauts fourneaux, accrue d'une certaine quantité de fonte de l'île d'Elbe, est traitée dans 23 feux de forge et martinets situés à Canino, Ronciglione, Bracciano, Tivoli, Bagnaja, Sutri et Viterbo, au moyen d'environ 400 ouvriers qui fabriquent près de 15,000 quintaux métriques de fer, dont la valeur, à 60 ou 70 fr. le quintal, s'élève environ à un million de francs. En y ajoutant le prix de la fonte moulée, évaluée à 150,000 fr., on arrive à un total de 11 à 1,200,000 fr. provenant de l'industrie qui s'exerce sur le fer; somme qui, à 150,000 fr. près, valeur du minerai et de la fonte tirée de l'étranger, se répartit entre les propriétaires de forêts, les maîtres de forge, et la classe ouvrière.

Le fer est de bonne qualité, nerveux et malléable, et les propriétaires des usines sont généralement au courant des améliorations introduites dans les autres pays.

On trouve à Ronciglione et à Tivoli des tréfileries et

des taillanderies, et à Rieti des fabriques d'instruments tranchants et de clous. Cependant, en 1813, on tirait encore de Styrie et du reste de l'Allemagne les faux, les faucilles, les tôles et les fers-blancs qu'avant la guerre l'Angleterre fournissait aux Romains.

Le cuivre vieux est fondu et mis en œuvre à Tivoli, dans un grand établissement.

Les métaux précieux sont depuis longtemps travaillés à Rome avec une grande supériorité; et maintenant encore l'orfévrerie est une des industries les plus remarquables de cette ville, qui offre aux ouvriers de si beaux modèles.

Les fabriques de poterie grossière, établies sur un grand nombre de points, fournissent aux besoins du pays. En outre, Civita-Castellana possède une manufacture de faïence pour laquelle on emploie une terre semblable à celle de Wedgwood, et dont les principes constitutifs sont les suivants : silice 40, alumine 39, carbonate de chaux 04,50, carbonate de magnésie 02,50, oxyde de fer 01, eau 13; total, 100. Mais on ne tire pas de cette matière précieuse tout le parti possible, car c'est à la France ou à l'Angleterre que Rome demande la poterie fine et la porcelaine, que cependant elle pourrait fabriquer, puisqu'on trouve près de Civita-Vecchia du quartz propre à donner du kaolin.

Une verrerie située à Rieti, et quelques autres établissements du même genre, fabriquent du verre commun, et l'étranger fournit le verre à vitre et les cristaux.

L'extraction du soufre est une industrie très-impor-

tante, car ses produits sont exportés en plus grande partie. Le gouvernement s'est réservé le monopole de la fabrication du salpêtre et de la poudre, qui ont reçu de grands perfectionnements, grâce aux soins de M. Vincent Nelli, un des fabricants les plus actifs et les plus intelligents de cette partie de l'Italie.

L'alun a été longtemps un des produits minéraux les plus riches de ce pays, et la mine située près de la Tolfa a alimenté l'Europe d'une espèce d'alun appelé *de Rome*, réputé le plus pur. La propriété alumnifère de ces roches fut découverte en 1518, sous le pontificat de Jules II, et peu après le droit de les exploiter fut mis en ferme, conjointement à une étendue de 3,264 hectares (1,720 rubbi) de terrains arables et de pâturages, et de 4,766 hectares (258 rubbi) de forêts. Cette vaste propriété fut affermée pendant longtemps 150,000 fr.; mais, en 1798, le gouvernement français s'étant fait céder par le gouvernement révolutionnaire de Rome les mines d'alun, les vendit à une compagnie 3 millions de francs. A sa restauration, en 1801, le pape Pie VII annula la vente et déposséda la compagnie, en lui accordant en dédommagement un bail à long terme moyennant une rente de 214,000 fr., et en laissant à la charge du trésor les dépenses des travaux d'art à faire dans les mines ou carrières. Mais lorsque la découverte de l'art de fabriquer l'alun de toutes pièces eut réduit le prix de ce sel, le bail a été résilié, et l'exploitation se fait maintenant au compte du gouvernement.

Les fermiers employaient 150 ouvriers à l'extraction de la roche alumnifère et à toutes les opérations qui préparent la cristallisation, et 350 autres ouvriers à la coupe des bois, à leur transport et à la culture des terres. Les produits se sont élevés jusqu'à 1,350,000 kilogrammes d'alun valant 500,000 fr., dont la fabrication coûtait environ 200,000 fr. En outre de ce produit, la compagnie en tirait un considérable de son exploitation agraire. Un quart de l'alun se vendait en Italie, un quart en Allemagne, et le reste en France. On trouvera tous les détails sur cet établissement important dans un Mémoire de M. Descotils, ingénieur des mines, inséré dans le *Journal des Mines de* 1813. Plus anciennement, il a été décrit par M. Audebert dans son *Voyage d'Italie*, 1656; par l'abbé Mazéas, et par M. de Fougeroux de Bonderoy, membre de l'Académie des sciences, 1766.

Une fabrique de vitriol est établie près de Viterbo. On exploite le gypse près de Civita-Vecchia et de Corneto; la chaux, d'une excellente qualité, se fabrique sur un grand nombre de points. Enfin la pouzzolane, cendre qui, mêlée à la chaux, forme le meilleur des mortiers, se trouve dans presque tout le pays volcanique, et on en exporte une quantité considérable. Les pierres à bâtir, volcaniques ou calcaires, telles que *tuffo*, lave, *peperino*, *travertino*, sont abondantes sur tous les points du territoire, et offrent tous les éléments d'une excellente construction à un prix inférieur à celui de la plus grande partie de l'Europe.

L'administration française donna des soins très-actifs à l'encouragement de ces diverses manufactures, tant par la formation des chambres consultatives dans les principales villes, qu'en envoyant en France un homme intelligent et instruit dans la pratique des arts utiles, M. Vincent Collizi, pour y prendre connaissance des procédés les plus perfectionnés, et pour les rapporter à Rome. Des jeunes gens de familles d'artisans furent aussi admis dans l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, et les plus habiles ouvriers reçurent des encouragements. Enfin une exposition des produits de l'industrie, qui eut lieu en 1810, et qui devait se renouveler périodiquement, montra que les manufactures romaines étaient loin de mériter les dédains des autres nations industrielles. Trente-deux médailles furent distribuées aux fabricants, excités et animés par l'éclat de cette solennité et par les applaudissements des Romains, qui voyaient avec un vif intérêt la première fête de l'industrie célébrée dans ce Capitole, où jadis avaient retenti ces beaux vers si dédaigneux des arts et de l'industrie :

> Excudent alii spirantia mollius æra.
>
> . . . . . .
>
> Hæ tibi erunt artes, paciique imponere morem,
> Parcere subjectis, et debellare superbos.
>
> *Æn.* lib. VI.

Des efforts nombreux et suivis de succès résultèrent de ces récompenses et de ces applaudissements.

Afin de donner une idée complète de l'état de l'in-

dustrie à Rome en 1813, je vais terminer ce chapitre par l'énumération des ateliers dans lesquels se manipulaient les divers produits.

Fabriques de tissus de laine	37
Chapelleries	30
Préparations diverses de la soie	18
Tissage de la soie	49
Tanneries et mégisseries	29
Préparation du lin et du chanvre	2
Filature du coton	4
Impression des toiles	2
Fabriques de gants	18
— de cordes instrumentales	3
— de perles	15
— de bougies et de cierges	6
— de masques de cire	2
— de tissus de crin	1
— d'amidon	6
— de macaroni et autres pâtes	82
Carrossiers et selliers	6
Ébénistes	12
Fabriques d'instruments de mécanique	6
Tourneurs	22
Sculpteurs en bois	9
Fabriques de cartes à jouer	7
— de papier peint	1
— de liqueurs	4
— de crème de tartre	2
— de savon	20
— d'ouvrages en fer	9
— d'instruments de chirurgie	2
— de poids et mesures	5
— d'instruments de physique	3
A reporter	412

Report....	412
Fonderies de métaux.....	2
Fabriques de produits chimiques.....	6
— d'orfévrerie, joaillerie et montage de pierres fines.....	164
Fabriques de chapelets.....	10
— de caractères d'imprimerie.....	2
Imprimeries.....	13
Imprimeries en taille-douce.....	15
Fabriques de poteries.....	14
Papeteries.....	14
Foulons.....	9
Usines à tabac et à tan.....	9
Teintureries.....	7
Usines diverses.....	5
Total.....	682

En joignant aux ouvriers de ces ateliers ceux qui travaillaient seuls de divers états, on arrive à un nombre très-considérable, que je ne suis cependant pas en mesure d'exprimer par un chiffre.

Les manufactures romaines doivent beaucoup aux soins des cardinaux Fabrizio Ruffo et Lante, qui furent longtemps trésoriers.

Une dernière industrie qui mérite quelque attention est la pêche maritime et fluviale, dont l'une occupe une partie de la population littorale, mais ne se pratique qu'à peu de distance du rivage, quoique l'énorme consommation du poisson salé dût encourager les armements pour la pêche lointaine. Mais on préfère en acheter les produits aux Anglais, aux Français et aux Américains. La pêche fluviale, et celle des lacs et

étangs, n'emploie qu'un petit nombre de bras, mais fournit cependant aux besoins locaux, et entretient l'abondance sur les marchés de Rome et des autres villes. Le droit d'octroi perçu dans cette seule ville sur ce produit rendait 58,000 fr., et supposait que le poisson introduit avait une valeur de 4 à 500,000 fr. Le seul lac de Fogliano et les lacs adjacents en fournissent une partie notable. Mais combien ce produit des étangs paraîtra petit à côté de celui qu'en tiraient les anciens Romains, dont plusieurs vendaient chaque année pour 2 à 300,000 fr. de poisson tiré de leurs viviers! Le poisson de Lucullus fut vendu 800,000 fr.

ARTICLE IV.

Des produits des beaux-arts considérés sous le rapport commercial.

Si Rome ne peut s'enorgueillir de l'éclat de ses manufactures, cependant les faits que j'ai réunis dans les pages précédentes prouvent que ce pays n'est pas à beaucoup près aussi en arrière qu'on se plaît à le répéter, et qu'il n'est réellement dans la dépendance de l'étranger que pour les objets de luxe. Mais Rome a l'avantage sur les autres pays de posséder une branche d'industrie qui lui est propre, qu'on ne saurait lui enlever, et dont les nombreuses ramifications prospèrent de plus en plus. Je veux parler de l'industrie qui a pour base la pratique des arts du dessin, mais qui, par l'infériorité de ses produits et par le mode de leur fabrica-

tion, rentre en quelque sorte dans la classe des manufactures.

En premier ordre se présente l'art de restaurer les statues antiques, que les fouilles mettent sans cesse dans le commerce. Ce travail, qui doit remplacer l'œuvre du génie mutilée par le temps, demanderait sans doute des hommes supérieurs; mais il est livré le plus souvent à des artistes très-médiocres, qui travaillent en fabrique sous la direction d'un homme un peu plus habile qu'eux. Grâces à leurs soins, les images des dieux et des grands hommes retrouvent tous les membres perdus pendant leurs longues vicissitudes, ou, pour mieux dire, souvent une mutilation pire que celle que les siècles ont opérée est pratiquée sur ces restes précieux. Néanmoins ce travail, que le goût peut réprouver, occupe un grand nombre d'individus.

Les imitations de monuments d'architecture dans de petites proportions, et en mettant en œuvre les substances précieuses que fournissent les fouilles, donnent aussi du travail à plusieurs ateliers de *scarpellini*, et sont transportées dans toutes les parties de l'Europe.

Enfin les nombreux statuaires qui habitent Rome, pour préparer et mettre au point les blocs de marbre qu'ils emploient, occupent un nombre considérable de simples ouvriers doués d'une intelligence et d'une adresse très-remarquables.

Ces trois applications de la sculpture à un travail qui n'élève pas ceux qui s'y livrent au rang des véritables artistes, occupaient en 1813 plus de 200 individus.

La peinture des appartements au moyen de poncifs et de calques, en reproduisant avec une grande rapidité les plus belles peintures, et en formant la décoration la plus agréable des intérieurs, donnait à cette époque du travail à 40 peintres qui gagnaient moyennement 5 francs par jour.

La *scajola* ou peinture sur stuc, pratiquée sur de petites surfaces destinées à des dessus de meubles, à des surtouts de table, est exercée aussi exclusivement à Rome, et entretient un certain nombre d'ouvriers.

La gravure sur cuivre a une bien plus grande importance; et, sans parler des beaux travaux des véritables artistes, un grand nombre d'individus trouvent leur subsistance dans des ouvrages d'un ordre inférieur, tels que gravures d'images, enluminures, etc.

La gravure ou plutôt la sculpture des pierres dures et des coquilles en creux ou en relief, industrie qui envoie ses brillants produits dans toute l'Europe, occupait à la même époque plus de 80 individus, sans compter les habiles artistes qui les dirigent.

Enfin une industrie toute romaine, c'est l'art de la mosaïque, qui tantôt s'applique à éterniser les chefs-d'œuvre des grands maîtres, tantôt se borne à la fabrication de petites représentations de monuments, de ruines, ou de fleurs.

La grande mosaïque est pratiquée dans un seul établissement public qui, en 1813, employait 10 artistes coûtant annuellement à l'État 10,000 fr., et dépensait de 3 à 4,000 fr. pour l'achat des émaux, fondus en

baguettes de diverses grosseurs, et offrant des couleurs différentes, jusqu'au nombre de 17,000 nuances; l'artiste trace d'abord le trait du tableau qu'il copie sur une couche de mastic peu consistant qui recouvre une ardoise ou une table de bois ou de pierre, suivant la grandeur du tableau. Il enfonce ensuite les petites aiguilles colorées, très-serrées les unes contre les autres, dans ce mastic, en copiant exactement les teintes du modèle, de sorte que chaque émail correspond à un coup de pinceau du peintre. L'ouvrage terminé et poli offre l'apparence parfaite du modèle.

L'administration française, qui trouva cet atelier dans un local étroit et incommode, le transporta dans une dépendance du Saint Office, qu'elle fit disposer de manière à rendre le travail plus prompt et plus facile. En outre, elle fonda une école pratique, et y attacha un chimiste chargé de faire un cours public de préparation des émaux. M. Cammuncini obtint la direction de cet établissement.

A la même époque, la petite mosaïque était fabriquée dans une vingtaine d'ateliers, et occupait plus de 100 personnes.

En résumant ce qui précède, on peut évaluer à 4 ou 500 le nombre de personnes qui, à cette époque de malheurs publics et de souffrances, étaient employées à des applications secondaires des arts du dessin. Quant à la valeur des produits de leur travail, elle est impossible à calculer, parce que ce travail variait de jour en jour, suivant les circonstances et l'affluence des étrangers;

mais il s'élevait annuellement à une somme considérable, qui doit avoir augmenté dans une immense proportion depuis la paix.

Si, dans un chapitre destiné à faire connaître l'état de l'industrie manufacturière, j'ai cru devoir indiquer, comme éléments de la richesse publique, les produits de quelques fabrications fondées sur une connaissance plus ou moins parfaite des arts du dessin, je suis cependant loin de refuser aux beaux-arts cultivés à Rome la place éminente qui leur était assignée, à l'époque dont je parle, par le mérite de ceux qui les cultivaient. Les beaux ouvrages de ces artistes contribuent sans doute aussi à accroître la fortune nationale; mais, quelque importance qu'ils aient sous ce rapport, c'est surtout comme portion de la gloire de Rome qu'ils doivent être considérés, et sous ce point de vue ils n'entrent pas dans le cadre déjà si vaste que je cherche à remplir. Je me bornerai donc à rappeler ici les noms, chers à tous les amis des arts, des artistes qui florissaient à Rome pendant l'occupation française, en évitant de parler des artistes français, qui n'étaient pas cependant un des moindres lustres de cette cité, puisque parmi eux se trouvaient alors MM. Lethière, directeur de l'école de France, Granet, Chauvin, Dupaty, et mademoiselle Lescot, depuis madame Haudebourt.

Statuaires : l'immortel Canova, MM. Thorwaldsen, Rauch, Alvarez, Maximilien Laboureur.

Peintres : MM. Cammuncini, Landi, Vicar, Apparicio.

Graveurs en taille-douce : MM. Bettelini, Folo, Feoli, Gmelin.

Graveurs sur pierre : MM. Pickler, Girometti, Cadez.

Graveur en médaille : M. Mercandetti.

Mosaïstes : MM. Aguati, Verdejo.

L'architecture ne comptait pas moins d'hommes habiles que les autres arts, et MM. Sterne, Valadier, Camporesi, ont prouvé par de beaux et nombreux ouvrages que l'art de Michel-Ange, de Raphaël et de Bramante n'était pas négligé alors dans la ville pleine de leurs chefs-d'œuvre.

Le gouvernement pontifical a généreusement protégé les arts du dessin. Nous avons déjà parlé de l'atelier de mosaïque; j'ajouterai que la gravure sur cuivre ne reçut pas un moindre encouragement, lorsque le pape Clément XI, de la maison Albani, institua la Calcographie camérale, établissement qui subsiste encore, et qui emploie sa dotation à l'acquisition de cuivres dont il vend ensuite les gravures. En 1810, il possédait 7,824 cuivres ainsi achetés, et représentant une valeur de 326,000 francs; et son magasin d'estampes était estimé à 160,000 francs. La vente moyenne de ces estampes s'élevait à 15,000 francs, et les frais d'administration n'en dépassaient pas 2,700.

Mais l'administration française donna à tous les beaux-arts à la fois le plus grand encouragement, en fondant et en dotant de 100,000 fr. de rente une école où ils devaient être enseignés, dans un vaste palais,

sous la direction de Canova, par les professeurs les plus habiles. Elle établit aussi dans les salles du Capitole des expositions bisannuelles, qui excitèrent une vive émulation parmi les artistes.

CHAPITRE II.

DU COMMERCE D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION.

L'énumération des produits de la culture des terres et des manufactures a déjà fait, approximativement, connaître les ressources commerciales de Rome et l'importance de ses moyens d'échange. Je vais donner le résultat de mes études, pour indiquer l'étendue de ses rapports commerciaux avec l'étranger.

La province romaine a un excédant en grains, chevaux, moutons, laines, bois, charbons, fromages, soude, soufre, alun, pastel, pouzzolane, objets d'art, etc.

Elle ne produit pas suffisamment de toiles, de draps fins, d'étoffes de soie, de papiers, d'instruments tranchants, de bœufs, de porcs, d'huile, de fruits secs, etc.

Enfin elle a besoin de l'étranger pour la totalité de sa consommation en denrées coloniales, matières médicinales et tinctoriales, vins fins, poissons salés, porcelaines, cristaux, etc.

Son commerce d'échange s'exerce soit avec les autres provinces pontificales, et ses résultats ne sont pas

constatés; soit avec les pays étrangers, et les registres des douanes peuvent en donner quelques indications. Cependant si ce dernier commerce a lieu par la voie de terre, il échappe le plus souvent aux investigations, à cause des facilités que cette frontière offre à la contrebande. Au reste, le commerce légal ou interlope avec la Toscane et le royaume de Naples, consistant en grains, bestiaux, denrées coloniales, est peu important.

Le seul commerce appréciable est celui qui a lieu par la voie de mer, dont l'importance pourrait être très-grande pour une province coupée par un grand fleuve navigable jusqu'à plus de 40 lieues au-dessus de son embouchure, et baignée par la mer sur une longueur de plus de 50 lieues. Ses ports ou embarcadères sont d'abord deux petits havres, près de Montalto et de Corneto; ensuite Civita-Vecchia, Palo, Santa-Severa, Fiumicino, Porto-d'Anzo, et Terracina. Les navires de 190 tonneaux entrent à Fiumicino, et peuvent remonter le Tibre jusqu'à Rome; le port de Civita-Vecchia reçoit ceux de 400 tonneaux, et son double goulet permet leur entrée, quel que soit le vent régnant.

Malgré ces avantages et malgré l'abondance des moyens de construction, la marine romaine se réduit à quelques petits navires et à des barques de pêche; et ce sont les Livournais, les Génois, les Nisards, les Provençaux, les Catalans, les Napolitains, les Anglais, les Américains, qui font tous les profits de la navigation.

Il résulte des renseignements pris auprès des agents des douanes, qu'avant la guerre maritime, la province que je décris exportait en blé, laines, aluns, soufres, pouzzolane, charbon, etc., pour une valeur d'environ cinq millions de francs. A cette même époque on im portait de France des draps fins, des étoffes de soie, de la bonneterie fine, des dentelles, des modes, des vins de luxe, des liqueurs et des denrées coloniales, pour environ un million et demi. Les Anglais introduisaient pour près de deux millions de drap, de quincaillerie, de verrerie, de fromages, et surtout de poissons salés. Les Hollandais versaient dans le commerce des poissons salés et des denrées coloniales pour environ un million deux cent mille francs. Les Américains apportaient aussi des morues et des denrées coloniales pour quelques centaines de mille francs. Enfin les Grecs, les diverses nations italiennes et les Espagnols fournissaient des huiles, des fruits secs et diverses denrées pour à peu près deux millions. Ainsi on pouvait évaluer à sept millions la totalité des importations par voie de mer. Comme une portion de ces produits se répartissait dans les provinces de Pérugia et de Spoletto, les habitants de celle dont Rome est le centre peuvent être supposés n'en avoir retenu que pour environ cinq millions, somme égale à la valeur des exportations.

Pendant l'administration française, les importations, devenues plus difficiles par l'effet de la guerre maritime, diminuèrent d'une manière sensible, et les expor-

tations s'accrurent considérablement : ainsi en 1810 et 1811, grâce à la demande des soudes et des blés, l'exportation dépassa huit millions de francs, et les années suivantes, quoique la soude n'entrât plus pour une part importante dans les envois à l'étranger, la province romaine, grâce au libre commerce et malgré les gênes que la guerre apportait à la navigation, a pu disposer d'une somme très-considérable de produits superflus, tandis qu'elle ne tirait qu'une moindre quantité de produits étrangers. Aussi, à cette époque, une rapide circulation de numéraire répandit l'aisance parmi les producteurs.

Ces faits suffisent pour montrer la place que cette province tient ou peut tenir, sous les rapports commerciaux, parmi les États qui entourent la Méditerranée.

L'administration française établit des tribunaux et des chambres de commerce à Rome et à Civita-Vecchia.

CHAPITRE III.

DES MONNAIES ET DES POIDS ET MESURES.

Rome possède un atelier monétaire, qui doit de belles machines à l'administration française.

L'unité monétaire est l'écu (lo scudo), divisé en 10 paoli, chacun de 10 bajocchi. Le scudo est aussi la monnaie courante d'argent, et il pèse 26 grammes 0,452, au titre de 906; la matière fine qu'il contient

pèse 24 grammes 0,91, et il fut évalué en 1809 à 5 fr. 35 centimes.

La piastre d'Espagne a un cours légal comme l'écu pontifical, quoiqu'elle contienne un peu plus de matière fine.

Le paolo est une monnaie d'argent, égale à la dixième partie de l'écu. La monnaie d'or est le doublon, qui pèse 5 grammes 0,471, au titre de 898, et qui contient 4,913 de fin; sa valeur en francs est de 16 fr. 92 centimes.

Le rapport de l'argent à l'or est :: $15 \frac{204}{1000} : 1$.

Le bajocco est l'unique monnaie de cuivre; il vaut environ 5 centimes.

La livre romaine est égale à 339 grammes, de sorte que 100 livres égalent 33 kilogrammes 907 grammes, et 100 kilogrammes correspondent à 294 liv. 11 onces 1 denier et 18 grains, poids romain.

La livre se subdivise en 12 onces, l'once en 12 deniers, et le denier en 24 grains.

Les mesures de longueur sont :

1° La canne des marchands, divisée en 8 palmes, dont chacune se subdivise en demi, quart et tiers : elle est égale à 1 toise 1 pouce 7 lignes, ou à 1 mètre 992 millimètres.

2° Le braccio des marchands, divisé en 4 palmes, est à 2 pieds 7 pouces 3 lignes, ou à 848 millimètres.

3° Le braccio de tisserand, divisé en 3 palmes, est égal à 1 pied 11 pouces 6 lignes, ou à 636 millimètres.

4° La canne d'architecte, divisée en 10 palmes, la

palme en 12 onces, et l'once en 5 minutes, est égale à 1 toise 10 pouces 6 lignes, ou à 2 mètres 234 millimètres; la palme par conséquent est égale à 8 pouces 3 lignes, ou à 223 millimètres.

Ainsi on emploie trois espèces de palmes, qui, sous la même dénomination, ont des longueurs différentes, et occasionnent de fréquentes erreurs.

5° Les arpenteurs emploient la chaîne ou catena, divisée en 10 stajoli, égale à 6 toises 3 pieds 6 pouces 6 lignes, ou à 12 mètres 846 millimètres.

6° Le mille est composé de 6,666 palmes 8 onces, ou 1,489 mètres 478 millimètres; il se subdivise en *passi*, dont chacun est égal à 4 pieds 7 pouces, ou à 1 mètre 489 millimètres.

La mesure de surface est le rubbio, qui contient 4,866 toises ou 18,484 mètres carrés : il est par conséquent égal à 184 ares 843, et 100 rubbi de terrain égalent 184 hectares 84 ares. Ainsi 122 rubbi $\frac{16}{22}$ forment un mille carré.

La mesure de capacité est, pour les grains, le rubbio, qui pèse en froment de bonne qualité 640 livres romaines ou 217 kilogrammes 0,29, et qui est égal à 2 hectolitres 944. Ainsi 100 rubbi égalent 294 hectolitres.

Les liquides se mesurent au baril, qui se divise en 32 bocali. Le baril, contenant 2,975 pouces cubes, est égal à 56 litres.

FIN DU LIVRE III.

LIVRE IV.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION.

J'ai décrit le pays dont je m'occupe sous ses rapports matériels; j'ai montré ensuite quelle était sa population; enfin, j'ai indiqué comment elle appliquait ses forces à la production agraire et industrielle. Je vais maintenant considérer les Romains dans leur constitution politique, civile et religieuse, et sous les diverses modifications de leur état social.

L'époque où j'ai étudié l'administration est déjà assez éloignée pour que de grands changements aient été faits dans plusieurs de ses parties (1); mais en montrant Rome sous ses différents aspects à une seule et même époque, je fixe un point de départ qui servira à mesurer l'étendue du chemin que le gouvernement aura parcouru dans sa marche vers les améliorations : peut-être aussi par ce moyen pourra-t-on reconnaître la part qu'ont eue à ces changements la législation française et nos formes d'administration, dont l'application, quoique éphémère, a exercé sur Rome une influence étendue et durable à la fois.

(1) M. de Tournon a administré depuis la fin de novembre 1809 jusqu'au mois de janvier 1814, et a publié son ouvrage à la fin de l'année 1832. (*Note de l'éditeur.*)

CHAPITRE PREMIER.

DU GOUVERNEMENT TEMPOREL.

Les formes du gouvernement du souverain pontife, considéré comme prince temporel, sont mal connues; et les auteurs qui en ont écrit à une époque déjà éloignée n'ont pas été informés de tous les rapports qu'ont entre eux les nombreux rouages de ce gouvernement, devenu, par suite de diverses circonstances, le plus compliqué des temps modernes. Ayant eu, comme chef de l'administration française à Rome, les moyens d'étudier tous ces ressorts mieux que n'avaient pu le faire de simples voyageurs, je vais, aussi brièvement que possible, essayer de faire connaître du moins les formes extérieures de ce gouvernement, d'autant plus difficile à bien comprendre que le pape unit en sa personne les trois pouvoirs distincts de pontife suprême de la catholicité, d'évêque de Rome, et de souverain temporel. Les difficultés qui résultent de cette complication de pouvoirs rendront excusables les erreurs qui peuvent se glisser dans cette rapide analyse.

De cette concentration de pouvoirs de pontife, d'évêque et de souverain, naît naturellement l'autorité la plus absolue sur les choses temporelles; mais l'exercice de cette autorité, tempéré par des usages et des formes de gouvernement, l'est encore plus par les vertus des

pontifes qui depuis bien des années se sont assis sur le siége de saint Pierre; de sorte que le gouvernement le plus absolu s'exerce avec une grande douceur.

Le pape est un souverain électif; ses États sont le patrimoine de la catholicité, parce qu'ils sont le gage de l'indépendance du chef des fidèles; et le pape régnant est le suprême administrateur, le curateur de ce domaine.

Le pape est censé exercer les droits souverains avec l'assistance des cardinaux réunis en congrégations spéciales pour les affaires de quelque gravité, et, pour les cas d'une extrême importance, assemblés en consistoire, c'est-à-dire en réunion générale.

Depuis longtemps, les papes ont confié à deux ministres l'administration des deux branches dans lesquelles se divisent les affaires de l'État.

L'un de ces ministres est le cardinal secrétaire d'État, représentant du souverain et son organe légal, tant auprès des cours étrangères qu'auprès de ses sujets. C'est lui par conséquent qui dirige les négociations, et c'est à lui que s'adressent les ambassadeurs; en outre, l'administration intérieure, sous tous les rapports d'ordre public, de police et de salubrité, est commise à ses soins; enfin, il réunit les pouvoirs de ministre de la guerre et la disposition des forces de l'État.

En général, le secrétaire d'État est l'ami, le conseiller intime du pape, et il change avec chaque règne.

L'autre ministre est le cardinal *camerlingo della Santa Chiesa,* nommé à vie, et que cette inamovibilité

ainsi que de grands priviléges placent au premier rang, quoique le pouvoir réel réside plus particulièrement dans les mains du secrétaire d'État. La position du camerlingo s'agrandit au moment d'une vacance, car il devient le chef du gouvernement pendant l'espace de temps qui s'écoule entre la mort du pape et la réunion des cardinaux; en conséquence, il prend aussitôt possession du palais pontifical au nom de la chambre apostolique, et il fait frapper la monnaie à son nom et à ses armes.

Pendant le reste de la vacance, l'État est administré tour à tour par les cardinaux, sous le titre *capi d'ordine* ou chefs d'ordre, c'est-à-dire par trois cardinaux évêques, prêtres ou diacres, qui changent chaque jour.

Dans sa situation habituelle, on peut considérer ce ministre comme le chef du département des finances et des manufactures. En outre, il préside la chambre apostolique (congrégation active qu'il ne faut pas confondre avec le corps fictif qui, sous ce titre, représente l'État pontifical); et, par ce moyen, il dirige tout ce qui concerne les subsistances, la navigation, les monnaies, et une partie des travaux des routes.

Ces deux ministres travaillent directement avec le pape, et, pour l'exécution de ses ordres, ils sont assistés par des prélats dont quelques-uns, comme je le dirai plus bas, ont aussi le droit de travailler directement avec le saint-père, et par de nombreuses congrégations ou colléges.

Parmi les congrégations qui traitent les affaires du

département du cardinal secrétaire d'État, on remarque en premier lieu la *sagra consultas* présidée par ce ministre, composée d'un grand nombre de cardinaux, de prélats appelés *ponenti di consulta,* d'assesseurs, et de plusieurs médecins, qui sont consultés dans les affaires concernant la santé publique, et dont le secrétaire est un prélat du premier ordre, qui jouit d'un pouvoir très-étendu.

La *sagra consulta,* instituée par Sixte V, et considérée seulement comme pouvoir administratif, est spécialement chargée du maintien de l'ordre dans toute l'étendue des États pontificaux, la ville de Rome et son district ou *comarca* exceptés; de nommer les délégués et gouverneurs des provinces et des villes; de leur donner leurs instructions, et de correspondre avec eux. Les agents de la force publique lui obéissent. Elle pourvoit aux dépenses et à la police des prisons, et sa surveillance s'étend sur l'administration intérieure des communes. Enfin, c'est la *consulta* qui, dans les cas de troubles, et notamment dans ceux de maladies contagieuses, prend et dirige les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et préserver la santé publique.

Ce corps, ainsi que je le dirai plus tard, forme en même temps un tribunal suprême ou cour d'appel criminelle pour tous les États romains, la ville de Rome et son district toujours exceptés.

Une seconde congrégation, aussi présidée par le secrétaire d'État, et composée d'un prélat avec le titre d'assesseur et de plusieurs anciens militaires, dirige les

affaires relatives à l'organisation des corps militaires, à leur commandement, au maintien de la discipline, à l'avancement dans les troupes, aux fortifications et bâtiments militaires, enfin à tout ce qui concerne l'armée.

Toujours, sous cette même autorité du secrétaire d'État, la police de la capitale est confiée à un prélat du premier rang, qui porte le titre de gouverneur de Rome. Ce magistrat est en même temps dans des rapports de dépendance envers le cardinal *camerlingo,* et néanmoins il rend compte habituellement à la personne même du pape de ses actes, et de tout ce qui intéresse l'ordre public.

L'autorité du gouverneur de Rome est très-étendue et très-redoutée du peuple, parce que non-seulement il est investi du pouvoir administratif le plus illimité, et qu'il préside une congrégation qui peut prononcer jusqu'à la peine de mort, mais parce que, assisté seulement de deux ou trois magistrats subalternes, il a droit de juger sans être astreint à observer des formes solennelles, et de condamner même aux travaux forcés les prévenus de crimes ou de délits; enfin, parce qu'il est autorisé à prendre discrétionnairement les mesures de police qu'il croit nécessaires, tant dans la ville que dans son district.

Le prélat qui exerce cet important emploi a droit en le quittant d'être élevé au cardinalat, sa charge étant une de celles qu'on appelle *cardinalizie.*

Le cardinal secrétaire d'État étend aussi son auto-

rité sur le trésorier général ou ministre des finances, dont je parlerai plus bas.

Il est facile de voir, par cet exposé, que dans ce département ministériel sont placées les plus importantes branches du gouvernement et de l'administration.

Le cardinal *camerlingo* est aussi assisté par des congrégations et par des ministres du second rang dans l'exercice de ses fonctions.

Au premier rang se présente la chambre apostolique, tribunal administratif et judiciaire, composé de douze prélats appelés *chierici di camera*, du trésorier général, de l'auditeur général, et de quelques officiers, tels que l'avocat des pauvres, etc. Ce corps, considéré uniquement sous le rapport administratif, prononce dans toutes les discussions qui peuvent naître entre l'État et les fermiers ou les redevables des deniers publics, et il veille à la conservation des intérêts du fisc. En outre, ses membres se divisent entre eux les diverses branches de l'administration; ils président des préfectures, ou députations qui dirigent les affaires, et sont composées de quelques prélats, ou le plus souvent aujourd'hui de nobles romains, et qui toujours unissent à l'autorité administrative le pouvoir judiciaire au civil et au criminel. Les clercs de la chambre sont des prélats très-considérés, et la plupart très-habiles.

Les principales administrations secondaires dirigées par eux sont :

La préfecture de l'*Annona*, qui a la surveillance sur les approvisionnements, l'inspection des boulan-

gers, celle des greniers publics, etc., et qui a perdu, depuis les derniers règnes, presque toute son importance, est composée d'un clerc de la chambre, président, d'un assesseur, et de quatre députés laïques.

La préfecture *della Grascia*, qui veillait autrefois sur les subsistances autres que les grains, et à qui l'introduction de la liberté du commerce a aussi presque enlevé toutes ses attributions, est composée comme la précédente.

La présidence *delle Ripe ed Acque interne*, a dans ses attributions la police des ports du Tibre, l'approvisionnement des combustibles, et l'inspection des forêts qui bordent ce fleuve, à 12 milles de distance; enfin le soin des aqueducs dans l'intérieur de Rome.

La présidence *delle Strade* veille à l'entretien des routes et des rues de Rome (1), et lève les taxes établies pour couvrir cette dépense. Quatre laïques en font partie, sous le titre de maîtres des routes. Enfin l'administration des prisons, celle des archives comprenant l'inspection des actes des notaires, et des registres des hypothèques; la direction de l'agriculture, de la monnaie, sont confiées à des députations, toujours sous la présidence d'un des clercs de la chambre apostolique.

A côté de ce corps s'élève l'autorité du trésorier général, prélat de premier ordre, que le cardinalat ré-

(1) Toutes ces charges avaient été établies à Rome par Auguste, sous les noms de *præfecti annonæ, olei; curatores viarum, alvei Tiberis, riparum et cloacarum urbis.* (*Note de l'auteur.*)

compense toujours de ses services, et à qui le soin direct des finances de l'État est confié : ce ministre du second rang a dans ses attributions, sous la direction plus fictive que réelle du cardinal *camerlingo*, l'assiette et la levée des impôts, l'administration des domaines publics, et celle de tous les établissements à la charge de l'État. Sous sa dépendance sont aussi placés les ports de mer, les marais Pontins, une partie des routes, les bagnes, les prisons, les monts-de-piété, et les établissements de bienfaisance, sous le rapport des dépenses. Enfin, comme toutes les autorités romaines, il unit aux attributions administratives les pouvoirs judiciaires au civil et au criminel.

Le trésorier, quoique au second rang dans la hiérarchie, jouit, comme le gouverneur de Rome, du droit de travailler avec le souverain; et comme il est toujours l'homme de son choix, il partage de fait avec le secrétaire d'État la haute influence sur les affaires. Le pape Pie VI avait été trésorier, et cet emploi a presque toujours été rempli par des hommes de mérite, tels que les cardinaux Ruffo, Lante, etc.

Les trois ministres dont je viens de parler sont les véritables chefs du gouvernement, et les seuls personnages revêtus individuellement d'un pouvoir applicable à l'administration générale de l'État.

A côté de ces premiers agents, et hors de leur dépendance, se placent trois congrégations importantes. La première, connue sous le nom *del buon Governo*, composée d'un cardinal préfet, de 12 à 14 autres car-

dinaux, de plusieurs prélats appelés *ponenti* ou référendaires, d'un secrétaire et de quelques officiers, a sous sa direction l'administration économique des communes; et à ce titre sa juridiction s'étend sur tout ce qui concerne les droits communaux, en première instance, par l'organe de son secrétaire, et en dernier ressort, par elle-même; elle règle les revenus, surveille les dépenses communales, et prononce en dernier ressort sur les délits commis au préjudice des mêmes intérêts, ou sur la personne des magistrats; enfin, elle a mission de défendre contre les prétentions du gouvernement les droits des communes, et d'exercer ainsi sur elles une sorte de patronage. Sous ce dernier rapport, le *buon Governo*, non-seulement indépendant du pouvoir ministériel, mais souvent en opposition avec lui, forme une institution fort remarquable sous un gouvernement absolu.

Le secrétaire *del buon Governo*, pour ce qui est de sa compétence, prend directement les ordres du pape, et c'est sur lui que repose le soin de l'expédition des affaires. Il en est de même dans les autres congrégations, et cette concentration dans une même main rend seule possible l'action du pouvoir collégial.

La seconde congrégation, indépendante du pouvoir ministériel, porte le nom de commission économique; présidée par le cardinal *camerlingo*, elle est composée de plusieurs autres cardinaux, du gouverneur de Rome, du trésorier, et d'un prélat, clerc de la chambre, pour secrétaire. Ses fonctions sont d'exer-

cer un contrôle sur le maniement des finances de l'État, d'examiner toutes les questions importantes relatives à l'assiette et à la perception des impôts, de reviser le budget ou *tabella di prevenzione*, etc.; de telle sorte qu'on peut la considérer comme un conseil supérieur des finances.

Enfin, une dernière congrégation, sous le nom de congrégation *delle Acque*, composée de plusieurs cardinaux et d'un prélat secrétaire, est chargée de l'administration des cours d'eau et des aqueducs hors de la ville de Rome et des Légations, et de la levée des taxes dues par ceux qui font usage des eaux; elle a en outre la surintendance sur les travaux des routes hors de l'Agro Romano, et, à cet effet, elle est assistée par un conseil d'art composé d'ingénieurs.

Il arrive fréquemment que le pape nomme d'autres congrégations pour des affaires spéciales.

Ainsi, à part les ministères, tous les pouvoirs s'exercent collégialement, à la seule exception de l'administration des postes, dont le surintendant est chef unique, sous la dépendance du trésorier général. Une autre singularité de cet emploi, c'est qu'il est toujours confié à un laïque.

On concevrait difficilement que les pouvoirs de corps si nombreux fussent définis avec une parfaite exactitude, et il est évident que, suivant le caractère du souverain et celui des ministres, l'autorité doit tendre à se concentrer ou à se disséminer. On peut remarquer aussi que cette forme d'administrer n'est pas favorable

à l'expédition des affaires, et conviendrait mal à un gouvernement qui voudrait une grande promptitude et une grande énergie d'exécution. Enfin, la réunion dans les mêmes mains du pouvoir d'administrer et du droit de juger, blesse les esprits habitués à voir une ligne inflexible tirée entre ces deux attributions.

Autrefois les ecclésiastiques occupaient à peu près seuls les emplois publics, et à peine si on donnait entrée à quelques laïques dans d'insignifiantes députations. Maintenant se manifeste une heureuse tendance à leur élargir la voie des emplois publics.

Tels sont les principaux ressorts qui, de Rome, impriment le mouvement à toutes les parties de l'État. Nous allons voir maintenant par quels rouages le mouvement se transmet.

Par le *Motu proprio* du 6 juillet 1816, l'État pontifical a été divisé en dix-sept délégations, dont les plus importantes, telles que les Légations et les Marches, sont confiées à des cardinaux légats qui, investis de pouvoirs extrêmement étendus, correspondent directement avec le cardinal secrétaire d'État. Mais dans les provinces moins vastes, et spécialement dans celles qui avoisinent Rome (les seules dont je m'occupe), des délégués de l'ordre des prélats administrent sous l'autorité de la *consulta*, en prenant l'avis de congrégations nommées par le pape pour cinq ans, et composées de quatre laïques.

Ces délégations sont subdivisées en gouvernements de districts, dont les chefs sont pris soit dans la préla-

ture, soit parmi les gens de loi pour les moindres places. Ces gouverneurs unissent au pouvoir administratif et de police l'autorité judiciaire en première instance au civil et au criminel, et ils ont la force publique sous leurs ordres immédiats. L'ancien département de Rome se subdivise en quatre délégations, qui sont Frosinone, Rieti, Viterbo et Civita-Vecchia, et en huit gouvernements de district, qui sont Frosinone, Terracina, Anagni, Rieti, Poggio, Mirteto, Viterbo, Civita-Vecchia, Tivoli, et Subiaco; ces deux derniers gouvernements dépendent de Rome.

Les communes sont administrées d'une manière très-diverse. A Rome, où le nom imposant du sénat s'est conservé, un homme seul, souvent un seigneur étranger, représente ce grand corps sous le titre de sénateur de Rome (1). Mais ce premier magistrat de la ville qui fut le chef-lieu de l'univers ancien, n'exerce qu'une magistrature honorifique et de représentation; car, à part une insignifiante inspection sur les marchés et une juridiction très-limitée au civil et au criminel, dont je parlerai plus tard, le sénateur n'a guère d'autres fonctions que de présider aux fêtes et aux cérémonies publiques, et de donner le signal aux courses de chevaux, toute l'administration municipale de Rome étant tombée peu à peu aux mains du secrétaire d'État, du trésorier et du gouverneur. Cependant, à côté de cette ombre de sénateur, siégent pour l'assister, et sous le

(1) Ce sénateur représente les agoranomes et les édiles plébéiens, curules.

titre de conservateurs, trois nobles romains nommés pour six mois.

Pour rendre la police plus facile, chaque quartier a un chef nommé *caporione*, dont la réunion constitue un tribunal de police subalterne. Enfin, depuis quelques années, on a placé chaque partie de la ville sous la direction d'une personne distinguée qui reçoit le titre de président régionnaire, et qui est assisté d'un vice-président et de quelques officiers.

Les autres villes et villages jouissent d'un véritable régime municipal, puisqu'un conseil, composé de 48 membres dans les villes chefs-lieux, de 36 dans les villes moyennes, de 24 dans les bourgs, et de 18 dans les villages au-dessous de 1,000 habitants, nommés d'abord par le souverain, renouvelés par les conseils eux-mêmes et pris dans toutes les classes, donne son avis sur toutes les affaires, vote les recettes et les dépenses, et en reçoit les comptes.

Une magistrature, composée maintenant d'un gonfalonier et de six anciens, tous nommés par le délégué sur une liste triple de candidats présentés par le conseil, administre la commune sous la surveillance des gouverneurs et l'autorité du *buon Governo*. Avant l'édit que j'ai cité, ces magistrats, élus sous diverses formes, portaient, suivant les lieux, les noms de gonfaloniers, de prieurs, de présidents, de conservateurs, de consuls, de vicomtes, de syndics, de décemvirs, etc.

Les gonfaloniers correspondent avec les gouverneurs, et prennent leurs ordres; leurs fonctions sont

gratuites; quelquefois cependant elles rapportent certains avantages pécuniaires, ou procurent quelques exemptions de charges. Les seigneurs de fiefs, dans les provinces orientales, ont perdu les droits de juridiction dont ils jouissaient; mais ils les ont conservés dans les provinces occidentales, telles que celle dont je m'occupe. Cependant les gouverneurs qu'ils nomment pour rendre la justice à leurs vassaux sont tenus d'exécuter les ordres des délégués.

Ce mode d'administration municipale, évidemment emprunté au système français, étonnera ceux qui croient que dans les États du pape tout est soumis à l'arbitraire et au bon plaisir. Sans doute il donne lieu à quelques abus de pouvoir; mais la loi écrite y est plus favorable à la liberté qu'on ne le croit communément.

Un certain nombre de sbires, commandés par un barigello, exécutaient autrefois les ordres du gouverneur; maintenant des carabiniers pontificaux sont chargés de ce service de police.

Tel est l'ensemble des moyens d'action du gouvernement; et on remarquera que si les décisions sont toutes à prendre à cause de la forme collégiale de la haute administration, tout est disposé dans l'administration inférieure, qui a la charge d'appliquer les lois, pour une prompte exécution.

Le pape, agissant comme souverain temporel, promulgue ses volontés sous la forme de constitutions, de *motu proprio,* de chirographes, de rescrits, d'édits de ses ministres, etc.; mais, quelle que soit la forme em-

ployée, quelle que soit la nature de ces actes, une obéissance égale leur est due.

CHAPITRE II.

DU CLERGÉ, DU GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE, ET DE LA COUR DU PAPE.

Le clergé fournissant presque exclusivement au souverain ses agents de gouvernement et d'administration, en même temps que tous les agents de son pouvoir spirituel, il importe de bien connaître tous les degrés de cette hiérarchie.

Afin d'éviter une erreur commune sur le nombre des membres du clergé, je dois rappeler que le titre et le costume d'abbé, c'est-à-dire l'habit noir et le petit manteau, n'appartiennent pas exclusivement aux ecclésiastiques, et que ces signes extérieurs sont propres aussi aux personnes exerçant certaines professions, telles que celle du barreau, quoiqu'elles ne contractent aucun engagement clérical, et que même la plupart soient mariées. Avant le pontificat de Léon XII, le nombre des personnes qui jouissaient du droit de *vestire d'abbate*, comme on dit à Rome, était beaucoup plus considérable; car, outre l'économie du costume, on y trouvait l'avantage de jouir d'un reflet de considération, du moins auprès du peuple. Maintenant ce droit est beaucoup restreint.

En ne considérant le clergé que dans ses rapports avec le gouvernement temporel, c'est à la prélature que commence proprement la hiérarchie ecclésiastique; et ce corps s'ouvre aussi bien aux jeunes gens de bonne famille qu'aux hommes faits qui, ayant parcouru une autre carrière, veulent tenter la fortune dans celle-ci, sauf, si elle tarde trop à se présenter, à quitter la prélature pour se marier. Le corps des prélats peut se diviser en cinq classes ou rangs, qu'il faut graduellement parcourir.

Les jeunes gens qui, se destinant aux emplois publics, obtiennent une charge de prélat domestique, en achètent certaines autres, telles que celle de protonotaire apostolique, ou qui, après avoir subi avec succès des examens devant le tribunal de la *segnatura*, sont placés comme *ponenti* auprès de ce corps, font dès lors partie de la prélature.

Après un temps plus ou moins long passé dans cette situation, le nouveau prélat peut obtenir d'être attaché comme *ponente* au *buon Governo*, ou d'être envoyé comme gouverneur dans une petite ville.

S'il remplit ces emplois à la satisfaction du souverain, il obtient soit un gouvernement plus considérable, soit l'emploi de secrétaire de certaines congrégations, ou une des nonciatures inférieures; enfin il peut devenir membre du tribunal de la *consulta*.

Les fonctions importantes de *chierici della camera*, d'auditeurs de rote, de secrétaires des congrégations *del buon Governo*, *de' Riti*, *dell' Immunità*, etc.,

celles de premier et de second lieutenant du tribunal de l'auditeur de la chambre, deviennent plus tard la récompense des prélats qui ont parcouru avec distinction les degrés inférieurs.

Enfin le sommet de la hiérarchie, dans cet ordre, le degré qui touche immédiatement au cardinalat, comprend le gouverneur de Rome, le trésorier général, l'auditeur de la chambre, et le majordome du pape, qui, tous quatre, jouissent du premier rang et de beaucoup de distinctions, telles que le droit d'avoir des carrosses peints en rouge comme ceux des cardinaux, et de faire placer sur la tête de leurs chevaux des houppes de soie de cette même couleur; droit qui leur a fait donner la dénomination de prélats *di fiochetti*. En quittant leurs emplois, ils sont nécessairement promus au cardinalat.

Les nonces à Paris, à Madrid, à Vienne et à Lisbonne, le maître de la chambre du pape, l'auditeur de Sa Sainteté, et le secrétaire *dei memoriali*, c'est-à-dire des pétitions ou placets, sont au même rang et jouissent des mêmes avantages.

Enfin, les secrétaires des grandes congrégations de cardinaux, et les doyens de la chambre et de la rote, sont ordinairement, aussi après un certain temps d'exercice, élevés au cardinalat.

Outre les places que je viens d'indiquer, les titres épiscopaux *in partibus*, les grands bénéfices ecclésiastiques, tels que les canonicats de Saint-Pierre et des autres basiliques de Rome, les abbayes, etc., sont or-

dinairement réservés à la prélature. Ainsi il faut considérer ce corps moins comme une dignité ecclésiastique ou politique, que comme l'agrégation de toutes les aptitudes aux emplois, comme une sorte d'ordre privilégié qui fournit des sujets aux diverses fonctions publiques. Placés sous l'œil du souverain, toujours en présence de rivaux, les prélats, dans les divers degrés de leur carrière, sont soutenus par une vive émulation, et on trouve parmi eux des hommes du plus haut mérite.

Quoiqu'il n'entre pas dans mon sujet de parler du gouvernement du pape considéré comme chef de l'Eglise, puisque sous ce rapport il appartient au monde catholique, je crois cependant, en faisant connaître la composition du clergé romain, devoir donner une idée de la manière dont s'exerce le pouvoir spirituel du saint-siége.

De même que le pape, considéré comme souverain temporel, est censé gouverner ses États avec l'assistance des cardinaux, il gouverne l'Église par l'intermédiaire des mêmes personnages, qui sont ses conseillers naturels. Leur réunion, appelée le consistoire, a lieu nécessairement lorsque le pape veut nommer d'autres cardinaux ou des évêques, sans que néanmoins la volonté du saint-père soit gênée dans ses choix; il les consulte aussi dans d'autres occasions importantes.

Les ministres du pape, comme père spirituel des fidèles, sont les suivants :

1° Le cardinal grand pénitencier est le juge des cas de conscience et prononce sur les questions qui lui sont soumises, avec l'assistance de plusieurs prélats, qui forment un tribunal appelé *penitenzieria apostolica.*

2° Le cardinal *vice-cancellerie e sommista* préside le tribunal de la chancellerie apostolique, en vertu d'une délégation à vie, assisté par douze prélats et un grand nombre d'officiers et d'employés, parmi lesquels on compte les prélats composant le collége appelé *dei Prelati abbreviatori del Parco maggiore.* Les fonctions du vice-chancelier sont de donner son avis sur les matières de foi et de discipline, de reviser les bulles, de les faire expédier, et d'y apposer les sceaux.

3° Le cardinal *pro-datario*, aidé d'un sous-dataire et d'une nombreuse suite d'officiers, préside à la rédaction des brefs et des bulles accordés à ceux qui obtiennent des bénéfices ecclésiastiques, à la décision des affaires contentieuses relatives à ces bénéfices, à la rédaction et à l'expédition des dispenses en raison de parenté dans les cas de mariage, etc. Cette charge de dataire, autrefois très-considérable, a perdu beaucoup de son importance depuis la renonciation de plusieurs États à la communion romaine, et depuis la destruction, dans beaucoup d'autres, des bénéfices ecclésiastiques.

4° Le cardinal secrétaire des brefs pontificaux est chargé de la correspondance ecclésiastique du pape et de l'expédition de certains actes. Il est assisté par deux prélats, dont l'un est appelé secrétaire *de' brevi ad principes*, et l'autre secrétaire des lettres latines.

5° Un cardinal portant le titre *pro-segretario de' memoriali* remplit les fonctions à peu près analogues à celles du précédent, et a également plusieurs officiers sous ses ordres.

6° Enfin, l'auditeur du pape, *uditore santissimo*, est un prélat qui, investi de la confiance la plus intime du souverain, a pour fonctions, dans l'ordre ecclésiastique, d'examiner les titres des candidats à l'épiscopat, et qui, dans l'ordre civil, est le réviseur, le rapporteur, et souvent le juge, de toutes les affaires que le saint-père évoque devant lui. On conçoit aisément le degré d'influence que doit avoir ce prélat, au jugement duquel il n'est aucune sorte d'affaire qui ne puisse être renvoyée par le pape. Un certain nombre d'officiers sont placés sous sa direction.

Le troisième pouvoir, réuni dans les mains du pape à ceux de pontife suprême et de souverain, est celui d'évêque de Rome, pouvoir que le cardinal vicaire exerce presque complétement, puisqu'il est chargé de remplir le devoir épiscopal de la visite des églises, de la surveillance du clergé, et de veiller à l'observation des lois de l'Église; le cardinal vicaire est chef à ce titre d'un tribunal analogue à nos anciennes officialités, composé du vice-gérant, de lieutenants civils et criminels, et de beaucoup d'autres officiers. Un grand nombre d'ecclésiastiques sont attachés à ce tribunal, comme examinateurs du clergé. Enfin, ce cardinal, en qualité de réformateur des mœurs, étend son autorité jusque sur l'intérieur des familles.

Tous les agents du triple pouvoir du pape ont entre eux des points de contact si nombreux, qu'il est impossible de bien tracer la ligne qui les sépare, et qu'il faut considérer comme mixtes la plupart des fonctions dont je viens de m'efforcer de donner une idée.

A côté des nombreux ministres du pouvoir spirituel se trouvent placées de non moins nombreuses congrégations de cardinaux et de prélats, qui ont des fonctions indépendantes. Les principales sont :

La congrégation appelée *Santa Romana ed universale Inquisizione*, dont le pape souvent se réserve la présidence, et qui se compose de 12 cardinaux, dont un a le titre de secrétaire, d'un prélat *assessore* chargé de la direction des poursuites et de la surintendance des détenus, de nombreux prélats pris dans les premiers rangs, du maître du sacré palais, de plusieurs moines avec le titre de consultants, et de divers ecclésiastiques ou avocats appelés *qualificatori*, chargés de la préparation des causes.

Les fonctions de cette congrégation, suffisamment désignées par son titre, sont bien connues; mais ce qui l'est moins, c'est la réserve qu'elle met dans ses décisions, et la douceur actuelle de ses procédés. On en eut une preuve évidente au moment où les armées françaises s'emparèrent de Rome, car elles trouvèrent la prison du saint office à peu près vide, et rien dans les dispositions de cette maison d'arrêt qui annonçât qu'elle eût servi récemment de théâtre à des scènes de cruauté. Loin de là, la grandeur des pièces destinées

aux détenus, leur salubrité, leur propreté, annonçaient des sentiments d'humanité dans ceux qui présidaient à cette prison, dont on put, presque sans changement, faire une maison d'arrêt très-bien disposée, et aussi saine que le quartier où elle est située le permet. On peut avancer que le saint office n'est plus qu'un tribunal chargé de réprimer sans bruit les excès des membres du clergé.

La seconde congrégation, appelée *Consistoriale*, a le pape pour préfet, et se compose d'un nombre indéterminé de cardinaux, et d'un prélat secrétaire. Ses fonctions sont l'examen préalable des matières qui doivent être proposées au consistoire, telles que les érections et les suppressions de siéges épiscopaux, la nomination aux bénéfices, l'examen des taxes et annates, etc.

La congrégation *de' Vescovi et regolari*, qui a un cardinal pour préfet et de nombreux cardinaux pour membres, est juge des différends entre les évêques et les membres de leur clergé, et elle forme un tribunal ecclésiastique suprême.

Celle *del Concilio*, composée comme la précédente, et ayant pour assistant un grand nombre de prélats, a pour fonction d'interpréter et de faire observer les canons du concile de Trente.

La congrégation *della Propaganda fede*, présidée par un cardinal préfet, est composée de 21 cardinaux et d'un prélat secrétaire. Elle a pour objet la recherche et l'emploi des moyens les plus propres à propager la foi, l'envoi des missionnaires dans les pays privés des

lumières de l'Évangile, l'instruction des néophytes, et la surveillance du collége fondé par Urbain VIII.

La congrégation *dell' Indice*, présidée aussi par un cardinal, et composée de plusieurs autres cardinaux et d'un grand nombre de consultants prélats ou religieux, a pour attributions de prendre connaissance de toutes les publications de livres, et d'indiquer aux fidèles ceux qui peuvent être dangereux pour la foi ou pour les mœurs. Elle surveille aussi tous les ouvrages imprimés ou introduits dans les États romains : maintenant une grande partie de ces fonctions sont remplies par la congrégation de l'Inquisition.

Les autres congrégations sont celles *dell' Immunità ecclesiastica*, *del Ceremoniale*, *della Disciplina regolare*, *delle Indulgenze e Sagre reliquie*, *dell' Esame de' Vescovi; della Residenza de' Vescovi*, *dei Sagri riti*, *della Rev. fabrica di S.-Pietro* et *Lauretana*, ou de la fabrique de Notre-Dame de Lorette, et leurs titres indiquent suffisamment leurs attributions. Toutes sont composées de cardinaux et de prélats; mais le secrétaire expédie à peu près seul toutes les affaires.

Enfin, en sa qualité d'évêque de Rome, le pape commet pour le remplacer dans ses visites pastorales, et pour administrer les legs pieux, une congrégation qui prend le titre *della Visita apostolica*.

Tels sont les modes du gouvernement spirituel de l'Église, en considérant leur complication et le nombre des agents des deux pouvoirs, on s'étonnerait si on

ne portait pas sa pensée vers le temps où fut organisée cette grande machine, époque où l'Europe entière reconnaissait l'autorité du saint-siége et où ses tributs venaient solder ses dépenses. On établit par conséquent alors les emplois, moins en vue des besoins que d'après les moyens qu'on avait de les payer, et le désir d'entourer le trône pontifical d'une grande splendeur, et d'une nombreuse suite de personnes attachées à ses intérêts. Lorsque les temps de malheur sont arrivés, des considérations faciles à comprendre ont fait conserver les mêmes emplois, et le trésor épuisé de l'Église et de l'État se sont trouvés également surchargés.

Achevons de jeter un coup d'œil sur le clergé. J'ai déjà parlé de la prélature; au-dessus d'elle s'élève le sacré collége, qui, couronnant la hiérarchie ecclésiastique, est ordinairement composé de 50 à 60 membres, et, depuis Sixte V, n'a pas dépassé 70. La dignité et les attributions du cardinalat sont trop connues pour que je m'y arrête.

La prélature comprend entre 200 et 250 individus; ainsi, en réunissant à ce nombre les cardinaux, on trouve que l'aptitude à presque toutes les fonctions politiques un peu importantes de l'État pontifical se concentre sur environ 300 individus.

Ces mêmes personnes forment aussi à peu près seules la cour pontificale, qu'on divise en deux parties distinctes : la chapelle et la *famiglia pontificia*.

La chapelle du pape se compose d'un grand nombre d'évêques, de prélats, de chefs d'ordres et d'autres ec-

clésiastiques, des avocats consistoriaux, etc., qui assistent le saint-père dans ses fonctions pontificales, et de trois princes romains qui jouissent du droit d'être, dans les occasions solennelles, auprès de son trône en qualité d'*assistenti al soglio*. Les cardinaux, quoique ne faisant pas partie de la chapelle, entourent le pape lorsqu'il remplit ses fonctions pontificales; et cette réunion de toutes les sommités ecclésiastiques donne aux cérémonies religieuses une dignité sans égale.

La cour du souverain temporel est spécialement formée par la *famiglia pontificia*, composée, en ecclésiastiques, des ministres, du *préfet des palais pontificaux et majordome*, du maître de la chambre, de l'auditeur du pape, du maître du palais, et des prélats domestiques.

Ces derniers sont des espèces de gentilshommes de la chambre ou de chambellans, qui n'ont presque aucune fonction à remplir. On les divise en *camerieri segreti*, en *camerieri d'onore*, en *camerieri* surnuméraires et en participants, dont un certain nombre, placés dans une position inférieure par la nature de leurs fonctions auprès de la personne du pape, portent un long manteau, qui leur a fait donner la désignation de *camerieri di mantellone*, tandis que les prélats proprement dits portent un manteau court ou *mantelleta*, avec le rochet et des bas violets.

La noblesse est admise à faire partie de la cour du pape dans divers emplois, dont les plus considérables, ceux de *camerieri segreti di spada e cappa*, sont ré-

servés ordinairement à des personnes de haute naissance. Un assez grand nombre de simples gentilshommes reçoivent le titre de *camerieri di spada e cappa sopra-numerari;* d'autres, celui de *camerieri d'onore.* Au reste, le service de ces divers ordres de courtisans se réduit à paraître dans quelques cérémonies publiques, le pape vivant ordinairement dans la plus grande simplicité, et paraissant ne souffrir l'éclat des pompes mondaines que lorsqu'elles concourent à la splendeur du culte.

Enfin, un corps peu nombreux de gardes nobles, et une garde suisse, forment toute la maison militaire du saint-père.

Le clergé dont j'ai parlé plus haut appartient à l'Église universelle, et il a part à la direction des affaires de toute la catholicité. Je vais maintenant faire connaître quel était, en 1810, l'état du clergé appartenant à la province romaine que je décris.

Le nombre d'évêchés était et est encore de vingt, dont le tableau suit, avec la population de chaque diocèse et le revenu approximatif de chaque évêque :

Nom du diocèse.	Population.	Revenu.
Rieti	30,000	12,000 fr.
Narni	16,000	8,000
Sabine à Magliano	18,000	1,600
Tivoli	22,000	15,000
Palestrina	13,000	2,700
Velletri et Ostia	19,000	26,000
Porto et Santa-Rufina	1,000	»
Albano	17,000	2,600

Nom du diocèse.	Population.	Revenu.
Frascati	10,000	25,000
Segni	8,000	13,000
Terracina	28,000	13,000
Veroli	35,000	21,000
Alatri	15,000	16,000
Ferentino	20,000	32,000
Anagni	14,000	10,000
Viterbo et Toscanella	33,000	32,000
Sutri et Nepi	18,000	7,000
Bagnorea	11,000	8,000
Montefiascone et Corneto	13,000	32,000
Civita-Castellana et Galera	28,000	23,000

Abbayes *nullius*, c'est-à-dire formant des diocèses séparés et indépendants :

San-Salvatore-Maggiore	8,000 âmes.	16,000 fr.
Subiaco	18,000 —	24,000

Les évêchés de Velletri et Ostia, de Porto et Santa-Rufina, de Sabine, d'Albano, de Frascati et de Palestrina, sont appelés suburbicaires, et ils sont toujours donnés à des cardinaux. Les deux premiers de ces siéges appartiennent de droit au doyen et au sous-doyen du sacré collége.

La médiocrité du revenu de la plupart des évêchés est digne de remarque dans un pays où les moyens d'accroître ses biens n'ont pas dû manquer au clergé.

De nombreux chapitres assistent les évêques dans leurs fonctions. A Rome, on en compte treize, dont trois sont chapitres patriarcaux et *basilicali*, c'est-à-dire appartenant à l'Église universelle : ce sont ceux

de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure. Le chapitre de Saint-Jean de Latran prend le titre d'*ecclesiarum orbis et urbis mater et caput* : en outre, il est le chapitre de l'évêque de Rome.

En 1810, on comptait dans ces chapitres 172 chanoines, 105 bénéficiers, 61 clercs et 69 chapelains : total, 407 ecclésiastiques. Le chapitre de Saint-Pierre comprend à lui seul 93 individus; celui de Sainte-Marie-Majeure, 82; et celui de Saint-Jean, 60. Les autres chapitres sont peu nombreux.

Les dotations de ces chapitres, à l'époque ci-dessus indiquée, ont été calculées de la manière suivante : Saint-Pierre possédait en biens-fonds, maisons, cens, rentes, environ 318,000 fr. de revenu; Saint-Jean, 67,000 fr.; et Sainte-Marie-Majeure, seulement 18,000 fr. Il est vrai que dans ce calcul n'était pas compris le produit des rentes sur l'État. Les autres chapitres sont de simples collégiales, quoique plusieurs aient le titre honorifique de *basilicali*. Parmi ceux-ci, *Santa-Maria in via lata* jouissait de près de 40,000 fr. de rente.

Le revenu total des chapitres de Rome était d'environ 525,000 fr., qui, répartis entre plus de 400 ecclésiastiques de divers rangs, ne donneraient à chacun qu'une portion bien médiocre. Il est vrai que la répartition n'est pas, à beaucoup près, proportionnelle au nombre. Cependant les seuls emplois des chapitres qui puissent donner une existence indépendante sont les

canonicats de Saint-Pierre, prébendes réservées à des prélats qui ont rendu de longs et grands services, et qui deviennent en général la récompense d'une vie laborieuse et honorable.

On comptait, dans les diocèses autres que celui de Rome, 27 chapitres épiscopaux et 81 chapitres collégiaux, qui contenaient, en 1810, 1,120 chanoines et 290 desservants; total, 1,410 ecclésiastiques. On calcula, à la même époque, que le revenu total des biens immeubles appartenant à ces établissements s'élevait à 570,000 fr.; de sorte que chaque ecclésiastique qui en faisait partie n'avait moyennement que 400 fr. par an. Quelques prébendes de chanoines s'élèvent à 2 ou 3,000 fr. Les autres atteignent rarement 1,000 à 1,200 fr.

En récapitulant le nombre des membres des chapitres et leurs revenus, nous trouvons un total de 1,800 ecclésiastiques de tous rangs, se partageant alors environ 1,100,000 fr.

Avant le pontificat de Léon XII, la ville de Rome était divisée en 81 paroisses, dont la population était très-différente, suivant les quartiers : ainsi, tandis que la paroisse de *San-Lorenzo in Lucina*, dans le centre de Rome, comptait 11,000 habitants, et celle de *San-Francesco da Paola* 7,600, *San-Bartolommeo all' Isola* et *San-Lazzaro fuori di Porta-Angelica* n'avaient que 300 et 260 paroissiens. Maintenant les paroisses sont réduites au nombre de 54.

Sur les 81 curés, 35 étaient des religieux réguliers,

et le service paroissial se faisait dans l'église du couvent et à ses frais. Les paroisses jointes à des chapitres étaient aussi desservies aux frais de cet établissement. Les autres curés, au nombre de 33, prenaient une part très-diverse à un revenu fixe d'environ 40,000 fr. et à un casuel très-variable ; de sorte que les curés de Rome, qui occupent un rang si distingué dans la hiérarchie, et qui exercent une si heureuse influence sur la population, avaient à peine le nécessaire. Leur sort doit s'être beaucoup amélioré par les réductions qu'a opérées Léon XII.

Les diocèses *extra muros* étaient divisés en 582 paroisses, desservies par un pareil nombre de curés et par 1,474 vicaires et autres prêtres, faisant un total de 2,056 ecclésiastiques.

Le revenu de ces curés atteignait rarement à cette époque 1,200 fr., et descendait souvent à 320 fr. Un faible casuel et le produit des messes complétaient leurs moyens d'existence. Les autres prêtres qui aident à desservir les églises étaient tous dans un état de gêne encore plus grand. Ainsi, la partie la plus active du clergé, celle qui supporte le poids des travaux évangéliques, en retirait à peine de quoi fournir à ses besoins.

En récapitulant le nombre de membres du clergé séculier appartenant à cette époque à l'ancien département de Rome, nous trouvons le résultat suivant :

Évêques et abbés ayant les droits épiscopaux..	22
Chanoines et autres membres des chapitres...	1,800
Curés.....	665
Vicaires et prêtres auxiliaires.....	1,574
Total.....	4,061

A la vérité, dans ce nombre se trouvent plusieurs curés appartenant à des ordres monastiques, qui figureront plus tard dans le nombre des religieux; mais comme je ne compte aussi ni les cardinaux ni les prélats, qui ne sont pas compris dans les catégories ci-dessus, il y a plus que compensation.

En répartissant ce nombre d'ecclésiastiques sur la population, qui s'élevait en 1810 à 530,000 âmes, on trouve qu'il y avait 1 ecclésiastique pour 132 individus.

Pour entretenir au complet cet immense corps, il existe 23 séminaires, dont celui de Rome, appelé Académie ecclésiastique, reçoit tous les jeunes aspirants à la prélature. Ces séminaires contenaient, en 1810, 627 élèves, et leurs revenus furent évalués à 132,000 fr. Les élèves payaient de 195 à 225 fr. de pension, et les évêques suppléaient à l'insuffisance évidente des ressources.

Aux établissements destinés à l'éducation des jeunes ecclésiastiques, il faut ajouter l'institution *della Propaganda fede*, fondée en 1622 par Grégoire XV, qui lui donna une dotation, et le droit de prélever une certaine somme sur chaque cardinal nouvellement promu. Urbain VIII y joignit un collége, et monseigneur Vivès fit don de son palais pour loger les élèves.

Cet établissement, qui possède actuellement une belle bibliothèque et une imprimerie célèbre pour les langues orientales, donnait en 1810, dans le collége Urbain, l'instruction à 64 jeunes gens de toutes les nations, qui en partaient pour aller prêcher l'Évangile dans les contrées les plus éloignées. Il entretient aussi 6 écoles en Égypte, 4 en Illyrie, 2 en Albanie, 2 en Transylvanie, 2 dans les îles de l'Archipel, et plusieurs autres dans les pays protestants.

Le clergé religieux comptait à Rome, en 1810, 119 couvents contenant 1,463 religieux. Les ordres mendiants entraient dans ce nombre pour plus d'un tiers, et c'était dans leurs maisons que se trouvait réunie la plus grande population, puisqu'elle était de 131 individus au couvent *della Santissima Concezione a capo le case,* de 105 à *San-Francesco a Ripa,* et de 95 à l'*Ara cœli.* Les autres monastères étaient beaucoup moins peuplés : les bénédictins de *San-Paolo fuori delle mura* et de *San-Calisto* ne comptaient, dans ces deux vastes maisons, que 38 religieux, et dans l'immense édifice de *Santa-Maria sopra Minerva* vivaient seulement 52 dominicains; enfin, 61 monastères étaient habités chacun par moins de 10 moines.

Les maisons religieuses des ordres qui étaient aptes à posséder réunissaient un revenu de 930,000 fr., et comme leur population s'élevait à environ 1,000 individus, la part de chacun ne dépassait pas 930 fr. Ces maisons, outre l'entretien de ceux qui les habitent, doivent pourvoir aux frais du culte, aux réparations

des bâtiments, et à diverses autres dépenses; enfin, quelques abbés prélèvent une part assez considérable du revenu : ainsi il restait à peine de quoi fournir au strict entretien des moines.

Hors de Rome on comptait, à la même époque, 240 couvents d'hommes peuplés de 1,733 religieux, dont un tiers appartenait aux ordres mendiants. Sur 240 couvents, 7 seulement de l'ordre de Saint-Bruno ou de celui de la Trappe contenaient plus de 20 religieux; 97 maisons comptaient entre 10 et 20 moines, et 136 en nourrissaient moins de 10.

Tous les monastères étaient pauvres, à l'exception des chartreux de Trisulti, près d'Alatri, qui, en biens-fonds, jouissaient de 96,000 fr. de rente; des bénédictins de *Santa-Scolastica*, près de Subiaco, qui possédaient 48,000 fr. de rente; des trappistes de *Fossa-Nuova*, près de Piperno, 26,000 fr.; des bénédictins de Farfa, en Sabine, 25,000 fr.; et des trappistes de Casamari, qui jouissaient de 16,000 fr. de rente.

Le revenu total de ces monastères ne dépassait pas 5 à 600,000 fr., qui, répartis sur environ 1,000 individus (les religieux mendiants n'étant pas comptés), ne donnaient pour chacun qu'une somme à peine suffisante aux premiers besoins de la vie. Cependant, au moment de la destruction des couvents, les moines témoignèrent généralement des regrets de leur sécularisation, et un grand nombre d'entre eux demandèrent avec instance à vivre en communauté dans quelques maisons provisoirement conservées.

Le nombre total des religieux dans la province que je décris était donc de 3,196 : en y ajoutant les ecclésiastiques séculiers, qui dépassaient 4,000, on trouve qu'environ 7,200 à 7,300 hommes étaient voués au service des autels. Ce nombre, comparé à la population de la province, est dans le rapport de 1 à 73.

Les couvents de femmes étaient, à Rome, au nombre de 26, peuplés de 1,131 religieuses. Les plus nombreuses de ces communautés étaient celles de *Torre de' Specchi*, qui comptait 43 religieuses; de *San-Cosimato*, 42; des *Capucine a Monte Cavallo*, 38; de *Santa-Catarina di Sienna*, 38. Trois couvents seulement contenaient moins de 10 religieuses.

Les revenus des monastères de femmes étaient en général très-modiques, et les plus riches à Rome étaient *San-Domenico e Sisto*, qui possédait un revenu de 67,000 fr.; *San-Silvestro in Capite*, qui avait 47,000 fr., et la *Santissima Concezione al Campo Marzo*, 37,000 fr. de rente.

Dans un grand nombre de couvents l'instruction gratuite est donnée aux jeunes filles; dans d'autres, tels qu'à *Torre de' Specchi*, on reçoit, pour les élever, les demoiselles riches, et les religieuses de ce couvent sont du nombre de celles qu'on appelle *oblate*, et qui sont soumises à des règles de clôture beaucoup moins sévères que les autres.

Hors de Rome on comptait 73 monastères de filles, peuplés de 1,526 religieuses; 10 couvents en contenaient plus de 30; 30 autres couvents en nourrissaient

entre 30 et 20, et aucun ne comptait moins de 10 religieuses. Ainsi, avec un quart seulement des maisons que possédaient les moines, les religieuses égalaient pour ainsi dire leur nombre, puisqu'on en comptait 2,657. Presque tous les monastères étaient pauvres, et le plus riche avait à peine 10,000 fr. de rente en immeubles, sans compter, à la vérité, leurs créances sur l'État, valeurs soumises à de telles variations que je n'ai pas cru devoir les calculer.

Les religieuses témoignèrent, sans exception, de vifs regrets de leur sécularisation ordonnée en 1810; et 4 vastes couvents conservés à Rome furent promptement remplis des dames qui avaient dû quitter les autres maisons. Je dois ajouter que je n'ai pas reçu une seule plainte pour mauvais traitement exercé contre des religieuses par les supérieures.

En récapitulant le nombre de personnes vouées au cloître, on trouve un total de 5,853, c'est-à-dire $\frac{1}{96}$ de la population. En ajoutant à ce nombre celui des ecclésiastiques séculiers, qui font aussi vœu de célibat, on arrive à environ 10,000 individus, c'est-à-dire le 53e de la population, qui, en 1810, étaient consacrés au service de l'Église. Je dois remarquer que nous reconnûmes qu'une partie assez notable de ces religieux avaient pris naissance hors des États pontificaux.

Avant les malheurs de Rome, en 1797, le clergé possédait, dans la province que je décris, un capital en immeubles d'environ 78 millions de francs; et à la même époque la totalité des biens ecclésiastiques s'éle-

vait, dans les États de l'Église, à 214 millions de francs, et les créances du clergé sur l'État formaient un revenu d'environ 800,000 fr.

Les membres des ordres religieux jouent à Rome un très-grand rôle dans les affaires lorsque leurs talents et leur savoir les mettent en évidence; et un assez grand nombre d'emplois de confiance leur sont réservés, qui souvent les conduisent au cardinalat.

En 1830, on comptait à Rome 1,455 prêtres séculiers, 1,986 religieux, et 1,385 religieuses. Ainsi leur nombre s'est accru depuis 1810, et il ne tend pas à diminuer, puisqu'il y a 560 séminaristes dans la seule ville de Rome.

CHAPITRE III.

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT.

Le système financier du gouvernement pontifical, très-compliqué dans les temps anciens, a reçu en 1816 de grandes améliorations : mais il peut être utile de connaître comment était administrée avant 1810 la fortune publique, afin de mieux juger des changements introduits par l'administration française, et qui semblent avoir servi de base au système actuel.

En étudiant les finances pontificales, on est d'abord frappé de l'égale répartition des charges publiques, dont le clergé et la noblesse ont toujours supporté le poids à proportion de leurs possessions, et sur le même

pied que le moindre paysan; de sorte que depuis longtemps on ignore dans ce pays ces exemptions et ces priviléges qui, dans d'autres contrées, ont amassé tant de haines.

Les impôts directs consistaient dans la *dativa reale*, ou imposition sur les terres, calculée sur la valeur capitale des fonds, dont un cadastre fait avec le plus grand soin avait établi les bases dans l'Agro Romano. Depuis, ce cadastre a été exécuté sur tout le territoire par les soins de mon savant ami M. Louis Marini, marquis de Vaccone.

Deuxièmement, dans un droit sur les propriétés bâties, réglé à 3 pour 1,000 de la valeur de la maison, calculé d'après ses loyers, et exigible seulement dans les lieux peuplés de plus de 1,000 habitants. Dans quelques provinces, on payait en outre les taxes sur les personnes, et d'autres impôts qui frappaient le commerce, les professions libérales, etc.

Parmi les taxes indirectes nombreuses, et portant sur la presque totalité des objets de consommation, la plus importante était l'impôt sur la mouture ou *macinato*, qui se paye sur chaque mesure de blé ou de maïs au moment où elle est réduite en farine, ou introduite dans les villes.

Le tableau suivant fera connaître les revenus pontificaux en 1808, époque où le pouvoir du pape ne s'étendait plus que dans les deux provinces qui formèrent peu après les départements de Rome et du Trasimène.

Impositions directes.

Dativa reale, ou impôt foncier.....	774,000 écus.
— Extraordinaire.....	774,000
— Des maisons de Rome...	32,000
Total des impôts directs....	1,580,000

Faisant en francs 8,033,000.

Mais il faut retrancher de cette somme 774,000 écus d'impôts extraordinaires, nécessités par les exigences de l'armée française qui occupait les États romains; ainsi l'impôt direct ordinaire ne s'élevait qu'à 806,000 écus ou 4,312,100 francs.

Impositions indirectes.

	Écus.
Droit ordinaire sur la mouture du froment....	300,000
— extraordinaire sur la mouture.....	300,000
— sur les froments consommés à Rome...	190,000
— sur la mouture du maïs.....	107,000
— sur les sels.....	107,000
— sur les vins.....	121,000
— sur les tabacs.....	43,000
Douanes.....	318,000
Droits de succession.....	12,500
Produit des postes.....	17,000
— de la loterie.....	266,000
Droit sur les chevaux.....	12,800
— sur les troupeaux de passage.....	13,700
Timbre.....	4,500
Droits sur le bois, le charbon, le foin, la paille, l'eau-de-vie, les légumes, le poisson, la neige, etc., etc.....	60,500
Total.....	1,873,000

Faisant en francs 10,020,550 fr., somme à laquelle il faut ajouter environ 300,000 fr. levés directement par les communes, sous le nom de *tassa dell' estrade Corriere*, mais versés par elles dans la caisse des routes.

A la vérité, de cette somme il faut prélever 300,000 écus ou 1,605,000 fr. imposés extraordinairement pour les besoins de l'armée française; et, en second lieu, une partie assez considérable des taxes qui n'entrait pas définitivement dans le trésor, mais était employée aux dépenses municipales de Rome.

Ainsi, la somme prélevée en 1809 sur une population de 900,000 individus s'élevait à environ 19 millions, ce qui faisait 11 francs par tête.

En outre, le produit des domaines de la chambre apostolique montait à 123,000 écus, ou 658,000 fr.

Voici maintenant les dépenses du trésor à cette même époque :

	Écus.
Intérêts de la dette	774,000
Maison du pape	127,000
Chambre apostolique	19,000
Congrégations du gouvernement	19,000
Ministres à l'étranger	12,000
Tribunaux	108,000
Frais de justice	77,000
Sbires	42,000
Bagnes	61,000
Pensions de retraite	52,000
A reporter	1,291,000

Report.....	1,291,000
Chancellerie.....	2,000
Gouverneurs de provinces.....	60,000
Marais Pontins.....	22,000
Travaux publics.....	72,000
Musées et beaux-arts.....	74,000
Service militaire.....	36,000
Dépenses diverses.....	36,000
Total.....	1,593,000

Faisant en francs 8,522,500.

La différence entre la recette et la dépense ci-dessus indiquée servait à acquitter les dépenses communales de Rome, et surtout à fournir aux besoins de l'armée française, qui occupait militairement le pays. Enfin, d'autres dépenses non portées sur les états devaient aussi être acquittées sur le produit des impôts.

En examinant les dépenses du trésor pontifical, on éprouvera sans doute un sentiment de respect pour le souverain qui se contentait, pour ses dépenses personnelles et pour tenir sa cour, de la modeste somme de 679,000 fr., qui, en plusieurs États de l'Europe, ne suffit pas à de simples particuliers.

Lorsque la réunion à la France des derniers débris de la puissance fondée par Charlemagne eut été prononcée à Schœnbrunn, les impôts de guerre cessèrent d'être exigés, et le système d'imposition français fut introduit.

En premier lieu, on établit une ligne de démarcation entre les recettes du trésor et celles des communes, ainsi qu'entre leurs dépenses; ensuite le système d'im-

position fut sérieusement examiné, et on reconnut qu'il devait être conservé en plusieurs de ses parties. Ainsi on ne changea rien à la *dativa;* seulement elle fut chargée de centimes additionnels. Pour pourvoir aux dépenses mises à la charge du département et à celle des communes, on conserva aussi l'impôt assis sur les maisons de Rome, et la taxe des routes additionnelle à la *dativa*.

Le droit de mouture ou *macinato*, levé depuis longtemps avec facilité, excitait peu de réclamations; et les habitants, menacés de l'introduction de l'impôt sur les boissons, si gênant pour les redevables, témoignaient le désir de le conserver, afin d'éviter les droits-réunis. Le gouvernement se rendit à ce vœu; mais les lois françaises sur l'enregistrement, les douanes, les postes, la loterie, furent publiées, et ces impôts remplacèrent la multitude de petites taxes dont j'ai donné plus haut la nomenclature. Par ce moyen, les perceptions devinrent plus simples, les contribuables furent moins exposés aux vexations, et le trésor aux fraudes.

Partout les agents de perception cautionnés furent établis, et la surveillance de la cour des comptes vint garantir le fisc de toute perte. Enfin, un intendant du trésor, résidant à Rome, fut chargé d'assurer la complète exécution des lois de finances.

Les revenus du département de Rome furent, en 1812, les suivants :

Impôts directs.

Contribution foncière en principal.....	2,141,644 fr.
2 cent. de non-valeur.....	42,832
17 cent. pour dépenses départementales..	364,079
5 cent. pour dépenses communales.....	107,082
Réimpositions.....	16,942
Remises des percepteurs.....	100,745
Contributions sur les maisons de Rome....	254,693
— pour les routes.....	173,464
Total de l'impôt sur les biens-fonds.	3,201,481

Impôts indirects.

Enregistrement et timbre.....	2,520,000 fr
Droits ordinaires de douanes.....	1,250,000
— extraordinaires sur les cotons.....	80,000
— sur les sels.....	989,000
1/2 droit de tonnage.....	11,000
Produit des postes.....	171,000
Droit sur les tabacs.....	400,000
Droit de marque sur l'or et l'argent.....	30,000
Produit de la loterie.....	300,000
Droit de mouture à 1 fr. 80 cent. par hectolitre de froment.....	1,378,000
Total des taxes indirectes.....	7,129,000

Domaines.

Produit des coupes de bois.....	26,000
Total général des produits en 1812..	10,356,481 fr.

Sur cette somme, environ 470,000 fr. étaient employés aux dépenses départementales et communales,

et 150,000 fr. à solder les remises des percepteurs et à couvrir les non-valeurs. Le reste entrait au trésor, chargé d'acquitter toutes les dépenses.

Ces dépenses consistaient en frais de perception et d'administration des revenus publics; payement des intérêts de la dette et des pensions ecclésiastiques, civiles et militaires; traitement des membres des tribunaux et frais de justice; traitement des membres de l'administration et frais de bureau; entretien de la gendarmerie, des troupes en garnison, des fortifications et des ports; dépenses des prisons; travaux des routes, des ponts, des fleuves, des marais Pontins, etc.; travaux de restauration des monuments antiques, réparation des palais pontificaux, etc.

Les produits étaient constamment absorbés par les dépenses, et souvent il fallut faire arriver à Rome les revenus des départements voisins. Cette consommation complète des revenus sur les lieux mêmes rendit facile la levée de l'impôt, et maintint une rapide circulation de numéraire.

Le pape, en rentrant dans ses États, adopta en grande partie le système d'impositions de la France; il maintint le timbre et l'enregistrement, et il laissa les douanes sur les frontières. Le souverain pontife voulut aussi, par l'acte du 6 juillet 1816, que le budget de l'Etat fût rédigé par le trésorier général, et qu'on préparât les moyens de faire rendre compte à tous ceux qui manient les deniers de l'État.

Un pays qui, depuis longtemps étranger aux que-

relles politiques, et suffisamment gardé par le respect qu'inspirent ses chefs, n'a besoin d'entretenir ni armée de terre, ni armée de mer, ces deux vers rongeurs des États modernes, semble pouvoir se garantir aussi d'un troisième fléau, la dette publique. Malheureusement les papes n'ont pas tous connu ce secret, et la dette qu'ils ont successivement contractée s'élevait, au moment où leurs États furent assujettis par la France, à une somme énorme, composée en premier lieu de la dette perpétuelle ou *luoghi di monte*, actions négociables et d'une valeur capitale variable, dont les intérêts étaient originairement de 16 fr. par action, et dont la masse chargeait l'État d'un intérêt annuel de 2,234,085 écus, ou 11,952,354 fr., mais dont le pape Pie VI, pressé par la nécessité des temps, réduisit l'intérêt à 6 fr. 45 c. par action.

La seconde section de la dette se formait de *vacabili* ou rentes viagères, assises sur certains produits de la daterie entrant dans le trésor du pape considéré comme souverain pontife, et ses intérêts s'élevaient à près de 400,000 écus, ou 2,140,000 fr.

Un bref de Pie VI, du 28 novembre 1797, avait assigné la cinquième partie des biens ecclésiastiques à l'amortissement de cette double dette; mais cette vente n'eut pas lieu, et lorsque les États pontificaux furent divisés entre la France et le royaume d'Italie, chaque pays fut chargé d'une partie proportionnelle de la dette. Dans la partie devenue française, les biens du clergé furent destinés à son remboursement, et une adminis-

tration, dont plusieurs nobles romains faisaient partie, dirigea cette grande opération. Une masse de biens-fonds et de maisons, évalués 61 millions de francs, mise en vente, fut portée par les enchères à plus de 100 millions, somme au moyen de laquelle toute la dette fut remboursée, soit en immeubles à la convenance des créanciers, soit en numéraire. Malheureusement, on adopta un mode rigoureux de liquidation, qui mécontenta d'autant plus les créanciers romains qu'il contrastait davantage avec le système équitable suivi en Toscane.

Cette vente des domaines ecclésiastiques, afin d'opérer le remboursement de la dette, fut sanctionnée par l'édit pontifical que j'ai déjà cité, et il n'y eut d'excepté que les locaux destinés à la résidence des évêques et des religieux, qui durent être restitués moyennant indemnité. Le même acte ordonna qu'il serait ouvert un registre général de la dette publique non remboursée, et on adopta encore dans cette occasion, même dans ses formes, la législation française.

CHAPITRE IV.

DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE COMMUNALE.

Les villes et villages des États romains sont, ainsi que je l'ai dit plus haut, administrés par des conseils composés de propriétaires notables, qui délibèrent cha-

que année sur les besoins des communes et sur les moyens d'y pourvoir. Ils dressent ensuite un état de ces besoins et des ressources qu'ils veulent y appliquer, et cette pièce, appelée *tabella di prevenzione*, est envoyée par l'intermédiaire des gonfaloniers ou des gouverneurs aux délégués, et par ceux-ci à la congrégation *del buon Governo*, pour être approuvée.

Les revenus communaux varient à l'infini. Au premier rang figuraient autrefois les biens communaux; mais le pape Pie VII les réunit au domaine pontifical, et les mit en vente pour subvenir à des besoins pressants. Ceux de ces biens qui ne trouvèrent pas d'acquéreurs furent remis, à titre de location, aux communes qui les avaient possédés; et, depuis cette vente de leurs biens, les communes ont été forcées de multiplier les droits sur le vin, les spiritueux, la viande fraîche et salée, le poisson, la volaille, l'huile, les légumes et autres produits, droits qui se perçoivent à l'entrée ou sur le marché, au moment des ventes.

Les communes peuvent aussi, d'après les instructions *del buon Governo* de 1801 à 1803, lever, sous le nom de *focatico*, des taxes par feu ou par tête d'habitant, ou imposer le bétail. En général, chacune de ces taxes est affermée séparément, méthode qui multiplie les comptes et qui rend toute surveillance impossible.

En outre, les communes imposaient souvent des taxes additionnelles à la *dativa* ou au *macinato;* mais cette faculté leur a été enlevée par l'édit de 1816. Enfin, la plupart jouissent de banalités, telles que cel-

les des fours, des boucheries, de l'auberge, etc. Ces *privative*, comme on les appelle, sont affermées séparément, aux enchères publiques, et donnent un revenu considérable; mais elles condamnent les habitants à payer plus cher de moins bons aliments. Pie VII les abolit par son *motu proprio* du 1er avril 1801; mais la force de l'habitude lutta avec succès contre cette sage détermination.

Les dépenses des communes étaient, en 1809 : la solde des magistrats et des valets de ville, et les frais d'administration; la solde du gouverneur ou juge civil et criminel, du *barigello*, des sbires, du greffier, et de l'avocat des pauvres; l'entretien des prisonniers, le traitement d'un médecin et d'un chirurgien appelés *condotti*, qui reçoivent ordinairement, l'un 2 fr. 65 cent. par feu, et l'autre la moitié, avec obligation, pour cette somme, de soigner gratuitement tous les habitants. Cet utile établissement existe dans toutes les communes. Le traitement du secrétaire et celui du maître d'école sont encore au nombre des dépenses communales; et même, dans les villes et dans les gros villages, on entretient des maîtresses d'école pour les filles, sous le nom de *maestre pie*.

En outre, chaque commune accorde une certaine somme pour les honoraires du prédicateur qui vient y prêcher pendant le carême et l'avent.

Les autres dépenses sont relatives à l'entretien des édifices publics, des pavés, des chemins, des aqueducs, des fontaines, etc.

Enfin, chaque commune doit payer au trésor une somme fixe pour l'entretien des routes, en se remboursant sur les propriétaires par divers moyens.

En comparant les dépenses des communes des États romains avec celles des communes de France, on reconnaît que le système du gouvernement pontifical a été de laisser à leur charge beaucoup de dépenses qui, dans l'organisation française, sont acquittées directement par le trésor ou soldées par les départements.

Lorsque nous nous occupâmes de la comptabilité communale, nous reconnûmes que de graves désordres s'y étaient glissés, à cause des retards apportés à l'apurement des comptes des nombreux fermiers des droits communaux, et tous nos soins se portèrent sur cette branche importante de la fortune publique. Des conseillers municipaux choisis dans chaque commune rédigèrent des budgets, qu'approuva l'autorité préfectorale : des receveurs furent institués, et un cautionnement en numéraire garantit leur gestion. Leurs comptes furent rigoureusement examinés, et apurés dans l'année qui suivait l'exercice pour lequel ils avaient été ouverts ; les perceptions diverses furent concentrées sous forme d'octroi perçu à l'entrée des villes et des bourgs, et dans les villages on simplifia autant que possible les taxes et les moyens de les exiger. Toutes les dépenses d'un intérêt général furent laissées à la charge de l'État ou du département, et les autres dépenses subirent des réductions. La mise en adjudication de tous les travaux publics amena aussi de grandes éco-

nomies. Enfin, la lumière fut portée dans toutes les parties de cette administration, et, grâce aux notables propriétaires qui acceptèrent les emplois de maires, les soins de l'administration française ne furent pas sans fruit; au reste, il est permis de croire que l'exemple d'ordre et d'économie donné à cette époque exerce encore quelque influence sur le présent, puisque le *motu proprio* de 1816 a consacré presque tous les principes et adopté toutes les règles que nous avions appliquées.

Le résultat de ces efforts fut de donner aux villes et villages de cette province (sans compter Rome) un revenu fixe de 1,900,000 fr., dont la perception greva moins le pays, et donna lieu à moins de vexations que celle du produit beaucoup moindre des taxes anciennes. Les villes de Viterbo et de Civita-Vecchia élevèrent leur revenu à plus de 70,000 fr., et les autres à proportion, et peu de villages jouissaient de moins de 3,000 fr. de revenu.

Avant l'administration française, la ville de Rome n'avait ni revenu, ni administration municipale, et ses dépenses étaient prélevées, sans l'intervention d'aucun corps représentatif de la cité, sur le trésor de l'État, et réglées directement par les ministres du souverain.

L'administration française se hâta d'appeler les principaux habitants de Rome à former un conseil municipal. A sa tête on voyait, en qualité de maire, le duc Braschi, neveu de Pie VI, homme de bien, qu'animait un ardent amour de son pays. Il était secondé par MM. les princes de Piombino et Gabrielli, le duc

Sforza Cesarini, D. Filippo Albani, D. Nicolas Falconieri, les marquis Origo et Curti Lepri, et M. Portonero. Dans le conseil municipal siégeaient MM. les princes Barberini, Chigi, Sciarra Colonna; les ducs Rospigliosi Zagarolo, Bracciano; les comtes Bonnacorsi, Cenci Bolognetti, Lavaggi; les marquis Ceva, Massimi; MM. Celestini, Cleter, Marconi, Lamberti, etc.; et, grâce au zèle et au dévouement de ces hommes recommandables, la ville de Rome vit prospérer ses finances, et elle put suffire à de grandes et utiles dépenses.

Ses principales sources de revenu étaient :

1° L'octroi, évalué à.....	2,300,000 fr.
2° Le produit des édifices communaux.....	20,000
3° Un droit sur les blés, à 90 cent. l'hectol.	230,000
4° La location des halles.....	16,000
5° La vente des eaux.....	28,000
6° La vente de la neige.....	24,000
7° Une taxe sur les chevaux.....	72,000
8° Un droit sur les troupeaux de passage...	35,000

Le total de ses recettes brutes se montait, année commune, à 2,800,000 fr.

Ce revenu était employé ainsi qu'il suit :

Entretien des églises et du culte.....	300,000 fr.
Subvention aux hôpitaux.....	450,000
Secours à domicile.....	220,000
Dépôt de mendicité.....	40,000
Pensions à d'anciens employés.....	50,000
Instruction publique.....	256,000

Subvention au théâtre.....	45,000
Travaux de restauration et d'embellissements.	500,000
Entretien des édifices publics.....	50,000
Entretien des aqueducs et fontaines.....	40,000
Éclairage de la ville.....	100,000
Compagnie de pompiers.....	17,000

Le surplus du revenu s'employait en frais de perception, en dépenses d'administration, de police et de sûreté publique; en frais de logements militaires, d'entretien des pavés, des chemins vicinaux; ou servait à acquitter les prélèvements faits par le fisc. La ville paya, en outre, la dépense première d'établissements de 1,000 réverbères, l'achat de 6 pompes à incendie, etc. Ainsi tous les besoins d'une grande cité étaient satisfaits; et, malgré le peu d'expérience d'une administration dont rien n'avait préparé les membres au maniement des affaires, je puis affirmer que, pour l'ordre et la bonne tenue des comptes, pour l'économique et intelligent emploi des ressources, la mairie de Rome, après deux ans d'exercice, ne le cédait à aucune autre de l'intérieur de la France. La participation de tant d'hommes honorables à une administration gratuite, quoique laborieuse, et que menaçait plus d'un péril, prouva évidemment qu'ils mettaient avant leur intérêt personnel l'intérêt public et le bien de leur pays, et répond hautement au reproche trop commun qu'on adresse aux Romains sur leur inaptitude aux affaires.

Je crois utile de terminer ce chapitre par un tableau

des consommations de la ville de Rome en 1812, année où cette ville contenait 140,000 habitants (étrangers et garnison compris), afin de servir à des comparaisons avec les consommations des autres grandes cités :

Froment	265,000	hectolitres.
Riz	1,200,000	1/2 kilogr.
Vin	298,000	hectolitres.
Eaux-de-vie	3,600	—
Vinaigre	1,200	—
Bœufs, vaches et génisses	12,960	têtes.
Buffles pour la consommation des Juifs	1,165	—
Moutons	63,000	—
Agneaux	82,000	—
Chevreaux	14,000	—
Porcs	14,000	—
Viande dépecée	220,000	1/2 kilogr.
Volaille	330,000	têtes.
Poisson salé	1,000,000	1/2 kilogr.
Fromages étrangers	220,000	—
Fromages du pays	800,000	—
Huile d'olive	20,300	hectolitres.
Foin	300,000	quint. de 50 kil.
Paille	30,000	—
Avoine	30,000	hectolitres.

La consommation de chaque habitant de Rome peut être calculée à 2 hectolitres de froment, 60 kilogrammes de viande, 17 kilogrammes de légumes secs, et 212 litres de vin.

CHAPITRE V.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Deux grands établissements d'instruction publique existent à Rome : l'université de la *Sapienza* et le collége romain.

L'université fut fondée en 1303 par Boniface VIII, restaurée par Eugène IV, Nicolas V, et Léon X, qui y plaça 103 professeurs, dont un entre autres enseignait l'astrologie. Sixte V, qui avait occupé une chaire dans cet établissement, le protégea aussi beaucoup.

Alexandre VII acheva la construction de l'édifice qui existe actuellement, y fonda une bibliothèque, et créa un jardin de botanique. Innocent XII et Clément XI donnèrent de nouveaux règlements à l'université; Benoît XIV y fonda les chaires de physique, de chimie et de mathématiques; et Pie VI et son successeur, celles d'accouchement, d'histoire naturelle et d'art vétérinaire. En 1809, cette université comptait 34 professeurs, et parmi eux des hommes du premier mérite, tels que MM. Pessuti, Morichini, Gandolfi, Gismondi, Bomba, Lupi, etc.

Le nombre des élèves est variable; mais, comme les degrés dans toutes les facultés sont donnés à la *Sapienza*, les cours sont généralement très-suivis.

Les dépenses de cet établissement étaient d'environ

55,000 fr., dont les professeurs recevaient 34,000 en traitements, qui variaient entre 2,140 fr. au maximum, et 642 fr. au minimum. A la vérité, ces professeurs ne sont tenus qu'à faire 60 leçons par an.

Le reste du revenu s'employait en pensions, en entretien des bâtiments et des collections, en gages des servants, etc.

Il est évident que des traitements aussi modiques étaient insuffisants; et cependant les revenus propres de l'établissement étaient loin de couvrir ces modestes dépenses, puisqu'ils ne consistaient qu'en 3,500 fr. provenant de locations de maisons, et en 6 à 7,000 fr. que payaient les gradués pour leurs diplômes. Mais le trésor pontifical suppléait au déficit, et, sous l'administration française, la ville de Rome accorda 40,000 fr. de subvention à cette université, et la situation des professeurs fut un peu améliorée.

Le collége romain, fondé par Grégoire XIII, et considéré comme la seconde université de Rome, a l'avantage sur la *Sapienza* de recevoir dans ses vastes bâtiments un nombre considérable d'élèves pensionnaires.

Les professeurs sont au nombre de 5 pour la théologie, 5 pour la physique et les mathématiques, 4 pour les belles-lettres, et 6 pour la langue latine. On y compte en outre 5 directeurs de l'observatoire, 2 directeurs des cabinets d'antiquité et d'histoire naturelle, 2 bibliothécaires, et quelques employés.

On ne saurait entrer dans l'observatoire de ce collége sans éprouver un sentiment de respect, puisque c'est là

que Galilée fit ses premières observations. Depuis cette époque, une suite d'hommes de mérite a successivement occupé la place de ce grand génie, et parmi eux se distinguent les PP. Boscowich, Jacquier et Maire. En 1812, MM. Calandrelli et Conti y professaient l'astronomie avec succès, et ils publiaient des observations qui jouissaient de l'estime des savants. L'abbé Gigli s'occupait en même temps de travaux astronomiques au Vatican.

Le collége romain, considéré comme université, n'avait aucun revenu, et ses dépenses, montant à 38,000 fr., étaient payées par le gouvernement ou par la ville.

Les autres établissements d'instruction publique à Rome sont le collége *Clementino*, dirigé par les religieux Somasques; les colléges de Sabine, *Salviati*, *Ghislieri;* et celui de Sainte-Agnès, fondé par la maison Doria. Mais tous ces colléges sont plutôt des pensionnats ouverts à la jeunesse pauvre que des établissements d'instruction, puisque les élèves suivent d'ordinaire les cours des universités.

Les deux colléges des PP. Scolopi, appelés de Saint-Pantaléon et Nazaréen, méritent d'être distingués des établissements précédents; car, dotés d'un revenu assez considérable, ils entretiennent 18 professeurs, et ils reçoivent 250 élèves, dont 50 pensionnaires.

Enfin, il existe à Rome 8 établissements fondés par des nations étrangères, tels que le collége germanique, le collége de Hongrie, etc., qui dans l'origine recevaient les jeunes gens de ces diverses nations, venus à Rome

pour y chercher une instruction qu'ils ne pouvaient recevoir dans leur pays. Maintenant leurs revenus sont employés uniquement à payer des pensions aux pauvres nationaux.

Hors de Rome, l'instruction classique n'est donnée que dans les séminaires, et dans un petit nombre de colléges appartenant aux Barnabites et aux Scolopi; aussi tous les jeunes gens des classes aisées viennent recevoir l'instruction dans la capitale.

Cette instruction a surtout pour but l'enseignement du latin, langue dont la connaissance approfondie n'est nulle part plus répandue qu'à Rome, où les hommes qui l'écrivent correctement en prose et en vers sont extrêmement communs. Un peu de grec, d'histoire ancienne, d'archéologie, de littérature, complète l'éducation des jeunes gens qui ne se destinent ni à l'Église, ni au barreau, ni à la médecine.

Il résulte de ce système d'enseignement que l'étude des sciences mathématiques, physiques et naturelles, est très-négligée; ce qui ne saurait étonner dans un pays où ces sciences ne peuvent servir qu'à un nombre très-restreint de professions, et dans lequel la théologie et le droit conduisent exclusivement à la fortune et aux honneurs. Aussi trouve-t-on beaucoup de personnes profondément versées dans ces sciences.

L'instruction primaire est offerte au peuple avec une libéralité dont peu de gouvernements donnent l'exemple; car, dans la seule ville de Rome, 4 écoles pies, 2 de doctrinaires, 2 écoles chrétiennes, 52 écoles ré-

gionnaires pour les garçons, et un nombre égal d'écoles de filles, sont ouvertes à la population pauvre, les unes gratuitement, les autres moyennant la modique rétribution de 1 franc 55 cent. à 2 francs 55 cent. par mois.

Dans les villes et les moindres villages, des maîtres payés par le public enseignent à lire, à écrire et à calculer; de sorte qu'il n'y a pas un seul enfant qui ne puisse recevoir le bienfait de l'instruction primaire.

Mais il en est ici comme presque partout ailleurs: les enfants pauvres, distraits de leurs études par les travaux des champs, sans loisir chez eux, et sans moyens de s'exercer à lire et à écrire, oublient promptement ce qu'ils ont mal appris.

Rome possède, pour l'étude des lettres et des hautes sciences, des ressources, à la vérité peu comparables, quant aux ouvrages modernes, à celles des autres grandes capitales, mais cependant très-dignes d'attention, surtout pour ce qui concerne les temps anciens; et il suffit de nommer les bibliothèques du Vatican, de la Minerva ou *Casanatense*, du nom de son fondateur le cardinal Casanate, et d'*Ara cœli tana*, *Angelica*, *Alessandrina*, pour rappeler au souvenir des savants qui les ont visitées les collections d'une extrême richesse en ouvrages d'anciens auteurs.

Un cabinet d'antiquités, fondé au collége Romain par le célèbre P. Kirker, a été accru par le cardinal Zelada; et au collége d'Ombrie, le savant abbé Scapellini, avec les plus faibles ressources qu'a su mettre

en œuvre son amour ardent de la science, a formé aussi un beau cabinet de physique. Quelques commencements de collections d'histoire naturelle se trouvent aux colléges Romain, Nazaréen, à la Sapienza et à Santo-Spirito.

Le Vatican possède une collection de médailles qui jouit d'une juste célébrité; et on trouve chez plusieurs riches particuliers des cabinets précieux de médailles et d'objets d'art, et de riches bibliothèques.

Outre les professeurs habiles que j'ai cités, on comptait à Rome, en 1812, un grand nombre d'hommes remplis de mérite et d'érudition, tels que MM. Cancellieri, Philippe et Alexandre Visconti, émules de leur illustre frère *Ennius;* Fea, Guatani, Rè, Uggeri, antiquaires; Luigi Marini, que l'étude approfondie des mathématiques n'a pas distrait des belles-lettres et de la science des antiquités; Morichini, chimiste du premier ordre; Bomba, Egidi, Prela, Giovanelli, médecins; Trasmondi, chirurgien; Savetti, accoucheur.

M. Bartolucci passait avec raison pour être à la fois le plus grand jurisconsulte de Rome, et une de ses plus hautes capacités. MM. Vergani et Ruga écrivaient sur la législation; M. Luigi Doria, sur l'agriculture; enfin, Mgr Nicolaï s'était acquis une juste et grande réputation comme antiquaire, comme agriculteur, et comme écrivain sur l'économie politique.

Dans la littérature, on remarquait MM. Gherardo di Rossi, le comte Giraud, Pistrucci, Viviani, le prince Chigi, Biondi, mon spirituel ami le comte Giuseppe Al-

borghetti, qui luttaient contre le mauvais goût du public et les allures monotones d'une poésie dégénérée.

Les réunions académiques ne manquent pas aux savants et aux gens de lettres; et, parmi elles, qui ne connaît l'Académie des Arcades, cet éternel plastron des plaisanteries des voyageurs, et qui, il faut l'avouer, en mérite bien une partie par quelques habitudes devenues ridicules, et par l'afféterie de beaucoup de vers qu'on y débite? Mais, à côté des bergers arcadiens, on trouve les académiciens *nuovi Lincei*, qui sont uniquement occupés de l'étude des sciences physiques, mathématiques et naturelles; l'Académie d'archéologie, fondée par M. Degérando, a pour but l'étude de l'antiquité; l'Académie de Saint-Luc, la plus ancienne de toutes, est le point de réunion de tous les hommes qui cultivent avec succès les beaux-arts. Enfin, l'administration française avait fondé une société d'agriculture, qui a publié quelques bons mémoires.

Le goût des réunions scientifiques ou littéraires n'est pas concentré à Rome, et il est peu de villes de province où les hommes studieux ne trouvent un lieu d'assemblée. Ainsi, Viterbo a son académie *degli Ardentii;* Velletri, celle *dei Volsci;* Rieti, *del Tisone*, etc. Sans vouloir élever bien haut l'utilité de ces sociétés littéraires, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elles supposent le goût de l'étude, et l'existence d'un nombre de gens instruits plus grand que ne semble le promettre la faible population de ces villes.

CHAPITRE VI.

DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

ARTICLE PREMIER.

De la justice civile.

En parlant de l'administration, j'ai montré comment se trouvaient mêlées et confondues la distribution de la justice et la surveillance de l'exécution des lois; et j'ai fait voir que presque tous les agents du souverain, tous les colléges ou congrégations qui les assistent, jouissent du droit de prononcer sur les affaires contentieuses de leur ressort. Mais, à côté de ces corps mixtes, il existe néanmoins des magistratures purement judiciaires, devant lesquelles sont portées, soit en première instance, soit en appel, les diverses contestations civiles; et je vais en donner rapidement une idée.

Depuis la publication de l'édit de 1816, les juges du premier degré sont, hors de Rome, les gouverneurs des districts et des villes, qui prononcent dans les affaires qui ne dépassent pas 100 *scudi*, ou dans celles qui sont simples ou urgentes par leur nature. Leur jugement est définitif jusqu'à 10 *scudi;* mais l'appel des autres jugements est porté devant le tribunal de la délégation, formé de 3 ou de 5 juges.

Dans les fiefs, le gouverneur du seigneur ne peut prononcer, même sous réserve d'appel, que jusqu'à 10 *scudi;* et on appelle aussi de ses jugements devant le même tribunal de la délégation.

A Rome, les tribunaux de première instance sont celui qui est appelé *camera Capitolina* et *tribunale del Campidoglio*, présidé par le sénateur, et composé de trois conservateurs, du *priore de' Camporioni,* et de plusieurs autres juges et officiers : sa juridiction est peu étendue.

Le tribunal de l'agriculture, composé aussi de laïques, et qui n'a également qu'une autorité très-restreinte, et ceux de l'*Annona, della Grascia, Marittimo, delle Mercedi,* etc.

Le tribunal appelé de Monte Citorio, du palais où il siége, ou de l'auditeur de la chambre, vulgairement et par contraction *tribunal dell' Apostolica Camera,* connaît en première instance d'un grand nombre de causes civiles et ecclésiastiques. Son chef est l'*uditore della camera,* prélat de premier ordre; et le tribunal se compose des trois lieutenants de cet auditeur, qui portent, les deux premiers le titre de *luogotenenti dell' auditor della camera,* et qu'on appelle vulgairement par contraction *luogotenenti* dell' Apostolica Camera; et le troisième nommé *uditore* dell' A. C. Met. Trois assesseurs leur sont adjoints, et un grand nombre d'officiers dépendent d'eux.

Lorsqu'on porte devant ce tribunal des causes en première instance d'une valeur moindre de 825 *scudi,*

la présence de l'un des lieutenants est suffisante. Dans les causes plus importantes, tous les juges doivent être présents.

Ce tribunal reçoit aussi les appels des jugements rendus par les tribunaux de province, et de ceux qu'ont rendus les lieutenants seuls; et, dans certains cas, il reçoit même les appels de jugements en seconde instance rendus par les mêmes lieutenants.

Le tribunal suprême des États romains est la *Sagra Rota Romana*, qui reçoit les appels des jugements de tous les tribunaux inférieurs, lorsque la valeur du litige dépasse 825 *scudi*. L'Europe catholique peut être considérée comme prenant part à sa composition; car la France, l'Allemagne et le Milanais y envoient chacun un auditeur, l'Espagne deux, et la Toscane et le duché de Perugia en nomment un alternativement; enfin, leur nombre se complète par des prélats nommés par le pape. L'étendue de la juridiction de ces douze amphictyons était fort grande dans les temps anciens, et, de toutes les parties de l'Europe, on s'en remettait à la sagesse reconnue de leurs décisions. Maintenant, la Rote n'est plus qu'un tribunal d'appel pour les seuls États pontificaux dans les causes civiles.

Les auditeurs de Rote sont des prélats du second rang, entourés d'une grande considération; et ceux qui appartiennent aux couronnes remplacent, dans certains cas, leurs ambassadeurs. Parmi les auditeurs français, on a souvent compté des hommes du premier mérite, tels que MM. de Polignac, depuis cardinal et

auteur de l'*Anti-Lucrèce*, de Canillac, de Very, de Bayanne et Isoard, ces deux derniers cardinaux.

Une autre cour de justice, portant le nom de *Segnatura di giustizia*, prononce sur les récusations et règlements des juges, demandes en révision, violation des formes de procédure, etc., et renvoie les parties devant un tribunal ordinaire. Ainsi on peut la comparer à l'ancien grand conseil de France, et, s'il y a lieu, à la cour de cassation. Ce tribunal se compose d'un cardinal préfet, d'un auditeur, de 13 prélats *votenti*, et d'un très-grand nombre de *ponenti* ou référendaires; et il se divise en deux chambres, que l'auditeur préside ordinairement à la place du cardinal-préfet. Cette cour, investie d'un pouvoir si éminent, reçoit en outre les appels des jugements des tribunaux inférieurs pour des causes au-dessous de 300 *scudi*, lorsque le second juge a prononcé autrement que le premier; mais dans ce cas le cardinal-préfet désigne à son choix trois juges pour décider souverainement.

Enfin, un dernier recours est ouvert aux plaideurs, en s'adressant au souverain lui-même. Devant sa toute-puissance, la chose jugée n'a plus de force, et d'autres juges peuvent recevoir l'ordre d'examiner de nouveau la cause, et de donner un nouvel arrêt. Ce fâcheux usage de l'autorité du souverain n'est que trop fréquent, et les plaideurs malheureux n'obtiennent que trop souvent cette révision. Du moins autrefois ces recours extraordinaires étaient portés devant une cour ou congrégation appelée *Segnatura di grazia*, présidée

par le pape en personne; mais maintenant, lorsque le saint-père admet le recours, un simple rescrit de son auditeur renvoie les parties devant la *Segnatura di giustizia;* ou ce prélat prononce lui-même au nom du souverain.

Les matières domaniales sont réservées dans les provinces à des assesseurs de la chambre apostolique, jusqu'à la valeur de 200 *scudi,* et à Rome, à l'auditeur *del camerlingato,* et à celui du trésorier général jusqu'à la valeur de 825 *scudi.* Au-dessus de cette somme, cette nature d'affaires est portée devant un tribunal composé de trois prélats, qui reçoivent aussi les appels des jugements des autres juges domaniaux.

Tous les juges nommés par le souverain reçoivent un traitement fixe, et ont droit à quelques émoluments réglés et peu considérables.

Devant tous ces tribunaux, les procès se jugent sur mémoires et sur des informations orales, espèce de plaidoiries sans contradicteur, que chaque avocat fait séparément à son tour devant le juge. La Rote procède par un mode qui lui est particulier. Après l'audition des plaidoiries, telles que je viens de les indiquer, et l'examen des mémoires, cette cour rend une première décision ou plutôt un avis soigneusement motivé, première expression de l'impression qu'elle a reçue. Cet avis, appelé décision rotale, est imprimé et signifié aux parties. Celle en faveur de qui la décision est rendue demande alors l'expédition de la sentence définitive, et si la partie condamnée ne réclame pas, cette expé-

dition est ordonnée et le procès terminé. Si au contraire cette partie attaque la décision, la Rote examine les nouvelles raisons alléguées par elle. Dans le cas où elles ne changent pas l'opinion des juges, la première décision demeure, et la sentence est expédiée; mais, dans le cas contraire, une nouvelle décision annule la précédente, et elle est aussi imprimée, et soumise à la critique de la partie perdante. On a vu ces décisions opposées se succéder pendant des années, avant qu'une sentence définitive vînt fermer la lice aux plaideurs.

En général, on attache beaucoup d'importance, à Rome, à la conformité des jugements des diverses instances; de sorte que, lorsque l'appel confirme le premier jugement, on tient ordinairement l'arrêt comme définitif, tandis qu'on peut recourir à une troisième et même à une quatrième instance lorsque les jugements diffèrent entre eux.

Toutes les affaires portées devant les tribunaux sont plaidées par les avocats, qui forment un corps considérable et distingué, divisé en avocats consistoriaux qui, au nombre de douze, portent seuls la parole devant le pape, et jouissent de plusieurs autres priviléges, et en avocats *rotali*, qui plaident devant tous les tribunaux. Parmi les avocats on a compté de tout temps des hommes du plus haut mérite; et, à l'époque dont je m'occupe, le barreau s'honorait de MM. Bartolucci, Bontadossi, Angelotti, et de plusieurs autres. Il suffit de savoir que M. Lasagni, conseiller à

la cour de cassation de France, a appartenu à ce corps, pour s'en former une très-haute idée.

Les *curiali* ou *patrocinatori* forment une corporation assez semblable à celle de nos avoués ou procureurs : ils se divisent en *curiali di collegio*, et *curiali innocenziani*.

Enfin, une corporation de notaires est chargée, comme en France, de la rédaction et de la garde des transactions civiles, sous la surveillance du préfet des archives, qui est toujours un des clercs de la chambre, et de trois assesseurs laïques.

Lorsque le système judiciaire français fut introduit dans les États romains, tous les tribunaux dont je viens de parler furent supprimés, et il apporta du moins l'avantage de la séparation complète des pouvoirs judiciaires et administratifs. Des tribunaux de paix, de première instance, et une cour d'appel, remplacèrent les nombreux corps judiciaires pontificaux ; et un conseil de préfecture fut chargé de la décision des questions domaniales et autres, auxquelles l'administration avait un intérêt, et qui jusqu'à ce jour ressortissaient de divers colléges administratifs.

Loin de moi la pensée de reprocher aux tribunaux pontificaux le ralentissement que les malheurs avaient apporté dans la marche des affaires, et l'énorme arriéré qui existait au moment de l'installation des nouveaux tribunaux ! Mais, grâce au mode nouveau de procéder, à la simplicité de nos formes, et au zèle des magistrats, en peu d'années 8,567 affaires anciennes furent jugées,

sans que les causes nouvelles éprouvassent de retard; aussi, à la fin de 1813, la cour d'appel n'avait à prononcer que sur 189 procès, et les neuf tribunaux du ressort, réunis, n'en comptaient pas 1,000. Enfin, dans le cours de cette même année, ces tribunaux inférieurs avaient rendu 10,300 jugements, et la cour d'appel avait prononcé 1,592 arrêts, dont 948 étaient définitifs.

Ainsi une marche rapide faisait passer les plaideurs à travers les divers degrés de juridiction, et par sa rapidité même diminuait sensiblement les frais des procès. Comme cette célérité est très-favorable à la prospérité d'un pays, il n'est pas sans importance d'avoir montré par une grande expérience la possibilité de faire jouir le peuple romain de ce bienfait, en même temps qu'on lui assurait les avantages, plus grands encore, de l'inébranlable stabilité des jugements. D'un autre côté, la composition des tribunaux donnait généralement une garantie de leur impartialité et de leurs lumières; et la voix publique, probablement encore aujourd'hui, ratifiera l'hommage que je me plais à rendre au plus grand nombre des magistrats de cette époque, et à la sagesse avec laquelle M. le comte Dal Pozzo, membre de la consulte, chargé spécialement de la justice, les avait choisis.

ARTICLE II.

De l'administration de la justice criminelle et de la police.

Le rapport le moins favorable sous lequel ont été envisagés par les voyageurs les Romains et leur gouvernement, est sans contredit celui de l'administration de la justice criminelle et de la police; et, avec quelque méfiance qu'on accueille leurs reproches, on ne peut se dissimuler qu'ils fussent en partie mérités à l'époque dont je parle; qu'en effet, le droit d'asile accordé non-seulement aux églises dans un pays où elles sont extrêmement nombreuses, mais aux rues et aux places habitées par les ambassadeurs et par les grands seigneurs; que l'espèce d'amnistie qui protégeait les criminels réfugiés dans les fermes de propriétaires privilégiés; que la lenteur des procédures; qu'enfin, les effets trop fréquents d'une fausse pitié, laissaient aux coupables un tel nombre de chances de salut, qu'il y avait comme un encouragement accordé au crime. Dans un pays où les passions sont violentes, où la vengeance est conseillée par l'honneur, comme la seule satisfaction qu'il puisse accepter; où les mœurs excitent ces mouvements féroces en les excusant; dans un tel pays, lorsqu'il fallait que la punition fût prompte et inévitable, il semble que tout s'accordât pour la rendre incertaine et lente. Aussi, ne peut-on lire sans douleur le récit des crimes qui se commettaient dans les États pontificaux. Il n'est pas dans ma pensée de dérouler

ici les annales judiciaires romaines, dont trop d'auteurs se sont plu à montrer les pages ensanglantées : c'est dans des vues plus utiles que je veux considérer la moralité de ce peuple, et examiner les moyens répressifs employés par son gouvernement; c'est dans un intérêt élevé d'humanité et de politique que je veux rechercher si cette plus grande facilité à s'abandonner aux crimes contre les personnes, dont on accusait les Romains, résultait d'institutions vicieuses, ou du caractère, des mœurs et des habitudes populaires; car si je parviens à démontrer, par des faits, que l'abolition d'institutions protectrices des criminels, que la promptitude de la justice, que l'impartialité de ses jugements, que la publicité des procédures, ont diminué le nombre des crimes, il me sera permis d'absoudre ce peuple du reproche qu'on lui adresse généralement; et les amis de l'humanité accueilleront l'espérance que cette noble partie de l'Europe se replacera un jour au rang des pays les plus renommés par la douceur des mœurs de leurs habitants.

L'introduction des lois et des formes de procéder en usage en France, a donné lieu à faire cette grande expérience, dont il ne sera pas sans intérêt de suivre la marche et d'examiner les résultats.

Lors même qu'on posséderait des états sincères des jugements rendus par les tribunaux pontificaux, on ne connaîtrait pas le nombre des crimes, car tous les malfaiteurs, à beaucoup près, n'étaient pas poursuivis. Mais, en laissant même de côté les récits évidemment

exagérés des voyageurs, il n'est que trop avéré que les assassinats et les meurtres étaient fréquents, soit à Rome, soit dans les provinces méridionales; que peu de fêtes populaires se passaient sans être ensanglantées, et que des brigands vivaient dans plusieurs parties du territoire, hors de l'action des lois.

On est assez d'accord à attribuer aux institutions la plus grande part dans cette effrayante disposition au crime; mais, pour être juste, il faut dire que, sous les mêmes lois et le même régime, il existe des différences très-sensibles entre les diverses parties du territoire romain : ainsi, tandis que l'histoire judiciaire des Légations, des Marches, du duché de Spoletto, de l'Ombrie, de la Sabine, du Patrimoine, ne présentait qu'un nombre de crimes peu supérieur aux proportions ordinaires, les provinces de *Marittima è Campagna*, situées entre la mer et l'Apennin, ont, depuis des siècles, offert l'affligeant spectacle d'une population prompte à commettre des crimes contre les personnes.

Cicéron, dans l'oraison *pro Milone*, qui tua Clodius à Bovillæ au pied des monts Albanes, et par conséquent à peu de distance des pays encore aujourd'hui infestés par des brigands, dit : « Noctu, invidioso et pleno latronum in loco occidisset; » et plus loin, « sustinuisset crimen, ipse ille latronum occultator et receptator locus. »

Les motifs de cette différence seraient inutilement recherchés dans la seule disposition topographique des lieux : les rochers qui bordent l'Anio présentent des

retraites aussi sûres que ceux des monts Lepini, le royaume de Naples offre un asile aussi voisin; et cependant le brigandage est en horreur parmi les pasteurs de Felletino, tandis qu'il est en quelque sorte une des professions des habitants de Giulano ou de Sonnino.

Pour trouver la véritable cause d'effets si divers d'une même législation dans des positions topographiques semblables, il faut remonter à des temps très-anciens, à des époques de guerres intestines, où quelque motif inconnu développa l'esprit de brigandage dans certains cantons; la preuve bientôt acquise de la facilité d'obtenir l'impunité, le crime fit école, et des mœurs et des opinions se formèrent pour l'absoudre et l'encourager; peut-être même dans ces temps malheureux eut-il quelque cause honorable, telle que la résistance à l'oppression. Mais une fois que la conscience publique fut faussée, les habitudes criminelles prirent un effrayant développement. En vain Sixte V, par une justice vraiment prévôtale, délivra ses États d'un nombre prodigieux de malfaiteurs; en vain l'humanité frémit-elle des trahisons par lesquelles sa police s'emparait des brigands, et des supplices que sa justice leur faisait subir: le crime resta implanté dans les contrées où les mœurs l'avaient en quelque sorte pris sous leur protection.

Pour être juste, il faut dire qu'à cette époque l'Europe presque entière était dans un état peu différent; mais tandis que dans les autres pays cette plaie honteuse

de la société disparut complétement, l'énergie de Sixte V suffit à peine à la circonscrire. La tradition a fait passer jusqu'à nous les faits de quelques-uns de ces flibustiers de terre, et on s'étonne moins encore de leur audace que de la longueur du temps pendant lequel ils purent exercer leur affreuse industrie : souvent le gouvernement fut contraint à traiter avec eux, et à couvrir leurs forfaits d'une amnistie; plus souvent il fermait les yeux sur leur retraite dans des lieux malsains, où ils trouvaient la sécurité et une paye élevée, en échange des périls auxquels leur santé était exposée en remplissant les fonctions de gardes, de pâtres ou de bûcherons.

Ainsi les mœurs et les institutions ont concouru à maintenir les habitudes criminelles dans certaines contrées; il importe donc de bien connaître comment agit cette opinion perverse, afin d'assigner sa part dans ce déplorable résultat.

La soif de la vengeance est la cause ordinaire du premier meurtre, et l'opinion, le considérant comme une sorte de réparation d'honneur, ennoblit presque ce crime; le brigandage auquel doit se livrer ensuite le meurtrier fugitif pour vivre en évitant la justice exige du courage, de la force, de la constance, et l'estime qu'inspirent naturellement ces qualités s'étend sur celui qui en fait un si mauvais emploi; l'horreur disparaît devant une sorte d'admiration, et la langue même s'est prêtée à cette affreuse fiction en fournissant des locutions pour masquer le crime. Ainsi les assassins fugitifs

sont appelés *banditi*, bannis, et ce nom n'a rien de repoussant, car il se rattache aux proscriptions exercées pendant les troubles politiques; ainsi un brigand s'appelle aussi un *contumace* qui vit sur la montagne ou dans la forêt, *stà alla montagna, alla macchia*.

Il y a plus : c'est toujours sans honte, et quelquefois ce n'est pas sans fierté, que la famille d'un brigand parle de sa situation; souvent même elle en profite pour obtenir une sorte de respect de ceux qui n'ont pas un protecteur aussi formidable; plus d'une femme de brigand, dans ses querelles de village, reproche à sa voisine de n'avoir pas un mari capable de vivre à la montagne, et souvent les produits du vol répandent l'aisance dans la famille; quelquefois aussi elle s'enrichit des tributs payés pour acheter le repos; plus souvent elle profite du travail gratuit des voisins qui, à tour de rôle, viennent cultiver le champ du bandit pour obtenir qu'il respecte leur récolte.

Le résultat de ces idées, profondément implantées dans quelques populations, est de faire considérer le brigand comme un homme malheureux plus que comme un criminel, et de lui concilier une sorte d'estime mêlée d'admiration; aussi n'est-il pas rare que des filles ont préféré un époux si aventureux à un paisible cultivateur.

L'absence presque totale de ce mépris et de cette horreur qu'inspirent partout ailleurs le nom et la vue d'un meurtrier, peut donc être considérée comme une des principales causes du maintien de l'esprit de bri-

gandage. La société, n'ayant pas rompu avec cet homme, est disposée à lui être secourable comme à un autre de ses membres; et d'ailleurs sa facile libéralité envers ceux qui le servent, ses atroces vengeances de ceux qui lui nuisent, lui soumettent en quelque sorte une population cupide et tremblante. Pour maintenir cet empire on a vu des brigands poursuivre pendant des années, avec une infernale persistance, des paysans qui les avaient dénoncés, les atteindre, les massacrer et les couper en morceaux. Aussi ce moyen de terreur ou de vengeance met-il à leur disposition les chirurgiens en cas de blessures, les marchands d'armes, de poudre, de vivres; et les récoltes et les plantations de ceux auxquels ils s'adressent, répondent de la prompte exécution de leurs ordres. Leurs parents, qui les visitent souvent, les bergers, qui passent six mois sur les mêmes montagnes, sont leurs espions; et, par des signaux ingénieusement combinés, ils savent rendre les surprises très-difficiles.

Il n'entre pas dans mon plan de recueillir les histoires de brigands, que les voyageurs écoutent si avidement de la bouche des postillons, et dont ils ont tellement rempli les descriptions de cette partie de l'Italie, qu'il n'est plus personne, grâce à eux, qui ignore les hauts faits de ces klephtes des monts Lepini, et qui ne connaisse leurs *spadille* si favorables à la marche sur les rochers, leurs vestes de velours brillantes de boutons de métal, leurs *patroncine* garnies de cartouches, etc. Les peintres et les voyageurs ne me laissant

donc rien à dire ni à décrire, je passe à d'autres parties de mon sujet.

Avoir montré que les mœurs rendaient la vie d'un brigand presque honorable pendant qu'il errait sur les montagnes, et que les institutions lui assuraient du pain et un asile lorsqu'il voulait s'amender, c'est avoir, il me semble, donné la clef de l'énigme de la persistance du brigandage au milieu de la civilisation la plus raffinée; c'est aussi, j'en conviens, presque excuser les populations infectées de cette lèpre. Mais trouverait-on facilement un peuple qui résistât à un tel concours de séductions?

Si le brigandage organisé désolait la partie méridionale des États pontificaux, on avait souvent, à Rome et dans les autres villes, à gémir sur les scènes sanglantes dans lesquelles le stylet transformait les moindres querelles.

Cependant, au temps dont je parle, comme au moment actuel, les moyens de répression ne manquaient pas. En effet, chaque gouverneur, nommé par le pape ou par le seigneur, juge sans appel les délits qui n'emportent que des amendes et une année de prison, et en première instance connaît des autres délits et des crimes. Chaque province a, en outre, son tribunal criminel, formé du délégué du district et de quatre assesseurs, qui reçoit les appels des jugements rendus par les gouverneurs, et prononce en dernier ressort jusqu'à cinq années de galères.

A Rome, le tribunal appelé Congrégation criminelle,

que le gouverneur préside, se compose de deux assesseurs et de six lieutenants ou substituts de lieutenant, et prononce en dernier ressort, même la peine de mort.

Le sénateur de Rome a aussi une juridiction criminelle beaucoup moins importante, qui s'exerce par le tribunal du Capitole, dont j'ai déjà parlé, présidé par ce sénateur et par trois conservateurs.

Enfin, l'auditeur dell' A. C., la chambre apostolique et chacune des présidences ou députations, ont leurs justiciables, et le droit de leur infliger des peines correctionnelles.

Les délits et crimes contre les intérêts de l'État sont jugés en première instance par des assesseurs du trésorier général, et, à Rome, en appel par les tribunaux du camerlingo et du trésorier.

La Sagra Consulta, dont j'ai déjà parlé, reçoit les appels de tous ces jugements, ceux des tribunaux de Rome exceptés, de sorte qu'elle forme la véritable cour criminelle suprême des États romains.

Les procédures criminelles s'instruisent à huis clos; mais le prévenu est assisté d'un défenseur en titre, nommé et payé par le gouvernement, et portant le beau nom d'avocat des pauvres, fonction qui donne beaucoup de considération à celui qui l'exerce noblement. Les accusés peuvent cependant choisir un autre défenseur; mais il n'est admis qu'à fournir des mémoires, et il ne peut assister aux débats, à l'audition ni au récolement des témoins. Un procureur fiscal poursuit au nom du souverain, comme nos gens du roi.

Depuis 1816, les sentences doivent être motivées, et la torture est abolie depuis un grand nombre d'années. Pie VII a aussi prescrit aux juges de ne prononcer aucune peine qui ne soit écrite dans la loi.

La police, réunie au pouvoir judiciaire dans les mains des gouverneurs, leur donne des moyens très-puissants de répression; et rien dans les lois ne les gêne, soit pour l'arrestation, soit pour la durée de la détention des individus soupçonnés de crimes. A Rome surtout, le gouverneur exerce un pouvoir presque sans limites.

A l'époque dont je parle, les agents d'exécution étaient les sbires, qui, divisés en détachements sous les ordres de *barigelli*, étaient mis à la disposition des gouverneurs. Soit vice d'organisation, soit par d'autres causes, on ne peut rien comparer au mépris dans lequel étaient tombés ces hommes, dont les repris de justice étaient presque les seules recrues.

A peine soumis à une apparence d'organisation militaire, ces hommes mal vêtus, mal payés, étaient évidemment plutôt un obstacle au rétablissement de l'ordre qu'un moyen de répression; aussi, rarement employés à des poursuites actives, ils se bornaient à se ménager des intelligences dans les bandes de malfaiteurs, et à obtenir l'assassinat d'un chef par la trahison des siens, ou à la suite de honteuses négociations.

Voici maintenant quelle fut la conduite de l'administration française. Avant son entrée en fonctions, le brigandage s'était développé sous l'influence de cir-

constances malheureuses, et du partage de l'autorité entre le gouvernement légitime et une armée envahissante. Les bandits, peu poursuivis, s'étaient groupés sur un grand nombre de points, et le seul village de Giulano, dans la vallée de l'Amazena, en comptait douze, dont un exerçait depuis trente ans, et plusieurs depuis dix-huit, quinze et dix ans, leur terrible métier. Santo-Stefano, Prossedi, Supino, Sonnino, tous villages situés sur la même chaîne de montagnes, fournissaient aussi largement leur contingent. En tout, on comptait une centaine d'hommes vivant hors de la protection de la loi.

Peu de temps après que la législation française eut été promulguée, que les tribunaux furent installés, les moyens de répression organisés, un changement notable s'opéra. Une partie publique active poursuivit sans acception de personnes tous les inculpés de crimes, et une gendarmerie nombreuse, intelligente et bien organisée, ne laissa plus de repos à ceux que la justice lui désignait, et qui n'avaient plus la ressouree des asiles.

Il est avéré qu'en un temps très-court le plus grand nombre des malfaiteurs réfugiés dans les montagnes tombèrent sous la main de la justice, et que les autres ne songèrent plus qu'à se faire oublier dans leurs repaires. Il est reconnu aussi que dans les villes le nombre des meurtres décrut avec une grande rapidité, et que les défenses sévèrement maintenues de ports d'armes de toute nature ôtèrent à la plupart des querelles leur caractère sanglant.

Sans doute un tel résultat ne fut pas obtenu sans une grande sévérité, et le nombre des condamnations capitales fut considérable. Mais ces jugements, du moins, n'ont jamais été accusés d'injustice, et la publicité des procédures a toujours rendu la population tout entière juge de l'impartialité des divers tribunaux qui avaient ce terrible ministère à exercer.

Cet effet fut permanent pendant toute la durée de l'administration française, quant à ce qui concerne la sûreté publique dans les villes, et les assassinats prémédités devinrent aussi rares à Rome que dans les autres grandes cités; le nombre des meurtres et des blessures à la suite de rixes diminua aussi sensiblement, et les Romains s'étonnaient en voyant presque vide l'hôpital *della Consolazione,* destiné à recevoir les blessés, et qu'habituellement remplissaient les victimes des rixes. Enfin, on put circuler à toute heure dans les villes avec une entière sécurité.

Le brigandage, au contraire, après avoir été d'abord comprimé en 1809 et en 1810, reprit avec une force nouvelle les années suivantes, malgré un développement de moyens répressifs qui paraissait bien supérieur à l'objet qu'on avait en vue. Diverses circonstances expliquent cette anomalie. D'abord, le ministère public français poursuivit impitoyablement tous les malfaiteurs; secondement, l'administration, par une fausse économie, commit la faute grave de licencier brusquement le corps des sbires, licenciement qui jeta plusieurs de ces hommes dans les rangs des brigands;

enfin la levée de la conscription, quoique faite sur une échelle beaucoup moins étendue et avec des moyens incomparablement moins rigoureux que dans le reste de l'empire, donna pour recrues aux bandits plusieurs jeunes gens qui, fuyant un service auquel rien ne les avait préparés, ne trouvaient d'asile que dans les bois. Aussi, en 1811, environ cent vingt brigands répandaient la terreur sur les routes, dans les campagnes et jusque dans les villes. Mais les soins et l'activité de la gendarmerie, à laquelle avait été joint un corps auxiliaire composé d'anciens sbires choisis, l'emploi de la troupe de ligne, une surveillance de tous les instants exercée sur les bergers et les autres complices habituels des brigands, la trahison de quelques-uns des moins compromis, amenèrent successivement sous la main de la justice le plus grand nombre de ces misérables; de sorte qu'à la fin de la domination française on ne connaissait plus dans toute la province que cinquante à cinquante-cinq contumaces, la plupart découragés.

Ainsi l'administration française, par ses moyens répressifs, avait amélioré, sous le rapport de la sûreté publique, la situation du pays qui lui était confié.

Mais une cause plus puissante que l'activité des agents de répression, a surtout contribué à réduire le nombre des crimes : c'est la promptitude et l'*inévitabilité* de la justice. Dès que cette pensée si salutaire, que le châtiment suivrait nécessairement le crime, se fut introduite dans l'esprit du peuple, on vit s'opérer un changement prodigieux; souvent cette pensée, se pré-

sentant comme un éclair à l'homme prêt à frapper, retenait son bras, et on l'entendait murmurer en menaçant : *O! se non fosse la seduta!* (Ah! si je ne craignais le tribunal!)

Cette opinion avait été successivement répandue par le spectacle des débats, dont le peuple était témoin assidu, et auxquels il prenait le plus vif intérêt, en applaudissant à la latitude entière dont jouissait la défense. Mais c'était surtout lorsque les accusés appartenaient à des familles placées dans les rangs élevés ou fortement protégées, que le peuple témoignait plus de respect à des juges impartiaux. La condamnation d'un agent de change, assassin d'un domestique, fit surtout une profonde et salutaire impression.

D'une autre part, les efforts de l'administration pour réveiller dans les cœurs l'horreur que doit inspirer le crime, secondés par le clergé, les habitants notables, et par tous les hommes influents qui unirent leurs voix à la sienne, ne furent pas infructueux. Les paysans, préservés des effets de la vengeance, commencèrent à comprendre qu'il était de leur intérêt d'aider à la poursuite des malfaiteurs, et ils concoururent à plusieurs arrestations. Enfin on vit, dans l'été de 1813, tous les habitants d'une vallée accourir, au son du tocsin, au secours du sous-préfet de Frosinone, tombé au pouvoir des brigands, et les forcer à le relâcher, par la crainte qu'inspira leur approche.

On puise une autre preuve de l'amélioration des mœurs dans ce qui se passait à Rome pendant le car-

naval, époque de gaieté si folle et de licence si bruyante, mais en même temps occasion de rixes violentes telles, que le gouvernement pontifical se croyait dans la nécessité de contenir le peuple par un grand développement de forces, et même par le spectacle des supplices.

Dès 1810, les plaisirs du carnaval furent autorisés par l'administration française; et quoique le gibet et l'estrapade eussent disparu, jamais il n'y eut de désordre pendant cette période tumultueuse.

Les faits ont donc montré que, par l'amélioration de la législation criminelle, par la meilleure administration de la justice, et surtout par la rectification des idées populaires sur le meurtre et le brigandage, la population romaine peut être relevée à un degré très-supérieur dans l'échelle de moralité; enfin, qu'on peut rendre le peuple de Rome et des environs aussi moral, aussi humain, aussi doux que celui de la Toscane. Rien, en effet, dans son caractère ne repousse cette espérance : loin de là, car il est plein d'intelligence, et il a de sa dignité un sentiment très-vif; facile à la colère, il est doux, bienveillant dans les relations ordinaires de la vie, et sa reconnaissance pour ceux qui lui témoignent de l'affection est démonstrative et sincère à la fois. Dans les rapports multipliés que j'ai entretenus avec le peuple; dans les réunions pour la levée de la conscription, si effrayante dans un pays auquel les choses de la guerre sont, depuis des siècles, devenues étrangères; dans les fêtes populaires, dans les foires, nulle part je n'ai vu de trace de cette turbulence, de

cette férocité dont parlent les voyageurs : même dans les hommes des montagnes les plus reculées, j'ai trouvé un caractère de douceur remarquable, et même une sorte de politesse. Sans cesse seul au milieu de ces populations et au sein de ce *trastevere* si redouté, je n'ai jamais vu ma confiance trompée ; ainsi, par ma propre expérience (et tous les Français qui habitaient Rome l'ont faite comme moi), j'ai acquis la conviction que les soins du gouvernement pouvaient exercer sur ce peuple une puissante action, et améliorer beaucoup ses dispositions morales.

Nos moyens de répression consistaient en deux compagnies de gendarmerie, aidées par un corps auxiliaire à pied peu nombreux, et une petite partie des troupes habituellement en garnison dans la province, au nombre de 2 ou 3,000 hommes.

On employa, il est vrai, des mesures rigoureuses contre les brigands ; mais jamais l'administration ne se vit réduite à la triste nécessité d'ordonner la destruction d'une ville, d'un village, même d'une seule maison, et d'en disperser les habitants, ainsi que l'édit du cardinal Consalvi, du 18 juillet 1819, le prescrivit relativement à Sonnino, ville de 4 à 5,000 habitants. Les mesures répressives consistaient dans une surveillance exercée sur des médecins et chirurgiens, sur les marchands de poudre et les armuriers ; dans la défense faite aux bergers de porter dans les montagnes au delà du pain et des vivres qui leur étaient nécessaires pour deux jours, de fréquenter certains pâtu-

rages, de communiquer avec les brigands; dans l'armement des populations, et dans les récompenses offertes pour l'arrestation de ces derniers.

A Rome, la police était confiée à huit commissaires, et, pour les moyens d'exécution, à une garde municipale peu nombreuse; et chaque ville avait aussi son commissaire de police. Parmi les mesures qui aidèrent au maintien de l'ordre, il faut placer l'éclairage nocturne, établi, pour la première fois, à Rome et dans les principales villes par l'administration française.

Je ne crois pas pouvoir terminer plus convenablement ce chapitre qu'en réunissant quelques faits de statistique judiciaire que je dois à la complaisance de M. Legonidec, conseiller à la cour de cassation, magistrat qui, dans les fonctions difficiles de procureur général à Rome, a le plus honoré le nom français, et à celle de M. Gilbert-Boucher, son gendre.

Du 20 août 1811 au 30 septembre 1813, c'est-à-dire en 25 mois 10 jours, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel renvoya 2,072 individus devant les cours criminelles de Rome et de Perugia. Voici quelle fut la subdivision des 1,537 crimes ou délits dont furent accusés les 2,072 accusés.

Adultère	1
Arrestation arbitraire	1
Assassinats et tentatives	86
Attentats à la pudeur	4
A reporter	92

Report.....	92
Banqueroutes frauduleuses.....	2
Blessures et coups.....	253
Concussions.....	12
Contravention à l'exil.....	1
Détournement de deniers publics.....	3
Distraction de pièces d'un dépôt public.....	1
Empoisonnement.....	1
Escroqueries.....	4
Évasion de détenus.....	3
Fausse monnaie.....	4
Faux et faux témoignages.....	80
Incendies.....	18
Infanticides.....	19
Meurtres et tentatives.....	184
Occultation d'enfants nouveau-nés.....	1
Polygamie.....	1
Port d'armes contre la France.....	1
Port d'armes prohibées.....	4
Rébellions.....	3
Résistance à la force publique.....	10
Soustraction de conscrits.....	1
Viol et tentatives.....	29
Vols et tentatives.....	809
Vagabondage.....	1
Total.....	1,537

Il résulte de ce tableau que les crimes contre les propriétés sont au nombre de 843, et ceux contre les personnes au nombre de 591. Le crime de faux et de faux témoignage a été commis 80 fois, et il y a eu 23 crimes ou délits contre le gouvernement, mais aucun n'avait de cause politique.

Les arrêts dont je viens de parler ne sont pas défi-

nitifs, puisqu'ils se bornent à renvoyer les accusés devant les cours criminelles; mais quoique je n'aie pu découvrir le nombre des individus condamnés par elles, je crois qu'en le réduisant à 1,800 sur 2,072 accusés, on s'éloignera peu de la vérité. Ainsi, la population du ressort de la cour d'appel de Rome étant de 900,000 individus, le nombre des condamnés pour crimes aurait été pour chaque année comme 1 : 5,000.

On peut calculer aussi que les individus qui ont commis les 591 crimes ou délits contre les personnes étaient au nombre de 700 à 750, c'est-à-dire se trouvaient à la population totale dans le rapport de 1 à 12, ou 14,000. En France ce rapport est de 1 à 32,000, en Hollande de 1 à 35,000, et en Belgique de 1 à 25,000.

A la vérité, il faut ajouter à ces condamnations celles que prononça la commission militaire, juge de tous les crimes commis à main armée et sur les grandes routes; mais je n'ai pu me procurer leur nombre : au reste, il changerait peu sensiblement la proportion que je viens d'indiquer.

L'activité des cours criminelles était telle qu'en 1812 443 affaires ont été jugées, et 853 en 1813; de sorte qu'au premier jour de 1814 il ne restait que 300 causes pendantes. Cette remarque ne paraîtra pas superflue à ceux qui savent quelle est l'importance, pour le maintien de l'ordre, de la célérité des jugements.

En 1811, le nombre total des détenus, soit avant, soit après leur jugement, était de 1,350 dans le seul

département de Rome, peuplé de 530,000 habitants. En outre, à cette même époque, 2,160 condamnés aux fers occupaient les bagnes; mais en distrayant de ce total les condamnés étrangers à la province, on trouve approximativement qu'environ 1,200 détenus doivent être joints aux 1,350 dont j'ai parlé. Ainsi 2,500 individus étaient emprisonnés avant ou après leur jugement sur une population de 530,000 âmes, c'est-à-dire un détenu sur 212 habitants.

Il serait injuste sans doute d'établir des comparaisons avec les autres pays, placés dans des circonstances plus favorables; cependant, comme j'ai pris la plume principalement dans la vue d'éclairer, des faibles lumières que j'ai acquises pendant mon administration, ceux qui possèdent le pouvoir, je vais leur offrir quelques rapprochements propres à les exciter à améliorer la situation morale de cette partie de l'Italie.

En France, d'après la statistique judiciaire de 1827, le nombre des accusés traduits devant les cours d'assises, et par conséquent sous la prévention de crimes, fut de 7,774, et le nombre d'accusations de 6,017.

En 1828, 8,172 individus ont été traduits devant les mêmes cours sous le poids de 6,396 accusations.

Ainsi le nombre moyen des accusés a été de 8,000 sur une population de 32 millions d'individus, c'est-à-dire de 1 sur 4,000.

Mais les proportions dans les divers départements varient singulièrement; les rapports les plus élevés sont :: 1 : 1,457 en Corse, et :: 1 : 1,500 à Paris en

1827; et :: 1 : 2,127 en Corse, et :: 1 : 1,167 à Paris, en 1828.

En recherchant le rapport entre le nombre des accusés pendant les 25 mois dont j'ai donné le tableau et la population, on trouve qu'il y avait un accusé sur 900 habitants; rapport plus élevé que celui qui résulte du travail statistique fait pour la France dans le département le moins favorisé sous ce point de vue. Mais il faut remarquer qu'une partie notable des individus poursuivis à Rome dans l'espace de temps que j'ai indiqué, avaient commis les crimes qui fondaient l'accusation à une époque déjà ancienne; il faut observer aussi que les renversements de fortune occasionnés par les malheurs des temps avaient multiplié les vols. Ainsi, en tenant compte de ces circonstances, on arriverait à un rapport moins défavorable à la moralité de ce peuple.

Au reste, les récits des voyageurs prouvent que les semences d'ordre et de justice jetées sur cette terre ont prospéré, car ils ne nous effrayent plus de ces histoires lugubres qui remplissaient les pages de leurs devanciers. On sait aussi que le gouvernement pontifical a maintenu l'abolition des asiles; qu'il a étendu le pouvoir du gouverneur de Rome, en faisant de lui un véritable ministre de la police; qu'au lieu de rétablir les sbires, il les a remplacés par un corps militaire respectable de carabiniers, semblable à notre gendarmerie; que l'éclairage nocturne a été conservé, les dépôts de mendicité étendus, et la marche de la procédure crimi-

nelle rendue plus rapide. Ainsi tout annonce qu'il est résulté un bien durable de l'application momentanée d'une législation fondée sur les principes de la raison, et c'est pour ceux qui ont concouru à cette grande expérience la plus précieuse récompense de leurs efforts. Le gouvernement qui sait ainsi noblement accepter le bien que d'autres ont fait, le continuer et l'accroître, est vraiment digne de la reconnaissance des gens de bien et de l'amour de ses sujets.

ARTICLE III.

Des prisons.

Les prisons, fort nombreuses avant l'administration française, à cause de la multiplicité des juridictions, étaient presque toutes, sous le rapport matériel, semblables à celles des autres pays de l'Europe à la même époque; et, loin d'avoir aucun reproche à faire à ce sujet au gouvernement pontifical, l'humanité lui doit de la reconnaissance pour la construction des prisons *della Strada-Giula* et de Saint-Michel, qui étaient très-supérieures aux maisons de détention existantes alors dans les autres États. Ainsi, les papes ont devancé le mouvement des esprits vers l'amélioration des prisons.

La première de ces prisons, connue sous le nom de *Carcere nuovo*, consiste en un vaste bâtiment carré entourant une cour, et réunissant dans toutes ses par-

ties la salubrité à la solidité, et dans lequel, par une convenable disposition, les cachots sont placés dans l'étage supérieur. On peut y réunir jusqu'à 700 détenus; mais, pour introduire parmi eux les divisions nécessaires, il ne faut pas dépasser le nombre de 4 à 500.

Cette prison laisserait peu à désirer, si elle avait des préaux plus nombreux et plus étendus; mais, par l'acquisition de quelques maisons voisines, on peut se procurer un terrain suffisant; et l'administration française avait tout préparé pour cette importante amélioration.

La maison de détention des femmes, placée dans les vastes bâtiments de l'hospice de Saint-Michel, consiste en une immense salle très-élevée, éclairée par la partie supérieure de ses murailles, comme une nef d'église. D'un côté, s'élève un bâtiment divisé en trois étages, correspondant à autant de balcons appuyés contre le mur intérieur de la grande salle; et chaque étage est subdivisé en cellules dont la porte s'ouvre sur le balcon. C'est là que couchent les détenues; mais, dès le point du jour, elles quittent leurs cellules pour passer la journée dans la salle commune, transformée en atelier. Pendant la nuit, les balcons rendent la surveillance très-facile; et, dans la salle commune, les détenues sont constamment sous les yeux de la directrice. Cette maison, très-remarquable par sa propreté, contient de 100 à 120 femmes occupées à diverses sortes d'ouvrages.

Dans une autre de ses parties, on retient les jeunes détenus, à la demande des parents, séparés soigneusement des condamnés pour délits.

L'étage inférieur du Capitole formait une troisième prison dont les voûtes sombres, humides, malsaines, étaient plus propres à inspirer à M. Granet son beau tableau de *Stella* qu'à loger des hommes : l'administration française les fit évacuer, et les détenus furent transférés dans les prisons du saint-office.

Cette maison, dont j'ai déjà parlé, reçut jusqu'à 200 condamnés à plus d'un an de détention; et quoiqu'elle fût située dans un quartier réputé malsain, ils ne furent pas plus sensiblement affectés des fièvres que les détenus des autres prisons. Quelques essais pour les employer à divers travaux réussirent.

La législation française n'admettant de maisons d'arrêt qu'au lieu où siége un tribunal de première instance, on supprima un grand nombre de prisons, et on s'attacha à changer ou à améliorer celles qui furent conservées. Ainsi, à Tivoli et à Rieti, les cachots infects dans lesquels on entassait les détenus furent abandonnés, et remplacés par des couvents : à Viterbo, la prison fut accrue par l'adjonction d'une petite église voisine; enfin, la prison de Frosinone reçut quelques améliorations.

Sous le gouvernement pontifical, les prisonniers ont toujours été l'objet de l'active charité de pieuses confréries, dont les soins leur fournissaient une nourriture abondante et quelques vêtements. Ces confréries

avaient une sorte d'autorité sur les gardiens, et veillaient à ce que les détenus fussent traités avec douceur.

L'administration française, tout en profitant du zèle de ces hommes de bien, dut établir un ordre plus sévère; mais les prisonniers, moins secourus par la charité particulière, furent entretenus plus régulièrement sur les fonds du trésor.

Outre ces maisons de détention, il existait, sous le gouvernement pontifical, deux prisons d'État, l'une au château Saint-Ange, et l'autre au fort de Civita-Castellana, destinées toutes deux à des coupables d'un rang élevé, à qui on voulait épargner la honte d'une détention dans une prison commune, ou dont la garde exigeait plus de précautions.

C'est au château Saint-Ange que la fameuse Béatrix Cenci fut détenue jusqu'à son supplice, et où vécut longtemps le père Paccannari.

Les prêtres étaient enfermés à Corneto dans une maison appelée *l'Ergastolo*.

Les prisons dont je viens de parler n'étant destinées qu'à recevoir les prévenus et les accusés de délits et de crimes, ainsi que les condamnés à des peines correctionnelles, les condamnés aux travaux forcés étaient gardés dans des bagnes situés à Rome, à Civita-Vecchia, à Porto-d'Anzo et à Corneto. Le plus grand de ces établissements, celui de Civita-Vecchia, consistait en un bagne flottant ou vieilles galères, dans un horrible état de vétusté, de saleté et d'infection, et en quelques bâtiments récemment construits, mais étroits, humides

et malsains. Les autres bagnes, moins encombrés de forçats, et par conséquent un peu meilleurs, ne sont considérés que comme des dépôts où on garde les hommes employés aux travaux.

Les condamnés aux fers étaient mal nourris et mal vêtus, et on tirait peu de parti de leurs bras. Plusieurs d'entre eux étaient autorisés à travailler, une chaîne au pied, dans la ville; mais il n'existait ni système d'amélioration morale, ni séparation entre les condamnés de divers âges, ou entre ceux qui devaient subir des peines de diverses durées; en un mot, ces bagnes n'étaient, avant ni pendant l'administration française, meilleurs ni pires que les lieux de détention de la même espèce dans les autres pays.

La dépense d'entretien des détenus (forçats non compris) a été, pendant l'année 1811, de 260,000 fr. pour 500,000 journées, ou de 51 cent. par journée.

CHAPITRE VII.

DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Si l'âme est peinée au spectacle que présente l'état moral de certaines parties du territoire romain et au déplorable effet de quelques institutions, elle éprouve une douce consolation à la vue de tout ce que le gouvernement et la charité privée ont fait, sous l'inspira-

tion du christianisme, pour soulager les maux de l'humanité. Quelque opinion qu'on ait des meilleurs moyens de secourir les pauvres, qu'on puisse croire qu'ils consistent à prévenir la misère par le goût du travail, il n'en faut pas moins reconnaître tout le bien produit par les nombreux établissements formés à Rome depuis les premiers siècles de l'Église.

Il ne paraît pas que les peuples païens eussent aucune idée de ces asiles ouverts à la pauvreté souffrante, et probablement leurs aumônes se bornaient aux distributions gratuites de vivres : sans doute alors les vieillards et les infirmes, que leurs familles ne pouvaient nourrir, et que l'État n'avait aucun intérêt à sustenter, périssaient misérablement. Le christianisme, en élevant tous les hommes au même rang aux yeux de Dieu, en les mettant tous en présence d'une Providence qui veille sur tous avec un égal amour, le christianisme inspira aux riches le désir de soulager les pauvres, et les hôpitaux furent fondés. Un des premiers actes de cette sublime charité fut accompli à Rome, suivant les uns, par un roi saxon, par Charlemagne, suivant les autres, au moyen de la fondation de l'hôpital *dello Santo-Spirito in Sassia*, le plus grand établissement de charité de Rome, et un des plus considérables de l'Europe.

Sa position sur la rive droite du Tibre, dans le quartier del Borgo, l'éloigne des habitations et lui donne les avantages de ventilation et de propreté qui résultent du voisinage d'un fleuve. Il ne reste rien des anciennes constructions, sans doute enveloppées dans la masse

immense des bâtiments modernes, augmentés par Pie VI d'une aile très-vaste, mais qu'une rue interdite aux voitures sépare du reste de l'édifice, qui, malgré son irrégularité, est très-imposant dans sa simplicité. Ses salles sont d'une immense étendue; et peut-être pourrait-on blâmer cette distribution, qui, réunissant les malades en trop grand nombre, s'oppose aux subdivisions qu'exigeraient les natures diverses des maladies.

Dans cet hôpital, que divisent de grandes cours, sont réunies les cuisines, la boulangerie, la pharmacie, et toutes les dépendances d'un établissement formé sur la plus large échelle. Quoiqu'une de ses parties soit réservée aux enfants trouvés, sa destination spéciale est de recevoir les malades attaqués de la fièvre, malheureusement très-suffisants à le remplir. Terme moyen, le nombre de lits occupés est de 300; mais, de juillet à octobre, le nombre des fiévreux augmente en une telle proportion, qu'on voit communément 1,000 à 1,200 malades à la fois placés deux à deux dans trois ou quatre rangs de lits; mais ce nombre décroît rapidement, et en hiver il se maintient entre 150 et 200.

Le nombre d'employés est calculé sur les moyens extrêmes des époques exceptionnelles, et par conséquent il est très-exagéré pour l'état habituel : en effet, on comptait, en 1810, près de 200 personnes employées à l'hôpital, dont 115 étaient attachées au service des malades; mais les alternatives d'encombrement résultant des saisons expliquent en partie le nombre exces-

sif d'employés, parce qu'on veut les avoir sous la main pour le moment du besoin. A cette époque, cette même administration était confiée à un corps de chanoines placés sous la direction d'un cardinal.

Le second hôpital dans l'ordre d'importance est celui de Saint-Jean de Latran, situé en face de l'église de ce nom, et composé de deux corps de logis séparés par une rue, et contenant des salles vastes et bien aérées. Les femmes attaquées de la fièvre et de diverses autres maladies y sont reçues, et par conséquent sa population est soumise à peu près aux mêmes alternatives que celles de l'hôpital du Saint-Esprit. On y compte moyennement 100 malades, mais en été ce nombre se triple quelquefois. Quarante employés y servent les malades, sous les ordres d'une congrégation religieuse.

L'hôpital de Sainte-Marie de la Consolation, uniquement destiné aux maladies chirurgicales, est situé près du Forum, et consiste en un grand corps de logis régulier et bien distribué. Sa population moyenne, de 40 individus des deux sexes, ne subit pas les mêmes variations périodiques que les autres hôpitaux, les maladies qu'on y traite ne dépendant pas des influences atmosphériques. Cet hôpital était desservi par vingt-huit employés de tout rang.

Les maladies cutanées, et principalement la teigne, très-commune dans les montagnes de Rome, se traitent à l'hôpital de Santa-Maria e San-Gallicano, dans le quartier de *Trastevere;* bel établissement, consistant en un grand corps de logis divisé en salles bien aérées,

et contenant moyennement 60 malades et 35 employés; mais un nombre considérable de personnes viennent du dehors se faire traiter et panser à l'hôpital.

La congrégation des *Ben Fratelli*, dont le vrai nom est *Fate ben, fratelli* (Faites le bien, mes frères), dessert un hôpital pour les fiévreux, situé dans l'île d'Esculape, aujourd'hui Saint-Barthélemy, et occupant une maison irrégulière et peu remarquable, mais bien distribuée et bien tenue. La congrégation hospitalière qui le dirige en administre les biens, et c'est par ses membres eux-mêmes que les malades sont soignés : ces bons frères, et ceux de *Saint-Camille*, donnent seuls, à Rome, l'exemple d'assister les malades par des motifs pieux; car, dans tous les autres hôpitaux, des salariés sont chargés de cet emploi. On s'étonne et on s'afflige que, dans une ville où tant de maisons religieuses se sont élevées, les *Ben Fratelli* n'aient pas trouvé d'imitateurs, et que notre saint Vinçent de Paul ne compte pas une seule colonie de ses vertueuses filles.

D'ailleurs, sous les rapports d'administration, ces religieux peuvent servir aussi de modèle, leur maison étant conduite avec un ordre et une économie remarquables.

Les incurables des deux sexes trouvent un asile dans l'établissement de Saint-Jacques *in Augusta*, situé entre le Tibre et le *Corso*, qui ne contient que 45 lits, nombre très-inférieur aux besoins; cependant on y comptait en 1810 vingt-six employés.

L'hôpital de Saint-Roch est destiné aux femmes en

couches, et il peut en recevoir 30, que servent 5 personnes. Un professeur de l'art des accouchements y fait un cours théorique et clinique, qui forme un grand nombre de sages-femmes. Les femmes qui font de leur accouchement un secret, sont certaines qu'il sera religieusement gardé. C'est sur le modèle de cet hôpital que fut fondé le bel établissement de Vienne.

La charité chrétienne, qui d'une main si libérale a formé les établissements où les malades trouvent des secours, a complété son œuvre par une fondation que doivent envier toutes nos grandes villes. Sur les bords du Tibre s'élève un vaste et beau bâtiment destiné aux convalescents, c'est-à-dire à ceux qui dans les hôpitaux ont atteint le moment où les remèdes sont inutiles, et pour qui un air pur, une nourriture saine, l'absence de travaux et de soucis domestiques, sont les uniques besoins. Le convalescent reçu dans la maison *della Santissima Trinità de' Pellegrini,* loin des images funèbres qui dans les hôpitaux assiégeaient son lit, ouvre son cœur à l'espérance et à la joie, et peu après la société le recouvre dans un état de santé affermi, et prêt à lui être utile.

Il est à remarquer que cet établissement, fondé en 1548 par saint Philippe de Neri, a précédé tous les autres de même nature, puisque celui de la Samaritaine, dont se vantent les Anglais, n'a été fondé qu'en 1791.

La population varie beaucoup dans la maison des convalescents, mais au terme moyen elle est de 40 individus des deux sexes, soignés par 25 employés : en

outre, quelques vieilles femmes y ont trouvé un asile jusqu'à leur mort.

Il me reste à parler d'un établissement qu'autrefois on rangeait parmi les prisons, mais qui heureusement prend place actuellement à Rome, comme dans les autres pays, au nombre des hospices ouverts au malheur, et d'où l'espérance n'est plus bannie.

L'hospice des aliénés, bâti depuis environ cinquante ans sur les bords du Tibre, à la suite de l'hôpital du Saint-Esprit, se compose de deux bâtiments carrés élevés de deux étages, entourant une cour, et subdivisés en loges ouvrant dans de vastes corridors. Tout dans cette maison est propre, sain, bien distribué, et fournit une nouvelle preuve que le gouvernement pontifical, loin d'être en arrière du mouvement en faveur des êtres souffrants, s'y associait depuis longtemps, et même souvent le devançait. Cependant il faut bien dire qu'en 1809, l'emploi des chaînes et des nerfs de bœuf étaient encore à peu près l'unique moyen curatif, et que le hasard seul arrachait de temps en temps quelques malheureux à leur affreuse position.

M. le baron Degérando, qui a tant fait pour les établissements de bienfaisance de Rome, ne négligea rien pour mettre à profit les bonnes distributions matérielles de l'édifice, et il parvint à y introduire toutes les améliorations consacrées par l'expérience dans les parties les plus éclairées de l'Europe. Les coups, l'emploi des chaînes, furent sévèrement proscrits, et des corsets

de force devinrent les uniques moyens de répression. En même temps, l'administration des bains, des douches, et de tous les secours médicaux dirigés par l'habile et zélé docteur Flajani, eut les résultats les plus satisfaisants. Sans doute cet établissement ne saurait être comparé aux maisons d'aliénés construites sous l'inspiration des Pinel et des Esquirol; mais, à l'époque dont je parle, l'hospice de Rome était au niveau des anciens hôpitaux les mieux entendus. Sa population moyenne était de 110 aliénés, servis par 13 employés.

Les familles Doria et Odescalchi ont fondé et administrent de petits établissements de charité dans lesquels sont traités leurs nombreux domestiques. En outre, il existe environ vingt petits établissements qui secourent certaines classes de la société, ou les individus appartenant à des nations étrangères.

En récapitulant cette longue énumération d'établissements ouverts à l'humanité souffrante, on s'afflige d'autant plus de n'y compter aucun asile spécial pour les infortunés atteints de maladies chroniques, réduits le plus souvent à accroître le nombre des mendiants jusqu'à ce que la mort vienne les frapper, qu'il serait possible, par la réunion de quelques hôpitaux, de se procurer les ressources nécessaires à cette indispensable fondation, qui avait occupé l'administration française.

D'après les recensements des dernières années, le nombre de journées des malades reçus dans les hôpitaux s'élève par an entre 325 et 350,000, ce qui suppose une population moyenne de 900 à 950 indivi-

dus. Mais, comme je l'ai déjà dit, cette moyenne résulte de la réunion de deux termes très-dissemblables, puisque pendant trois ou quatre mois le nombre des malades s'élève jusqu'à 2,500, tandis qu'il ne va pas à plus de 500 pendant le reste de l'année. Le nombre d'individus soldés par les hôpitaux est de plus de trois cents, en comptant tous les employés à l'administration des biens, au régime économique et au soin des malades. Ainsi il y a un employé pour trois malades, et un pour quatre ou cinq, si l'on retranche les employés extérieurs. Mais cette proportion moyenne change beaucoup lorsque les hôpitaux atteignent leur maximum de population.

La seconde classe d'établissements de bienfaisance comprend les hospices où le malheur, l'enfance et la vieillesse trouvent un refuge, et qui ont été dotés avec la même munificence que les hôpitaux. Le plus important de tous est celui de Saint-Michel, immense édifice bâti sur les bords du Tibre, en face du mont Aventin, par Innocent XII, Clément XI et Pie VI, et véritablement digne de la métropole de la catholicité, tant par la disposition noble et régulière des parties qui le composent, que par leur belle et large distribution, et un caractère d'architecture mâle, simple, et parfaitement analogue à sa destination. Les cours nombreuses et vastes qui le subdivisent ont permis d'y faire toutes les séparations convenables. J'ai déjà dit qu'une aile de l'édifice servait de prison aux femmes et aux enfants détenus par correction paternelle; le reste se partage

entre des vieillards des deux sexes, de jeunes filles et de jeunes garçons, apprenant divers métiers dans des ateliers bien disposés, sous la direction de maîtres habiles, qui forment dans cette école de très-bons ouvriers; et comme le dessin et les arts qui en dépendent leur sont enseignés, des artistes distingués ont dû leur instruction première à Saint-Michel. Ainsi cet établissement est non-seulement un hospice, mais une véritable école d'arts et métiers. Il contient 140 vieillards et 440 enfants, que soignent 18 employés.

Dans un second hospice, appelé des Orphelins, 75 enfants au-dessus de dix ans reçoivent une éducation qui est loin de valoir celle qu'on donne à Saint-Michel; car le triste privilége qu'ont ces enfants de louer leur assistance à des enterrements, leur fait employer une grande partie de leur temps à suivre des cercueils. L'administration française avait fait des dispositions pour mettre fin à cet abus, et pour établir une école de musique dans cette maison.

Des enfants de juifs ou de protestants, au nombre de 50, peuvent être reçus dans les maisons appelées des Cathécumènes et des *Convertendi;* mais comme le nombre des conversions ne suffit pas pour remplir toutes les places, les enfants des catholiques sont admis concurremment.

D'autres maisons, sous les noms de *l'Assunte, dei Cento preti*, de *Tata Giovanni*, reçoivent aussi un certain nombre de jeunes garçons pauvres. Ce dernier hospice fut fondé par un homme pieux, à qui son zèle

et sa charité tinrent lieu de fortune. Environ 90 enfants sont élevés dans ces établissements jusqu'à l'âge où ils peuvent vivre de leur travail.

D'autres maisons, moindres en importance, reçoivent ou secourent des prêtres pèlerins, des veuves, des orphelins; et d'autres offrent un asile pendant la nuit aux pauvres qui n'ont pas de domicile, etc.

Les enfants mâles ainsi élevés dans des hospices sont au nombre de plus de 350.

Les filles nées de parents pauvres ont trouvé dans la charité publique des ressources encore plus abondantes, car plus de 200 d'entre elles sont entretenues à Saint-Michel, et 500 autres vivent dans dix autres maisons connues sous le nom de Conservatoires. Dans l'un de ces établissements, les familles déchues de leur ancien rang peuvent convenablement placer leurs filles; d'autres s'ouvrent aux familles du peuple. Les filles retirées de la débauche, celles qui sont en péril de séduction, les veuves et les femmes abandonnées par leurs maris, peuvent aussi trouver protection, repos, et une existence assez douce.

Toutes ces femmes s'occupent, soit de l'ouvraison de la soie, soit de la fabrication des rubans, des lacets, des gants, etc., et le produit de leurs travaux paye une grande partie de la dépense d'entretien. D'ailleurs ces maisons sont administrées avec une rare économie par les soins d'une supérieure ou maîtresse, qui est presque l'unique personne soldée dans chacune d'elles.

En récapitulant le nombre d'individus reçus dans les

hôpitaux, les hospices et les conservatoires, on trouve le résultat suivant en moyenne :

Malades	950
Vieillards des deux sexes	140
Jeunes garçons	350
Jeunes filles	700
Total	2,140

Il faut joindre à ce nombre d'individus les enfants trouvés ou abandonnés (*projetti*) par suite de la misère des parents, ou parce que ces infortunés sont nés d'unions illégitimes, et pour qui les souverains pontifes ont fondé trois maisons, à Rome, à Viterbo et à Narni.

A Rome, l'établissement des enfants trouvés, placé dans les bâtiments de l'hôpital du Saint-Esprit, consiste en trois parties distinctes. Dans la première est placé le greffe, où les enfants exposés sont enregistrés, baptisés, nommés, et remis à des nourrices internes, qui les soignent jusqu'au moment où des nourrices étrangères viennent les chercher pour les porter à la campagne Pendant ce période, les enfants sont réunis dans une vaste salle mal aérée. La seconde subdivision comprend les jeunes garçons que la faiblesse de leur santé a contraints à vivre à l'hospice, ou qui ont été rendus par les personnes auxquelles on les avait confiés. Ils sont au nombre d'environ 50, et on les soigne toute leur vie dans l'intérieur de la maison. Enfin une troisième subdivision reçoit environ 400 filles qui n'ont jamais quitté

l'hospice, et qu'on y garde jusqu'à ce qu'on puisse les placer comme servantes, ou les marier avec des dots que paye l'établissement. La mauvaise disposition des bâtiments, l'entassement des enfants, le défaut de propreté, rendent peu salubre cet hospice, que l'administration française s'était occupée à remplacer par un édifice plus vaste.

A Viterbo, un autre établissement d'enfants trouvés est placé dans le château des princes Farnese, bel édifice, bien situé et bien disposé. Comme à Rome, on y admet les enfants exposés, et on y garde les jeunes filles qu'on ne peut placer convenablement; leur nombre, en 1810, était d'environ 80, et à cette époque 5 ou 6 nourrices allaitaient 12 ou 13 enfants; 30 autres étaient nourris à la campagne, moyennant 6 fr. 50 cent. par mois; et 140 enfants au-dessus de deux ans étaient entretenus chez des paysans, moyennant 3 fr. 30 c. par mois.

Enfin à Narni, une maison assez étendue, mais mal disposée, est aussi destinée au même usage; et 50 garçons y travaillaient, en 1810, au tissage des draps, et 80 filles au filage de la laine.

En récapitulant le nombre d'enfants trouvés entretenus dans les trois hospices, on trouve d'abord 50 ou 60 enfants nourris dans l'intérieur des maisons; 600 environ, au-dessous de 12 ans, confiés à des paysans; enfin 660 autres enfants entretenus dans les hospices après le sevrage. Total, 1,320 enfants.

L'exposition annuelle moyenne était de 1,000; mais

une mortalité effrayante réduisait promptement ce nombre, par suite du peu de soins donnés dans le premier âge, époque où ces malheureuses créatures étaient entassées deux ou trois dans un seul berceau, et livrées à une seule nourrice épuisée. On a calculé qu'à peine 1/10 des enfants atteignaient la virilité, et que ceux qui échappaient à la mort étaient presque tous débiles et malsains. Aussi, lorsqu'en 1811 le gouvernement voulut employer les enfants trouvés dans la marine, sur toute la masse d'enfants de 10 à 20 ans élevés dans les hospices, on en trouva seulement 362 doués d'une bonne constitution.

Le gouvernement pontifical avait essayé d'employer les enfants trouvés à la culture des terres dans la colonie fondée par l'hôpital du Saint-Esprit à Monte-Romano, établissement dont j'ai déjà parlé, et qui a prospéré; mais on a cessé d'y envoyer les enfants trouvés, probablement à cause de la faiblesse de leur tempérament.

Dès que l'administration française fut installée, elle se fit rendre compte de la situation des établissements de bienfaisance, et trouva que leurs revenus s'élevaient ainsi qu'il suit en 1809 :

Fonds de terre	331,399 fr.
Maisons	230,590
Cens et redevances	169,989
Recettes diverses	95,622
Produit des travaux	22,000
Créances sur l'État	332,000
Total	1,181,600 fr.

Cette somme aurait suffi sans doute à tous les besoins, mais elle était loin de rentrer en entier dans les caisses des établissements de charité. En premier lieu, il fallait en déduire les 332,000 fr. de créances sur l'État, que le gouvernement pontifical ne payait plus depuis assez longtemps, et que le gouvernement français déclara éteints. Secondement, le revenu des maisons était réduit de plus de moitié par suite de non-valeurs, et la rentrée des autres produits était très-arriérée. Ainsi, le revenu total effectif n'atteignait pas 700,000 fr., dont il fallait défalquer :

1° Les impositions.....	100,000 fr.
2° Les cens et redevances passives.....	90,000
3° Les dépenses du culte.....	30,000
4° Les réparations des maisons.....	90,000
5° Les frais d'administration et pensions...	70,000
6° Les dépenses diverses et imprévues.....	20,000
Total.....	400,000 fr.

Ainsi, le revenu net, applicable aux besoins des malades et des autres personnes secourues, ne s'élevait pas à plus de 300,000 fr.

A la vérité, le gouvernement français s'était chargé des dettes des hospices; mais il n'y avait aucune compensation entre l'avantage qu'il leur accordait, et le tort qu'il leur faisait en annulant leurs créances sur l'État, et cet acte fut une double injustice envers les établissements de charité et envers leurs nombreux créanciers.

Il était évident qu'avec cette somme on ne pouvait pourvoir à l'entretien de près de 1,000 malades, de 140 vieillards, de 1,000 jeunes garçons ou jeunes filles, et de 1,300 enfants trouvés. Il fallut donc un grand courage et un vif amour du bien dans les personnes charitables qui se chargèrent de l'administration d'établissements réduits à une situation si désastreuse; et je paye la dette de la reconnaissance nationale en consignant ici les noms de ces hommes honorables à qui Rome doit, non-seulement la conservation et l'amélioration de tous ses établissements de charité, mais aussi des exemples d'ordre et de bonne administration, qui auront agi sans doute au delà même du temps pendant lequel ils furent donnés.

MM. le prince Chigi président, le commandeur Altieri, le duc d'Altemps, le comte Pianciani, le comte Lavaggi, l'avocat Bontadossi et Xavier Benucci, qui formèrent pendant quatre ans la commission des hôpitaux, parvinrent à introduire une régularité parfaite dans la comptabilité, et à la mettre à jour, à faire rentrer les revenus arriérés, à apurer les comptes des receveurs, qui n'avaient pas été rendus depuis plusieurs années, etc. En même temps un receveur responsable et cautionné fut chargé d'opérer toutes les recettes et d'effectuer tous les payements; les frais d'administration furent réduits, et les employés successivement amenés à ne pas dépasser sensiblement les besoins : grâce à leur intelligente surveillance, l'entretien des maisons appartenant aux hôpitaux, qui, en 1809, avait

coûté 117,800 fr. pour 230,000 fr. de revenu, fut diminué de plus de moitié au moyen d'adjudications publiques : et le même mode appliqué aux fournitures d'aliments, de vêtements, de combustibles, amena des économies notables, qu'augmenta la réunion de toutes les pharmacies dans une seule officine centrale. Enfin, la commission administrative sut donner une direction plus utile aux travaux des hospices et des conservatoires.

Ces économies, et l'ordre nouveau introduit dans toutes les parties du service, réduisirent à 800,000 fr. a dépense totale, tandis que les recettes s'élevaient à 400,000 fr. Le déficit ainsi reconnu et fixé, fut chaque année couvert par une allocation au budget municipal, accrue d'une somme additionnelle de 50,000 fr., destinée à des améliorations, soit dans les bâtiments, soit dans le traitement des malades, qui, à aucune autre époque, n'avaient reçu des soins mieux entendus.

En répartissant la dépense totale sur les individus qui en étaient l'objet, on trouve que la journée des malades revenait à 1 fr., celle des employés à 1 franc 40 cent.; que les vieillards et les enfants mâles coûtaient 67 cent., et les filles élevées dans les conservatoires 53 centimes.

Cette dépense paraîtra modérée si on se reporte à l'époque où elle avait lieu, époque où la guerre avait porté à un si haut prix les médicaments exotiques, et surtout celui qu'on emploie le plus contre la fièvre, le quinquina, que l'achat de cette seule écorce employait alors 20,000 fr. chaque année.

Enfin, sans crainte d'être démenti, je puis avancer qu'à la fin de 1813 les établissements de bienfaisance étaient tous dans un état satisfaisant, que les malades étaient bien soignés, et que Rome n'avait rien à envier, sous ce rapport, aux autres grandes cités.

Les enfants trouvés de Rome, dont les dépenses, d'après les lois françaises, tombaient à la charge des hôpitaux et du département, étaient administrés par une autre commission composée de MM. Luigi Marconi, Celestini et Ciccolini. Les enfants trouvés de Narni jouissaient d'une dotation particulière d'environ 15,000 fr. de rente, et ceux de Viterbo avaient 10,000 fr. de revenu.

Ces sommes, suffisantes au payement des dépenses intérieures, ne pouvaient faire face à celle des mois de nourrice, que soldait l'administration départementale sur son budget, et au moyen d'un prélèvement sur les revenus communaux. La régularité des payements fit bientôt affluer les nourrices des campagnes, et la mortalité diminua dans une proportion très-considérable. On vit alors que le moyen le plus sûr de conserver ces enfants est de les envoyer immédiatement à la campagne, afin de faire cesser le plus tôt possible le danger extrême de leur accumulation dans un hospice.

Outre ces nombreux établissements de charité, Rome en possède un grand nombre qui doivent leur fondation à la piété des souverains pontifes et des particuliers de diverses nations, jaloux de faire trouver à leurs com-

patriotes, qui, sous le costume de pèlerin, affluaient autour des tombes des apôtres, des asiles préparés dans le grand rendez-vous des chrétiens. Ainsi, les Espagnols avaient un hôpital dédié à saint Jacques, doté de 52,000 fr. de rente; les Allemands en possédaient un sous le titre de *Santa-Maria dell' Anima*, avec 30,000 fr. de revenu. Les Portugais, les Esclavons, et jusqu'aux Abyssiniens, avaient aussi leurs hospices. Comme Rome était en même temps le centre des arts, les nations étrangères venaient y puiser l'instruction; les Hongrois y fondèrent un collége dans un vaste édifice, et lui assurèrent un revenu qui s'élève encore à 82,000 fr. Les Anglais, les Grecs, les Maronites y établirent aussi des maisons pour l'enseignement des sciences. Louis XI bâtit l'église de *San-Luigi dei Francesi*, afin de servir de paroisse aux Français résidant à Rome; et son fils Charles VIII, en passant par cette capitale, accorda, à la prière de saint François de Paule, des sommes considérables pour la construction de l'église *della Trinità-dei-Monti*, et il fonda le monastère adjacent pour la desservir. Ces fondations ont encore un revenu d'environ 40,000 fr., qui servent à l'entretien du culte, et dont l'excédant est distribué par les ambassadeurs en secours à de pauvres Français. Les autres établissements étrangers, au nombre de vingt-sept, avaient, en 1810, de 6 à 700,000 fr. de revenus, mais dont une partie notable consistait en créances sur l'État qui n'étaient plus acquittées.

Rome n'a pas ressenti seule les effets de la charité,

et les villes de province possèdent aussi des monuments nombreux de la pieuse bienfaisance des souverains, des évêques ou des grands propriétaires, et quelquefois de la charité ardente d'un simple prêtre. Malgré la perte de leurs rentes sur l'État, ces établissements se sont soutenus, et ont répandu d'abondants secours.

A Viterbo, trois hospices reçoivent plus de 150 individus des deux sexes. A Corneto, Montefiascone, Civita-Vecchia, Rieti, Narni, Tivoli, Palestrina, Anagni, Ferentino, Alatri, Veroli, Sezza, Terracina, Velletri, Albano, Frascati, on trouve des hôpitaux dotés de biens-fonds, de cens, de rentes, et recevant un nombre plus ou moins grand de malades dans des locaux quelquefois très-étendus et bien distribués. A Civita-Vecchia, un conservatoire de jeunes filles est doté d'un revenu de 16,000 fr.; enfin, dans une foule d'autres lieux moins considérables, on trouve des marques d'une pieuse munificence.

Lorsque je me plais à étaler les preuves de l'esprit de bienfaisance des Romains, je voudrais pouvoir y joindre l'éloge du mode d'administration des établissements si généreusement fondés; mais je dois l'avouer, et je crois utile de le dire, plusieurs de ces fondations pieuses étaient devenues le domaine de ceux qui en avaient le soin, et étaient exploitées par eux plus à leur profit qu'à l'avantage des pauvres; désordre déplorable, que quelques années de bonne administration ne purent suffire à faire cesser complétement : mais du

moins de bons exemples ont été donnés, et on peut espérer qu'ils n'ont pas été perdus.

Les malades secourus, l'enfance et la vieillesse soignées, le sexe qui peut le moins se soustraire à la misère mis à l'abri des périls qu'elle lui fait courir, il semble qu'il ne restait rien à faire à la charité des Romains. Il en est autrement, et d'autres moyens de soulager les classes pauvres ont été imaginés par elle, qu'on ne s'attendrait pas à voir employer dans un pays où le célibat est tenu à grand honneur : ce sont les distributions de dots. Croirait-on qu'à Rome on marie chaque année aux frais de l'État un nombre considérable de pauvres filles, et qu'une maison connue sous le nom de l'Annonciade consacre des revenus assez importants à cette œuvre pie, inconnue aux autres pays? qu'enfin une portion des profits de la loterie est employée au même usage? Ainsi, afin d'établir une sorte de compensation, le gouvernement qui excite le plus vivement au célibat par les honneurs qu'il lui réserve, est celui qui encourage le plus le mariage : les dots dont je viens de parler sont de 3 à 500 fr.

Une autre fondation a pour but de fournir gratuitement des lits aux familles pauvres, afin d'éviter qu'elles laissent leurs enfants des deux sexes coucher ensemble après leur nubilité. Les femmes en couche à domicile sont secourues sur les revenus d'un autre établissement pieux; enfin il est peu de souffrances pour lesquelles quelque bonne âme n'ait préparé un secours.

Les associations d'ouvriers des deux sexes, tendantes

à se soutenir mutuellement, sont fort nombreuses; et chacun de leurs membres, en versant par mois 1 fr. 15 c., s'assure pendant ses maladies 1 fr. par jour, les soins d'un médecin et les remèdes nécessaires. Comme tout reçoit à Rome une empreinte religieuse, ces associations prennent le nom de confréries, et sont attachées à quelque église.

On doit mettre aussi au rang des établissements charitables le mont-de-piété de Rome, qui, fondé en 1539, était parvenu à amasser un capital très-considérable, soit par des dons, soit par ses bénéfices sur les prêts. Afin de les accroître, on y joignit une banque qui recevait les dépôts d'argent et en payait un intérêt, et qui, par le placement de ces fonds d'une manière plus lucrative, s'assurait de nouveaux profits. Mais lorsque les bouleversements de 1798 survinrent, toute cette machine croula. Les *luoghi di monte,* ou créances sur l'État, qui entraient pour 800,000 fr. dans l'actif du mont-de-piété, après avoir rendu 5 pour 100, furent réduits à 3 pour 100, et plus tard leur capital subit une réduction des 3 cinquièmes; enfin on cessa de payer tout intérêt. Ainsi le crédit de cet établissement se perdit, car ses autres revenus ne dépassaient pas 69,000 fr., tandis que les dépenses s'élevaient à 94,000 fr.

Sous d'autres points de vue, la situation du mont-de-piété n'était pas moins fâcheuse par suite de la faiblesse de ses agents, qui avaient laissé s'introduire l'usage de faire passer les prêts et les dépôts par les

mains d'intermédiaires cupides nommés *ricattieri*, qui vendaient cher leur secours aux malheureux emprunteurs : on ne leur échappait qu'en venant passer la nuit à la porte de l'établissement à attendre son ouverture. Enfin ces désordres avaient multiplié les prêteurs sur gages, qui exigeaient 1 et 2 pour 100 par mois : ainsi disparaissaient pour les pauvres les avantages des prêts gratuits.

De grandes réformes furent nécessaires pour soutenir le mont-de-piété, et il fallut exiger des emprunteurs un intérêt de 8 pour 100, tandis que les prêts de petites sommes se faisaient jusqu'alors sans intérêt. Le versement du cautionnement des comptables municipaux procura aussi une ressource assez importante, qui permit de continuer les prêts; mais chaque année le capital de l'établissement se réduisait, et bientôt il aurait été dévoré, si le gouvernement n'eût pas autorisé le remboursement en biens-fonds de ses créances sur l'État, afin d'obtenir, par leur vente, un capital suffisant au service. Les bâtiments qui contiennent les dépôts sont vastes, beaux, et commodément distribués pour la conservation des gages. Le mont-de-piété reçoit aussi gratuitement les dépôts d'argent.

Plusieurs villes de la province possèdent des établissements semblables, mais presque tous sont dans une situation précaire.

J'ai déjà parlé, en traitant de l'agriculture, d'institutions analogues, mais dont l'utilité est encore plus évidente, existant dans presque chaque village, sous

le nom de *monte frumentario*, et consistant en un approvisionnement de blé, que chaque cultivateur peut emprunter au moment de l'ensemencement, à condition de le rendre à la récolte accru d'une petite quantité, comme intérêt. Ces établissements rendent de grands services, et ils honorent les grands propriétaires qui, à l'envi, les ont fondés dans leurs terres. Mais malheureusement, par la négligence des préposés, souvent les remboursements de grains n'ont pas eu lieu, ou même les blés des greniers ont été vendus, et leur prix dissipé.

Ainsi, ces utiles fondations étaient presque détruites en 1810, et l'administration française n'a rien pu faire d'utile contre un mal si ancien. Je ne puis trop le répéter, on voit très-souvent dans ce pays les établissements les plus importants périr par la négligence et la cupidité de ceux qui les administrent, trop portés qu'ils sont à considérer le bien des pauvres comme leur patrimoine, et presque encouragés par la mollesse du gouvernement à poursuivre ce genre de délit. Le remède à un aussi grand mal serait surtout dans le concours des hommes honorables, et indépendants par leur fortune, à l'administration de ces fondations.

J'ai déjà parlé des médecins soldés dans chaque commune pour en soigner les habitants; la ville de Rome entretient aussi, dans chaque quartier, un médecin des pauvres qui reçoit 770 fr. par an, un chirurgien qui ne touche que la moitié de cette somme, et une sage-femme.

En conservant toutes ces institutions, l'administration française chercha à les rendre plus utiles encore; et elle en augmenta même le nombre en introduisant les appareils pour secourir les noyés, en envoyant dans chaque ville des boîtes de médicaments, etc.

En récapitulant la somme des secours accordés aux classes pauvres, on est vivement touché de tels prodiges de charité, et on est porté à penser que leur effet est de prévenir tous les besoins. Cependant qui ne sait que la plaie du paupérisme était plus profonde à Rome que dans tout autre pays? Ainsi, comme on l'a souvent remarqué, ce n'est pas de l'abondance des secours, mais de leur bonne distribution, que le peuple tire un véritable avantage; et les établissements pieux mal entendus accroissent le nombre des pauvres au lieu de le diminuer, ainsi que le prouvent les aumônes distribuées aux portes des couvents, qui avaient changé en mendiants une multitude d'hommes aptes à se procurer, par leur travail, d'honnêtes et plus abondants moyens de subsistance.

Cette plaie apparut dans toute son horreur au moment où la suppression des ordres religieux mit fin à ces aumônes; alors une masse d'hommes, de femmes, d'enfants, dont l'occupation unique avait été d'assiéger les portes des couvents et des églises, se trouva sans pain. D'une autre part, les malheurs publics avaient réduit à la misère un grand nombre de petits rentiers, d'employés congédiés, de pensionnaires de l'État, d'ar-

tistes sans travail, de domestiques sans places, etc. En un mot, la liste des indigents dressée par les curés porta plus de 30,000 noms.

Une telle situation demandait le plus prompt remède. L'administration française s'adressa encore à ces hommes de bien que la charité anime, et dont les lumières dirigent le zèle. Une commission, composée du prince de Piombino, président, des princes Chigi et Spada, des marquis Cavaleti, Belloni de Rossi, du curé Polani et de M. Campagnoli, se livra à un examen attentif de la liste des pauvres, qu'elle divisa en deux classes, les pauvres honteux et les mendiants. Après avoir sévèrement écarté toutes les demandes qui n'étaient pas fondées sur de véritables besoins, on arrêta une liste d'indigents qui durent être secourus à domicile; et la ville accorda une somme de 170,000 et plus tard de 220,000 fr., pour être employée à leur distribuer des aliments, des médicaments, des vêtements et des effets de couchage.

En même temps, pour extirper la mendicité, on eut recours à deux sortes de mesures : en premier lieu, des ateliers, dont je parlerai plus au long dans le livre V, furent ouverts sur divers points de Rome, où 15 à 1800 ouvriers de tout sexe et de tout âge purent trouver un travail proportionné à leurs forces et convenablement salarié, et que l'administration se fit une loi de réserver aux indigents de la ville qui n'avaient pas l'habitude des travaux agraires. Chaque homme y ga-

gnait de 1 fr. à 1 fr. 25 c., chaque femme 75 à 80 c., et chaque enfant 40 à 50 c.; une soupe était en outre donnée à chacun d'eux.

L'influence du travail fut prompte et aussi heureuse qu'on pouvait l'espérer; et les pauvres s'y habituèrent si bien, qu'après peu de mois on put donner à plusieurs d'entre eux un travail à la tâche, mode qui excita singulièrement leur émulation. De son côté, dans les marchés qu'elle passait ainsi avec eux, l'administration n'oubliait pas que son but principal était de réconcilier avec le travail des hommes qui l'avaient toujours eu en mépris, et elle ne fut pas arrêtée par quelques sacrifices d'argent.

Les personnes qui ont observé les ateliers de Rome en 1810 et en 1813, savent que le goût du travail et l'adresse à l'exécuter avaient fait d'immenses progrès, et qu'on ne reconnaissait plus, après trois ans d'exercice, cette population ramassée dans les rues, et qui était devenue aussi active qu'elle était paresseuse. On peut espérer que cette amélioration importante a été facilement conservée et accrue.

Après avoir pourvu aux besoins des pauvres honteux et offert d'honnêtes moyens d'existence à ceux qui pouvaient travailler, il fallut s'occuper d'une classe trop nombreuse tombée dans le dernier degré d'avilissement, à qui le travail était en horreur, et qui s'était habituée à ne rien devoir qu'à la pitié publique. Contre elle dut se déployer toute la sévérité de l'administration; mais en même temps que la mendicité fut inter-

dite, deux maisons furent ouvertes aux mendiants qui demandèrent à y être nourris. Là, ils trouvèrent des aliments sains, des vêtements propres, un bon coucher; mais ils furent soumis à une règle sévère et au travail; car c'était toujours par le travail que l'administration attaquait la mendicité.

Le dépôt de mendicité des hommes fut établi dans l'ancien palais de Saint-Jean de Latran, depuis longtemps sans destination utile, et que déjà le cardinal Ruffo, d'après les conseils de monseigneur Nicolai, avait destiné à un semblable usage. Le vaste et beau couvent de *Santa-Croce in Gerusalemme* reçut les femmes mendiantes, et il suffit de peu de travaux pour disposer convenablement ces édifices, que garnit un mobilier solide et propre; des vêtements uniformes de laine pour l'hiver, de coton pour l'été, furent préparés, et des marchés aux enchères assurèrent la fourniture des aliments.

Peu de mendiants demandèrent à entrer dans les maisons de refuge, qui se peuplèrent des individus arrêtés en exerçant ce honteux métier, et qui furent immédiatement appliqués à des travaux proportionnés à leurs forces et à leur âge. Les femmes réunies à Sainte-Croix filèrent la laine et le lin, et tissèrent des toiles, des draps grossiers et des étoffes de coton; et au bout d'un an elles étaient assez bien formées au travail pour occuper constamment 40 métiers de tissage. Elles semblaient contentes de leur sort, travaillaient gaiement, jouissaient d'une meilleure santé qu'avant leur arresta-

tion, grâce à la propreté exigée d'elles et à une vie régulière, et montraient une sensible amélioration dans leurs dispositions morales. Enfin ces femmes, livrées peu auparavant aux vices les plus vils, auraient, au bout de peu d'années, rapporté dans la société le goût de l'ordre et du travail.

A Saint-Jean, les hommes étaient employés au filage de la laine, au tissage, à la menuiserie, etc. On s'appliqua surtout à former ceux qui avaient le plus de forces et de bonne volonté aux travaux de la terre, de sorte qu'en 1813 on put en louer un certain nombre à des fermiers des environs de Rome. Ce résultat était le plus important aux yeux de l'administration, parce qu'à l'avantage de délivrer la ville des mendiants, il joignait celui d'accroître la population agricole. Aussi s'efforçait-elle de diriger le goût des plus jeunes reclus vers les pratiques de l'agriculture et vers les métiers qui la facilitent, tels que le charronnage, la forge, la taillanderie, etc.; en outre, tout était disposé pour planter, à portée du dépôt de Saint-Jean, une vaste pépinière dont la culture aurait été confiée aux seuls reclus, qui se seraient exercés à tous les travaux agraires. Par ces divers moyens, l'administration tendait à accroître le nombre des ouvriers nationaux, service le plus grand qu'on puisse rendre à la culture, réduite presque exclusivement à des secours étrangers.

Au commencement de 1814, le dépôt de Saint-Jean contenait 400 hommes, et celui de Sainte-Croix 300 femmes; et les dispositions étaient faites pour recevoir

900 mendiants dans les deux maisons. Mais la crainte de la réclusion en ayant fait disparaître un grand nombre, une partie des préparatifs fut inutile : tant il est vrai que le plus souvent, pour détruire la mendicité, il suffit de menacer ceux qui s'y livrent de les arracher au vagabondage, parce que la crainte leur fait trouver des ressources inconnues, et réduit à un petit nombre ceux contre lesquels il faut sévir.

A Rome, de nombreux et vastes édifices rendent facile l'établissement des maisons de répression, de sorte que pour en établir deux fort vastes, et pour les meubler, nous ne dépensâmes qu'environ 100,000 fr.; la dépense annuelle de 700 détenus ne dépassa pas 90 ou 95,000 fr., somme que bientôt le produit du travail aurait sensiblement diminuée.

Ainsi on peut donc être certain qu'avec l'emploi annuel d'une somme de 100,000 fr., et en profitant des dépenses faites pendant l'administration française, on pourra purger complétement Rome de mendiants, puisque, dans des circonstances très-défavorables, nous avions atteint complétement ce but de toute bonne police.

Si on récapitule maintenant le nombre des indigents de Rome qui, pendant l'administration française, recevaient des secours, on arrive au résultat suivant :

Malades soignés dans les hôpitaux.....	1,000
Vieillards dans les hospices.....	140
Jeunes garçons dans les hospices.....	350
A reporter.....	1,490

Report.....	1,490
Jeunes filles dans les conservatoires.....	700
Enfants trouvés en nourrice.....	600
Enfants trouvés dans les hospices.....	700
Mendiants dans les dépôts.....	700
Indigents dans les ateliers.....	1,800
Total.....	5,990

Outre ces indigents secourus à domicile au nombre de 5,000, près de 10,000 individus, sur une population indigène de 125,000, avaient plus ou moins part aux secours publics. Sans doute ce nombre de malheureux, dont plusieurs étaient victimes des événements politiques, est fait pour affliger vivement tout ami de l'humanité; mais on éprouve aussi quelque satisfaction en voyant, dans des circonstances très-critiques, une administration étrangère remplir ainsi complétement ses devoirs envers le malheur.

J'ai dit que la première liste des indigents contenait 30,000 noms : une révision sévère la réduisit beaucoup, et on reconnut qu'une absence de pudeur trop commune dans ce pays l'avait grossie d'individus qui pouvaient se passer de la bienfaisance publique; et la liste réformée ne dépassa pas 12 à 15,000 individus, c'est-à-dire 1/9 de la population.

Si maintenant on compare ce nombre d'indigents à celui que l'on voit dans les grandes villes des pays du nord les plus riches et les plus industrieux, on trouvera que le rapport entre la population indigente et la population totale est beaucoup plus élevé dans ces

villes qu'à Rome. Je prends pour exemple la ville de Lille en Flandre, qui compte 70,000 habitants, et dont les listes des bureaux de bienfaisance sont chargées de près de 30,000 noms, ainsi que l'a établi M. le comte de Villeneuve, préfet du Nord, dans un travail remarquable adressé au ministre de l'intérieur. En 1830, j'en ai publié une analyse par ordre du Conseil supérieur d'agriculture, dont je faisais partie.

Suivant le même auteur, dans les villes de Belgique et de Hollande la proportion est du tiers au quart. Ainsi la ville de Rome, qui passe pour le foyer de la mendicité, est encore loin de nourrir autant de pauvres que des villes renommées par leur opulence et par leur bonne police. A la vérité, le climat diminue beaucoup les causes d'indigence; et Rome ne supporterait pas une telle comparaison avec les villes du midi de la France, telles que Lyon, Marseille et Bordeaux.

FIN DU LIVRE IV.

LIVRE V.

DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DES VOIES ANTIQUES.

Le trait caractéristique du peuple romain, par lequel il se distingue honorablement au milieu des autres nations de l'antiquité, est le goût des grands ouvrages d'utilité publique; et sous ce rapport les Romains dépassent les Égyptiens, qui, forcés par le besoin de leur existence à s'occuper des travaux relatifs au Nil, ont fait de grands ouvrages, mais qui ont élevé une foule de monuments dont le but utile nous échappe, et les Grecs, qui, dans leurs ouvrages d'art, semblent avoir moins donné à l'utilité réelle qu'à la satisfaction des sens et de l'amour-propre national.

Les Romains, au contraire, n'ont presque jamais, du moins jusqu'aux temps des empereurs, exécuté de travaux qui n'eussent l'intérêt public pour objet : ainsi, dès les premiers siècles de leur existence, nous les voyons assainir leur ville au moyen d'un égout qui remplit encore aujourd'hui le même office, amener par des aqueducs des eaux abondantes, ouvrir des routes,

bâtir des ponts; creuser des ports, enfin se livrer à toutes les entreprises qui attestent une haute civilisation, et que conseille l'intérêt public le mieux entendu.

Ces grands résultats sont dus non-seulement au caractère de ce peuple, mais au mode de direction et de surveillance de travaux placés à ses yeux au premier rang dans l'ordre d'importance, et dont la conduite était confiée aux magistrats de l'ordre le plus élevé, tels que consuls, censeurs, tribuns du peuple, édiles, préteurs, questeurs, qui furent successivement chargés de leur surveillance, et dont les plus zélés furent les plus grands hommes dont Rome s'honore, tels que Cicéron, Cœlius, Pompée, Varron, Claudius Appius Cæcus, Curius Dentatus, Caïus Gracchus, Jules César, César Auguste, Agrippa, etc. Non-seulement ces magistrats surveillaient l'emploi des deniers publics, mais ils se faisaient une gloire d'employer leur propre fortune à d'utiles constructions, et obtenaient ainsi cette faveur populaire qui seule ouvrait l'entrée des grands emplois. Jules César, Émilius Scaurus, Apuleïus Niger, Agrippa, se distinguèrent par ce noble genre de flatterie, tandis que d'autres étaient suffisamment excités par l'honneur de donner leur nom à un monument, par l'espérance d'être célébrés dans une inscription, ou immortalisés par une médaille ou par une statue. Ainsi tout concourait à la grandeur de Rome et au développement des arts de la paix.

Au premier rang de ces travaux on doit placer ces voies qui, partant de la borne milliaire, *milliarium*

aureum, élevée dans le Forum comme au centre du monde, divergeaient vers les parties les plus éloignées de la terre, attachant ainsi par d'immenses chaînes toutes les nations au seuil du temple de Jupiter Capitolin.

Puisque aucun vestige ne nous reste des routes construites par les peuples qui précédèrent les Romains dans la possession de l'Italie, il est permis de leur attribuer l'invention des voies solides; ou du moins s'il est vrai, comme quelques auteurs le prétendent, qu'elle soit due aux Carthaginois, ils ont la gloire d'avoir importé cette méthode de construction. Probablement avant eux les peuples étrusques et latins se contentaient de chemins de terre, que les Romains employèrent aussi dans les premiers temps : c'est ainsi que la route ou chaussée élevée par Appius Claudius au travers des marais Pontins fut d'abord formée d'une levée de terre que recouvrit un lit de gravier contenu entre deux files de grosses pierres posées en bordure, comme je l'ai reconnu en examinant la coupure faite, en 1812, pour fonder un pont.

Quand les Romains eurent adopté le mode de construction solide, voici comment ils opérèrent : D'abord on formait une levée en terre ou en gravier, afin de s'élever au-dessus des terres voisines et des eaux; et sur cette base on plaçait une couche de grosses pierres rangées à la main, et liées par du mortier qui portait le nom de *statumen*. Ce lit était recouvert d'une seconde couche de pierres menues et irrégulières jetées dans un bain de mortier, et formait ce qu'on appelait

rudus ou *ruderatio;* enfin on posait sur ce massif un pavé en pierres larges, mais irrégulières de formes, liées aussi entre elles et avec le *rudus* par du mortier. Ce pavé, nommé *nucleus*, avait sa surface fortement convexe, et était comme encadré dans deux rangées de grosses pierres posées de champ, de manière à offrir une sorte de bourrelet qui servait de trottoir; et, de distance en distance, des pierres plus élevées offraient ou un siége aux passants, ou un moyen de s'aider à monter à cheval ou à en descendre. L'épaisseur de ces diverses couches était de près d'un mètre.

Ces routes n'avaient, entre les deux trottoirs, que 3 à 4 mètres; et, dans son état de perfection, leur surface présentait un pavé très-uni, d'un parcours assez doux, qui, après vingt siècles, n'offre presque pas de traces d'altération, quoique le peu de largeur de la route fît supporter tout le roulage à une zone étroite; conservation qui ne s'explique que par la légèreté des véhicules, probablement tous semblables à ceux que représentent les bas-reliefs, c'est-à-dire petits, avec des roues pleines, ou du moins construites entièrement en bois, et traînés seulement par deux bœufs. La voie des chars était de 3 pieds à 3 pieds 1/2. Beaucoup de transports se faisaient à dos de mulets.

La plupart des portions de voies antiques encore subsistantes sont enfouies sous les terres amassées par les pluies ou par les travaux de la culture, et, recherchées par les entrepreneurs des chemins modernes comme les carrières les plus commodes, elles disparais-

sent chaque jour, et bientôt il ne restera aucune trace de ces belles constructions.

Si on considère que vingt voies ainsi construites partaient de Rome, et que plusieurs d'entre elles se prolongeaient, d'une part jusqu'aux rives de la Clyde, et de l'autre jusqu'à l'Euphrate et au Tage, et qu'elles couvraient comme un réseau le monde romain, c'est-à-dire un espace de 1,900 lieues de longueur sur 1,000 de largeur, on demeure frappé d'admiration devant tant de puissance et tant de persistance! Un si prodigieux résultat ne s'explique que par l'immensité des tributs payés aux Romains, par l'emploi économique des soldats et des esclaves, et par l'usage des corvées imposées aux habitants voisins des routes. Ces dernières prestations étaient considérées comme si importantes, que l'empereur lui-même n'en était pas exempt pour ses propriétés. Enfin, les citoyens léguaient souvent des sommes immenses pour la construction ou l'entretien des routes.

Je vais rapidement indiquer les principales voies qui traversaient la province dont j'ai entrepris la description.

Sur la rive gauche du Tibre, quinze voies partaient immédiatement des portes de Rome. En commençant par le nord, on trouve d'abord, hors de la porte *Flaminia* de l'enceinte d'Aurélien, correspondant à la porte *Flumense* de l'enceinte de Servius, la voie *Flaminia*, attribuée au consul de ce nom que vainquit Annibal. Elle allait de Rome à Rimini en passant par

le pont Milvius, le pied du Soracte, Otricoli, Narni, Spoletto et Fano. Au delà de Rimini, elle prenait jusqu'à Aquilée le nom de voie *Æmilia*.

Un embranchement de la voie *Flaminia* partait du pont Milvius, et, sous le nom de voie *Cassia*, se dirigeait, par Veïi, Sutri, Bolsena, sur Florence et sur Lucques.

La voie *Cassia*, parvenue à la station *ad Sextum*, dirigeait à l'ouest une branche qui, prenant le nom de *via Clodia*, conduisait à Cosa, sur la côte d'Étrurie, en passant à l'ouest du lac de Bracciano. Cette voie se subdivisait encore à Veïi, et un de ses embranchements tendait vers l'Ombrie, tandis que l'autre traversait le Cimino pour arriver à Vulsinii.

La voie *Salaria*, partant de la porte de ce nom, ouverte dans l'enceinte d'Aurélien, à peu de distance de la porte Collina de l'enceinte royale, devait son nom aux transports de sel qui s'effectuaient par son moyen pour la consommation des montagnes, lorsque les Sabins possédaient les salines de la forêt Mœsia. Cette voie passait à Fidènes, Eretum, Cures, Rieti, coupant la péninsule dans le sens de sa largeur.

De la porte Collina partait aussi une autre voie, qui eut ensuite pour point de départ la porte Nomentana, et qui, conduisant à Nomentum, portait le nom de cette ville.

Les voies qui menaient à Collatie et à Tibur avaient leur origine à la porte Esquiline de l'enceinte de Servius, et plus tard aux portes Tiburtine et Collatine. La

voie Tiburtine, après avoir dépassé Tibur, prenait le nom de voie *Valeria*, du nom de son auteur Marcus Valerius Maximus, et traversait l'Apennin au delà d'Arsoli. Un de ses embranchements, sous le nom de voie *Sublacensis*, se dirige vers Sublaqueum, aujourd'hui Subiaco. Suivant Scamozzi, cette route était divisée en trois voies; celle du milieu était pavée, et les deux autres couvertes de graviers.

De la porte Querquetulana de l'enceinte de Servius, et de la porte Prenestina de l'enceinte d'Aurélien, partait la voie *Prenestina;* et la porte Labicana donnait issue à la voie de ce nom, qui, passant à Labicum, menait à Anagni.

Au midi de l'enceinte de Servius s'ouvrait la porte Cœlimontana, à laquelle correspondait la porte Asinaria de l'enceinte impériale. A ce point trois voies prenaient naissance : l'une, appelée *Campana*, avait peu de longueur; la seconde conduisait à Tusculum, et portait le nom de cette cité; la troisième se dirigeait vers l'ancienne Alba, ou vers le temple de Jupiter Latial.

De la porte Capena de l'enceinte primitive correspondant à la porte Latina, partait la voie de ce nom qui, coupant obliquement les monts Tusculans, rejoignait à Anagni les voies *Prenestina* et *Labicana*. De ce point la voie *Latina* suivait la vallée du Sacco, en passant à Ferentino, Frosinone, Fregellæ, Fabrateria, et elle pénétrait ensuite dans le Samnium.

La *via Appia* commençait à la même porte Capena, et sortait de l'enceinte aurélienne par la porte Appia,

se prolongeant jusqu'à Brindes en passant par Terracina et Capoue. Suivant le même Scamozzi, elle était bordée de deux trottoirs pavés en petites pierres de diverses couleurs.

D'une porte très-voisine partaient les voies *Ardéatine* et *Laurentane*, qui l'une et l'autre se dirigeaient vers le rivage de la mer, couvert à cette époque de maisons de campagne.

Enfin la voie *Ostiensis* commençait à la porte de ce nom de l'enceinte impériale, correspondant à la porte Lavernale de la précédente enceinte.

La muraille élevée par Aurélien, sur la rive droite, n'était ouverte que sur cinq points. La porte Portuensis touchait le rivage du Tibre, et la voie de ce nom en partait pour conduire au *Portum Trajanis*. Cette route, la plus fréquentée de toutes à cause de l'importance du port, était double en largeur, et disposée de manière à ce que les allants et les venants ne pussent se gêner par leur rencontre.

Sur le mont Janicule, une porte ouverte dans la citadelle portait le nom de cette montagne, et la voie *Vitellia* qui conduisait à la mer y prenait naissance.

A l'orient, entre le Janicule et le Vatican, commençait une voie de peu d'étendue, conduisant au pont Triomphal, et qui probablement était réservée pour quelques-unes des cérémonies du triomphe.

Enfin, la voie *Aurelia* ou *Consularis* commençait à la porte ouverte à l'extrémité du pont Aurélien, nommé plus tard pont Ælius. Commencée par un simple citoyen

du nom d'Aurelius, elle fut continuée par Æmilius Scaurus, qui la dirigea le long du littoral de la Méditerranée jusqu'à Arles, en passant par *Lorium*, *Pyrgos*, *Centum-Cellas*, etc.

Outre ces voies, qui avaient Rome pour point de départ, il en existait, dans l'intérieur de la province que je décris, un grand nombre qui s'y embranchaient, ou qui communiquaient de l'une à l'autre, et sur lesquelles M. Westphal (1), que les sciences viennent de perdre, a publié en 1829, à Berlin, un très-bon travail, accompagné d'une carte. Ces routes sont les suivantes :

Antiatina, de Rome à Antium ;

Asinaria, de Rome dans la campagne de peu de distance de la précédente ;

Casperia, qui conduisait de la voie Salaria à la ville de Casperia, près d'Aspra ;

Cimina, qui, se détachant à Sutri de la voie Cassia, se dirigeait sur Ronciglione, et traversait le Cimino au-dessus du lac de Vico ;

Lavinensis, conduisant de la voie Laurentana à Lavinium ;

Setina, conduisant de la voie Appia à Setia ;

Tiberina, embranchement de la voie Flaminia, remontant le Tibre ;

Trojana, conduisant de la voie Labicana à Segni.

L'étude de la direction exacte des diverses voies a

(1) Je n'ai eu connaissance de l'ouvrage de M. Westphal, ainsi que de ceux de M. Muller sur la campagne de Rome, qu'après l'impression du premier volume. (*Note de l'auteur.*)

occupé des savants célèbres, tels que Bergier, d'Anville, Wesseling et autres, qui heureusement ont eu, pour se guider dans leurs recherches, trois documents précieux appelés itinéraires, espèces de livres de poste qui, rédigés à diverses époques, donnent les noms des villes, stations ou mutations situées le long de chaque route, avec les distances de l'une à l'autre. L'un de ces documents, appelé *Itinéraire d'Antonin*, contient le plus grand nombre des voies du pays que je décris. Le second ne donne, comme route de Jérusalem à Bordeaux, que la voie Appienne et la voie Flaminienne; et le troisième, l'Itinéraire Maritime, indique seulement la première de ces voies et la route littorale. Enfin, la table de Peutinger complète nos connaissances sur le nombre, la direction et la longueur des voies romaines. Mais les itinéraires et la table sont tellement surchargés de transpositions, de chiffres inexacts, d'altérations de toute sorte, qu'il a fallu autant d'érudition que de critique pour rectifier ces erreurs. M. le baron Walckenaer a exécuté ce travail important dans un grand et bel ouvrage sur la longueur du mille romain, qui malheureusement est encore inédit, et qu'il a bien voulu me confier avec cette obligeance qui caractérise les vrais savants. C'est donc d'après ses corrections que je vais présenter en regard les divers itinéraires et la table de Peutinger, dans les limites du pays que je cherche à faire connaître, afin d'éviter des recherches fatigantes à ceux qui aiment à étudier sur les lieux la géographie ancienne.

STATIONS ROMAINES

DANS

L'ÉTENDUE DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER

ET

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE
D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER
(Édition Von Scheyb.)

VIA FLAMINIA, DE ROME A RIMINI.

Ad pontem Milvii.....	III.	M. Ponte Molle.
Ad Rubras.....	VI.	Prima Porta.
Ad Vicessimum.....	XI.	Près de Castel-Nuovo.
Aquaviva, sans chiffre (suppléez).....	XII.	Auberge près de Santa-Agata.
Chiffre sans nom.....	VII.	Probablement Borghetto.
Ocriculum (omis).....	V.	Près d'Otricoli.
Ville figurée sans nom ni chiffre (suppléez) Narnia.....	XII.	Narni.
Interamnia.....	IX.	Terni.

VIA CASSIA ET AUGUSTA,
De Rome à Chiusi par Perugia, s'embranchant à la précédente au pont Milvius.

Ad Sextum.....	VI.	M. Ferme de l'Inviolata.
Veïos.....	VI.	Près de l'Isola-Farnese.
Baccanos.....	IX.	Baccano.
Nepe.....	IX.	Nepi.
Faleros.....	V.	Santa-Maria di Fallari.
Castello Amerino.....	XII.	Bassano, près d'Orte, près l'ancien lac Vadimon.

VIA CASSIA,
De Rome à Chiusi par Vulsinii.

Veïos.....	XII.	M. Près de l'Isola-Farnese.
Baccanos.....	IX.	Baccano.
Sutrium.....	XII.	Sutri.
Vico-Matrini. La distance manque (suppléez).....	VII.	Sur le Cimino.
Foro Cassii.....	IV.	Vetralla.
Aquas Passeris.....	V.	Passage de la rivière Passiera : eaux chaudes.
Chiffre sans nom.....	XI.	Probablement Montefiascone.
Volsinis.....	IX.	Bolsena.
Pallia (chiffre omis).....	XII.	Passage de la Paglia.

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

(Édition de Wesseling.)

VIA FLAMINIA.

Rostra villa.....	M. P.	XXIV.	Morolo.
Utriculi civitas.....		XXI.	Près d'Otricoli.
Narnia civitas.....		XII.	Narni.
Interamnia civitas....		VIII.	Terni.

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE DE JÉRUSALEM.

Mutatio Rubras.....	M. P.	IX.	Prima porta.
Mutatio ad Vicesimum.		XI.	Près de Castel-Nuovo.
Mutatio a Aquaviva...		XII.	
Civitas Ocricoli.....		XII.	
Civitas Narnia.....		XII.	

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA CASSIA ET AUGUSTA.

(*Manque dans les Itinéraires.*)

VIA CASSIA.

Baccanos.....	M. P.	XXI.	Baccano.
Sutrio.....		XII.	Sutri.
Forum Cassii.....		XI.	Vetralla.
Vulsinis.....		XXVIII.	Bolsena.

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER.

VIA CLODIA.

Route de Rome à Cosa, s'embranchant à la précédente ad Sextum.

Careia ou Carejas.....	XVIII. M.	Probablement la ferme de Galera.
Ad Nonas ou Novas.....	IX.	Entre Celso et Anguillara.
Sabate, sans chiffre (suppléez).....	III.	Près de Bracciano.
Foro Clodo.....		Oriolo.
Olera sive Blera, distance depuis Sabate.....	XVI.	Bieda.
Marta.....	IX.	Passage de la Marta.
Tuscana.....	V.	Toscanella.
Materno.....	XII.	Farnese.

VIA CORNELIA,

De Rome à Cosa.

(*Manque sur la table.*)

VIA AURELIA ET CORNELIA,

De Rome à Tarchinia, passant par ad Turres.

Lorio.....	XII. M.	Près de Castel di Guido.
Bebiana.....	IV.	Près de Torrimpietra.
Turres.....	VI.	Passage du ruisseau Sanguinara.
Aquas Apollinaris.....	XXII.	Bains près des Alumières.
Tarquiniis.....	XII.	Près de Corneto.

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA CLODIA.

L'Itinéraire d'Antonin décrit, sous le nom de via Clodia, la via Cassia, ainsi que le prouve Wesseling, et il ne mentionne la véritable via Clodi qu'en disant :

Iter a Roma foro Clodii. M. P. XXXII.

VIA CORNELIA.

Cœre.....	M. P. XXV.	Cervetri.
Aquis Apollinaris.....	XIX.	Bains près des Alumières.
Tarquinios.....	XII.	Près de Corneto.
Nom omis.....	XV.	Jonction à la voie Aurélienne au passage du Tufone.

VIA AURELIA ET CORNELIA.

(*Manque dans les Itinéraires.*)

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER.

VIA AURELIA,

De Rome à Pise, passant par le rivage de la mer et embranchant à Bebiana.

Alsium.....	VI.	M. Palo.
Pyrgos.....	X.	Santa-Severa.
Punicum.....		Près de Santa-Marinella.
Castro Novo.....	IX.	Près de Capo-Linaro.
Aquas Tauri.....	VII.	Bains de Ficoncella, près de Civita-Vecchia.
Tarquiniis.....	XII.	

VIA AURELIA,

de Porto à Cosa.

Portus.....		M. Porto.
Fregenæ.....	IX.	Macarese, à l'embouchure de l'Arone.
Alsium.....	IX.	Palo.
Pyrgos.....	X.	Santa-Severa.
Punicum.....		Près de Santa-Marinella.
Castro-Novo.....	IV.	Près de Capo-Linaro.
Centum Cellis.....	IV.	Civita-Vecchia.
Minio Fl.....		Embouchure du Mignone.
Gravisca.....	IX.	Porto Clementino.
Tabellaria...	V.	
Marta Fl.....		
Foro Aurelii.....	III.	Montalto.
Armenta Fl.....	IV.	

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA AURELIA.

Loria.....	M. P. XII.	Près de Castel di Guido.
Ad Turres.....	X.	Passage du ruisseau Sanguinara.
Pyrgos.....	XII.	Santa-Severa.
Castro Novo.....	VIII.	Près de Capo-Linaro.
Centum Cellis.....	V.	Civita-Vecchia.
Martha.....	X.	Passage de la Marta.
Forum Aurelii.....	VIII.	Montalto.

VIA AURELIA.

In Portum.....	M. P. XIX.	Porto.
Fregenas.....	IX.	Macarese.
Alsio.....	IX.	Palo.
Ad Turres.....	IV.	
Pyrgos.....	XII.	
Castro-Novo.....	VIII.	
Centum Cellis.....	V.	

SUIVANT L'ITINÉRAIRE MARITIME.

A portu Augusti Pyrgo positio.....	M. P. XXVIII.	Santa-Severa.
A Pyrgis Panapione positio.....	III.	Près de Santa-Marinella.
A Panopione, Castro-Novo positio.....	VII.	Près du cap Linaro.
A Castro-Novo centum Cellis positio.....	V.	Civita-Vecchia.
A Centum Cellus Algas positio.....	III.	Al Val-d'Aliga.
Ab Algis, Rapinio p...	III.	Embouchure du Mignone.
A Rapinio, Graviscas positio.....	III.	Porte Clementino.
A Graviscis, Maltano..	II.	Embouchure de la Marta.
A Maltano, Quintiano positio.....	III.	Embouchure du Gesso.
A Quintiano, Regas p.	II.	
A Regis Armine Fl....	I.	

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER.

VIA SALARIA,

De Rome à Rieti.

Nom omis (suppléez) *Pons Anienis*....	IV.	M. Ponte Salara.
Ereto.....	XIV.	Auberge del Grillo.
Ad Novas.....	XV.	Auberge dite *Nuova*.
Reate.....	XVI.	Rieti.
Aquæ Cutiliæ.....	VIII.	Cotile (Royaume de Naples).

VIA SALARIA,

De Rome à Narni, embranchant après ad Novas.

Farfar Fl.....	IV.	M. Passage de la R. de Farfa.
Forum Novum. (Distance omise.).....		S. M. di Vescovia.
Tarinum (*Idem.*).....		Tarano.
Æquo Falisco..... (Dist. comptée à partir de Farfar Fl.).....	XVI.	Fianello.
Narnia.....	XII.	Narni.

VIA NOMENTANA,

De Rome à Nomentum.

Nomento.....	XIV.	M. La Mentana Vecchia, près de Mentana.

VIA TIBURTINA ET VALERIA,

De Rome à Carsolis.

Ad Aquas Albulas.....	XVI.	M. Lac des îles flottantes.
Tibori sive Tibur.....	IV.	Tivoli.
Variæ.....	VIII.	Vicovaro.
Lamnas.....	V.	Rovianello, près de Roviano.
Carsulis.....	X.	Carsoli (royaume de Naples).

ROUTE DE COMMUNICATION ENTRE LES VOIES SALARIA ET VALERIA.

Tibur.....	
Nomentum.....	IX.
Ereto (suppléez).....	VII.

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA SALARIA.

Eretum.....	M. P. XVII.	Auberge del Grillo.
Vico-Novo.....	XIV.	Auberge dite *Nuvoa*.
Reate.....	XVI.	Rieti.
Cutilias.....		Cotile.

VIA SALARIA.

(*Manque dans les Itinéraires.*)

VIA NOMENTA.

(*Manque dans les Itinéraires.*)

VIA TIBURTINA ET VALERIA.

Tibur.....	M. P. XX.
Carseolus.....	XXII.

(*Les Itinéraires ne contiennent aucune de ces routes de communication.*)

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER.

VOIE CONDUISANT DE ROME A CARSULIS PAR PRENESTA.

Gabios.....	XII.	M, Ferme de Pantano.
Preneste.....	XI.	Palestrina.
Tréblis.....	XI.	Trevi.
Carsulis.....	XV.	Carsali.

VIA LABICANA,

De Rome à Venafro.

Ad Quintanas ou Labicum.	XV.	M. La Colonna.
Ad Statuas.....	III.	Près de l'auberge de San-Cesario.
Ad Pactas.....	VII.	Colle dello Stejo, près Luguano.
Ad Bivium.....	V.	Près du Ponte-Sacco.
Compito Anagni.....	X.	Près d'Anagni.
Ferentium.....	VIII.	Ferentino.
Frusinone.....	VII.	Frosinone.
Fregellano.....	XIV.	Ceprano.
Fabrateria.....	III.	Fabraterra.

VIA PRENESTINA,

De Rome à Venafro.

Gabios.....	XII.
Prenesta.....	XI.

(*La continuation n'est pas indiquée.*)

VIA LATINA,

De Rome à Anagni.

Cette voie est tracée sur la table sans aucune désignation de station et sans autre chiffre qu'un X, jusqu'à sa rencontre *ad Bivium*, avec la voie Labicana.

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA LABICANA.

Ad Quintanas.....	M. P.	XV.
Ad Pictas.....		X.
Compitum.....		XV.
Ferentinum.....		VIII.
Frusinone.....		VII.
Fregellano.....		XIV.

VIA PRENESTINA.

Gabios.....	M. P.	XII.
Præneste.....		XI.
Sub Anagniæ.....		XIV.
Ferentino.....		VIII.
Frusinone.....		VII.
Fregellanæ.....		XIV.
Fabrateria.....		III.

VIA LATINA.

Ad Decinum.....	M. P.	X.	Près de Torre-Selce.
Roboaria.....		III.	Près de Marino ou de Grotta Ferrata.
Ad Pictas.....		XIV.	Colle dello Stejo, près de Luguano.
Compitum.....		XV.	

STATIONS ROMAINES DANS L'ÉTENDUE,

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER.

VIA APPIA,

De Rome à Brindes.

Bobellas	X.	M.	Au delà de Torre Selce.
Aricia	VI.		Larricia.
Sub Lanubio	IV.		San-Gennaro, villa de Caligula.
Tres Tabernas	XIII.		Avant Cisterna.
Appi Foro	X.		For-Appio.
Terracina	XIX.		Terracina.

VIA LAURENTINA OU SEVERIANA,

De Rome à Terracina par Laurentum.

Laurento	XVI.	M.	Près de Tor Paterno.
Lavinium	VI.		Près de Patrica.
Antium	XVII.		Porto d'Anzo.
Asturos	VII.		Astura.
Clostris	IX.		Près du lac de Fogliano.
Ad Turres Albas	III.		Entre le lac de Fogliano et celui de Monaci.
Circeios	XII.		San Felice.
Ad Turres	IV.		Torre del Fico.
Terracina	XI.		

ROUTE CONDUISANT A LANUVIUM.

Ostis	XVI.
Laurento	X.
Lanuvio	XVI.

DE LA PROVINCE OCCIDENTALE,

D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

VIA APPIA.

Aricia.....	M. P.	XVI.
Tribus Tabernis.....		XVII.
Appi Foro....		X.
Terracina.....		XVIII.

SUIVANT L'ITINÉRAIRE DE JÉRUSALEM.

Ad Nonum.....	M. P.	IX.	Avant Torre-Selce.
Aricia et Albona.....		VII.	Entre Albano et Larricia.
Ad Sponsas.....		XIV.	Au delà de Cisterna.
Appi Foro....		VII.	
Ad Medias.....		IX.	Mesa.
Terracina.....		X.	

VIA LAURENTINA OU SEVERIANA.

(*Manque dans les Itinéraires.*)

Laurento.....	M. P.	XVI.
Lanuvio.....		XVI.

Je termine par l'indication de deux voies de communication entre les grandes voies qui se trouvent dans la table Peutingérienne, et que les Itinéraires n'indiquent pas.

ROUTE DE PRENESTE A SABLAQUEUM.

Preneste.....		
In monte Grani.....	VI.	
In monte Carbonaro.....	V.	Monte Carbonaro.
Subiacio.....	V.	Subiaco.

ROUTE DE PRENESTE A CARSULIS.

Treblis.....	XI.
Carsulis.....	XV.

CHAPITRE II.

DES ROUTES MODERNES.

Les routes entretenues aux frais du trésor sont au nombre de 15, et leur longueur additionnée est de 1,180,777 mètres, ou 795 milles romains, ou 295 lieues.

La plus importante de ces routes est celle qui unit l'Italie septentrionale à Rome, en passant par Acquapendente, San-Lorenzo-Nuovo, Bolsena, Montefiascone, Viterbe, Ronciglione et Monterosi, et en suivant à peu près le tracé de la voie Cassia. Sa longueur est de 129,512 mètres, ou 87 milles.

La seconde route dans l'ordre d'importance est celle qui, en continuant la précédente, se dirige vers Naples, en grande partie sur le tracé de la voie Appia, et en passant par Albano, Larricia, Genzano, Velletri, Cisterna et Terracina. Sa longueur est de 104,300 mètres, ou 70 milles. Ainsi la longueur de la province, en suivant les sinuosités de la route, est de 233,812 mètres, ou 157 milles, ou 58 lieues 1/2 de poste.

Plusieurs voies de communication se rattachent à cette grande artère des États romains. D'abord au nord, un embranchement partant de Viterbo et passant auprès de Vetralla, à Monte-Romano et Corneto, atteint Civita-Vecchia, en liant les diverses parties du Cimino

avec les rivages de la mer. Sa longueur est de 67,000 mètres, ou 45 milles.

Un second embranchement part de la voie Cassia, entre Ronciglione et Monterosi, et, passant à Nepi, Civita-Castellana, Otricoli, Narni et Terni, ouvre une communication entre le centre du pays et les provinces orientales, jusqu'à l'Adriatique et à la Toscane, par les trois routes d'Ancône, du Furlo et d'Arrezzo. La longueur de cet embranchement est de 56,000 mètres, de la Colonetta di Nepi à Terni (37 milles 2/3).

Cette dernière route est unie avec la voie Cassia par un chemin tracé sur les vestiges de la voie Flaminia, passant par Morlupo, Castel-Nuovo-di-Porto et le pied du Soracte, et arrivant à Civita-Castellana. Cette route, qui n'a que 58,071 mètres, ou 39 milles, abrége beaucoup la distance entre Rome et la vallée du haut Tibre.

Enfin, toujours sur la rive droite de ce fleuve, deux routes mettent Rome en communication avec la mer : l'une, de 126,760 mètres de longueur, conduisant par Civita-Vecchia et Corneto aux confins de la Toscane ; l'autre, longue de 35,784 mètres, menant à Fiumicino, en traversant la campagne romaine. Ainsi, toutes les parties du territoire situé au nord et à l'ouest du cours du Tibre sont liées entre elles par des routes généralement bien tracées et solidement construites.

La partie qui s'étend sur la rive gauche de ce fleuve n'est pas moins bien percée, puisque, outre la voie Appia, moyen le plus direct de communication avec

Naples, une route conduit à la même ville en passant par la Colonna, Valmontone, Anagni, Ferentino, Frosinone et Ceprano, en suivant les traces des voies Labicana, Prenestina et Latina. Sa longueur est de 103,910 mètres, et elle raccourcit de 35 milles la distance entre Rome et Naples.

Cette route communique à la voie Appia par un embranchement qui, partant de Frosinone, traverse le Sacco sur un pont de pierres, passe à Prossedi, à Piperno, et joint cette seconde route près de Terracina, après avoir gravi le col le plus déprimé de la chaîne Lepini. Sa longueur est de 44,670 mètres, ou 30 milles.

Les communications des vallées apennines sont ouvertes avec Rome par diverses voies. Au nord, une route se dirige de Terni sur Rieti par Papigno, et de cette ville sur Rome, en passant par Poggio-San-Lorenzo et Correse; et sa longueur totale est de 113,164 mètres, ou 76 milles. Un embranchement de peu d'étendue conduit à Civita-Ducale, première ville des Abbruzzes.

Une seconde route s'embranche à la voie Flaminia, entre Terni et Narni, et, en passant par Cantalupo, atteint à Correse la route précédente, après avoir parcouru 56,000 mètres, ou 37 milles 5/6, et établi la plus courte communication entre Rome et l'Ombrie.

Une troisième voie, partant de Rome, passe par Tivoli, et, remontant la vallée de l'Anio, se dirige par Vicovaro et Arsoli sur le royaume de Naples. Sa lon-

gueur est de 75,939 mètres, ou 51 milles. Un embranchement, quittant près d'Arsoli la direction principale, atteint Subiaco.

Enfin, Porto-d'Anzo, Ostia, Frascati, Marino et Palestrina communiquent avec Rome, et les principales villes entre elles, par des chemins bien tracés, solidement établis, et susceptibles d'être rendus très-viables.

En suivant sur la carte ce réseau de routes, on reconnaît qu'il est peu de pays en Europe dont les moyens de communication soient plus nombreux, et on aime à voir l'œuvre des consuls et des empereurs continuée par les papes.

Outre ces routes principales, dont les frais d'entretien sont à la charge de l'État, les communes entretiennent de nombreux chemins qui les mettent en communication avec les grandes lignes. Ainsi on arrive à Bracciano, à Monte-Rotondo, aux Alumières, à Poggio-Mirtetto, etc., par des routes qui diffèrent peu de celles dont l'État fait les frais; et dans l'Agro Romano on trouve plusieurs chemins solidement établis pour communiquer avec les grandes fermes.

Les grandes routes sont généralement pavées en lave dans les environs de Rome; elles sont formées d'un gravier volcanique très-solide dans tout le bassin du lac de Bolsena. Dans les vallées calcaires du Velino, de l'Anio et du Sacco, on emploie la pierre de médiocre dureté qu'on trouve sur les lieux. Enfin, la voie Appia est entretenue dans sa traversée des marais Pontins au

moyen d'un gravier calcaire tiré du bord de la mer, et dont le grand canal de desséchement des marais favorise le transport.

Généralement parlant, la nature du sol est peu favorable à la conservation des routes, et l'éloignement des bons matériaux en rend l'entretien très-coûteux; et il faut des dépenses considérables pour les maintenir en bon état. Aussi, pour éviter ces frais annuels, partout où le sol n'est pas solide et où les pierres sont à peu de distance, on pave les routes, parce qu'on a reconnu que ce mode, quoique dispendieux, offre cependant à la longue une véritable économie.

On donne à la construction de ce pavé des soins qui se ressentent des exemples donnés par les anciens Romains, et comme eux on y emploie uniquement des laves, mais réduites en prismes de 15 à 16 centimètres de base sur 20 à 22 de hauteur, terminés par une pyramide. Le sol qu'on veut paver est d'abord régalé et soigneusement battu, afin de lui donner un relief régulier, et autant de consistance que possible. On dispose ensuite, pour encadrer la route, deux files de gros cubes de lave, enfoncés au marteau dans un bain de mortier fait avec de la chaux et de la pouzzolane; une couche de ce même mortier est étendue sur le sol entre les deux bordures, et sert à recevoir les pavés, qu'on serre, autant que possible, les uns contre les autres, en faisant pénétrer le mortier dans leurs interstices. Pendant ce travail, d'abondants et fréquents arrosements empêchent une trop prompte dessiccation

du mortier, et favorisent sa liaison avec les pierres. A mesure qu'on avance, la surface du pavé, battue à la hie, reçoit un profil parfaitement régulier; et dès qu'une portion de route est ainsi exécutée, on la recouvre d'herbes, de branches et de terre, afin de ralentir la dessiccation du mortier; et même s'il fait de grandes chaleurs, on arrose fréquemment cette surface, sur laquelle tout passage est interdit pendant trois semaines ou un mois. Livré alors à la circulation, le pavé présente une masse homogène d'une extrême cohésion, retentissante sous les roues d'une voiture, comme le ferait une plaque de métal. Ainsi exécuté, ce pavé dure ordinairement 15 à 20 années sans avoir besoin de réparations; mais lorsqu'au bout de ce terme les pierres commencent à s'user et à se déranger, les réparations, quoique coûteuses, sont très-imparfaites; la route se détruit rapidement, et il faut renouveler le pavé tout entier.

Le mètre carré de ce pavé coûte en moyenne 5 fr.; et le pavé à sec, qu'on emploie seulement dans les pays calcaires, coûte la moitié.

Les empierrements sont faits en employant des pierres de diverses grosseurs, posées en couches épaisses: mode coûteux qui nécessite l'emploi d'une énorme quantité de matériaux, et peu durable parce que, lorsque les roues, ayant usé le lit supérieur, roulent sur les masses qui servent de fondation, elles facilitent l'effet de l'humidité, qui amène promptement la destruction du chemin. Ces empierrements coûtent de 1 fr.

à 1 fr. 50 cent. le mètre carré; mais on conçoit que ces prix ne sont calculés que pour les lieux voisins des carrières.

Ordinairement les entrepreneurs sont soumis, par leurs baux, à tenir en bon état, pour une somme annuelle, les portions de route qui leur sont adjugées aux enchères, en y exécutant les travaux prévus dans un cahier des charges. Mais ce mode prêtant singulièrement aux fraudes des entrepreneurs, ces routes étaient très-généralement mauvaises en 1810.

Pendant l'administration française, on employait à l'entretien des routes 237,000 francs pour 1,180,000 mètres de longueur, c'est-à-dire 20 centimes par mètre courant; somme tout à fait insuffisante, qui ne permettait que les plus importantes réparations, et ne contrebalançait nullement les causes de destruction résultant des passages fréquents des armées, et d'un roulage que décuplait l'état de guerre maritime. Une somme de 560,000 francs avait été jugée nécessaire, mais elle ne fut jamais accordée.

Sous l'administration pontificale, les routes de l'Agro Romano étaient placées sous la surveillance du tribunal ou présidence *delle Strade;* les autres chemins étaient administrés par la congrégation *del Buon Governo*, et un certain nombre d'ingénieurs ou d'architectes faisaient exécuter les travaux sous la direction de ces deux magistratures. A cette époque les ingénieurs ne formaient pas un corps distinct, mais ils étaient choisis par le gouvernement parmi les architectes. Aujour-

d'hui, il existe une direction générale des travaux des routes, et une école des ponts et chaussées.

Le gouvernement prélevait pour l'entretien des routes un impôt appelé *delle strade corriere*, de 15 baïoques par chaque cent écus de valeur capitale des biens-fonds; cet impôt, dont j'ai déjà parlé, produisait 379,000 fr.

CHAPITRE III.

DES PONTS.

Il existe encore un grand nombre de ponts antiques, plus remarquables par leur solidité que par leur élégance, tous construits en plein cintre, avec de très-gros matériaux, fort étroits, et soutenus par des piles démesurément épaisses pour l'ouverture des arches. Malgré ce mode de construction massive, beaucoup de ces ponts ont été entraînés par les eaux, probablement par suite de vices de fondation, ou à cause de leur position défectueuse relativement à la direction des courants, ainsi qu'on le remarque aux ponts Triomphal et Sublicius, qui forment un angle aigu avec le courant du Tibre dans l'intérieur de Rome. D'autres fois, à Narni, par exemple, les piles du pont d'Auguste présentent une de leurs faces au courant sans qu'aucun avant-bec, ou construction propre à rompre sa force, les garantisse.

Dans la province que je décris, il existait sur le Tibre

neuf ponts, dont cinq, plus ou moins restaurés, subsistent encore.

Hors de Rome, 1° le pont sur lequel la voie Flaminia traversait le Tibre au-dessus d'Orte, et dont il ne reste que quelques vestiges appelés *Pile d'Augusto*, avait neuf arches de 10 mètres chacune, posées sur des piles de 27 mètres d'élévation, afin de tenir la route au-dessus de la plaine submersible. Ce pont, bâti dans des temps très-anciens, fut réparé par César, par Trajan et par Septime-Sévère; mais, sous le pontificat d'Alexandre VI, le duc Valentin Borgia ayant coupé une de ses arches, sa ruine totale suivit peu après.

2° Le pont Milvius, appelé aujourd'hui *ponte Molle*, bâti par Æmilius Scaurus censeur, et restauré par Nicolas V, et de nos jours par Pie VII. Il y a quatre grandes arches et trois petites, avec 136 mètres de longueur entre les culées, et 94 mètres 24 centimètres de débouché.

Dans l'enceinte de Rome, 1° le pont Ælius, bâti par Adrien en face de son mausolée, connu maintenant sous le nom de *ponte San-Angelo*. Il a été restauré par Nicolas V, Clément VII, Urbain VIII, et enfin par Clément IX, qui fit exécuter, par le *cavaliere Bernini*, la balustrade et les statues qui la décorent. Il y a trois grandes arches et deux petites, 100 mètres de longueur, et 62 de débouché. L'empatement exagéré de ses piles obstrue le cours de la rivière, et contribue aux inondations.

2° *Le pons Aurelius, Vaticanus*, ou *Triumphalis*,

dont il subsiste seulement quelques masses renversées dans le lit du Tibre, fut bâti, à une époque ignorée, un peu au-dessous du pont Ælius, au sommet de l'angle que forme ce fleuve. Il fut successivement restauré par Valentinien, Valens et Gratien; mais, depuis longtemps, ses voûtes brisées encombrent le lit du Tibre, et interrompent la navigation en occasionnant une chute considérable.

3° *Le pons Janiculensis*, aujourd'hui *ponte Sisto*, est l'ouvrage de Marc-Aurèle, qui employa le marbre dans sa construction; mais il fut peu après renversé par une crue du Tibre. En 1473, Sixte IV éleva, sur les fondements du pont bâti par Marc-Aurèle, celui qui prit son nom, et qui a quatre arches, 98 mètres de longueur, et 74 de débouché. Ses tympans sont évidés en larges yeux de bœuf, qui, dans les grandes crues, ajoutent au débouché.

4° et 5° Au-dessous du *ponte Sisto,* l'île Saint-Barthélemy divise le fleuve en deux branches, sur lesquelles deux ponts sont jetés. L'un, de trois arches, nommé autrefois *pons Fabricius* et aussi *pons Tarpeius*, fut construit ou plutôt restauré par *Reius Fabricius*, *curator viarum*, l'an 733 de Rome. Depuis, il a pris le nom de *ponte Quattro-Capi,* d'un terme de Janus Quadrifronts, qui décorait son extrémité. Le second pont, dont l'époque de la construction est ignorée, portait le nom de *pons Cestius,* et il fut restauré par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien. Il a reçu plus tard le nom de *ponte San Bartholomeo:* il a trois

arches, comme le pont *Quattro-Capi*, dont il est la continuation, et le débouché de ces deux ponts réunis est de 68 mètres 43 centimètres.

6° *Le pons Palatinus, Senatorius, Æmilius,* fut bâti par M. Fulvius, censeur, et par Cornelius Scipion l'Africain, et réparé par Auguste. Suivant Baptiste Albert, écrivain du moyen âge, ce pont offrait la singularité d'un toit soutenu par 42 colonnes de marbre, et recouvert de tuiles d'airain. Détruit par une grande inondation, il fut reconstruit sous Paul III, en 1552, par les soins de Baccio Bigio, architecte. A peine terminé, il fut renversé de nouveau, comme l'avait prédit Michel-Ange. Grégoire XIII le rétablit en 1575; mais, quatre ans après, il croula une troisième fois, et n'a pas été relevé. Trois arches restées debout témoignent de l'élégance de sa construction, en même temps qu'elles montrent les causes de sa destruction dans l'obliquité de son axe relativement au courant. Son débouché était de 89 mètres 90 centimètres.

7° Au pied du mont Aventin, quelques vestiges montrent la place du *pons Sublicius,* le premier que bâtirent les Romains, et que défendit Horatius Coclès. Il avait trois grandes arches et trois petites.

Le seul pont entièrement moderne, jeté sur le Tibre, est le *ponte Felice,* que commença, par les ordres de Sixte V, en 1589, Carlo Fontana, habile architecte, et qu'acheva en 1600 Carlo Maderna, sous le pontificat de Clément VIII. Il a quatre arches, et 89 mètres de longueur.

L'administration française avait projeté de compléter le système de communication entre les deux rives du Tibre dans l'intérieur de Rome, en rétablissant le pont Sublicius, qui, appelé du nom de son héroïque défenseur, aurait lié le quartier du Trastevere et du port de *Ripa grande* à la partie méridionale de la ville. D'après les projets de cette construction, faits par M. Navier, ingénieur très-distingué, ce pont aurait eu trois arches, 100 mètres de longueur, et un débouché de 82 mètres 50 centimètres.

Le bon marché de la construction des ponts suspendus devrait engager à réaliser ce projet par ce procédé économique. MM. Texier et Polonceau ont évalué à 130,000 fr. le prix d'un pont suspendu sur le Tibre.

L'Anio passait sous quatre ponts antiques, depuis sa sortie des montagnes. Ce sont, en commençant par le plus rapproché de Rome, le *ponte Salara*, bâti dans les temps les plus reculés, et peut-être par les Sabins avant la fondation de Rome, détruit par Totila, réparé par Narsès, et restauré par Nicolas V, un des papes qui s'est le plus occupé des travaux publics; le *ponte Lamentana*, autrefois *Nomentanus*, construit sur la voie qui conduisait à *Nomentum*; le *ponte Mammolo*, ouvrage de Mammée, mère d'Alexandre-Sévère; et le *ponte Lucano* que bâtit M. Plautius Lucanus. Ces trois ponts, comme le premier, coupés par Totila pendant le siége de Rome, durent aussi leur rétablissement à Narsès, qui, par la sagesse de son administration, ne

mérita pas moins de gloire que par son courage et son habileté dans la conduite des armées.

Un cinquième pont est jeté à Tivoli sur l'Anio, au-dessus de ses chutes; il est en bois, et en très-mauvais état : l'administration française avait projeté de le remplacer par une construction plus solide, et plus en harmonie avec les monuments qui bordent les rivages de l'Anio. Un pont suspendu y serait très-convenablement placé.

Outre ces grands ponts, les Romains en avaient bâti sur la Nera, sur le Velino, le Sacco, l'Amazena, la Tepia, la Ninfa, le Mignone, la Fiora, l'Arone, et sur la partie supérieure de l'Anio, ainsi que l'attestent des vestiges nombreux, et les fondations des ponts modernes, qui presque toutes sont antiques. Le peu d'ouverture des arches de tous ces ponts, l'épaisseur excessive des piles, l'empatement des assises inférieures, prouvent que les Romains n'avaient pas perfectionné leur construction autant que d'autres parties de l'art de bâtir. Mais ces monuments excitent notre admiration par le bel appareil des matériaux, et par une solidité qu'attestent vingt siècles de résistance aux efforts du temps, des eaux, et souvent à ceux des hommes.

Le Ponte dell' Abadia, dont j'ai parlé tome Ier, page 19, est dû aux Étrusques, et il est le seul monument de cette sorte laissé par ce peuple.

Parmi les ponts remarquables construits par les papes, il faut compter celui qui franchit le ravin qui entoure Civita-Castellana, et qui a neuf arches, dont

trois ont 27 mètres d'ouverture, 256 mètres de longueur, 10 de largeur, et 40 d'élévation. Un aqueduc de 16 mètres de hauteur s'appuie sur cette belle construction.

CHAPITRE IV.

DES QUAIS ET DES PORTS DU TIBRE.

Il ne paraît pas que les anciens eussent construit de quais pour contenir le Tibre et pour établir la circulation sur ses bords, si ce n'est du moins auprès de la *Cloaca Maxima*, parce que probablement les murailles de la ville touchaient immédiatement au rivage. Cependant l'île sacrée d'Esculape avait été entourée d'un mur qui, par ses courbes, figurait les bordages d'un vaisseau qui aurait eu 333 mètres de longueur sur 100 de largeur, dont la proue était décorée par un temple de Faune, tandis qu'un temple d'Esculape couronnait sa poupe. Cet élégant mur de quai était orné de moulures et de consoles.

Mais ce modèle de riche et d'utile construction ne fut pas imité, et les autres parties de la ville restèrent livrées sans défense aux inondations du Tibre; et, même aujourd'hui, ce fleuve coule ignoré entre deux rangs de maisons le plus souvent misérables et délabrées, tantôt resserré entre elles, tantôt s'étendant sur une vaste grève, sans que rien arrête l'effort des eaux.

Deux beaux ports donnent seuls accès aux rives, et permettent de jouir de la vue du Tibre : l'un, appelé *porto di Ripetta*, situé près des murs de la ville au point où se termine la navigation supérieure, est l'ouvrage de Clément XI, qui le fit construire par Alexandre Specchi : il se compose d'une suite de larges degrés, et de murs de soutènement construits en belles pierres, et très-ornés de moulures. Sur deux colonnes graduées sont marquées les crues du fleuve depuis 1598. C'est devant ce port que s'arrêtent les bateaux venant du haut Tibre, pour y débarquer les bois, les charbons, les blés, les vins, les fourrages, les matériaux de construction, etc.

Le second port est celui de *Ripa-Grande*, construit près du point où le fleuve sort de Rome. Beaucoup plus vaste que le port supérieur, il est formé de plusieurs larges rampes, décoré de fontaines, et d'un édifice où la douane tient ses bureaux. Ce bel embarcadère, ouvrage d'Innocent XII, eut pour architectes Matteo de Rossi et Carlo Fontana. C'est sur ce port que se font les chargements et les déchargements des marchandises transportées par la voie de mer; et de nombreux navires, constamment amarrés dans le fleuve, élevant pittoresquement leurs mâtures et leurs antennes au-dessus des beaux édifices de l'hospice de Saint-Michel et le long des pentes de l'Aventin, donnent un aspect particulier à ce site.

L'administration française avait projeté de construire une suite de quais qui auraient lié entre eux les deux

ports dont je viens de parler, défendu la ville contre les inondations, facilité les communications, et embelli des quartiers maintenant d'un aspect dégoûtant. Je crois qu'il est utile de conserver ici la trace des projets rédigés par M. Navier, ingénieur français, parce que tôt ou tard l'exécution de ce projet occupera un gouvernement pour lequel l'assainissement et l'embellissement de Rome sont des intérêts de premier ordre.

Ainsi que le montre le plan de Rome inséré dans l'atlas joint à cet ouvrage, le quai eût commencé aux murs de la ville, près de la porte du Peuple; et il eût servi de limite à la plantation qui devait occuper l'espace compris entre la place et le fleuve. Un seul alignement aurait conduit au port de Ripetta, et de ce point le quai eût atteint le pont Saint-Ange en décrivant une suite de courbes, et en occupant l'emplacement des maisons de peu de valeur qui séparent du Tibre les rues *della Tinta, di Monte-Oriano, dell' Orso, dell' Arco di Parma,* et *di Tordinona* : l'accroissement considérable de valeur qu'auraient reçu les propriétés voisines par l'ouverture d'un quai, rendait facile un arrangement avec les propriétaires des emplacements occupés. Cette partie aurait eu 1,500 mètres de longueur, et dans toute son étendue on aurait joui de points de vue admirables sur le château Saint-Ange, la vallée du Tibre, et l'église de Saint-Pierre.

Au-dessous du pont, le quai aurait occupé les deux rives; et sur la rive gauche il se serait d'abord recourbé pour embrasser le sommet de l'angle que forme le lit

du fleuve; puis à partir de l'église de *San-Giovanni-dei-Fiorentini*, il aurait atteint en deux alignements la culée du *ponte Sisto*. Sur ce tracé, à l'exception du palais Falconieri, on ne rencontre que des maisons de peu de valeur, dont la partie conservée gagnerait beaucoup à l'ouverture d'une voie de circulation. Cette portion du quai aurait eu 1,300 mètres. En aval du *ponte Sisto*, le quai eût été établi sur la grève malsaine qui s'étend en avant du Ghetto ou quartier des Juifs, et jusqu'au *ponte Quattro-Cappi* il n'y avait aucune acquisition à faire : au delà, et jusqu'au temple de Vesta, il aurait fallu acheter et occuper un assez grand nombre de maisons et de jardins, mais tous d'une faible valeur; enfin jusqu'au pied de l'Aventin, où devait s'élever le pont d'Horatius Coclès, on se serait établi sur la berge, dans l'emplacement du port *della Marmorata*. Cette troisième portion de quai aurait eu 1,400 mètres de développement. Ainsi le quai aurait couvert sur la rive gauche une étendue d'environ 4,200 mètres.

Sur la rive droite il se serait rattaché au pont Saint-Ange, et il aurait été établi en rivière, en décrivant une vaste courbe rentrante en avant des bâtiments de l'hôpital du Saint-Esprit jusqu'à la rencontre de la rue *della Longara*, en face du palais Salviati. De ce point au *ponte Sisto*, un seul alignement eût été tracé aux dépens des jardins du couvent de *San-Giacomo alla Longara* et de la *Farnesina*; et c'est dans cette partie que la nécessité de cet ouvrage est la plus évidente, puisque le Tibre est réduit, entre les jardins de ce dernier palais

et le palais Falconieri, à 53 mètres de débouché. C'est aussi sur ce point que l'administration française fit exécuter des travaux considérables, qui faciliteront l'exécution d'un projet si important à la salubrité de Rome. Cette portion de quai aurait eu 1,550 mètres.

Du *ponte Sisto* au *ponte Rotto* on pouvait s'établir en rivière, puisqu'elle a dans cette partie plus de 150 mètres de largeur; on n'avait donc aucune acquisition à faire; enfin, du *ponte Rotto* à la place de Saint-Michel et au port de Ripa-Grande, des propriétés de peu de valeur occupent seules le rivage. Cette seconde partie du quai de la rive droite aurait eu 1,250 mètres; en tout, 2,800 mètres de longueur sur ce bord.

Il est difficile de calculer au juste la dépense de cette construction, d'une longueur totale de 7,000 mètres, à cause du prix très-variable des propriétés à acquérir; mais on ne peut se dissimuler qu'elle serait considérable. Cependant, comme on pourrait se borner à la construction du quai de la rive gauche entre la place du Peuple et le pont Saint-Ange, et entre le *ponte Sisto* et la place *della Bocca della Verità*, et, sur la rive droite, à la portion entre le palais Salviati et le port de Ripa-Grande, la dépense se réduirait, d'après les calculs de l'ingénieur français, à 4 ou 5 millions de francs. Mais les avantages seraient immenses : d'abord la navigation du Tibre cesserait d'être interrompue, et les marchandises venant de l'intérieur des terres, ou destinées pour ces contrées, seraient, sans frais de transport par terre, transbordées directement avec une éco-

nomie considérable. Les inondations, si redoutables aujourd'hui, perdraient une grande partie de leur danger par le facile écoulement offert aux eaux, et par l'obstacle qu'opposerait le mur du quai; enfin, plusieurs quartiers seraient assainis, et une grande partie de la ville recevrait un accroissement de valeur incalculable. D'ailleurs une telle entreprise est l'œuvre du temps, et une fois le plan arrêté, il pourrait être exécuté avec tous les délais que les circonstances peuvent exiger.

J'ai décrit les ports maritimes de Civita-Vecchia, de Fiumicino et Anzo, dans le livre premier; il me reste à dire que leur entretien était donné à l'entreprise par baux de neuf ans, et que la somme payée annuellement pour les travaux de Civita-Vecchia était de 96,300 fr., et de 19,795 fr. pour ceux de Porto-d'Anzo; enfin, que les travaux de Fiumicino, consistant dans le prolongement des estacades, coûtaient 24,000 francs par an. Tous ces travaux étaient sous la direction du trésorier général et du président de la congrégation *delle Ripe*.

CHAPITRE V.

DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Le Tibre est la plus grande voie d'écoulement de l'Italie centrale, et sa navigation une des plus puissantes causes de prospérité pour la province que je décris : à ce double titre, il importe de faire connaître son cours, et les projets conçus pour accroître ses avantages.

Ce fleuve célèbre, dans l'antiquité appelé *Albula*, et ensuite *Tibris*, ainsi que le dit Virgile (*Énéide*, livre VIII, vers 329-31) :

> Tum reges, asperque immani corpore Tibris,
> A quo post Itali fluvium cognomine Tibrim
> Diximus ; amisit verum vetus Albula nomen ;

ce fleuve aux ondes jaunâtres, *flavus Tibris*, prend sa source au pied d'une montagne des Apennins nommée la *Falteronna*, qui s'élève entre la Toscane et les États de l'Église, près de Borgo-San-Sepolcro et de Citadi-Castello. Après un cours torrentueux de 17 lieues, le Tibre passe au-dessous de la montagne que couronne Perugia, traverse ensuite une riche vallée en se grossissant des eaux du *Chiascio*, du *Nestore*, de la *Paglia* et de la *Faena*, entre dans la gorge étroite que domine la ville de Todi, où la *Naja* et de nombreux ruisseaux lui versent les débris arrachés aux flancs des montagnes, qui emplissent son lit de pierre et de gra-

vier, et au travers desquelles le fleuve s'ouvre un étroit passage.

Dans ce trajet, la pente du Tibre est de 2 mètres pour 1,000 mètres; et ses eaux profondes, de 50 centimètres, en moyenne, à l'étiage, atteignent, dans les crues, une hauteur de 6 à 8 mètres.

La navigation se borne à quelques radeaux, qui souvent périssent au passage appelé *Forello* ou Enfer; après quoi le Tibre parcourt une large vallée, en y occupant un espace de 125 mètres. Sa pente réduite est alors de 1 mètre 60 cent. pour 1,000 mètres, et sa profondeur de 80 cent. à l'étiage, et de 6 mètres dans les crues.

C'est alors qu'il reçoit la seconde rivière portant le nom de la Paglia, descendue des montagnes de Toscane, et qui, après les pluies, fournit une immense quantité d'eau. Grossi de ce torrent, le Tibre rencontre un terrain profond dans lequel il pénètre avec force; et une moindre pente rendant son cours plus régulier, change son apparence de torrent en celle d'un fleuve. Cependant le peu de ténacité de ses berges facilite des corrosions qui donnent quelquefois à son lit jusqu'à 230 mètres de largeur : alors surgissent des bancs, des îles qui, rejetant sans cesse le courant vers les rives, amènent la destruction d'importantes propriétés.

La Vezza et la Nera lui donnent enfin, par leur jonction, le caractère de fleuve navigable. Cette dernière rivière prend sa source dans le haut Apennin, près de Norcia et de Visso : accrue des eaux de tous les ver-

sants de ces régions et du Velino, émissaire unique de la vallée de Rieti, elle présente une masse d'eau dont la section à l'étiage est de 72 mètres carrés.

Au confluent de la Nera, le Tibre a parcouru 176,000 mètres, et il a reçu les eaux d'une vaste superficie; mais, sous la latitude de cette partie de l'Italie, la masse d'eau pluviale est loin d'être répartie dans les diverses saisons de manière à alimenter constamment les cours d'eau. En automne et en hiver, les pluies, tombant avec une effrayante abondance, inondent les vallées, et y déposent les terres et les roches enlevées aux flancs des montagnes. Mais, ces torrents écoulés, de faibles filets d'eau se perdent dans l'immensité des graviers qui encombrent le lit des rivières.

Ce sont ces causes qui rendent impossible la navigation du Tibre supérieur : cependant, si on en croit Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, les deux Pline, Strabon et Tacite, ce fleuve était navigable depuis les environs de Perugia jusqu'à la mer. La Nera, le Topino, le Clitumne étaient aussi, suivant ces auteurs, susceptibles de porter des barques.

Comment cet état de choses a-t-il changé? quelles causes ont diminué la masse des eaux au point de rendre aujourd'hui toute navigation impossible? La solution de ce problème serait difficile : cependant un habile ingénieur croit la trouver dans le changement opéré dans l'état du *Clitumne*, qui, du temps du second Pline, contenait une assez grande quantité d'eau pour être facilement navigable jusqu'à sa source; *fons adhuc*

et jam amplissimum flumen, atque etiam navium patiens, et qui aujourd'hui n'est qu'un ruisseau. Ce changement résulterait-il d'un tremblement de terre de l'an 446, qui, au dire de Marcellin, de Nicéphore, de Sidoine Apollinaire, donna une autre direction aux sources qui alimentaient le Clitumne?

Quoi qu'il en soit, il est constant que le Tibre n'est navigable au-dessus du confluent de la Nera qu'accidentellement, et qu'il ne peut porter des radeaux que depuis Todi.

L'aspect des lieux et le jaugeage des eaux ôtent tout espoir d'améliorer cet état de choses; et lorsque l'administration française fit étudier un projet de jonction de Perugia à Rome par une ligne navigable, les ingénieurs reconnurent la nécessité d'un canal latéral, dont le projet, rédigé par M. Ferrari jusqu'à l'embouchure de la Vezza, et par M. Provinciali, ingénieur plein de mérite, jusqu'à la Nera, fut revu par M. Hageau, inspecteur divisionnaire français. On reconnut le besoin de 39 écluses pour soutenir les eaux entre le village de Saint-Jean, situé près de Perugia, à 125 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'embouchure de la Nera, point où on rentrait en rivière, placée à 51 mètres au-dessous de ce village; de sorte que le canal aurait eu 74 mètres de pente. Mais on reconnut en même temps que les avantages de cette grande construction ne seraient pas proportionnés à la dépense qu'elle occasionnerait, et que les produits du Pérugin ne sont pas assez importants pour alimenter une navigation dont

les bénéfices pussent dédommager des dépenses; enfin, que ce canal ne pourrait acquérir de véritable importance que s'il était prolongé jusqu'à l'Adriatique, projet dont la possibilité est fort douteuse.

Après avoir parlé des projets de navigation du haut Tibre, passons à celle qui se pratique sur la partie de ce fleuve à partir d'Orte.

Le Tibre coule à ce point dans un lit de 75 mètres, il a une profondeur de 1,04 mètre à l'étiage, et une pente de 0,496 mètre par 1,000 mètres. La distance entre Orte et Rome est de 122,000 mètres; dans ce trajet, la largeur du fleuve se maintient entre 55 et 160 mètres, sa profondeur entre 2,53 mètres et 7,15 mètres, et sa vitesse entre 0,251 et 0,496 mètre pour 1,000 mètres. Sa moindre vitesse est dans la plaine au-dessous de Monte-Rotondo. Les berges s'élèvent de 4 et 11 mètres au-dessus de l'étiage.

Après avoir reçu l'Anio à une lieue de Rome, le Tibre a 84,90 mètres de largeur, 2,76 mètres de profondeur, et une section de 234 mètres carrés. Au port de Ripetta sa largeur est réduite à 66 mètres, sa profondeur est de 2,76 mètres, et sa section de 183 mètres carrés.

C'est au port de Ripetta que se termine la navigation fluviale, qui s'effectue au moyen de bateaux connus sous les noms de *ciarmotte*, de *barchette*, de *barchettoni* et de *navicelli*. Les premières de ces embarcations ont entre 6,47 et 17,8 mètres de longueur, et un tirant d'eau de 50 centimètres à un mètre. Les dernières ont

22,34 mètres de longueur, 7,36 mètres de largeur, et elles tirent 1,12 mètre. Leur port va jusqu'à 50 tonneaux.

La descente d'Orte à Rome exige trois jours quand les eaux sont bonnes; mais, dans les mois d'été, il est rare qu'on puisse naviguer; la remonte s'opère difficilement et rarement au moyen des buffles.

La navigation est interrompue, ainsi que je l'ai dit, entre Ripetta et Ripa-Grande sur une longueur de 3,464 mètres, par les débris des ponts Triomphal, Palatin et Sublicius, amoncelés dans le fleuve, par des dépôts de toute nature, et par plusieurs barrages et moulins à nef; et comme aucun règlement ne s'opposait au déchargement des immondices dans le lit du Tibre, il est devenu le réceptacle de toutes les matières dont on voulait débarrasser la ville. J'ai déjà dit les inconvénients de cet état de choses, en parlant de la construction des quais : ils sont si graves, surtout relativement aux inondations, qu'on a calculé que les eaux, refoulées par tous ces obstacles dans les grandes crues, s'élèvent à l'entrée de Rome à 14 mètres au-dessus de l'étiage, tandis qu'elles ne dépassent ce niveau que de 9 mètres 50 centimètres lorsqu'elles sont rendues à un cours naturel.

L'administration française, comme préliminaire à la construction des quais, défendit sévèrement le transport d'immondices et de décombres dans le lit du Tibre, et fit enlever les masses de maçonnerie et les matériaux qui avaient formé le pont Triomphal; travail qui, quoi-

que non terminé, fit baisser d'un demi-mètre les eaux au pont Saint-Ange. Des pieux, destinés à protéger des pêcheries, furent arrachés, et on prépara les moyens de rendre moins nuisibles les moulins à nef, en attendant qu'on pût les prohiber. L'achèvement de ces travaux ouvrirait le fleuve à une navigation constante, au grand avantage du commerce.

Dans son état actuel, le Tibre a, dans la traversée de Rome, de 4,36 à 6,03 mètres de profondeur, et une vitesse de 0,212 à 0,466 mètre par 1,000 mètres. Enfin, il débite par seconde à l'étiage 244 mètres, masse d'eau peu considérable en comparaison du Pô, qui, près de Ferrare, en débite 1,110 mètres.

Au-dessous de Rome, commence la navigation maritime; de ce point jusqu'à *Capo-due-Rami,* où le fleuve se bifurque, on compte 30,402 mètres; sa largeur varie entre 67 et 149 mètres, sa profondeur entre 2,29 et 6,59 mètres, et sa vitesse moyenne de 0,138 mètre par 1,000 mètres. Ses rives ont d'élévation au-dessus de l'étiage entre 2,73 et 8,77 mètres.

A *Capo-due-Rami*, le Tibre prend son cours naturel vers le sud-ouest, par une branche appelée *Fiumara,* de 5,738 mètres de longueur, d'une largeur entre 151 et 223 mètres, d'une profondeur moyenne d'un mètre, et d'une vitesse de 0,050 mètre par 1,000 mètres. Cette branche servait autrefois à la navigation, et mettait le port d'Ostia en communication avec Rome et avec la mer.

Du même point part un débouché artificiel, le seul

navigable aujourd'hui, qui a 4,371 mètres de longueur sur une largeur entre 22 et 51 mètres, une profondeur de 1,56 à 2,90 mètres, et une vitesse de 0,089 mètre sur 1,000. Ce canal, ouvert ou élargi par Trajan, lorsque les atterrissements eurent rendu difficile la navigation sur la branche naturelle, servit de moyen de communication avec le port que cet empereur fit creuser et qui reçut son nom, et il paraît qu'il fut revêtu de murs : néanmoins son lit s'atterrit, et la navigation y devint aussi difficile que sur la branche méridionale. Paul V le fit nettoyer; mais les dépôts du Tibre ayant formé une large alluvion entre l'ancien port de Trajan et la mer, il fallut frayer aux eaux un passage à travers ce sol fraîchement déposé, en construisant une double digue en bois et en fascines. Les mêmes causes continuant à produire les mêmes effets, ces digues doivent être prolongées chaque année, et en 1813 elles avaient déjà d'un côté 1,060 mètre et 990 de l'autre.

Ce canal admet pendant l'hiver des navires appelés *polache,* de 130 à 190 tonneaux, des pinques, des tartanes, des felouques, des chebecs, dont le port est entre 19 et 60 tonneaux; en été, il n'est navigable que pour des barques à fond plat, qui portent entre 38 et 50 tonneaux; mais en tout temps son entrée offre un bon mouillage à tout navire qui a moins de 2,90 mètres de tirant d'eau. La navigation descendante de Rome à la mer dure de 4 à 6 heures, et la remonte exige deux journées. On appelle *presa* l'attelage nécessaire à cette remonte, et qui est composé de 8 buffles pour un bâti-

ment de 38 tonneaux, de 10 pour 95, et de 12 pour celui qui en jauge 140.

L'entretien des rives du Tibre dans sa partie supérieure est donné à l'entreprise pour plusieurs années; en 1811, elle coûtait 12,200 fr.; l'entrepreneur perçoit en outre un droit pour chaque arbre ou pour chaque barque qu'il retire du lit du fleuve.

Un autre entrepreneur reçoit pour l'entretien du chemin de halage 7,891 francs, et le produit, évalué à 4,280 fr., d'une taxe dite *dei tre quattrini*, imposée aux propriétés riveraines.

Pour achever de faire connaître le Tibre, il convient de parler de ses inondations, de tout temps le fléau de Rome, et dont les historiens et les poëtes nous ont conservé le souvenir. Elles étaient si fréquentes, que Tite-Live en compte douze dans la seule année 565 de Rome; et, en examinant le relief du sol sur lequel s'élevait cette ville, on ne saurait s'en étonner, puisqu'il a été prouvé, par les fouilles faites à diverses époques, qu'il était généralement inférieur de 3 à 6 mètres au sol actuel. D'une autre part, il résulte de la situation des radiers des égouts, et des assises de retraite des fondations des piles des ponts, que le niveau du Tibre à l'étiage n'a pas sensiblement varié. Or, maintenant une crue de 9,85 mètres au-dessus de ce niveau couvre une grande partie de la ville. Il suffisait donc, pour inonder la même superficie, d'une crue de 6 à 7 mètres, c'est-à-dire d'un événement très-fréquent. Et en effet, Tite-Live parle souvent de la destruction des ponts et des

édifices publics par l'effet des inondations. Le Forum n'était pas à l'abri de ces ravages, car Horace dit, ode II :

> Vidimus flavum Tiberim, retortis
> Littore Etrusco violenter undis,
> Ire dejectum monumenta regis,
> Templaque Vestæ.

Or, le temple de Vesta était placé entre le Forum et le Vélabre. On s'étonne qu'un peuple si puissant n'ait rien fait pour délivrer Rome de ce fléau, qui explique ainsi la rareté des monuments dans les parties inférieures de la ville, parce qu'ils n'ont pu résister aux ébranlements causés par les tassements inégaux résultant de l'humidité d'un sol sans cesse détrempé.

Malgré son exhaussement, le sol actuel de Rome est loin d'être à l'abri des inondations, car un nivellement fait par les soins de l'administration française, et par lequel l'élévation de 616 repères a été fixée, donne les résultats suivants :

Un plan étant supposé passer à 9,85 mètres (niveau de la crue de 1702) au-dessus de l'étiage du Tibre, on trouve dans la partie de Rome occupée par le Champ de Mars et le Cirque Agonal, et bornée par le Corso à l'est, par les places Colonna, Monte-Citorio, Capranica, du Panthéon, Navona, Pasquino, par les rues qui de ce carrefour conduisent au pont Saint-Ange au sud, et par le Tibre au nord et à l'ouest, cinquante-deux points inférieurs à ce niveau, et par conséquent soumis aux inondations moyennes. Ces points déprimés sont situés principalement à la place du Peu-

ple, dans le Corso, dans les rues qui bordent le fleuve, à la place Navone et à celle du Panthéon, où le sol n'est qu'à 6,85 mètres au-dessus de l'étiage, et à 3 mètres au-dessous de la crue normale de 1702.

Dans la partie de la ville située au sud de la précédente et jusqu'au pied de l'Aventin, et que bornent les racines des monts Palatin, Esquilin et Capitolin, espace qui comprend le champ de Flore, le Forum Boarium, le Forum romain et le Vélabre, on trouve quatre-vingt-cinq points également accessibles aux inondations moyennes, parmi lesquels les plus abaissés sont dans la *strada della Fiumara*, un peu au-dessous du *ponte Quattro-Capi*, où le niveau est inférieur de 4,35 mètres à la crue de 1702; la rue entre les temples de la Fortune Virile et de Vesta, où la dépression est à peu près égale; à l'arc de Janus, à la place *della Bocca-della-Verità*; dans tout le quartier juif, et à la *strada Giulia*. Ainsi il y a une partie de la ville dont le sol n'est qu'à 5,50 mètres au-dessus des plus basses eaux, et qui par conséquent dans les crues, comme celle de 1702, est couverte d'environ 4 mètres d'eau.

Enfin, sur la rive droite, on trouve soixante-deux points submergés par toutes les crues égales à celle de 1702, principalement dans le Borgo, la Longara, et dans les environs de l'hospice Saint-Michel.

Pour se faire une idée de la gravité des dangers que court une grande partie de la ville, je vais indiquer les principales crues du Tibre dont le souvenir s'est conservé, en les classant par ordre d'élévation des eaux.

Crues ordinaires.....	8 mètres	au-dessus de l'étiage.
Janvier 1742.....	9,410	—
Décembre 1702.....	9,850	—
Novembre 1686.....	10,747	—
Décembre 1495.....	11,610	—
Novembre 1660.....	11,834	—
Février 1637.....	12,277	—
Janvier 1606.....	12,992	—
— 1530.....	13,684 (1)	—
— 1598.....	14,287	—

Comme une crue pareille à celle de cette dernière année submergerait la presque totalité de la ville, le projet de l'administration française de régler le cours du fleuve, de le nettoyer, et de défendre la ville par des quais, était de la plus grande importance.

L'Anio, que Pline appelle *delicatissimus amnium*, était navigable dans les temps anciens; mais il serait très-coûteux et assez peu utile de rétablir sa navigation.

Les canaux Pontins établissent des communications faciles dans la plaine, qu'ils coupent en tous les sens.

La congrégation *delle Acque e Ripe*, composée de cardinaux et de prélats, a l'administration de tout ce qui se rapporte au cours des eaux, et plusieurs architectes sont placés sous ses ordres. Cependant la congrégation *del Buon Governo* et le trésorier ont diverses attributions, qui croisent et gênent celles de cette congrégation.

(1) Les ravages de cette inondation, qui renversa des églises, des tours, ont été chantés par Baldi, dans son poëme de *la Nautica*.

CHAPITRE VI.

DES AQUEDUCS ANTIQUES.

Les jouissances que procurent des eaux abondantes et fraîches étaient mises au premier rang par les Romains, et dans tous leurs établissements ils ne négligèrent rien pour satisfaire ce besoin. Il existe en effet peu de cités romaines où des vestiges d'aqueducs n'en fournissent la preuve; et il n'est pas étonnant qu'au centre de leur puissance ce genre de construction se rencontre sur une plus vaste échelle. Comme les aqueducs sont, après les routes, le plus éclatant témoignage de la grandeur de cette nation, je vais rapidement faire connaître les principaux travaux exécutés pour conduire des eaux à Rome, sur lesquels le compte rendu par Sextus Julius Frontinus de la situation des aqueducs sous le règne de Trajan nous donne des renseignements inappréciables, et qu'il serait bien désirable que nous possédassions sur les autres travaux de ce peuple. Frontinus écrivit vers l'an 100 après Jésus-Christ, et sous les règnes de Nerva et de Trajan, son ouvrage intitulé *de Aquæductibus urbis Romæ Commentarius*, dont il a été fait une traduction italienne par Baltazar Orsini, et une traduction française par feu M. Rondelet, qui l'a accompagnée de notes excellentes et de figures.

Les Romains, pauvres et occupés de guerres avec leurs voisins, se contentèrent longtemps des eaux jaunâtres du Tibre, de celles des puits et de quelques sources; et ce ne fut que vers l'an 442 qu'ils songèrent à amener dans leur ville les sources qui surgissaient sur les collines qui la dominent.

Appius Claudius Cæcus, censeur, qui s'était immortalisé par la construction de la voie qui porte son nom, eut aussi la gloire d'amener le premier à Rome, par un conduit, presque toujours souterrain, de 11 milles de développement, des sources qui coulaient à 7 milles 1/2 de distance au pied des collines voisines de Collatia et de la voie Prenestina.

Cet essai ayant réussi et les besoins se multipliant, 40 ans après la construction de l'aqueduc d'Appius, M. Curius Dentatus et Lucius Papirius Cursor, censeurs, voulant procurer de l'eau aux quartiers élevés où n'arrivait pas la première source, firent, à 4 milles au-dessus de Tivoli, une saignée à l'Anio, qui, coulant comme suspendu à environ 200 mètres au-dessus de la plaine, semblait destiné par la nature à satisfaire à tous les besoins des Romains. Les eaux, ainsi dérivées, coulèrent d'abord sous terre autour des bases du mont Ripoli, et descendirent ensuite le long des flancs de la chaîne calcaire jusqu'à la plaine, qu'elles traversèrent sur des arceaux en coupant les territoires de Gabies et de Tusculum; et elles arrivèrent, après un cours artificiel de 43 milles, sur les plus hautes collines de Rome : ouvrage admirable, qui doit d'autant

plus frapper d'étonnement par son étendue, la difficulté des percements et la hardiesse des arcades, que cette construction date du court intervalle qui sépara la guerre pyrrhique de la première guerre punique, époque où la population de la république ne dépassait pas 278,000 citoyens, c'est-à-dire environ un million d'habitants. On a peine à concevoir qu'une si grande entreprise n'ait pas dépassé les forces d'un peuple si petit, mais assez sage pour consacrer à cet emploi les dépouilles de Pyrrhus. Cet aqueduc, connu sous le nom d'*Anio vetus*, fut terminé par Fulvius Flaccus, et réparé en 608 par Q. Marcius, et en 719 par Agrippa.

Appius avait amené dans les parties basses de Rome 1,825 quinaires d'eau; Curius en versa 4,398 sur les plus hautes collines.

Le produit de ces deux conduits, s'élevant à 6,223 quinaires, suffit aux besoins des Romains jusqu'à l'an 608; mais alors l'accroissement de la population, ou plutôt les besoins factices d'un luxe qui avait déjà une grande partie du monde pour aliment, firent désirer de nouveaux moyens de satisfaire au goût toujours croissant d'eaux abondantes. L'année même de la prise de Carthage, le préteur Q. Marcius Rè, après avoir réparé les aqueducs Appius et Anio, reçut du sénat la commission d'amener au Capitole de nouvelles sources qu'il trouva dans la haute vallée de l'Anio, à 36 milles de Rome, et au centre de l'Apennin. Ces eaux, d'une parfaite pureté, et bien préférables pour les usages domestiques à celles de l'Anio, coulèrent dans un conduit

de 61 milles de longueur, passant tantôt sous terre, tantôt soutenu par des arceaux de 6 milles de longueur, et qui, à partir de Tivoli, était presque parallèle à celui de l'Anio. La source qu'il contenait, appelée *Aqua Marcia*, jaugeait au point de départ 4,690 quinaires, mais se réduisait à 3,295 à l'entrée de Rome. Le sénat avait assigné pour cette dépense 1,142,400 fr. de notre monnaie; mais il est à croire qu'elle dut excéder de beaucoup cette somme, quelque large part qu'on fasse au bas prix du travail des soldats et des esclaves. De beaux restes de cet aqueduc se voient encore sur plusieurs points, et, entre autres, entre les églises de Saint-Eusèbe et de Santa-Bibiana.

Le quatrième aqueduc fut construit, l'an 627, par les censeurs Caïus Servilius Cœpio et Lucius Cassius Longinus, pour amener à Rome environ 440 quinaires d'eau prise à 10 milles de Rome, près de Marino, à une source appelée *Tepula*.

Tels furent les travaux de Rome républicaine; mais ils devaient être effacés par ceux des empereurs, qui se firent une gloire de se surpasser l'un l'autre dans leurs dépenses pour satisfaire les goûts voluptueux d'un peuple chaque jour plus corrompu.

Auguste amena en premier lieu des environs de Marino, par un conduit de 15 milles, dont plus de 6 milles sur des arcades, une source qui reçut le nom de *Julia*, et qui versait environ 1,200 quinaires dans les quartiers inférieurs de la ville.

Peu après, l'*aqua Vergine*, trouvée aux environs de

Collatia, et conduite à Rome par un aqueduc de 14 milles, fut placée au premier rang pour sa qualité; et maintenant encore elle fournit aux fontaines de cette ville la meilleure eau qu'on y boive. Son produit était d'environ 2,500 quinaires.

Enfin Auguste, portant le premier ses regards sur la rive droite du Tibre, y amena l'eau *Alsietana* ou *Augusta*, dérivée du lac *Alsietinus*, aujourd'hui *di Martignano*, voisin du lac de Bracciano. Un aqueduc de 22 milles conduisit ces eaux peu salubres sur le mont Janicule, d'où elles furent presque exclusivement dirigées vers la naumachie d'Auguste, ou employées à l'arrosage des jardins : elles fournissaient environ 400 quinaires.

Auguste ne borna pas ses soins à accroître le nombre des aqueducs; il chargea de réparer et d'entretenir les anciennes conduites Marcus Agrippa, qui voulut que ce travail s'exécutât à ses frais.

Les besoins les plus raffinés des Romains semblaient complétement satisfaits : néanmoins Caïus Caligula, voulant faire oublier les travaux de ses prédécesseurs, commença, l'an 787 de Rome, et Claude termina, l'an 803, une entreprise qui devait fournir à Rome presque autant d'eau que les sept aqueducs construits depuis l'an 442.

L'un des nouveaux conduits prit, à 38 milles de Rome, les eaux de deux fontaines appelées *Cerulea* et *Curtia*, qui surgissent dans cette vallée de l'Anio, réservoir inépuisable des eaux nécessaires à la plaine de

Rome. Cet aqueduc, qui reçut le nom de Claudien, côtoyait dans son cours le conduit de l'eau *Marcia*, et le rejoignait au *ponte Lupo*, au pied des montagnes de Tivoli. Dans son développement de 46 milles, il était pendant plus de 6 milles supporté par des arceaux, et il puisait à la source 4,600 quinaires, dont il rendait à Rome 3,312, qui parvenaient jusque sur l'Aventin.

Le second des aqueducs de Caligula et de Claude, et le dernier monument de ce genre élevé par les Romains, fut le plus colossal. Il s'alimentait dans l'Anio, à 42 milles de Rome, au-dessus de la ville de Néron et près de Subiaco, versait les eaux dérivées dans une vaste piscine où elles déposaient leur limon, et se développait ensuite sur une longueur de 59 milles, suivant Frontin, et de 62 milles, suivant l'inscription de la porte *Maggiore*, soutenu pendant 9 milles sur des arcades qui avaient jusqu'à 36 mètres d'élévation. Il conduisait à Rome 4,738 quinaires, et il reçut le nom d'*Anio novum*.

Tels furent les monuments élevés pour fournir aux Romains des eaux potables, et pour remplir leurs thermes, leurs naumachies, et les viviers de leurs jardins.

La longueur réunie de tous les conduits était de 107 lieues de 4,000 mètres ou 428,000 mètres, dont 8 lieues en arcades.

La masse puisée aux sources était de 25,000 quinaires. Mais comme il s'en distribuait dans la campagne environ 3,600, il ne devait en arriver à Rome que 22,000, égalant 65,000 pouces de fontainier de Paris.

Maintenant si on calcule les dimensions du conduit unique qui aurait contenu ces eaux, on reconnaît qu'il aurait dû avoir 10 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur, avec une pente de 4/500 ou 2 millimètres par mètre, et par conséquent avec une vitesse de 0,812 mètre ou 30 pouces par seconde, vitesse de la Seine dans ses eaux moyennes : par conséquent une telle rivière porterait les plus grands bateaux.

En présence de tels monuments, Frontin n'avait-il pas droit de s'écrier avec orgueil : *Tot aquarum tam multis necessariis molibus, pyramides videlicet otiosas compares, aut cætera inertia, sed fama celebrata opera Græcorum?*

« Comment comparer à des constructions si consi-
« dérables et si utiles ces pyramides oiseuses de l'É-
« gypte, et ces vains ouvrages des Grecs si vantés? »

Les eaux parvenues à Rome étaient distribuées par 247 châteaux d'eau, suivant leur nature et leur niveau. L'*Anio novum* atteignait les plus hautes collines; l'eau *Claudia* se maintenait un peu au-dessous; venaient ensuite les eaux *Julia, Tepula, Marcia, Anio vetus, Virgo,* et *Appia*. Elles se divisaient en eaux pures et en eaux troubles : les premières étaient, par ordre de limpidité, les eaux Marcia, Virgo, Claudia, Appia, et Julia. Les eaux tirées de l'Anio étaient réputées troubles, quoique épurées dans des piscines; et, ainsi que l'eau Alsietana, elles étaient employées seulement aux irrigations, aux naumachies et aux viviers.

Les plus grands soins furent pris pour empêcher le

mélange de ces eaux, ou leur emploi à d'autres usages que ceux auxquels elles étaient destinées; et chaque quartier recevait la portion qui lui était accordée au moyen de deux conduits, afin qu'en cas de réparations le service ne fût pas interrompu.

Quoique les eaux amenées par les dix aqueducs formassent un total de 22,000 quinaires d'après le jaugeage fait par Frontin, la distribution légale n'était que d'environ 14,000 quinaires, le reste étant frauduleusement détourné. Sur les 14,000 mesures, 4,000 étaient distribuées aux maisons bâties hors de l'enceinte murée; les palais impériaux recevaient 1,700 quinaires; les thermes, naumachies, fontaines publiques, 4,400; enfin les particuliers se partageaient 3,847 quinaires.

Plus des deux tiers de cette masse énorme d'eau étaient tirés de la vallée de l'Anio, qui se trouve à la prise de l'*Anio novum*, à 250 mètres 79 centimètres au-dessus du niveau de la mer. Le cours de cette rivière, de Subiaco à Tivoli, a 40,26 mètres de pente, et l'entablement de la Porta Maggiore, sur lequel coule la dérivation, est à 77 mètres au-dessus du niveau de la mer : ainsi, c'est d'une pente de 133 mètres sur une longueur de 30 milles que les architectes romains pouvaient disposer pour ménager la conduite des eaux.

Il est curieux de lire dans Frontin les ruses au moyen desquelles on était parvenu à détourner frauduleusement plus de 8,000 quinaires d'eau, et que sa vigilance et sa sévérité firent cesser, en appliquant la

législation conservatrice des eaux, fort sévère et fort prévoyante; car elle prohibait toute construction ou plantation à moins de 15 pieds (5 mètres) des conduits, prescrivait de faire partir les dérivations des châteaux d'eau seuls, et punissait d'une amende de 100,000 sesterces toute entreprise sur les aqueducs. Les empereurs finirent même par ordonner la confiscation du terrain sur lequel on aurait conduit des eaux frauduleusement détournées.

L'entretien des aqueducs était confié à de hauts fonctionnaires dont Frontin nous a conservé les noms, et parmi eux on voit ceux des plus illustres Romains. Sous leurs ordres, 700 esclaves, divisés en deux familles, exécutaient les travaux d'entretien, et veillaient à la conservation et à la distribution des eaux. Enfin on appelait des ouvriers étrangers pour les travaux extraordinaires.

Le produit de la vente des eaux ne s'élevait qu'à 250,000 sesterces, faisant 42,500 fr.; somme qui paraîtra bien faible. Cependant, suivant Frontin, *impendium exoneratur vectigalium*, ce produit couvrait la dépense. Or, nous avons vu que pour le simple entretien on employait 700 ouvriers; chacun d'eux ne coûtait donc, pour sa nourriture et ses vêtements, que 60 fr. par an, ce qui est difficile à croire, ou ce qui prouverait du moins le vil prix de leur travail.

Lorsqu'on cherche à calculer la dépense de ces constructions de conduits en maçonnerie recouverte d'un enduit imperméable, d'arcades sur lesquelles les eaux

coulaient quelquefois à 36 mètres de hauteur, de percements faits dans le rocher et à de grandes profondeurs; lorsqu'on y ajoute les innombrables conduits dans l'intérieur de la ville, les châteaux d'eau, les fontaines, on s'arrête devant l'énormité des chiffres qui s'offrent à la pensée. C'est en considérant de tels ouvrages d'une si grande utilité, qu'on peut appeler Rome, avec Frontin, *terrarum dea, cui par nihil et nihil secundum!*

Mutilés par les âges, rompus par la main des Vitigès, des Totila et de tant d'autres dévastateurs, ces aqueducs sont encore un des plus beaux témoignages de la puissance romaine, soit qu'on les examine sous le rapport de leur mode de construction, des moyens de conduite et de distribution des eaux; soit qu'on se borne à suivre de l'œil dans la campagne romaine leurs longues lignes brisées par les siècles, leurs arceaux hardis, festonnés de lierre et de clématite, couronnés de lentisques et de giroflées. Ce sont ces nobles débris qui, avec les tombeaux, donnent aux larges ondulations de la campagne romaine cet aspect sérieux, ce caractère grave et mélancolique qui remplit ce désert d'une poésie, charme des esprits méditatifs!

CHAPITRE VII.

DES AQUEDUCS MODERNES.

Trois aqueducs remplacent, pour la Rome moderne, les dix conduits qui versaient leurs eaux à la Rome antique, et tous trois sont l'ouvrage des anciens : ainsi, pour le premier des besoins de la vie, les générations actuelles jouissent encore, après vingt siècles, des fruits de la prévoyance de leurs aïeux.

Ces trois conduits amènent à Rome les eaux connues aujourd'hui sous les noms de *Vergine, Felice* et *Paola*, et autrefois sous ceux de *Virgo, Marcia e Claudia*, et *Alsietana*.

L'*acqua Vergine* était presque perdue lorsque Nicolas V, que nous rencontrons toujours comme un des restaurateurs des monuments, et Sixte IV, en firent réparer les conduits; travail que Pie IV acheva en 1568. Enfin, Clément XII et Benoît XIV firent construire, par Nicolas Salvi, une magnifique fontaine que cette source alimente.

Son produit, suivant l'habile et respectable ingénieur Andrea Vici, est de 1,617 onces romaines, équivalant à 3,481 pouces de fontainier, et fournissant 66,000 mètres cubes par 24 heures. Cet aqueduc, après avoir traversé sur des arcades les jardins Borghese, longe les murs de Rome au nord du Monte-Pincio, passe sous

cette colline, et ressort au pied de son revers occidental par trois issues. Le conduit le plus septentrional, après avoir longé la *Via del Babuino,* alimente la fontaine de la place du Peuple. Le second fournit la fontaine *della Navicella*, sur la place *di Spagna*, descend le long *della strada Condotti*, et, se subdivisant dans le quartier *del Campo-Marzo*, entretient les fontaines de *Ripetta, Piazza del Panteon, Piazza Navona, Campo di Fiore, Farnese, Ponte-San'-Angelo.* Enfin, la branche méridionale de l'*acqua Vergine*, après avoir jailli sur les marbres de la fontaine *di Trevi*, se dirige vers le Corso, qu'elle suit jusqu'aux places Colonna et de Venise, tandis que deux de ses subdivisions, descendant vers le sud-est de la ville, vont alimenter les diverses fontaines du quartier central, et finissent à la place de *San-Carlo-ai-Catinari.* Ainsi elle fournit à 13 grandes fontaines et à 37 petites, et elle satisfait les besoins domestiques de toute la partie basse de la ville.

L'*acqua Felice*, qui doit son nom à Sixte V (Felice Montalto), amenée à Rome par ce pape et par Urbain VIII, provient de sources amenées encore par les restes des anciens conduits Claudien et Marcien, et de fontaines réunies dans le vallon appelé *Pantano*, près des ruines de Gabies. Après avoir suivi en partie l'ancien aqueduc Claudien, et en partie les conduits construits par les papes, elle se trouve, à son entrée à Rome par le plateau de la Porta Maggiore, à 47,42 mètres au-dessus du niveau du quai du Tibre à Ripetta :

ainsi cette eau peut fournir aux besoins des quartiers les plus élevés de la rive gauche.

Parvenue aux murs de Rome près l'amphithéâtre Castrense, elle entre dans la ville à la porte San-Lorenzo, où elle se divise en deux branches, dont l'une va alimenter la fontaine de Sainte-Marie-Majeure, et fournit aux besoins du quartier environnant; l'autre, se maintenant au moyen d'une suite d'arceaux sur le plateau qui domine Rome à l'orient, apparaît à la fontaine de Moïse, aux Thermes de Dioclétien, suit ensuite la *strada Pia*, fournit, d'une part, à la fontaine *del Trito*, sur la place Barberina, et, de l'autre, aux besoins du palais Quirinal et à la fontaine de *Monte-Cavallo;* enfin elle est conduite aux fontaines de la place *del Pascolo*, de *Campo-Vaccino*, du Capitole, des places *Silvestri*, *Mattei*, *Guidea*, *Campitelli*, *Montanara* et *Bocca-della-Verità*.

Le conduit de l'*acqua Felice* a 0,892 mètre de base sur 0,980 de hauteur; sa pente est de 0,487 mètre sur 194, et la vitesse de l'eau de 0,324 mètre par seconde. Son produit est de 1,027 pouce de fontainier, fournissant 20,537 mètres cubes par 24 heures, et alimentant 27 fontaines publiques.

L'eau Felice est potable, quoique très-inférieure à l'eau Vierge.

Le troisième aqueduc porte le nom d'*acqua Paola*, du pape Paul V, qui fit rétablir, par Jean Fontana, le canal de l'*acqua Alsietana*. Clément X y fit ajouter, par Carlo Fontana, un conduit dérivé du lac de Brac-

ciano, dont le niveau est à 145 mètres au-dessus de celui de la mer; conduit qui traverse la campagne de Rome et arrive au sommet du mont Janicule, au lieu où Ancus Martius fit construire une citadelle, à 64 mètres d'élévation verticale au-dessus de l'étiage du Tibre, et à 74 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le conduit, parvenu à ce point, se divise en deux branches, dont l'une descend le long de la colline Vaticane, et va arroser le jardin du palais pontifical, alimenter les admirables fontaines de la place de Saint-Pierre et les fontaines *del Borgo;* l'autre, après avoir longé les jardins Pamfili, verse une masse d'eau de 1,800 pouces par les cinq arcades de la fontaine Paolina, pompeuse décoration qui, dominant toutes les hauteurs de Rome et vue de tous les points, semble un arc de triomphe par lequel un fleuve fait son entrée dans la reine des cités.

On a profité de la différence considérable de niveau entre la fontaine *Paolina* et le Tibre, pour établir 22 usines mises en action par une partie de l'eau qui a fait son apparition à cette fontaine. Les conduits fournissent en outre, sur la rive droite, à tous les besoins du *Trastevere;* et sur la rive gauche, aux fontaines de la *strada Giulia* et à celles du quartier qui avoisine le *ponte Sisto*. Cet aqueduc amène 4,709 pouces d'eau, donnant par 24 heures un produit de 94,000 mètres cubes.

Ces trois aqueducs modernes réunis ont une longueur de 108,000 mètres ou 27 lieues, et les conduits

qui portent dans la ville les eaux aux 37 fontaines monumentales ont 32,819 mètres, ou 8 lieues. Leur produit total est de 9,025 pouces d'eau, fournissant par 24 heures un cube de 180,500 mètres. La population étant de 145,000 âmes, il en résulte qu'on introduit dans la ville un pouce d'eau pour 15 ou 16 habitants, et que chacun d'eux pourrait disposer chaque jour de plus de 2 mètres cubes d'eau : abondance prodigieuse, admirable prodigalité, et qui fait ressortir la mesquinerie de nos conceptions, puisqu'à Paris, pour une population de 8 à 900,000 habitants, on croit être très-magnifique en fixant la masse d'eau destinée aux fontaines publiques et aux besoins privés à 6,075 pouces, c'est-à-dire à une ligne d'eau pour 27 habitants, ou au vingtième d'un mètre cube par tête, 40 fois moins qu'à Rome. Enfin, les eaux amenées dans cette ville dépassent de beaucoup celles que le canal de l'Ourcq conduit à Paris.

Mais combien paraît pauvre la Rome moderne en la comparant à la Rome impériale, dont la population atteignit à peine à la moitié de celle de Paris, et qui voyait couler dans ses murs une masse d'eau de 65,000 pouces, produisant 1,320,000 mètres cubes par 24 heures !

Je ne parlerai pas des 108 fontaines publiques de Rome, qui sont un des plus grands ornements de cette ville, soit que, comme à Saint-Pierre, elles s'élancent en gerbes perpétuelles, soit qu'elles couvrent de leurs flots les marbres de Trevi ou de la place Navona, parce qu'elles ont été cent fois décrites et dessinées.

Le soin des aqueducs et des fontaines est commis, suivant leur situation, à la congrégation *delle Acque*, au sénat romain et au majordome du pape, ayant à leurs ordres un ingénieur et deux adjoints. Cet ingénieur était, à l'époque de l'administration française, M. Andrea Vici, recommandable moins encore par sa profonde science que par la plus pure intégrité, et par les vertus les plus rares. MM. Provinciali et Vici fils lui étaient adjoints.

La dépense d'entretien des aqueducs et des conduits dans la ville était à cette époque de 27,640 fr., et le produit des eaux s'élevait à 33,000 fr., provenant d'une taxe de 6 fr. 50 cent. par once d'eau; en outre, d'une somme de 1,600 payée au moment de la concession; enfin, d'une redevance égale au dixième du revenu présumé des usines concessionnaires.

CHAPITRE VIII.

DES ÉGOUTS.

Les égouts ou *emissarii* sont au nombre des ouvrages que les Romains ont portés à une si grande perfection, que Denys d'Halicarnasse n'hésite pas à les considérer comme un de leurs titres de gloire, et que Pline l'Ancien, Strabon, Cassiodore s'accordent à les célébrer comme une de leurs plus grandes entreprises.

Deux causes ont attiré l'attention des Romains sur ces constructions : la première est la dépression du sol des vallées sur lesquelles ils élevèrent une partie de leur ville; la seconde est l'énorme masse d'eau qu'ils y introduisirent, et dont il importait d'assurer l'écoulement. Ainsi ce fut pour dessécher les marais de l'intérieur de la ville qu'ils construisirent les premiers égouts, et il paraît que Tarquin l'Ancien, qui avait appris dans sa patrie, Tarquinii, l'art des constructions souterraines, en fit la première application au desséchement de la vallée du *Velabrum*, située entre les monts Capitolin et Palatin. La *Cloaca Massima* que nous lui devons, et qui remplit encore son office, maintenant que le niveau du *Velabrum* est à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol antique, fait encore notre admiration par sa solidité, la grandeur de ses matériaux, et par ses dimensions.

Après ce premier ouvrage, un grand nombre d'égouts furent construits pour mettre les parties basses de la ville en communication avec le grand émissaire de Tarquin, et pour conduire les eaux du champ de Mars au Tibre; de sorte qu'ils devinrent si nombreux, que, suivant Pline et Strabon, la ville était comme bâtie en l'air, et que Denys d'Halicarnasse avance que leur nettoiement et leur réparation coûtèrent 1,000 talents, somme équivalente à 4,632,000 fr.

Cependant, quelque idée qu'on se fasse de la grandeur de ces constructions, il faut considérer comme une figure de rhétorique ce que disent Pline et le même Denys des chars de foin qui pouvaient y circuler, et

des sept rivières qui, s'y introduisant, les rendaient navigables. La vérité est que le plus haut de ces souterrains n'avait qu'une élévation de 3 mètres, réduite de plus de moitié par le limon et par les immondices qui devaient les remplir, à cause de l'abaissement de leur radier au-dessous des eaux habituelles du Tibre.

En écartant toute exagération, les égouts de Rome n'en sont pas moins dignes de notre admiration, et ils prouvent le soin que prenaient les Romains de la salubrité et de la propreté de leur ville. Fergusson est si frappé de la grandeur de ces monuments, que, ne pouvant admettre qu'ils fussent l'ouvrage d'un peuple naissant, il les attribue à une nation puissante qui aurait précédé les Romains sur ce sol.

Parmi les ouvrages de cette nature, il faut compter les émissaires des lacs Albano, de Nemi et de l'Aricia; enfin, le conduit ouvert par Claude pour évacuer les eaux du lac Fucino : travaux qui frappent d'étonnement quand on réfléchit à l'imperfection des sciences mathématiques, et à l'ignorance des instruments qui, tels que la boussole, permettent de se diriger dans l'obscurité, et à celle de la poudre pour briser les rochers.

Les égouts de Rome, subissant le sort de toutes les autres constructions pendant ses longs malheurs, s'obstruèrent, et les eaux, n'ayant plus d'issue, séjournèrent dans les quartiers bas, et devinrent une des causes de mortalité. Pie V et Sixte V y remédièrent en nettoyant les égouts, et en les reconstruisant aux environs du Vatican; Paul V eut le même soin pour le quartier du

champ de Mars, et Grégoire XIII et Urbain VIII pour celui de la Propagande.

Maintenant un système complet d'égouts, partie anciens, partie modernes, facilite l'assainissement de Rome en recevant par de nombreuses ouvertures les eaux pluviales. Ainsi, encore sous ce rapport, Rome pourrait servir de modèle aux plus grandes capitales, à celles même dont la police est la plus vantée.

La réparation et l'entretien des égouts sont commis à la présidence *delle Strade*, et les dépenses sont supportées par les habitants des quartiers intéressés. L'entretien des pavés est aussi à la charge des propriétaires de maisons, chacun devant sa propriété.

CHAPITRE IX.

DES TRAVAUX DE DESSÉCHEMENT DES MARAIS.

Une plaine située au pied d'une double chaîne de montagnes, bornée par la mer et coupée par plusieurs rivières, doit contenir de nombreux marais, dont l'étendue sera en raison inverse des efforts des hommes à combattre la tendance de la nature. Aussi, la plaine de Rome réunissant ces conditions défavorables, on doit peu s'étonner du nombre et de l'étendue des terrains marécageux qu'elle renferme. On en trouve, en effet, depuis les rives de la Fiora, sur les confins de la Tos-

cane, jusqu'aux frontières du royaume de Naples; et il est très-peu de vallées dans lesquelles des terrains déprimés ne retiennent des eaux putrides; et, en cumulant toutes ces surfaces, on trouve une étendue d'un peu plus de 22,600 hectares, divisée ainsi qu'il suit :

	Hectares.
Entre la Fiora et la Marta, sur le territoire de Montalto	184
Marais de Macarese et de Porto, vers la bouche droite du Tibre	2,587
Marais d'Ostie, vers la bouche gauche du Tibre	185
Entre Cisterna et les marais Pontins	452
Marais Pontins	19,000
Autour du lac de *Piè-di-Lugo,* vallée du Velino	111
Dans la vallée du Sacco	100
Total général	22,619

En outre de cette surface aqueuse, on compte dix lacs qui occupent 23,000 hectares, répartis ainsi qu'il suit :

	Hectares.
Lac de Bolsena	15,792
De Vico	700
De Bracciano	4,935
De Martignano et lacs voisins	200
Dei Tartari près de Tivoli	150
De Pantano près des ruines de Gabies	200
De Piè-di-Lugo, Lago-Longo et di Ripa Sottile	600
D'Albano	480
De Nemi	281
Total général	23,338

Il faut ajouter quelques petits lacs, tels que ceux de

Régille, de Giuliano, de Ferentino et autres, et enfin les lacs salés de Fogliano, di Caprolace, dei Monaci et di Paola, entre Astura et le mont Circé; de sorte qu'on peut évaluer la surface humide de la province que je décris au plus à 50,000 hectares, c'est-à-dire au vingt-septième de la surface totale. Cette étendue est très-inégalement répartie, et ses deux plus grandes masses, formant 38,000 hectares, se trouvent à ses deux extrémités.

L'aspect du pays prouve que dans les temps anciens la superficie déprimée, susceptible de conserver les eaux, devait être beaucoup plus étendue; mais alors une population nombreuse luttait contre la disposition naturelle des lieux, maintenait libres les voies d'écoulement, et réduisait à de petits espaces les marais les plus étendus; tandis que quelques autres, tels que ceux d'Ostie et de Porto, sont évidemment le résultat de l'abandon des ports de la bouche du Tibre; et celui de Macarese résulte de la destruction des salines de la forêt Mesia, que les Sabins exploitaient. On ignore les travaux de desséchement des anciens, si ce n'est à Rome dans le Vélabre et la vallée Murcia; et hors de la ville, au lac d'Arricia et aux marais Pontins, dont je vais parler avec détail.

Les papes firent quelques travaux dans les marais, qui eurent pour résultat le desséchement du lac de Juturne près d'Albano, entrepris par Paul V, et du lac de Baccano, que fit exécuter Alexandre VII. On doit enfin à Paul III l'abaissement du niveau du lac de Vico.

ARTICLE II.

Des travaux de desséchement des marais Pontins.

SECTION PREMIÈRE.

Description et histoire.

Le nom de marais Pontins ou Pomptins (*paludi Pontine*) vient-il de *Pometia*, ville principale des Volsques, ou de *Pontus*, parce qu'ils se formèrent d'un délaissement de la mer? Je l'ignore, et je laisse aux étymologistes le soin de chercher la réponse à cette frivole question. Mais les travaux exécutés sur ce terrain tiennent une trop belle place dans l'histoire des grandes entreprises hydrauliques, pour qu'il ne soit pas d'un haut intérêt de les faire connaître avec détail.

Ma tâche sera facile, car, à mes observations personnelles faites, soit isolément, soit avec des ingénieurs très-instruits, je puis joindre le secours des travaux d'hommes du plus grand mérite, tels que monseigneur Nicolaï, auteur du grand ouvrage intitulé *dei Bonificamenti delle terre Pontine;* MM. Andrea Vici, Astolfi, Scaccia, habiles ingénieurs romains; Fabroni et Fossombrone, illustres savants toscans, qui furent envoyés en 1810 pour reconnaître l'état des marais. Enfin, j'ai pour guide l'excellent ouvrage récemment publié par M. le baron de Prony (1), dont la mission en Italie

(1) Cet ouvrage, imprimé chez Firmin Didot, est intitulé *Description hydrographique et historique des marais Pontins.*

aura tôt ou tard une grande influence sur la solution de ce problème, et dont le nom s'attachera à ce desséchement comme ceux de Rapini, de Nicolaï et de Scaccia. On peut en outre consulter l'Histoire de Terracina, de Contatori, le *Memorie dell' antico e presente stato delle paludi Pontine,* de Bolognini, écrit en 1759; et le *Voyage* de Lalande en Italie.

En décrivant, dans le livre premier, le bassin méridional, et en traitant de l'agriculture dans le second livre, j'ai donné une idée de la configuration du terrain et de ses produits; il me reste à considérer ces marais sous le rapport des travaux dont ils ont été l'objet, et de ceux qu'il est encore nécessaire d'y exécuter.

La plaine humide appelée marais Pontins, longue de 42,000 mètres et large de 18,000, est bornée, au nord-est, par les plaines sèches de Sezza, de Sermonetta et de Cisterna; à l'ouest, par une chaîne de dunes de 10 à 20 mètres d'élévation, qui la sépare de la mer en s'appuyant d'une part sur le cap d'Astura, et de l'autre sur le mont Circé; au sud, par les mêmes dunes abaissées à 6 ou 8 mètres, et unissant cette montagne à la chaîne apennine près de Terracina; enfin, par ces mêmes montagnes et par les monts Lepini, au sud et à l'est.

Dans ce bassin ou golfe tombent toutes les eaux des montagnes environnantes, et elles n'en peuvent sortir que par une seule issue qui coupe l'enceinte des dunes

Il est certain qu'autrefois la mer battait les rochers de Sonnino et de Sezza, et se déroulait sur les pentes

des monts Arthémisiens; car les sondages faits par MM. de Prony et Scaccia ont mis ce fait hors de doute, en montrant à 22 mètres de profondeur un banc de coquillages et de débris marins placé sous des couches d'argile et de tourbe : elles ont prouvé aussi que le fond de ce golfe avait sa déclivité d'occident en orient, de sorte que sa profondeur allait en croissant du pied du rocher de Circé aux racines des monts Lepini.

Dès lors s'explique naturellement la formation des deux lignes de dunes, amoncelées du cap Astura au cap Circé, et de ce point à Terracina sur la ligne de moindre profondeur du golfe, ainsi que la manière dont a été comblé l'espace contenu dans ce vaste encadrement. En effet, les nombreux courants qui versaient sur cette surface les dépôts de terres enlevées aux montagnes en élevaient rapidement le fond, parce qu'aucune partie de cette alluvion environnée par les bas-fonds n'était entraînée au large, et que les dunes s'exhaussaient en même temps sur cette base, à l'abri du promontoire de Circé. Ainsi circonscrit par cette ceinture et atterri par les alluvions, le golfe Pontin dut passer successivement à l'état de lagune et à celui de marais, que les couches d'une végétation active couvrirent bientôt d'une masse tourbeuse.

Lorsque cette formation eut atteint un niveau supérieur à celui de la mer, les eaux durent errer sur cette terre imparfaite jusqu'à ce que la population surabondante des montagnes vînt en prendre possession. Par

quels moyens les hommes donnèrent-ils un facile écoulement aux eaux, et rendirent-ils cette récente alluvion propre à la culture? on l'ignore. Tout ce qu'on sait avec quelque certitude, c'est l'existence dans ce bassin, avant l'époque de la guerre de Troie, d'une nombreuse population volsque, habitant 23 villes bâties dans son périmètre ou sur les montagnes qui l'encadrent, parmi lesquelles Suessa-Pometia, Longula, Polusca, Mugilla, Ninfa, étaient très-probablement construites dans les portions de la plaine qui sont aujourd'hui les plus inhabitables. Enfin, sans admettre les exagérations des écrivains romains, ces villes devaient avoir une population considérable, puisqu'elles résistèrent longtemps à un ennemi puissant, et que souvent elles secouèrent son joug. Dès lors il faut admettre un état sanitaire satisfaisant, et par conséquent un desséchement des marais assez complet pour permettre la culture, et pour ne pas nuire aux qualités de l'air.

Lorsque les documents historiques nous donnent de plus grandes lumières, nous voyons, l'an 442, le censeur Appius faire construire la route qui reçut son nom; entreprise qui prouve, ainsi que le remarque monseigneur Nicolaï, que les terrains avaient un assez grand degré de consistance, puisqu'ils supportèrent la pression d'un énorme remblai. Mais ce sol n'était pas partout également compacte; car, parvenu au pied du rocher de Feronia, Appius, qui avait tracé sa route en ligne droite depuis les monts Arthémisiens, la fit fléchir, pour éviter une partie trop marécageuse. Il est donc

évident que dans le reste du trajet, où il ne prit pas la même précaution, il avait trouvé une assiette suffisamment résistante.

Une coupure faite à la voie Appia pendant l'administration française, afin de fonder le pont de la Schiazza, a fourni à M. Saccia l'occasion d'observations très-curieuses sur l'ancien état du sol Pontin, dont le niveau primitif fut trouvé à 1 mètre 30 centimètres au-dessus de la basse mer, à 18,000 mètres de son rivage. Sans doute cette pente, répartie sur une si grande longueur, est peu considérable, et même le savant ingénieur la déclare insuffisante pour l'écoulement des eaux. Cependant il admet que le desséchement fut opéré 140 ans après Appius par Cethegus, époque où aucun changement notable n'avait pu s'opérer dans le nivellement du sol. Comment cependant faire coïncider l'existence des marais avec celle des populations nombreuses attestée par tous les historiens? comment expliquer les sollicitations si instantes du peuple romain pour le partage des terres Pontines, si la présence des eaux les eût condamnées à l'infertilité? Il semble donc permis de croire que les soins de l'homme, en maintenant les voies d'écoulement en état constant de perfection, ont pu suppléer en quelque sorte à la faiblesse des pentes, et maintenir les terres en un état suffisant de siccité.

En admettant cette hypothèse, les divers desséchements dont parle l'histoire ne sont que le rétablissement des choses dans l'état ancien par l'emploi des

mêmes moyens, la mise en état des voies d'écoulement; et on conçoit ces alternatives dans la situation des marais Pontins, qui passèrent, vers l'an 400, des mains de nations nombreuses à l'état de pays conquis livré à des colons peu affectionnés, ou à des esclaves. Cependant, vers la fin du sixième siècle de Rome, Cethegus rendit les terres submergées à la culture; et aussitôt, sur les ruines des villes volsques détruites par le second Tarquin, se formèrent des établissements nouveaux, *Forum Appii, Tres Pontium, Tres Tabernæ, ad Medias,* villes ou stations plus ou moins considérables, évidemment d'origine romaine, qui témoignent d'une seconde époque dans laquelle l'état sanitaire fut de nouveau satisfaisant; mais les guerres civiles et les entreprises lointaines firent encore une fois négliger l'entretien des voies d'écoulement, et les eaux envahirent de nouveau le territoire Pontin. César projeta des travaux, Marc-Antoine voulut distribuer ces terres au peuple; enfin Auguste fit ouvrir ou rouvrir un canal longeant la voie Appia, canal sur lequel Horace fit l'incommode et lente navigation dont il parle dans sa cinquième satire.

Tous ces faits prouvent dans la situation des marais Pontins des alternatives de desséchement et de retour des eaux, qu'on retrouverait dans l'histoire de tous les grands amas d'eaux stagnantes.

Malgré ces efforts réitérés, le desséchement n'était jamais complet, et l'air était malsain; car Martial dit:

Et quos pestifera Pontini uligine campi.

Cependant cette insalubrité n'était pas telle, qu'elle arrêtât le développement de la population : en effet, outre les lieux que j'ai nommés plus haut, les pentes des montagnes étaient couvertes de maisons de plaisance de riches Romains, tels que Pomponius Atticus, Mécène, Séjan, les familles Antonia, Cornelia, Vitellia, Julia; enfin Auguste possédait une maison au pied même de la montagne, au lieu appelé *Maruti,* maintenant le plus infect de toute la contrée.

Après Auguste, Nerva et Trajan firent rehausser la voie Appia, qui s'enfonçait dans un sol compressible; et lors des travaux du pont de la Schiazza, dont j'ai parlé plus haut, je distinguai les diverses couches posées successivement pour élever la chaussée. Sans doute ces princes donnèrent leur attention aux marais environnants, puisque Antonin le Pieux, trente ans après, entreprit de creuser un port à Terracina. Or si cette plaine eût été en état de marais, à quoi aurait servi un port qui n'avait d'utilité que pour l'exportation des produits locaux?

Après ces empereurs, Rome gémit sous le joug de maîtres d'un jour; cet intérêt secondaire disparut devant d'autres intérêts bien plus pressants, et l'histoire des marais fut absorbée par celle de la grande catastrophe de l'empire. Il faut arriver à Théodoric pour en retrouver les premières mentions, et pour voir un barbare faire plus pour cette partie de l'Italie que la longue suite des Césars, puisqu'une inscription conservée à Terracina indique qu'un patricien, nommé Cecilius

Decius, opéra par les ordres de ce prince le desséchement des marais.

Les temps qui suivirent l'heureux accident du règne de Théodoric ne nous ont laissé aucun souvenir de l'état des marais Pontins, et les malheurs de l'Italie expliquent cet oubli et cet abandon. On ne commença à en parler qu'à la fin du treizième siècle, époque où Boniface VIII, dans l'intérêt des Caetani ses neveux, qui possédaient Sermonetta et presque tous les monts Lepini, y fit exécuter quelques travaux pour réunir en un même canal les eaux supérieures. Vers 1455, Calixte III, de la maison Borgia, leur donna aussi quelques soins; mais Léon X recommença le premier parmi les papes un véritable desséchement, et, pour y parvenir, ce pontife céda les marais à son neveu Julien de Médicis. Jean Scotti, à qui la direction des travaux fut confiée, fit creuser ou plutôt élargir le canal d'évacuation appelé *Portatore di Badino;* je dis élargir, car il est probable que les eaux avaient depuis longtemps une issue naturelle par ce point extrême de l'axe principal d'écoulement. On ignore quelle suite fut donnée à ce travail important.

Sixte V n'oublia pas les marais Pontins, et on lui doit le canal de ceinture qui a reçu le nom de *Fiume Sisto,* et qui évacue dans le Portatore de Julien de Médicis les eaux des parties supérieures des marais.

La brièveté des règnes des papes suivants mit obstacle à toute entreprise sérieuse pour le desséchement de cet immense réservoir; et, malgré quelques efforts

tentés par plusieurs d'entre eux, ils furent trouvés en 1766, par M. de Lalande et par le père Boscowich, savant jésuite qui l'accompagnait, dans un état qu'il est facile de bien constater, grâce à l'espèce de procès-verbal dressé par le savant astronome dans son *Voyage* en Italie.

Les marais étaient alors couverts, en presque totalité, d'eaux retenues moins par les plantes aquatiques qui croissaient en prodigieuse abondance, que par les barrages pratiqués pour faciliter la pêche, et qui occasionnaient des chutes de plusieurs pieds de hauteur. Tous les canaux creusés du temps de Cethegus à celui de Sixte V étaient envasés; et la voie Appia, cachée sous une voûte d'arbres et un amas de limon, n'était indiquée que par ses ponts, dont les arches inutiles dépassaient les roseaux et les joncs. Quelques pêcheurs, réduits à une situation œdémateuse telle, que souvent la pression exercée sur leurs membres enflés avait peine à s'effacer, végétaient sur ce territoire infect; enfin, de rares barques, chargées de bois et de charbon, naviguaient péniblement à travers les sinuosités de l'Uffente et de l'Amazena. Dans cet état de choses, ce territoire si vaste et si prospère autrefois rendait 25,000 fr. à la maison Caetani, et de 6 à 7,000 fr. à la chambre apostolique, pour la location du droit de pêche.

Quelque médiocres que fussent ces produits, les propriétaires avaient diverses fois mis des obstacles assez sérieux au desséchement pour que Clément XIII, qui avait adopté le projet d'évacuer les eaux supérieures

par le Rio Martino, d'après les avis de Manfredini, de Bertaglia, de China, de Sani, et d'autres savants ingénieurs, échoua contre ces difficultés : il était réservé à Pie VI de les surmonter par ses lumières supérieures et sa force de volonté.

Avant de parler de cette entreprise et de ses résultats, il est nécessaire de faire connaître le système des eaux qui forment ces marais célèbres. Leur récipient, dont j'ai déjà donné les limites, a une étendue de 130,000 hectares, et les eaux qui tombent dans cet espace de terrain s'écoulent par des rivières dont les principales sont, en commençant par le sud :

La *Redicata* et la *Scaravazza*, qui descendent des montagnes de Sonnino ;

L'*Amazena*, dont la source est dans la vallée de Vallecorsa, et qui, dans son cours de 38,000 mètres hors des marais, reçoit toutes les eaux de la partie méridionale des monts Lepini;

L'*Uffente*, source limpide qui naît au pied des rochers de Piperno, et dont le cours est de 21,656 mètres, toujours à travers les marais;

La *Cavata* et la *Cavatella*, dont l'origine est auprès de Sermonetta ;

La *Ninfa*, qui sort d'un petit lac au-dessous des rochers de Norma, auprès des ruines de la ville antique de Ninfa, et dont le cours est de 46,854 mètres;

La *Tepia*, torrent qui vient des hauteurs de Cori, de Rocca-Massima et de Giuliano, et dont le cours est de 25,000 mètres jusqu'à la rencontre des marais;

Enfin, divers torrents que grossissent les eaux tombées sur les flancs méridionaux des monts Arthémisiens.

Le bassin, de 130,000 hectares, se subdivise en bassin supérieur d'environ 110,000 hectares, et en récipient contenant 20,000 hectares.

La quantité moyenne d'eau de pluie qui y tombe, suivant les calculs de M. de Prony, faits d'après les tables des savants professeurs au collége romain Conti et Calandrelli, égale 81 centimètres de hauteur, et produit un cube de 1,048,601,614 mètres. En défalquant pour la portion évaporée 118,537,574 mètres cubes, il reste une masse de 930,064,040 mètres cubes à évacuer.

Le jaugeage fait par M. de Prony du débouché presque unique des marais (*le Portatore*), donne, à l'époque des basses eaux, une évacuation de 32 mètres cubes par seconde; et en calculant, au moyen d'observations faites à diverses époques, le produit total du débit des eaux Pontines, ce savant a reconnu qu'il pouvait être évalué à 2,352,573,939 mètres cubes dans le cours d'une année. Or, comme la quantité d'eau qui tombe dans le bassin et que le soleil n'évapore pas est un peu moindre d'un milliard de mètres cubes, il faut nécessairement admettre que d'autres eaux que celles du bassin que forme le relief du terrain, surgissent et trouvent leur débouché dans les marais Pontins. Ce singulier résultat est expliqué d'une manière satisfaisante par M. de Prony, par la démonstration qu'il a

donnée de la supériorité de niveau des vallées du Sacco, de l'Anio, et du lac *Fucino* ou *Celano*. Il est facile, en effet, de concevoir que les eaux de ces bassins, qui sont beaucoup plus près des marais Pontins que de leurs propres récipients, glissent sur des plans inclinés imperméables jusqu'à la rencontre de ces marais, ainsi qu'on en a un exemple célèbre à Vaucluse; et sans cette observation on comprendrait difficilement comment l'Uffente, qui sort d'un rocher et qui n'a aucun bassin apparent qui lui soit propre, pourrait débiter dans les temps de pluie jusqu'à 15 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire près de la moitié du débit total de tous les marais Pontins dans les basses eaux.

Le sol du récipient a une pente générale du nord au sud, et une autre du pied des montagnes au centre du marais, où commence une contre-pente vers les dunes. Le point le plus élevé est à la source de la Ninfa, à 28,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le For-Appio, où commencent réellement les marais, est à 6,700 mètres, la source de l'Uffente à 5,670, et le point d'entrée de l'Amazena dans la plaine Pontine à 10,400 mètres; enfin, dans l'intérieur du marais, au lieu où les eaux se réunissent pour former le canal unique d'évacuation, la hauteur est de 1,800 mètres. Ainsi tous les profils démontrent une élévation du sol plus que suffisante à l'évacuation des eaux. Seulement deux portions de terrain, l'une de 315 hectares, l'autre de 950, sont sensiblement inférieures au niveau du reste du marais.

Après avoir rapidement fait connaître la configuration du sol Pontin et la masse des eaux qui l'inondent, je vais tracer l'histoire du dernier desséchement.

SECTION II.

Du desséchement opéré par Pie VI.

Pie VI commença par consulter Manfredi et les PP. Boscowich et Ximenès, célèbres mathématiciens; mais il finit par donner toute sa confiance à Gaetano Rapini, ingénieur bolonais, qui adopta un plan de réunion de toutes les eaux en un seul canal tracé suivant l'axe principal d'écoulement; plan qu'une lettre du pape à Rapini, en date du 17 janvier 1777, indique lui avoir été suggéré par le pontife lui-même, et qui avait l'immense avantage de mettre à profit les travaux des anciens, surtout ceux de Julien de Médicis, et de permettre le rétablissement de la voie Appia.

Dès qu'il fut adopté, le pape, par une mesure qui prouvait une grande prévoyance, acheta les droits de tous les intéressés aux marais Pontins, et mit l'État à leur place, moyennant une rente peu considérable. Il fit ensuite lever un plan de ce territoire, qui montra que la surface submersible était de 30,329 hectares, mais que cet espace se subdivisait, suivant son niveau : 1° en 17,321 hectares constamment couverts d'eau; 2° en 5,754 hectares que la submersion n'atteignait qu'à l'époque des pluies, et en 7,251 hectares formant

une zone extérieure, accessible seulement aux grandes inondations. Ce fut seulement la partie que les eaux couvraient constamment que le pape acheta; mais il soumit les propriétaires des autres terrains à des taxes proportionnelles à l'intérêt qu'ils avaient au desséchement.

Ces préliminaires remplis, Rapini commença en 1778 les travaux par le curement du canal de Julien de Médicis, ou *Portatore di Badino*, et il le poursuivit jusqu'à la rencontre des vestiges de la voie Appia. Alors, changeant de direction, il suivit le tracé de cette chaussée en ouvrant, parallèlement et en la touchant, un large canal. A mesure qu'il donnait ainsi un débouché aux eaux, il les voyait baisser rapidement, et en peu de temps le squelette de la voie romaine apparut dans toute son étendue. Encouragé par ce succès, le pape, qui suivait les travaux avec une extrême attention, redoubla d'efforts; 7 à 8,000 ouvriers furent réunis, et, malgré les obstacles multipliés provenant du peu de consistance des terrains qui fléchissaient sous le poids des digues, de l'abondance des sources qui jaillissaient de toutes parts, des maladies qui décimaient les ouvriers, on parvint en 1781 au Forum Appii, à l'extrémité supérieure des marais. Le canal, ouvert sur une longueur de 21,539 mètres en ligne droite, reçut à juste titre le nom de *linea Pia*.

Les effets de l'ouverture de cette vaste artère furent si grands, qu'il en naquit des espérances exagérées, et que Rapini crut qu'elle suffirait au desséchement. En

conséquence, il se borna à prolonger ce canal jusqu'à Tor-tre-Ponti, et il y introduisit la Ninfa et les autres courants supérieurs.

Lorsqu'on considère que les travaux ne pouvaient s'exécuter que pendant la saison froide, qui est celle où les eaux sont le plus élevées, à cause du péril que les ouvriers auraient couru pendant la sécheresse; que ceux-ci devaient tous être attirés de contrées lointaines; qu'enfin, au-dessous de la couche de terre végétale qui sert de croûte aux marais, s'étend souvent un stratum calcaire très-dur, on comprendra tout ce qu'il a fallu d'énergie au souverain d'un petit État pour continuer cette noble entreprise.

La ligne Pie a, en moyenne, 12 mètres de largeur au plafond, et 15 à 18 entre les arêtes des digues : sa profondeur, réduite au-dessous du niveau d'étiage, est de 2,070 mètres; mais il existe encore des parties qui n'ont que 21 centimètres. Les digues ont 6 mètres de largeur à leur base et 2 à leur sommet, avec 1,039 mètre de hauteur réduite au-dessus des basses eaux, et 1 mètre au-dessus du niveau des campagnes. La route se trouve à 1,053 mètre en contre-haut de l'étiage, et à 0,071 mètre au-dessus des hautes eaux. La pente du canal se divise en deux sections : dans la première, qui a 17,677 mètres, la pente totale est de 4,811 mètres, c'est-à-dire de 0,000,272 mètre par mètre. Sur la deuxième section, qui n'a que 9,112 mètres, compris le Portatore, la pente totale est de 0,619 mètre, ou par mètre de 0,000,068. Mais cette faible déclivité

suffit à l'évacuation des eaux, à cause de leur volume, et elle s'opère avec une vitesse de 0,300 mètre par seconde.

Je suis entré dans de grands détails sur la ligne Pie, parce qu'elle forme la clef du système de desséchement, et qu'il faut la bien connaître pour comprendre ce qui me reste à dire.

Rapini ne tarda pas à reconnaître qu'il avait trop compté sur l'efficacité de ce moyen unique d'évacuation, qui fut bientôt envahi par des dépôts limoneux et surchargé d'eaux troubles. Il jeta alors les yeux sur le canal de ceinture ouvert par Sixte V, et appelé *Fiume Sisto;* il le fit curer et redresser en 1785 et 1786, et les eaux de la Ninfa, séparées de celles de la Cavata, y furent introduites après leur passage sous le pont de *Tor-tre-Ponti.* Ce second débouché, qui, à partir du lac de Ninfa, décrit une courbe irrégulière de 46,854 mètres de développement, servant de limite aux marais dans leur partie occidentale, a une largeur entre 6 et 12 mètres, et une pente totale de 24,910 mètres à l'étiage, et de 29,290 mètres dans les hautes eaux. Par malheur, cet élargissement, qui n'entrait pas dans le plan primitif, et dont le besoin se fit sentir à une époque d'épuisement du trésor public, ne fut exécuté qu'en partie, et ce canal ne rendit pas les services qu'on en pouvait attendre.

Enfin Rapini ayant compris la nécessité d'éloigner de la ligne Pie le torrent bourbeux de la Tepia, le dirigea aussi vers le *Fiume Sisto;* mais il eut le tort de

ne pas lui creuser de canal, et de le laisser errer dans la plaine de Cisterna.

Il restait à s'occuper de la partie orientale : un nouveau lit y fut creusé à l'Uffente, qui surgit limpide du pied des montagnes; et il fut conduit entre des digues solides jusqu'à sa jonction avec l'Amazena près du *ponte Maggiore*, au moyen de travaux que rendait très-difficile le peu de consistance des terrains tourbeux, compressibles jusqu'à une profondeur de 21 mètres, point de rencontre du sable marin, et qui s'affaissaient sous le poids des remblais. Ce canal a 21,556 mètres sur 10 de largeur, et quelquefois sur 40 à 50, à cause du reculement successif des digues, qu'a nécessité le peu de consistance du sol; sa profondeur varie entre 1 mètre 50 et 2 mètres, et sa pente totale, sans être uniforme, est de 5,670 mètres. Ce beau canal procure une navigation commode et très-utile.

La seconde rivière de la partie inférieure, l'Amazena, présentait des difficultés d'un autre ordre, sa pente totale sous le pont de *Fossa-Nuova*, entrée de la plaine, étant de 10,400 mètres, et sa vitesse de 0,7260 mètre; par conséquent les plus grandes précautions devaient être prises pour éviter la corrosion des rives. Deux digues furent construites pour contenir ce rapide courant, et les eaux, habilement introduites dans la partie la plus déprimée des marais appelés *Pantano-d'Inferno*, s'y épandirent, et, retenues au milieu des broussailles et des roseaux, elles déposent dans cette piscine le limon qui les charge. Cette

opération, empruntée aux procédés de la nature, s'appelle alluvion par *colmata*, moyen puissant dont on sait accélérer l'effet, au point qu'en 24 ans une surface de 315 hectares s'est exhaussée de 0,740 mètre, ce qui suppose un dépôt annuel de 0,0312 mètre, et un apport de 68,000 mètres cubes de terre arrachée aux flancs des montagnes. Après avoir traversé le *Pantano-d'Inferno*, les eaux clarifiées de l'Amazena se versent dans l'Uffente, et les deux courants réunis vont grossir la ligne Pie au delà du *ponte Maggiore*. Du pont de Fossa-Nuova à ce point il y a 12,880 mètres, en plus grande partie endigués. Malheureusement Rapini fit exécuter ces digues avec peu de solidité, à cause de l'épuisement du trésor; et je dirai plus tard ce qu'il fut nécessaire de faire pour préserver les campagnes voisines.

Pie VI porta ensuite ses regards sur le port de Terracina, et il fit ouvrir au prolongement de la ligne Pie un canal également navigable de 8,242 mètres, qui, alimenté par la fontaine de Feronia et d'autres sources, débouche dans le port d'Antonin.

Mais il ne suffisait pas d'avoir ouvert un large récipient dans le centre même des marais, et d'avoir réuni dans des canaux de ceinture les eaux extérieures; il fallut encore, en creusant les canaux *della Schiazza* et *delle Botte*, qui courent parallèlement à la ligne Pie et s'y embouchent, recueillir les eaux des espaces qui s'étendent de cette artère des marais à l'Uffente d'une part, et au *Fiume-Sisto* de l'autre. Enfin, Rapini ter-

mina sa grande entreprise en ouvrant à la distance d'un mille l'un de l'autre des fossés de 3 mètres et demi à 4 mètres de largeur, qui viennent à angle droit aboutir à la ligne Pie. Ainsi se compléta l'immense réseau des voies d'écoulement des eaux des marais Pontins, sous la direction de Rapini et de son gendre Gaetano Astolfi.

Ces terrains, depuis des siècles abandonnés à la production spontanée, livrèrent leur fertile limon à la charrue, et l'aspect du pays changea subitement. Mais cet avantage ne fut pas le seul : la masse ruinée de la voie Appia s'élevait maintenant au-dessus du sol, cachée seulement par des groupes d'arbres et par des roseaux. Le pape résolut de rétablir dans sa splendeur l'œuvre d'Appius, d'Auguste et de Trajan, et de la substituer au chemin tortueux, montagneux et allongé qui, en suivant le pied des monts Lepini, servait d'unique communication avec Naples. Le massif de pierres fut mis à nu ; les grandes dalles posées par Auguste et par Nerva furent brisées, et servirent à former un empierrement solide : des graviers facilement amenés des bords de la mer au moyen de la ligne Pie, en recouvrant cette masse, exhaussèrent régulièrement la chaussée ; les ponts antiques furent restaurés, trois ponts nouveaux s'élevèrent, deux rangs d'ormeaux dessinèrent la plus longue ligne droite qui existe, et, prolongée au delà de *Tor-tre-Ponti* à travers la plaine sèche, elle vint se rattacher près de Cisterna à la route de Velletri.

Du côté du sud, la voie antique fléchissait à la rencontre du rocher de Feronia, afin, comme je l'ai dit plus haut, d'éviter un marais profond. Pie VI n'imita pas la prudence du censeur romain, et il continua son tracé en ligne droite à travers ce gouffre : mais il fut puni de cette témérité; car cette courte portion de route coûta des sommes énormes, et encore aujourd'hui ses affaissements continuels exigent de nouveaux rechargements.

Tels furent les travaux pour le desséchement des marais et le rétablissement de la route. Mais le pape, qui avait la passion des grandes choses, voulut décorer son ouvrage, entraîné qu'il était par le goût des constructions. Terracina s'embellit d'un vaste et somptueux palais destiné à loger le souverain, et qu'il donna à son neveu; d'une belle maison pour les agents de la *Bonificazione Pontina*, comme on l'appelle; de bâtiments pour placer les douanes, pour servir d'auberge, de maison de poste et de greniers : à chaque relai s'éleva aussi un bâtiment considérable pour la poste; en outre, à Mesa, on bâtit une auberge, un logement d'employés, un grenier et une prison; enfin, à *Tor-tre-Ponti*, un couvent de capucins et une auberge.

Tous ces travaux s'exécutèrent principalement de 1778 à 1794, et quelques perfectionnements eurent lieu sous le pontificat de Pie VII jusqu'en 1809. Jetons maintenant un coup d'œil sur leurs résultats et sur la dépense qu'ils ont occasionnée.

Le desséchement permit de cultiver en froment, en

maïs, en fèves, en excellentes prairies, plus des quatre cinquièmes de la surface totale des marais, et améliora sensiblement la situation des plaines environnantes, ainsi que je l'ai dit en considérant cette entreprise dans ses rapports avec l'agriculture. Quoique les produits de cette époque soient peu connus, en se rappelant que la concession des terres moyennant une redevance de 156,680 fr. fut considérée comme une très-grande faveur, on peut sans exagération calculer que leur produit net était quintuple de cette somme : ainsi ce fut un revenu d'environ 7 à 800,000 fr., ou de 40 fr. par hectare, que créa Pie VI. Si depuis les choses ont beaucoup changé, c'est par suite de la négligence à entretenir les canaux ; mais il faut se reporter à l'époque où ils étaient dans leur état de perfection, et si on eût achevé alors le desséchement, ce produit aurait encore augmenté. Ainsi, sous le rapport des intérêts de la culture, l'opération du desséchement eut d'immenses résultats.

Elle permit en outre d'ouvrir entre deux grandes capitales une communication plus courte de trois lieues, par la route la plus belle et la plus facile qui existe ; et elle procura une navigation intérieure d'environ 30 lieues de développement.

Enfin, considéré relativement à l'état sanitaire du pays, le desséchement a favorisé l'accroissement de la population de Terracina, de Piperno, de Sezza, ou a du moins arrêté leur dépopulation ; ce qui prouve que son perfectionnement préserverait des milliers de créa-

tures humaines de la mort, ou du fardeau d'une vie languissante.

Voyons maintenant à quel prix ces avantages ont été obtenus. Rapini avait calculé, au premier aperçu, sur une dépense de 5 à 600,000 fr., qu'il porta peu après à 2,500,000 fr. Ses devis ont éprouvé le sort de ceux de beaucoup d'autres ingénieurs; car voici la dépense véritable, d'après les registres publics compulsés par Mgr Nicolaï dans son excellent ouvrage, déjà plusieurs fois cité par moi :

Travaux relatifs au desséchement.....	5,735,111 fr.
Travaux relatifs à la route.....	588,500
Constructions de bâtiments utiles, mais non indispensables.....	1,926,000
Église et couvent.....	428,000
Total.....	8,677,611 fr.

En retranchant tout ce qui n'est pas relatif au desséchement et à la route, on voit que le pape n'a réellement dépensé que 6,323,000 fr. pour obtenir les immenses résultats que j'ai énumérés plus haut.

En considérant sous tous ses rapports cette belle entreprise, on est frappé de respect et pénétré de reconnaissance pour le souverain qui eut la pensée d'un si grand projet et la constance de l'exécuter; et ce travail suffirait à immortaliser Pie VI, alors même que sa fermeté héroïque dans ses malheurs n'aurait pas préservé sa mémoire de l'oubli.

Le cardinal Fabrice Ruffo seconda bien le pape, et

il fut lui-même aidé puissamment par Mgr Nicolaï. Enfin, Rapini, qui ne vit pas la fin de son ouvrage; Astolfi, son gendre; l'habile Scaccia, qui a aussi épousé la fille de ce dernier, et dont j'apprends, en écrivant ces lignes, la mort prématurée et à jamais regrettable, ont part à la gloire de cette œuvre.

De 1792 à 1796, les frais d'entretien n'ont pas dépassé 22,000 francs par an. En 1811, ils montaient à 30,553 francs, employés à payer les frais du curage des canaux, soit en y promenant un cylindre armé de dents qui déracine les herbes, soit en y conduisant des buffles qui en nageant les arrachent avec leurs pieds, soit enfin en fauchant fréquemment les plantes aquatiques.

SECTION III.

Travaux de desséchement exécutés par l'administration française.

Quand l'administration française commença ses fonctions, elle trouva les travaux des marais Pontins abandonnés par suite des malheurs des temps, et ne devant leur imparfaite conservation qu'aux efforts admirables de MM. Astolfi et Scaccia.

Dès les premiers mois de 1810, une commission composée de MM. Degérando, membre de la Consulte, de Tournon, préfet de Rome, Nicolaï, Zaccaleoni et Vici, fit une visite détaillée des marais, et constata leur situation. A la fin de la même année, une seconde

commission composée de MM. Fossombrone et Fabroni, savants toscans, de Prony, de Fougères, l'un et l'autre inspecteurs généraux des ponts et chaussées, Yvart et Rigaud de l'Isle, agriculteurs très-distingués, reçut la mission de rechercher les moyens de compléter l'œuvre de Pie VI. Enfin, M. de Prony employa plus d'un an à étudier cette grande question sous toutes ses faces.

Ce mode de procéder par de sérieuses investigations soumettait les systèmes suivis au flambeau de l'expérience, et faisait concourir les progrès de la science aux nouveaux travaux. On pouvait donc espérer les plus heureux résultats.

Dès 1810, une somme de 200,000 fr. fut accordée annuellement pour reprendre les travaux, et elle fut d'abord employée très-utilement au parfait nettoiement des canaux, et ensuite à l'endiguement de l'Amazena, qui était dans l'état le plus fâcheux; et, au moyen d'une dépense de 70,000 fr., cette rivière fut bordée de digues de 3 mètres de hauteur sur 4 de base, avec une banquette de 5 mètres de large au milieu de la hauteur. Elle coula librement alors dans un lit de 12 mètres et demi, et les campagnes voisines furent mises complétement à l'abri.

La seconde entreprise fut l'ouverture d'un nouveau canal intermédiaire entre la ligne Pie et le pied des montagnes, afin de réunir et de conduire au Portatore les eaux de cette partie des marais. Ce canal, qui prolongeait celui *della Schiazza*, eut son débouché parti-

culier dans la ligne Pie au moyen d'un pont en maçonnerie qui coûta plus de 200,000 fr., et fit le plus grand honneur à M. Scaccia; et il eut une heureuse et immédiate influence sur l'état de cette portion des marais.

Avant d'aller plus loin, l'administration française dut prendre un parti définitif sur l'ensemble des travaux; et c'est au moment où elle allait discuter les vues de M. de Prony, que les événements mirent un terme à son action sur ce pays. Mais je ne crois pas devoir terminer ce chapitre sans indiquer rapidement quelles étaient ces vues qui contiennent tout l'avenir de cette contrée.

J'ai déjà dit que Rapini s'aperçut des inconvénients de la réunion des eaux provenant de la partie nord du marais avec celles qui naissent dans la partie sud-est, et qu'il chercha à y remédier. Plusieurs moyens se présentaient, qui ont eu chacun leurs partisans. On pouvait évacuer les eaux supérieures par le canal de ceinture ou *Fiume Sisto*, en leur faisant faire un vaste circuit, ou les conduire à la mer par la ligne la plus courte. Ce dernier parti, qui a eu pour défenseurs Passega et Andrea Vici, semble conseillé par une disposition particulière des lieux, et par l'existence d'un ouvrage très-remarquable qu'il importe de faire connaître. Cet ouvrage est le *Rio Martino*, dont j'ai déjà indiqué la position dans le premier livre; coupure immense faite dans la double chaîne de dunes qui sépare les marais de la mer, sur laquelle l'histoire et la tradition sont également muettes, et que, sans autre motif que le rap-

port du nom, on attribue au pape Martin V. Ce prodigieux canal a 1,579 mètres de longueur, de 14 à 21 mètres de largeur au plafond, et de 100 à 110 mètres entre les arêtes des berges : sa profondeur est au maximum de 14 mètres au-dessous du niveau du sol, et de 20 en contre-bas de la crête des digues.

Frappés du parti qu'on peut tirer de cette excavation colossale pratiquée dans la direction de la ligne la plus courte entre la partie supérieure des marais et la mer, les ingénieurs que j'ai nommés projetèrent d'y jeter les eaux de la Tepia, torrent bourbeux, fléau le plus redoutable des marais, et qui remplit et encombre le lit du *Fiume Sisto*. Vici calcula qu'il suffisait d'approfondir, en moyenne, le *Rio Martino* de 1,338 mètres, et d'ouvrir en plaine, et sans difficultés graves, un canal jusqu'à cette coupure. Après la mort de Rapini, Pie VI adopta ce projet, qui fut mis en adjudication pour 749,000 fr. Mais la première invasion de Rome mit obstacle à son exécution.

M. de Prony, qui admet aussi la nécessité de la séparation des eaux limpides d'avec celles qui se chargent de limon, et se range à l'avis de Passega et de Vici relativement à la division des eaux supérieures et des eaux inférieures, diffère cependant d'opinion avec eux lorsqu'il s'agit de l'application de ces principes. Suivant lui, l'introduction dans le *Rio Martino* des eaux troubles de la Tepia et des autres torrents amènerait des corrosions, des dépôts, et, à leur entrée dans la mer, créerait une barre qui s'opposerait à l'évacuation

des eaux. En outre, la privation de cette masse d'eau diminuerait sensiblement la puissance du courant du Portatore, qui déjà lutte avec désavantage contre les dépôts qui forment à son embouchure une barre de sable. Par conséquent, on risquerait de perdre l'embarcadère si important de Badino.

D'après ces motifs, M. de Prony préfère à ce projet celui d'un canal qui, presque parallèle au *Fiume Sisto*, conduirait au Portatore les eaux de la Tepia et des autres torrents; et il donne de cette préférence des motifs dignes de la plus grande attention. Ce savant ingénieur veut en outre que la ligne Pie soit creusée uniformément, que l'Uffente soit élargi, et que tous les canaux soient constamment maintenus dans un état de perfection. Au moyen de ces travaux et de ces soins, il ne craint pas d'avancer que le desséchement serait à très-peu de chose près rendu complet, et que les terres Pontines compenseraient au delà les dépenses que leur conquête aurait occasionnées. Le beau travail de cet ingénieur, légué par la France au gouvernement de Rome, portera tôt ou tard des fruits; et ainsi, à quelque époque que se termine l'entreprise du desséchement, l'administration française aura droit de revendiquer une part dans la gloire assurée au prince qui achèvera l'œuvre de Pie VI.

CHAPITRE X ET DERNIER.

DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, POUR LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

ARTICLE PREMIER.

Des monuments antiques de Rome en 1809.

Loin de moi la pensée de décrire et de mesurer les monuments de Rome si souvent mesurés et décrits, si souvent considérés sous tous leurs aspects! mon projet est seulement de montrer ce que pendant quatre années l'administration française a fait pour leur conservation. L'honneur d'avoir éloigné l'époque où tant de précieux débris ne seront qu'un souvenir, est assez grand pour que je veuille fournir la preuve que mon pays peut aussi prétendre à cette palme pacifique. Aucune inscription n'indiquant au voyageur notre trace à Rome, et même quelquefois des marbres laudatifs pouvant l'induire en erreur, il est utile de faire la part de chacun avant que le temps ait tout confondu et tout fait oublier, et tandis que les témoins existent et peuvent rendre justice à qui elle est due.

L'époque pendant laquelle la France se montra plus soigneuse peut-être des intérêts d'une ville conquise

que de ceux des cités de son ancien territoire, est celle, je me hâte de le dire, de l'occupation, qui dura de la fin de 1809 au commencement de 1814; occupation qui, malgré son injustice flagrante, et la politique maladroite et colérique qui la conseilla, fut du moins régulière dans ses procédés et souvent bienfaisante envers le pays; bien différente, sous ce rapport, de l'irruption spoliatrice et révolutionnaire qui eut lieu en 1798. Si lors de cette première invasion Rome s'acquitta d'une partie du tribut imposé par le vainqueur par le sacrifice de ses statues et de ses tableaux les plus précieux, pendant la seconde occupation non-seulement elle vit respecter religieusement tous ceux qu'elle avait conservés, mais elle fut témoin des soins de l'administration pour la restauration de ses monuments. Si ses trésors, à la première époque, enrichirent quelques hommes avides ou furent transportés en France, dans la seconde ils furent entièrement consommés à l'avantage du pays, et une administration étrangère donna le rare spectacle d'une conquête traitée à l'égal de la patrie elle-même. Les preuves de ces assertions abondent dans cet ouvrage, et je vais les compléter dans ce dernier chapitre.

Les monuments de Rome et de sa province se divisent naturellement en monuments antiques en ruines, en monuments antiques conservés, et en édifices modernes servant à des usages sacrés ou profanes.

Il n'est pas étonnant qu'au centre d'activité du peuple qui travailla le plus pour la postérité, les dé-

bris de sa splendeur soient en grand nombre : aussi n'est-il presque aucun point du territoire qui entoure Rome, où des restes de murs, de voûtes, d'aqueducs, de routes, et surtout de tombeaux, ne témoignent de l'existence d'un grand peuple. Mais le plus souvent ces pierres muettes, dont aucun document historique ne lie l'existence aux siècles écoulés, ne font qu'accroître le caractère mélancolique des campagnes sur lesquelles elles s'élèvent; et les monuments antiques assez entiers pour être étudiés avec fruit, et pour mériter que l'administration y fasse utilement des dépenses, se réduisent, hors de Rome, à peu près à ceux qui suivent :

Dans les provinces septentrionales, les murs de Falerii, le théâtre de Sutri, les hypogées de Vulcia et de Tarquinii, et les restes de Veïi; sur la rive gauche du Tibre, les trois temples de Tivoli, le palais de Mécène, les tombeaux des familles Plautia et Tossa, et les monuments de la villa Adriana; à Palestrina, le sanctuaire du temple de la Fortune et sa mosaïque; au mont Circé, à Segni, à Ferentino et à Alatri, les murs Cyclopéens, les monuments d'Albano, les murs de Tusculum; enfin, à Terracine, de beaux restes de temples; à Cori, le monument presque entier dédié à Hercule, et les colonnes du temple de Castor et Pollux.

Aux alentours de Rome, les monuments qui méritent aussi les soins de l'administration sont le tombeau de Cecilia Metella, le cirque de Caracalla, et les temples des Muses et de la Fortune Mulièbre.

L'administration française, après avoir reconnu cet état de choses, accordé quelques fonds pour le temple de Cori, et préparé le dégagement du temple de la sibylle Tiburtine, concentra tous ses soins sur les monuments antiques de l'intérieur de la ville. On sait qu'ils sont pour ainsi dire entassés dans la double vallée qui s'étend du mont Capitolin au mont Esquilin, c'est-à-dire dans l'étroit espace qui fut le foyer de la puissance romaine, où s'élevèrent le Capitole, le Forum et le palais des Césars; où furent, en un mot, le noble siége du patriciat, l'arène populaire, et le théâtre des fureurs impériales. Là, en effet, dans un espace de 700 mètres de long sur 600 mètres de large, après deux mille ans et vingt saccagements, sont encore debout les restes du Capitole et ceux des temples de Jupiter-Tonnant, de Jupiter-Stator, de la Concorde, d'Antonin et Faustina, de Romulus, de la Paix, de Vénus et Rome, de Vesta et de la Fortune Virile, les arcs de Septime-Sévère, de Titus, de Constantin et de Janus, la colonne de Phocas, le palais des Césars, les bains de Titus, le grand Cirque et le prodigieux Colisée; enfin, non loin, on voit encore les colonnes du temple de Mars Vengeur, le forum de Nerva, la basilique, et la colonne Trajane.

On sait aussi que cette vallée de ruines est exhaussée, dans presque toutes ses parties, d'environ 4 mètres au-dessus de son ancien niveau, par suite, comme le remarquait déjà Frontin, des fréquents incendies, et, depuis, des bouleversements qui se succédèrent pendant plusieurs siècles : ainsi on pourrait en quelque

sorte lire, sur ces couches de débris, l'histoire des malheurs de Rome. Cette déplorable cause d'enfouissement et de destruction a été aidée par la négligence de la police, qui laissait transporter dans cette partie abandonnée les terres provenant des fouilles faites pour construire la nouvelle ville dans la plaine du Tibre. Ainsi le noble Forum romain devint un vaste *immondezzajo*; et le dédain des choses antiques fut porté si loin, même par ceux qui auraient dû veiller le plus attentivement à leur conservation, qu'on adossa au mur du Capitole un amas de débris qui enveloppa dans sa masse les colonnes du temple de Jupiter Tonnant, et sur cette colline artificielle un sénateur de Rome construisit ses écuries! Ces profanations vandaliques ne sont même pas d'une date bien ancienne, car je possède une gravure représentant le Capitole en 1550, dans laquelle le dépôt d'immondices n'est pas, à beaucoup près, aussi élevé qu'il l'était en 1809; il paraît donc qu'on l'acheva à dessein, et qu'on l'aplanit pour servir à la construction des écuries du sénateur : et c'est ainsi que ce successeur d'Agrippa comprenait ses devoirs envers les restes de la grandeur romaine!

A l'exemple de ce magistrat, on éleva sur ce sol factice des maisons, des greniers, où les colonnes de granit servaient d'appui à d'humbles toitures.

Plusieurs fois ce sol avait été fouillé; mais, la curiosité satisfaite, les terres avaient été rejetées dans l'excavation. L'administration française conçut un plan plus vaste et plus rationnel : elle voulut rechercher le

niveau antique, et mettre définitivement au jour les bases des monuments. Déjà Raphaël, dans une lettre très-curieuse adressée à Léon X, avait proposé ce déblaiement général et permanent, et nous entreprîmes de réaliser ce projet.

Les difficultés étaient grandes; car il fallait acheter et détruire un grand nombre de maisons, enlever les terres, les placer dans des lieux où elles ne nuisissent pas à d'autres recherches; enfin réparer les monuments en péril de chute, et procurer l'écoulement des eaux pluviales tombant sur un sol déprimé.

Voyons maintenant avec plus de détail quel était l'état matériel de la partie de Rome où les monuments étaient le plus nombreux, afin de faire comprendre et ces difficultés et l'importance de l'entreprise.

A partir du Capitole, l'amas d'immondices dont j'ai parlé formait une terrasse qui, touchant presque à l'astragale des colonnes du temple de Jupiter Tonnant, s'élevait à 10 mètres au-dessus du sol antique. Une route rapide, construite sur la pente de ce remblai, donnait aux voitures un difficile accès sur la place du Capitole.

Des maisons occupaient, au-dessous de ce monceau de débris, l'aire du temple de la Concorde et d'autres maisons; et des greniers étaient bâtis entre la colonne dédiée à Phocas et l'arc de Septime-Sévère, qui, par les soins de Pie VII, avait déjà été excavé de 3,85 mètres jusqu'à la rencontre du sol antique, dans un espace elliptique de quelques mètres de rayon.

Le temple d'Antonin et Faustine était enterré jusqu'au-dessus des bases des colonnes, liées entre elles par la lourde grille d'une église dont la façade, du plus mauvais goût, contraste si péniblement avec l'élégance de ce portique. En face, les colonnes du temple de Jupiter Stator étaient aussi profondément enfouies; et l'immense vasque de granit qui est aujourd'hui au pied de l'obélisque de Monte-Cavallo touchait par ses bords au sol, et se dégradait sous les roues des charrettes qu'on y introduisait pour les laver.

Plus loin, les vastes voûtes du temple de la Paix, fermées par des murailles, servaient d'étables à des bestiaux et de remise à des charrons, et un amas de débris s'élevait presque à la naissance des arcs. Au delà de ce temple et au point culminant du vallon du Forum, placé à 12,80 mètres au-dessus du niveau du sol de l'arc de Septime, point inférieur de ce vallon, une ligne de mauvaises constructions fermait l'horizon en s'étendant de l'église et du monastère de Santa-Francesca-Romana à l'arc de Titus.

La contre-pente du coteau vers le Colisée, occupée par une vigne, présentait un relief irrégulier formé de débris, jusqu'au mur extérieur de ce monument, rempli lui-même de dépôts entassés dans toute son aire, sur 3 ou 4 mètres de hauteur. Ses voûtes entr'ouvertes, ses murs lézardés, annonçaient une ruine prochaine accélérée encore par une active végétation, et que le contrefort hardi élevé par Pie VII ne retardait que sur un seul point.

Enfin, sur les bases du Viminal, les salles du palais de Titus, explorées à plusieurs reprises, avaient été aussitôt après remplies de terre, et étaient presque ignorées.

Tel était l'état du Forum et de ses alentours. Dans d'autres parties de la ville, d'autres monuments également précieux attiraient aussi l'attention de l'administration; mais elle dut faire un choix, et, les classant par ordre d'importance, elle mit au premier rang la restauration des temples de Vesta et de la Fortune Virile, masqués par des constructions et enfouis sous des décombres; le déblaiement de l'arc de Janus, qui perdait par la même cause ses belles proportions; et surtout le dégagement de la colonne Trajane, qui, pressée et presque dérobée à la vue par des masses de bâtiments modernes sans intérêt, s'élevait, du fond d'une espèce de puits, au milieu d'une place si étroite qu'on pouvait à peine voir ce monument.

Les travaux devaient ensuite se porter sur le portique d'Octavie, indignement employé aujourd'hui à abriter des marchands de poisson, sur le forum de Nerva, sur le théâtre de Marcellus, la basilique Antonine, et successivement sur tous les restes de l'antiquité susceptibles d'être isolés des constructions modernes, et dégagés des amoncellements de terre sous lesquels leur base a disparu.

L'exécution d'une telle entreprise exigeait un temps considérable; mais, par ce qui a été fait dans quatre ans, on peut calculer la durée totale des travaux.

Maintenant je vais indiquer la marche suivie par l'administration française, qui avait à sa disposition chaque année une somme d'un million de francs, payée moitié par le trésor, moitié par la ville.

ARTICLE II.

Des travaux de restauration exécutés au Forum et au Colisée.

On commença à la fois, en 1810, les travaux au Forum et au Colisée par la démolition des maisons et greniers construits sur divers points, préalablement acquis de leurs propriétaires de gré à gré. Le sol étant dégagé de ces constructions, on fit des fouilles au pied des divers monuments et on en transporta les terres dans des lieux éloignés, où elles ne pouvaient nuire à des travaux subséquents : ces fouilles s'exécutèrent régulièrement et par tranchées ouvertes jusqu'à la rencontre du sol antique; ainsi on obtint un résultat complet, et qui ne donnait jamais lieu, comme dans les déblaiements antérieurs, à recommencer les travaux. On continua pendant les années 1811, 1812 et 1813; et voici, en commençant par le Forum, les résultats de l'emploi de ces quatre années :

Les trois colonnes angulaires du temple de Jupiter Tonnant, couronnées d'un admirable fragment d'entablement, chef-d'œuvre de sculpture d'ornement du siècle d'Auguste, non-seulement étaient enterrées jusqu'aux chapiteaux, mais elles surplombaient de près

d'un demi-diamètre, et ne semblaient retenues que par la pression des terres qui les ensevelissaient. Pour replacer ces colonnes sur leur aplomb, il fallut enlever les énormes blocs de marbre de cet entablement, et les déposer sur un échafaudage construit sur la plate-forme : une excavation circulaire fut faite ensuite autour des colonnes jusqu'à la rencontre du sol antique, c'est-à-dire à environ 15 mètres de profondeur. Alors on reconnut avec effroi que ces masses posaient sur les restes d'un stylobate tellement rongé par le temps, qu'elles n'avaient pour appui que quelques pierres conservées dans ce centre du noyau, et indiquées, planche XXI, par les lettres *a*, *a*, *a*. Force fut de reconstruire en sous-œuvre ce stylobate à une profondeur de 15 mètres, et au fond d'une espèce de puits très-étroit. Cette construction en sous-œuvre, pleine de grandes difficultés très-habilement vaincues, étant terminée, les tambours des colonnes furent démontés, replacés d'aplomb, et solidement assujettis : l'entablement reprit ensuite sa place, et les joints des blocs furent soigneusement mastiqués, afin d'éviter toute infiltration. Enfin l'enlèvement total des terres autour des colonnes et jusqu'au mur du Tabularium, soubassement du Capitole, le mit en entier à découvert; les colonnes du temple s'élancèrent isolées dans leur noble élégance, et on s'étonna de voir briller dans les airs l'admirable frise sculptée, que naguère souillait le pied des curieux.

Cette opération de restauration, peut-être la plus

hardie qui ait été entreprise sur des monuments usés par vingt siècles d'abandon, et dont les planches XVIII, XIX, XX et XXI donnent tous les détails, honore au plus haut degré les architectes romains Valadier et Camporesi, qui l'ont conçue et exécutée.

A côté du temple de Jupiter, l'édifice consacré à la Concorde, ou à Junon Moneta, suivant d'autres antiquaires, fut déblayé des constructions vulgaires appuyées contre ses colonnes; son beau portique de granit se montra entièrement isolé; et ce travail permit de construire, sur des murs de soutènement, une route qui conduisit au Capitole par une pente accessible aux voitures. Alors changea totalement d'aspect ce versant du mont Capitolin, si chargé de restes précieux, mais si déshonoré par un honteux abandon; et il suffira de jeter les yeux sur les vues données par Piranesi, Nolli et autres graveurs, et de les comparer à l'état actuel, pour comprendre l'étendue et l'importance des travaux entrepris sur ce seul point.

Au-dessous de ces monuments du *Clivum Capitolinum*, la colonne isolée qui, à l'entrée du Forum, disparaissait cachée entre deux vieilles maisons, dégagée par leur démolition, et profondément fouillée, fut reconnue, par l'inscription de sa base, pour un monument antique remanié, et consacré à Phocas.

En continuant à remonter le Forum, on déblaya, jusqu'à la rencontre du pavé du temple, les bases des colonnes du temple de Jupiter Stator. La vasque de granit qui orne maintenant la place de Monte-Cavallo

fut dégagée des terres qui l'enfouissaient, tandis qu'en face l'enlèvement des amas de débris amoncelés dans le portique d'Antonin et Faustina mit à nu les bases de ses colonnes de marbre cipolino, et découvrit le soubassement de ce monument, au pied duquel on trouva parfaitement conservé le pavé de la voie Sacrée, où semblaient empreints encore les pas des vainqueurs marchant au Capitole, et ceux des vaincus traînés aux prisons Mamertimes; de cette voie Sacrée, qu'Horace se plaisait à parcourir chaque jour :

Ibam forte via Sacra, sicut meus est mos.

De plus importants travaux s'exécutaient en même temps au temple de la Paix, dont j'ai dit plus haut l'état d'abandon. Les constructions modernes ayant disparu, les terres, les débris de murs et de voûtes furent enlevés, et, sous leur amas conservateur, un pavé élégamment disposé en marbre précieux fut retrouvé à une profondeur de plusieurs mètres : alors les trois voûtes colossales recouvrèrent leurs belles proportions, et on put comprendre le plan de cet immense monument, dont des réparations aux murailles et aux voûtes consolidèrent toutes les parties, et qu'on se préparait même à garantir des infiltrations en les couvrant d'une couche de ciment.

Une assez grande difficulté se présenta lorsque les travaux furent parvenus au seuil qui divise la vallée que forme le Capitolin et le Palatin de celle qui s'étend

entre cette dernière colline, l'Esquilin et le Cœlius. Là s'élevaient, entre le temple de la Paix et l'arc de Titus, une belle église, un vaste couvent, et des greniers. Sans doute il était désirable que la réunion des deux vallées mît le Forum et le Colisée en communication complète, et que rien ne gênât la vue à travers cet admirable amoncellement de monuments : aussi on n'hésita pas à démolir les greniers et une partie considérable du couvent. Mais l'administration française s'arrêta devant le respect qu'inspirait l'église de Santa-Francesca-Romana, recommandable moins encore par son architecture que par la vénération que les Romains ont pour cette sainte, et par le souvenir du retour d'Avignon du pape Grégoire XI (Français, de la maison de Montboissier), dont elle renferme la tombe. Cependant les démolitions exécutées satisfirent en grande partie au besoin de la réunion des deux vallées, et on peut se féliciter de la conservation de cette église. Après ces démolitions, on abaissa le sol pour découvrir les bases du temple de Vénus et Rome, ouvrage d'Adrien; et on trouva sur cet emplacement une quantité prodigieuse de débris précieux provenant, soit de la maison dorée de Néron, qui en occupait une partie, soit d'autres monuments inconnus.

Par suite de la démolition des greniers, l'arc de Titus, auquel ils servaient d'appui, fut isolé; et on peut juger de tout le péril qu'il courait par suite de profondes et anciennes dégradations. Si, depuis la fin de l'administration française, des travaux de consolidation

furent exécutés, elle n'est pas responsable du mauvais goût qui, dit-on, a présidé à cette restauration.

Le Colisée, qui termine cette vallée des monuments, devait naturellement attirer toute notre attention; car cette construction prodigieuse a si bien soutenu l'effort du temps, qu'on peut avancer que, sans la main des hommes, l'œuvre entière de Vespasien et de Titus serait encore debout. Longtemps protégé par l'intérêt qu'avaient les barons romains à se fortifier derrière ses murailles, le Colisée, qui avait résisté aux flots de barbares qui inondèrent Rome, succomba à une époque de cupide civilisation, et la partie méridionale de son enceinte extérieure fut démolie pour élever les palais des Farnese et des Barberini. L'enceinte septentrionale échappa, et Pie VII en retarda la chute par la construction d'un énorme éperon; mais les voûtes intérieures, livrées à toutes les intempéries, furent, dans tout leur pourtour, extrêmement endommagées.

L'administration française commença par faire enlever les terres qui entouraient le monument du côté du nord et recouvraient son emmarchement, et un mur fut construit pour soutenir le terrain laissé hors de la fouille, et sur lequel passait la route de Naples. On poursuivit ensuite ces déblaiements dans l'intérieur de l'édifice; et ses portiques étant nettoyés, les dalles de son pavé mises à découvert, on put librement, après tant de siècles, circuler sous le triple berceau de voûtes, et suivre sur les marbres usés les traces du peuple romain se précipitant vers d'horribles plaisirs.

Ces fouilles, conduites avec régularité, convergeaient vers l'arène, où des constructions inattendues entravèrent la marche des travaux : on trouva, dans l'espace qu'encadre le *podium*, ou dernier rang de siéges réservé aux grands personnages, à cause de son rapprochement de l'arène, comme un réseau de murs elliptiques et concentriques, coupés régulièrement par d'autres murs en ligne droite, ainsi que l'indique la planche XXII; murs d'ailleurs d'une construction peu soignée, et paraissant appartenir à une autre époque que celle où le monument fut élevé. On crut généralement qu'ils étaient destinés à soutenir des planchers sous lesquels on plaçait des décorations ou des machines qui surgissaient inopinément sur la scène, et les antiquaires eurent un vaste champ à conjectures.

Le déblaiement achevé, on reprit en sous-œuvre beaucoup de murs rongés par le temps; on consolida beaucoup de voûtes lézardées, et on les nettoya des arbustes qui, plantant leurs racines dans les interstices des pierres; avaient pris, sur les rampes ruinées, la place des spectateurs. Grâce à ces travaux, une longue durée est garantie au Colisée; et ce monument, qui fut sous le règne de Titus un cirque ensanglanté, sous Dioclétien le théâtre du martyre des chrétiens, au moyen âge le château fort des Frangipani, et de nos jours un calvaire révéré, pourra longtemps encore justifier la belle expression de Delille :

Sa masse indestructible a fatigué le temps.

Les travaux exécutés dans les bains de Titus, qui occupent la pente de l'Esquilin près du Colisée, ne sont pas moins importants, puisqu'aux galeries appelées *le sette salle*, seules connues jusqu'à cette époque, l'enlèvement des terres a joint sept à huit autres galeries, dont les murs et les voûtes sont ornés de stucs parfaitement conservés et couverts de peintures. A voir leurs caissons, leurs arabesques, leurs dorures fraîches et éclatantes, on dirait que la veille, pour la première fois, le maître du monde vint les visiter. Déjà à plusieurs reprises on avait fouillé dans ces galeries; mais jusqu'à ce jour les travaux avaient été faits sans ordre, et les terres extraites d'une pièce avaient servi à recombler celle qui avait déjà satisfait la curiosité. Cependant cette exploration imparfaite avait suffi pour doter les arts du sublime groupe du Laocoon, et pour inspirer les artistes du grand siècle, Raphaël lui-même. Nos travaux n'eurent pas de si brillants résultats; mais ils en eurent un qui du moins sera permanent, puisque cet admirable musée souterrain est à jamais rendu à la lumière. On devait s'occuper à le garantir des infiltrations au moyen d'une couche de ciment, ou d'un toit posé sur l'extrados des voûtes.

Tels sont les travaux exécutés en quatre ans sur le sol du Forum et dans la vallée du Colisée; et je n'ai pas besoin d'insister sur leur importance dans l'intérêt de l'archéologie et des arts.

L'administration projetait en outre de rechercher dans tout le Forum le sol antique, et de le mettre à dé-

couvert en soutenant par des murs les terres sur lesquelles sont assises les constructions modernes, et déjà elle avait fait construire un égout pour faire arriver aux conduits antiques les eaux pluviales qui seraient tombées sur ce sol déprimé. Les terres provenant de ces fouilles auraient servi à faire les remblais qu'exigeait la construction des quais, ou auraient été portées au loin. Enfin le mont Palatin, où vécurent Évandre et Pallante, où Rome eut son berceau, et que couvrent encore les débris du palais des Césars, devait former un vaste jardin entre la Rome antique et la Rome moderne, ainsi que l'indique la planche XXIV, dont la comparaison avec la planche XXIII fera juger des travaux exécutés, et connaître dans leur ensemble les projets de l'administration française.

L'arc de Janus Quadrifrons, situé à peu de distance du Forum Romanum, et entre le Velabrum et le Forum Boarium, fut déterré de 2 à 3 mètres, et on s'occupait de son isolement au moyen de la démolition de quelques greniers.

ARTICLE III.

Des travaux de restauration exécutés dans les autres parties de la ville.

Tandis que le Forum et le Colisée étaient l'objet de ces importants travaux, les autres monuments répandus dans le reste de la ville n'étaient pas négligés.

Ainsi, dans la vallée du Tibre, les maisons qui enveloppaient le temple de Vesta ou d'Hercule Vainqueur furent démolies; et les fouilles entreprises autour de ce monument ayant mis à découvert son emmarchement circulaire, et l'ayant isolé et rendu à ses belles proportions, ce charmant édifice parut dans toute sa gracieuse élégance; tandis qu'à ses côtés le temple de la Fortune Virile, bâti par Servius Tullius, également dégagé de l'amas de terre qui cachait son stylobate, montra sa mâle beauté, presque contemporaine du berceau de Rome. La construction du quai, qui aurait passé devant ces édifices, aurait achevé de les mettre dans tout leur jour.

Les travaux se dirigèrent ensuite vers la colonne Trajane, où de nombreuses difficultés nous attendaient. En effet, l'enfouissement de sa base, la proximité de deux églises très-remarquables et de nombreuses maisons, rendaient très-difficile le choix entre les partis à prendre. Sans doute l'idée la plus naturelle était de faire de la colonne le centre d'une place; mais il fallait, dans ce système, démolir les deux églises et un grand nombre d'habitations. Or, les motifs de respect pour les monuments religieux qui avaient fait conserver l'église de Santa-Francesca-Romana, déterminèrent aussi l'administration française à ne pas toucher aux églises de Notre-Dame-de-Lorette et *del Nome di Maria*. Dès lors on dut s'arrêter à un plan moins régulier sans doute, et consistant dans le tracé d'une place elliptique dont la colonne serait un des foyers, et dont l'exécution

n'exigeait que le sacrifice de deux couvents sans intérêt pour les arts, de leurs chapelles intérieures, et de quelques maisons. Ce plan une fois adopté fut rapidement exécuté; et lorsque le sol fut déblayé des constructions modernes, on le fouilla jusqu'à la rencontre du niveau antique, sur lequel on retrouva les fondations de la basilique Ulpienne, dessinées par des restes de murs et des bases de colonnes; et, dans l'intervalle, de vastes espaces couverts d'un pavé de marbre indiquaient la disposition des salles et des galeries.

Afin de conserver ces vestiges, on les entoura d'un mur de forme elliptique, qui, enveloppant tout l'espace fouillé, soutint les terres de la place supérieure, que de larges escaliers mirent en communication avec la place inférieure, qui forme comme un cirque dont la colonne est la *meta*, ainsi que l'indique la planche XXVIII. Enfin, sous des arcades ménagées dans l'épaisseur du mur de soutènement qu'indique la planche XXIX, furent réunis les nombreux débris trouvés dans les fouilles. Grâce à ces travaux, on peut maintenant jouir en son entier du monument élevé au vainqueur des Daces; et cette partie de la ville a été embellie d'une place vaste, et dont l'irrégularité pourra être corrigée successivement par mesure de voirie.

Tel est l'ensemble des travaux exécutés en quatre années pour la conservation ou le dégagement des monuments antiques en ruines, ou sans emploi utile.

Les restes de l'antiquité assez bien conservés pour avoir pu servir à des usages modernes, n'ont pas été

négligés. Ainsi le Panthéon, qui, sans presque éprouver de changement, a traversé les siècles, tantôt réunissant sous sa coupole les images de tous les dieux, tantôt voyant ses autels se relever sous l'invocation de Notre-Dame-des-Martyrs, a été l'objet de nombreuses réparations dans sa toiture en plomb et dans ses diverses parties. On se disposait même à faire disparaître les campaniles qui écrasent sa belle façade, et tout était prêt pour ouvrir une place régulière devant son portique, ainsi qu'elle est indiquée dans la planche XXX.

Les autres temples antiques changés en églises, tels que Santa-Costanza, ancien temple de Bacchus; Notre-Dame-des-Anges et Saint-Bernard, qui faisaient partie des Thermes de Dioclétien; Santa-Maria-in-Cosmedin, temple de la pudicité patricienne; Santo-Stefano-Rotondo, autrefois temple de Claude, ont été conservés et entretenus par les soins de la commission des églises, dont je vais parler.

ARTICLE IV.

Des travaux d'entretien des édifices modernes, et des autres embellissements de Rome.

Les édifices modernes qui couvrent le sol de Rome n'ont pas été l'objet de moins de soins, ni de moindres dépenses. Au premier rang sont les églises, qui peuvent se diviser en basiliques élevées dans les premiers siècles, et en églises modernes.

Dans la première classe était alors la basilique de Saint-Paul, à laquelle donnaient une beauté incomparable sa position dans un désert, sa forêt d'admirables colonnes de porphyre, de granit et de marbre, soutenant une charpente belle de ses vastes dimensions et de sa nudité même, ses mosaïques contemporaines de Constantin et de Charlemagne, enfin, dans toutes ses parties, quelque chose de naïf et d'inachevé. Aussi devint-elle l'objet des soins les plus attentifs : sa toiture fut refaite en partie, et plusieurs autres réparations importantes assurèrent sa conservation.

Santa-Agnese-fuori-delle-Mure, Santa-Croce-in-Gerusalemme, San-Nicola-in-Carcere, San-Clemente, San-Lorenzo-fuori-delle-Mure, San-Martino-ai-Monti, et toutes les autres églises constantiniennes, furent aussi soigneusement entretenues.

La même surveillance et les mêmes soins ne pouvaient manquer à l'église de Saint-Pierre, cette merveille du monde; et une commission présidée par M. Maury, neveu du cardinal de ce nom et chanoine de Saint-Pierre, dirigea avec le zèle le plus louable les travaux, qu'exécutèrent MM. Sterne et Valadier, et qui méritent de nous arrêter un moment.

En premier lieu, des paratonnerres entrepris par ordre de Pie VII furent terminés sous la direction de monseigneur Gigli, savant distingué, moyennant une dépense de 36,000 fr. Ensuite on s'occupa d'un travail plus important. Depuis longtemps on avait reconnu que la construction défectueuse des quatre escaliers exté-

rieurs qui conduisent au portique circulaire de la grande coupole, favorisait des infiltrations menaçantes pour la solidité des énormes piliers, uniques soutiens de cette voûte immense, placés immédiatement sous ces escaliers. Leur reconstruction, jugée indispensable, fut exécutée avec une solidité et une perfection admirables, et coûta 60,000 fr. Plus tard, presque toute la toiture de la grande nef fut renouvelée; de grandes parties de terrasses en briques, servant à couvrir les nefs latérales, furent refaites d'après un mode plus solide; le pavé intérieur, en marbres de couleur, broyé par les machines qui servent à placer les décorations, fut rétabli en plusieurs portions; enfin rien ne fut épargné non-seulement pour conserver, mais pour embellir encore ce temple admirable. Ces faits, dont mille témoins existent et dont les preuves sont partout, répondent suffisamment à l'accusation incroyable que M. Eustace, voyageur anglais, porte contre l'administration française, d'avoir mis en vente les cuivres et les bronzes de Saint-Pierre. La moindre envie de connaître la vérité aurait fait découvrir à ce voyageur que cette administration, loin de spolier cet édifice, dépensait annuellement pour son entretien 82,000 fr., qui étaient portés au budget de Rome.

Pour assurer l'entretien de cette église, il existait depuis longtemps une institution très-propre à atteindre ce but, qui se composait d'ouvriers de divers états organisés en compagnie, et connus sous le nom de *San-Pietrini*. Ces hommes, habitués dès leur jeune âge à

tous les travaux, à toutes les manœuvres qu'exigent son entretien, acquièrent une adresse extraordinaire, et ce sont eux qui dans les solennités ornent l'église de tentures, et qu'on voit, affaissés sous le poids de lourdes tapisseries, courir sur les corniches les plus étroites; ce sont eux encore qui, dans la soirée de certaines solennités, soutenus par une corde liée à leur ceinture, et avec deux torches aux mains, tantôt glissent le long des courbes de la coupole, tantôt s'élancent au sommet de la croix ou sur les saillies des corniches, et opèrent en quelques minutes le magique changement d'illumination qui a lieu dans les grandes réjouissances.

Tous les métiers relatifs à l'art de bâtir étant familiers aux *San-Pietrini*, ils exécutent ou ils dirigent les travaux avec une grande habileté. Cette brigade d'environ 50 individus, qui a rendu d'éminents services à l'église de Saint-Pierre, coûtait en 1811 environ 18,000 fr.; et les pensions des infirmes, des veuves et des enfants s'élevaient à 8,000 francs, L'administration française la conserva.

Les travaux importants et difficiles de cette basilique étaient dirigés par M. Raphaël Sterne, architecte d'un grand mérite, trop jeune enlevé à son art.

Les autres églises modernes, dont le nombre dépasse 300 dans la seule ville de Rome, ont été plus ou moins réparées et entretenues par les soins d'une commission composée d'hommes respectables autant par leur caractère que par leur position sociale, parmi lesquels se distinguait don Filippo Albani; et c'est à leurs efforts

assidus qu'on doit en grande partie la conservation de plusieurs de ces pieux édifices que la brusque abolition des ordres monastiques avait laissés en quelque sorte à l'abandon. L'administration fit tout ce qui était possible pour arrêter les progrès du mal; et si plusieurs églises ont été mal entretenues, parce que les revenus des villes applicables à cette dépense ne pouvaient remplacer les larges rétributions payées par les couvents, du moins ce dommage a été peu considérable; et on peut affirmer qu'en général ces monuments, tant à Rome que dans les provinces, ont été bien conservés. Dans cette ville, le conseil municipal allouait 120,000 fr. par an pour l'entretien des églises qui n'avaient pas de revenus; et, dans les provinces, les administrations locales n'étaient pas moins généreuses. Enfin, quoique le nombre de ces édifices dépassât de beaucoup les besoins, deux seules églises sans importance, celles de *Santa-Eufemia* et *dello Spirito-Santo*, ont été démolies, comme je l'ai dit plus haut, pour l'agrandissement de la place Trajane.

Après avoir pourvu à la conservation des églises, il fallait y assurer l'entretien du culte divin; et l'administration n'oublia pas ce devoir, puisque la ville de Rome portait chaque année dans son budget une somme de 80,000 fr. pour solder des chapelains dans toutes celles qui, n'étant ni cathédrales, ni collégiales, ni paroissiales, n'avaient pas de revenu en propre. Ces dernières églises avaient conservé leurs ressources, qui étaient au moins suffisantes pour les desservir d'une

manière convenable, et les basiliques pouvaient appliquer à cet objet une somme considérable : la fabrique de Saint-Pierre, par exemple, disposait de près de 200,000 fr. de rente.

Une entreprise qui se lie en quelque sorte à la conservation des églises est la construction des cimetières, dont s'occupa l'administration française d'après les vues de Pie VII. Elle avait compris tout le danger de l'ensevelissement des morts dans les lieux où les hommes se réunissent en plus grandes masses, et qui, par les exhalaisons malignes qui s'élèvent de ces foyers, force souvent l'autorité ecclésiastique à en interdire l'entrée.

Deux vastes terrains correspondant aux deux extrémités opposées de la ville furent choisis : l'un à l'est, à côté du couvent de *San-Lorenzo-fuori-delle-Mure ;* l'autre placé à l'ouest, dans la vallée que dominent les ruines de la villa Sacchetti, dont j'ai parlé au premier livre, élégante construction du seizième siècle. La dépense des travaux fut évaluée à 600,000 fr.

Ces travaux, commencés en 1811, furent poussés avec tant d'activité, qu'à la fin de 1813 le cimetière de l'est était terminé, et celui de l'ouest fort avancé. Cependant il ne s'agissait pas seulement, comme dans les pays du centre et du nord de l'Europe, d'un champ enclos dans lequel on pût ouvrir des fosses; car, pour se conformer aux habitudes et aux idées des Romains, il fallut construire, dans un vaste emplacement, comme un quinconce de caveaux de 4 mètres en tous sens,

et dont la voûte en berceau avait à sa clef une lunette réservée pour l'introduction des cadavres, fermée hermétiquement par une double pierre. Ce fut suivant ce mode que, dans les cimetières de Rome, 400 caveaux furent disposés en quatre grands carrés divisés entre eux par des allées, et qu'autour des murs d'enceinte un autre rang de caveaux fut construit et réservé pour les sépultures de famille, qui auraient été libres de les décorer de monuments : enfin, des chapelles devaient consacrer ces champs de sépulture.

Suivant l'usage du pays, les morts de chaque journée devaient être déposés, enveloppés d'un simple linceul, dans un même caveau qui, refermé le soir, n'aurait été rouvert qu'au bout de l'année, espace de temps reconnu suffisant pour amener la dessiccation des cadavres, et pour détruire tous les gaz qu'ils répandent. Ainsi, les 800 caveaux eussent offert, outre les moyens d'ensevelissement journalier, une réserve pour le cas d'épidémie. Après un certain nombre d'années, les ossements desséchés auraient été, ainsi qu'on le pratique dans les églises, enlevés, et déposés dans des ossuaires.

Le cimetière de l'ouest ou du Pignetto Sacchetti, placé dans une position pittoresque, entouré de portiques, serait devenu un monument très-remarquable sous le rapport de l'art.

Ces deux cimetières avaient coûté plus de 400,000 francs au moment où cessa l'administration française.

Les principaux édifices publics modernes, destinés

à des usages profanes, sont : le Vatican, le Quirinal, le Capitole, la Chancellerie, et Monte-Citorio.

Le Vatican se divise en deux parties, dont l'une sert à l'habitation d'hiver du souverain, et l'autre est destinée à la bibliothèque et aux collections d'antiquités. Mais je n'entrerai dans aucun détail sur un édifice qui a fait l'objet de tant de volumes, et il me suffira de dire que non-seulement il a été parfaitement entretenu, mais qu'il a reçu des améliorations notables de l'administration de la liste civile, à laquelle présidait M. le baron Martial Daru, frère du savant historien de Venise. Les salles commencées par les papes ont été terminées, et les collections dues à leurs soins, non-seulement n'ont pas éprouvé la plus légère perte, mais elles ont été accrues de morceaux précieux; tant l'administration de 1810 à 1814 mettait de prix à se montrer différente de celle qui, en 1798, fit le malheur de Rome, et fut la honte de la France!

Le Quirinal, habitation d'été des papes, et qui avait été destiné à loger le nouveau maître de Rome, éprouva dans ses distributions et dans ses décorations intérieures les changements les plus heureux. L'apostolique simplicité des successeurs de saint Pierre fit place à un luxe admirablement entendu de revêtements en marbres précieux, de sculptures et de peintures; et ce palais serait devenu, si les plans eussent été tous exécutés, un des plus remarquables de l'Europe par la profusion des substances précieuses que Rome seule peut fournir, telles que porphyre, granit, serpentin, et marbre jaune,

vert et rouge antique, etc. Enfin, les plus habiles artistes, les Camunccini, les Torwaldsen, les Alvarez, trouvèrent dans ces travaux une nouvelle occasion de gloire. Un ameublement en harmonie avec cette magnificence, exécuté alors à Rome même, devint l'occasion du perfectionnement de plusieurs arts ou métiers jusqu'alors peu pratiqués.

Le triple édifice du Capitole a reçu aussi d'importantes améliorations; et le corps de logis qui fait le fond de la place fut disposé avec goût pour les cérémonies publiques, et pour les expositions de produits des beaux-arts.

Le beau palais de la Chancellerie fut transformé en palais de justice, et en conséquence complétement réparé. Enfin, le palais de Monte-Citorio, qui avait reçu la préfecture et toutes ses dépendances, fut restauré et amélioré dans toutes ses parties; et son mobilier fut exécuté en entier par des ouvriers romains, d'après les meilleurs modèles.

Rome éprouvait un besoin qu'il importait de satisfaire : elle n'avait dans ses murs aucune promenade, et on souhaitait depuis longtemps un lieu dont les ombrages fussent plus à portée du public que les berceaux de lauriers de la villa Borghese, ou les voûtes de pins de la villa Pamfili. L'administration française, pour remplir ce vœu, choisit le Monte-Pincio ou *Collis Hortulorum*, sur lequel Néron eut sa sépulture, Domitien ses jardins, et qui servit d'assiette au camp de Bélisaire. Une vigne et des jardins occupaient le plateau

qui s'étend sur cette colline, et dépendaient du couvent *della Madona-del-Popolo,* dont les bâtiments mal construits bordaient la place de ce nom, terminée, près de la porte *del Popolo,* par la belle église du monastère. Au-dessus, s'élevait un coteau en pente très-rapide, soutenu au nord et à l'est par les murs d'Aurélien et d'Honorius, terminé par une surface largement ondulée, qui s'unissait vers le midi au jardin de Médicis et à toute la partie supérieure de la ville. Enfin, ses points de vue sur Rome, sur la vallée du Tibre et les montagnes de la Sabine, du Latium et de l'Étrurie, achevaient de rendre ce choix très-convenable. La planche XXV fait connaître cette situation des lieux.

Aussitôt que le couvent et les masures voisines eurent été démolis, un vaste hémicycle fut tracé pour agrandir la place; et de l'extrémité de ses courbes partirent deux rampes qui, en se repliant plusieurs fois sur elles-mêmes, joignirent, par une voie facile aux voitures, la place du Peuple à la promenade qui, de la villa Médicis, mène à la *Trinità-de'-Monti* et aux quartiers adjacents. D'autres rampes conduisirent sur le sommet du plateau, qui fut aplani et planté, ainsi que l'indiquent les planches XXVI et XXVII. Ce travail, quoique très-avancé, n'était pas terminé au commencement de 1814; mais sa partie la plus importante, la construction des murs de rampe et de soutènement, était achevée. Le plateau devait être couronné d'une fontaine dont les eaux auraient formé des cascades le long des rampes; enfin des statues et un pavillon pour un

café auraient orné ce jardin, dont les arbres, plantés dans l'hiver de 1813 à 1814, furent fournis par la pépinière dont j'ai déjà parlé.

Les projets relatifs à cette partie de la ville s'étendaient aussi sur la partie occidentale de la place du Peuple, sur laquelle on devait substituer, aux greniers à fourrage qui la séparent du Tibre, une plantation qui aurait été bornée par le quai projeté, ainsi que l'indique la planche XXVI. Par ce moyen, dès l'entrée de Rome, le voyageur qui arrive de Florence, apercevant au loin à l'extrémité du Corso le Capitole, et à sa droite, au delà du Tibre, le Vatican et Saint-Pierre, aurait embrassé, dans son premier regard jeté sur la reine des nations, sa gloire passée et sa grandeur présente, le siége de son empire temporel et celui de sa domination spirituelle.

Les travaux que je viens d'indiquer rapidement furent exécutés par la population romaine seule, et 15 à 1800 ouvriers y trouvèrent constamment l'emploi de leurs bras, tandis qu'une multitude d'artistes et de gens de métiers eurent du travail dans les réparations des édifices publics. Une somme d'environ cinq millions de francs, employée pendant ces quatre années à ces travaux, fut fournie, deux tiers par le trésor et la liste civile, et un tiers par la ville de Rome.

C'est au moyen de cette dépense que s'établit une rapide circulation qui contre-balança les causes nombreuses d'appauvrissement et de souffrance; c'est grâce à elle que le goût du travail se répandit parmi des

hommes dont la jeunesse s'était écoulée dans la misère et l'insouciance de l'avenir. Dans les premiers temps, les bras manquaient aux travaux, regardés comme trop pénibles; plus tard, les travaux ne suffisaient plus à ceux qui sollicitaient un emploi de leurs forces : tant l'exemple avait agi, tant l'éducation industrielle du peuple avait été prompte! Nous vîmes alors des fainéants, énervés par une vie passée sous le porche d'une église, transformés en ouvriers intelligents et laborieux. De tous les résultats qu'obtint l'administration, celui-là fut le plus conforme à ses vues et le plus précieux.

Parmi d'autres projets à l'exécution desquels le temps manqua, le plus important était la formation d'une place entre Saint-Pierre et le Tibre, au moyen de la démolition d'un étroit îlot de maisons qui aurait formé une avenue large et régulière à cet édifice, ainsi que l'indique la planche XXXII, et dont la dépense se serait élevée à un million de francs environ.

La construction d'abattoirs était aussi arrêtée, et leur emplacement choisi sur le bord du Tibre, afin de remplacer les tueries actuelles, disséminées dans la ville. Des marchés couverts étaient projetés, et les cloîtres de deux couvents supprimés offraient les moyens d'en construire de commodes avec une faible dépense. La place de la fontaine de Trevi devait être agrandie et rendue régulière, ainsi que l'indique la planche XXXI, etc.

Je ne terminerai pas cette notice sur les travaux de l'administration française sans faire connaître les noms des personnes qui ont le plus contribué à leur direction.

Tous ceux de ces travaux qui avaient rapport à l'administration civile dépendaient uniquement du préfet, et le maire de Rome surveillait, sous la direction de ce magistrat, ceux qui ressortissaient de l'administration municipale; les réparations du Vatican, du Quirinal et des bains de Titus s'exécutaient sous l'autorité de l'intendant des domaines de la couronne; enfin, la restauration des monuments antiques était confiée à une commission présidée par le préfet, et composée de M. le baron Daru, intendant des biens de la couronne, du duc Braschi, maire de Rome, et du prince Gabrielli, un de ses adjoints. Ces deux nobles Romains déployèrent dans la surveillance des travaux un zèle infatigable.

Deux architectes français du premier mérite, M. Berthaut, trop tôt enlevé aux arts, et M. de Gisors, aujourd'hui vice-président du conseil des bâtiments civils de France, envoyés en mission à Rome, donnèrent les plans des jardins du Monte-Pincio et du Mont-Palatin tels que les offrent les planches XXIV et XXVI de l'atlas, et ils contribuèrent par leurs conseils à la bonne direction des autres travaux.

Les agents d'exécution ont été MM. Valadier, Camporesi et Sterne, architectes romains très-habiles.

Une seconde commission, composée de MM. Canova, Lethière, Camunccini, Visconti, Fea, Guattani, Ugeri, Vici et Sterne, était chargée de la conservation des monuments antiques, et elle fut souvent consultée avec fruit par l'administration.

Enfin, tous les membres du conseil municipal et plu-

sieurs autres personnes notables concoururent, avec autant de zèle que de désintéressement, à l'exécution de travaux qui intéressaient la gloire d'une patrie dont tous les Romains sont idolâtres. Que ces dignes amis de leur patrie reçoivent l'expression de ma reconnaissance, pour les secours qu'ils nous ont donnés alors que nous avons eu le bien à faire, et pour la confiance qu'ils m'ont personnellement témoignée! Je m'estime heureux d'avoir trouvé cette occasion de rappeler leurs titres à la reconnaissance des amis des sciences et des arts de tous les pays.

FIN

EXPLICATION DES PLANCHES

CONTENUES DANS L'ATLAS.

Carte de la partie des États romains qui forma, de 1810 à 1814, le département de Rome.

Plan de la ville de Rome en 1812, levé pendant que les travaux d'embellissement étaient en cours d'exécution, et pouvant servir de plan d'ensemble pour le plan qui suit.

Plan de détail de la ville de Rome, levé sur l'échelle de 13 centimètres pour 100 mètres.

Planche Ire, contenant le palais et les jardins du Vatican, la Monnaie, la fonderie pontificale, une portion de la place Saint-Pierre et du Borgo-Nuovo, et la partie des murs bâtis par les papes, qui s'étend de la porte Angelica vers la porte Cavallegieri, en embrassant le mont Vatican.

La route alignée qui part de la porte Angelica va joindre au delà de Ponte-Molle la route de Rome à Florence; les autres chemins conduisent au Monte-Mario et au val d'Inferno, où se trouve le cimetière de l'Ouest.

Le sol horizontal à la droite du plan s'élève graduellement vers la gauche, et la ligne bastionnée des murs est assise sur la partie la plus élevée du mont Vatican. Le chemin qui conduit au val d'Inferno parcourt un vallon étroit entre le mont et les racines du Monte-Mario.

Planche II, à l'orient de la précédente. Elle contient le reste

du quartier del Borgo-Nuovo, la plus grande partie du château Saint-Ange, la partie supérieure du cours du Tibre, et une petite portion du quartier de la place du Peuple.

La porte Castello, aujourd'hui condamnée, faisait communiquer avec la campagne le château, qui reçoit des eaux de l'aqueduc Paolino au moyen d'un aqueduc sur arcades.

Au centre de cette forteresse s'élève une tour qui servit de tombeau à Adrien, et on trouve hors des murs les vestiges du cirque construit par cet empereur.

Le niveau du terrain, dans toute l'étendue de cette planche, est horizontal, et peu élevé au-dessus du fleuve. Hors de la ville, il est cultivé en prairies ou en jardins.

Planche III, à l'orient de la précédente. Elle contient la place du Peuple, les trois rues qui en divergent, et toutes celles qui coupent ce vaste triangle; enfin, la place d'Espagne, c'est-à-dire le quartier le plus brillant de Rome et celui qu'habitent ordinairement les étrangers.

Elle contient, en outre, les rues du quartier supérieur qui s'étendent entre la villa Médicis et la place Barberini, et une petite partie du cours du Tibre, au point où est construit le port de Ripetta, ou port supérieur.

Le seul monument antique de ce quartier est le mausolée d'Auguste. Les églises principales sont : *Santa-Maria-del-Popolo*, *Santa-Maria-dei-Miracoli*, et *Santa-Maria-di-Monserato*, sur la place du Peuple; *San-Carlo-al-Corso*, *San-Lorenzo-in-Lucina*, *San-Andrea-delle-Fratte*, *Santa-Trinità-dei-Monti*, *San-Isidoro*, et la *Santa-Concezzione-dei-Cappucini*. Les palais les plus remarquables sont les palais Borghese, Ruspoli, d'Espagne, Villa-Médicis, aujourd'hui Académie de France, et Barberini. On y trouve aussi le théâtre Aliberti.

Ce quartier était occupé autrefois, dans sa partie inférieure, par le champ de Mars, et, dans sa partie supérieure, par les jardins de Domitien, de Salluste et autres. Le sol horizontal, dans la partie gauche du plan, s'élève rapidement, à droite de la place du Peuple et de la via del Babuino, jusqu'au plateau

qui termine le Monte-Pincio, le *Collis Hortulorum* des anciens, et qu'entourent au nord et à l'est les murs antiques de la porte del Popolo à la porte Pianciana. Le jardin de César, créé par l'administration française, et ceux de la villa Médicis et de la villa Ludovisi, occupent ce plateau, qui communique avec la ville par deux rampes accessibles aux voitures, et par un escalier construit aux frais du cardinal de Polignac.

Planche IV, à l'orient de la précédente. Elle comprend la partie haute du Monte-Pincio et du mont Quirinal. Peu d'habitations sont comprises dans cette enceinte à cause de l'insalubrité de l'air, et elle est entièrement remplie par des maisons de campagne et des jardins, parmi lesquels on remarque la magnifique villa Ludovisi ou Buoncompagni, appartenant au prince de Piombino, qui occupe une partie des jardins de Salluste.

Les monuments remarquables sont : l'église de *Santa-Maria-degli-Angeli*, bâtie dans une partie des Thermes de Dioclétien ; celles de *Santa-Maria-della-Vittoria*, de *Santa-Susanna*, de *San-Bernardo*, le couvent des Chartreux, les greniers à blé et les magasins à huile, et la fontaine de Moïse. Le sol serait à peu près plane dans toute l'étendue de ce quartier, s'il n'était pas légèrement déprimé entre le Monte-Pincio et le mont Quirinal. Les murs antiques qui l'enveloppent sont ouverts par les portes Salara et Pia, terminant la belle rue alignée qui porte ce nom.

Planche V, à l'orient de la précédente. Elle ne contient de la ville qu'une petite portion inhabitée, occupant l'emplacement d'un ancien camp prétorien entouré de murailles antiques, reconstruites en plus grande partie.

Hors des murs, le sol, planté en vignes et cultivé en jardins, est à peu près horizontal.

Planche VI, au sud de la planche première. Elle contient l'église de Saint-Pierre, la place de ce nom, entourée d'une colon-

nade ; la place *Rusticucci*, qui la précède ; la sacristie de Saint-Pierre, le saint-office et sa prison, et la fabrique de mosaïque. Dans le mur bastionné, construction moderne qui enveloppe ce quartier, sont ouvertes les portes *Fabrica*, aujourd'hui condamnées, et *Cavallegieri*, après laquelle ce mur fait un angle en rentrant dans la ville, comme pour isoler le mont Vatican et défendre l'église Saint-Pierre.

Le sol, dans l'intérieur des murs, s'élève graduellement de la droite à la gauche du plan jusqu'aux murailles, en dehors desquelles il continue à s'exhausser jusqu'à ce qu'il s'unisse, au nord, au mont Vatican, et à l'ouest au mont Janicule. La route de Civita-Vecchia se dirige dans le vallon intermédiaire, dont des vignes occupent le fond et les pentes.

Planche VII, à l'orient de la précédente. Elle comprend la partie la plus peuplée de Rome, et une grande portion du cours du Tibre. Sur la rive droite de ce fleuve, en commençant par le nord, on trouve d'abord une partie du château Saint-Ange et du *Borgo-Nuovo*, le *Borgo-Vecchio* et le *Borgo-Santo-Spirito* en entier, avec l'hôpital de ce nom, la maison des enfants trouvés et celle des aliénés. Enfin, la belle rue alignée *della Longara*, parallèle au Tibre, est ornée des palais *Salviati* et *Corsini*, et de la *Farnesina*, dont les jardins s'étendent entre la rue et le fleuve.

Le sol s'élève rapidement vers la gauche de la planche en formant le mont Janicule, sur les pentes duquel sont bâtis le couvent de *San-Onofrio* et la villa *Lante*.

Sur la rive gauche, en commençant toujours par le nord, on trouve le pont Saint-Ange, la place de ce nom, et les quatre rues qui s'y rencontrent, la belle rue Giulia, les places Navone, Farnese, de *Santa-Maria-in-Vallicella*, de la Chancellerie, et *del Campo di Fiora*.

Ses principales églises sont celles de *San-Giovanni-dei-Fiorentini*, *Santa-Maria-in-Vallicella*, *San-Agostino*, *San-Luigi-dei-Francesi*, *San-Andrea-della-Valle*. Ses palais sont les palais Altemps, Gabrielli, Sforza-Cesarini, Braschi, Massimi,

Farnese, Falconieri, Spada, Pio; ses établissements publics, la Chancellerie, l'université de la Sapienza, les prisons neuves, le Mont-de-Piété.

Ce quartier, parfaitement sain, est principalement habité par des marchands de toute sorte. Son sol est plane, à l'exception du léger exhaussement nommé Monte-Giordano; et comme il est, à cause de son peu d'élévation, très-sujet aux inondations, il a grand intérêt à la construction des quais projetés par l'administration française.

Avant la construction de l'enceinte d'Aurélien, ce terrain se trouvait en dehors de la ville, et était occupé par une partie du champ de Mars, par le champ de Flore, le cirque Agonal, et par le théâtre de Pompée, dont on voit encore les restes.

Planche VIII, à l'orient de la précédente. Elle comprend un quartier aussi peuplé que celui dont je viens de parler, également habité par la noblesse et par le commerce, et tout aussi sain.

La rue *del Corso* le coupe en deux parties presque égales : à sa gauche on trouve les places *Colonna*, de *Monte-Citorio, di Pietro, del Panteon, della Minerva, de San-Ignazio, del Collegio Romano, del Gesù, di Venezia, di San-Marco* et *del Campidoglio*, et les belles rues *Papale* et *del Campidoglio*. Les monuments antiques de cette partie de Rome sont la colonne et la basilique Antonine, aujourd'hui la douane de terre; le Panthéon et le Capitole : ses églises principales sont : *San-Ignazio, Santa-Maria-ad-Martyres*, ou le Panthéon, *Santa-Maria-soprà-Minerva, il Gesù, San-Marco, Ara-Celi* et *Santa-Maria-in-Campitelli*. Elle a en monuments publics : le palais de Monte-Citorio, siége de plusieurs tribunaux; le Collége Romain, le couvent des Jésuites, le musée du Capitole, et le palais du Sénateur; enfin, les théâtres *Capranica*, *Valle* et *Argentina*. Ses palais sont ceux des familles *Chigi*, *Justiniani*, *Borromei*, *Lante*, *Simonetti*, *Doria-Pamfili*, *Altieri*, de Venise, qu'habite l'ambassadeur d'Autriche, *Caetani-Sermonetta*, etc., etc.

La portion de cette planche, à droite de la rue *del Corso*, comprend les places de *San-Silvestro-in-Capite*, *di Poli*, *di Trevi*, *della Pilota*, *di Monte-Cavallo*, *de' SS. Apostoli*, et *di Colonna Trajana*, et les belles rues de *Magnanapoli* et *di Porta-Pia*.

Les monuments antiques de cette partie de la ville sont : les restes du temple du Soleil dans le jardin Colonna, la colonne Trajane et la basilique Ulpienne, les bains de Paul-Émile, le Forum de Nerva, le temple de Mars Vengeur, etc. Ses églises principales sont celles *di San-Andrea-del-Noviziato*, *di San-Marcello*, *de' SS. Apostoli*, *di San-Silvestro*, *San-Dominico e Sisto*, *dell' Nome-di-Maria* et *della Madona-di-Loretto*.

Ses palais sont : le Quirinal, les palais *Monte-Cavallo* ou *della Consulta*, *Ruspigliosi-Pallavicini*, *Conti*, depuis *Poli*, *Piombino*, *Colonna-Sciarra*, *Odescalchi*, *Colonna* et *Bracciano* : on y remarque aussi les beaux couvents des *Santi-Apostoli*, de *Santa-Caterina di Sienna*, et de *San-Dominico e Sisto*, la fontaine de *Trevi*; enfin, les écuries du pape.

Le terrain que comprend cette planche faisait partie de l'ancienne Rome : son sol, horizontal dans la plus grande étendue, se relève à la droite du plan pour former le mont Quirinal, se rabaisse vers l'angle droit inférieur, et se renfle de nouveau dans la partie la plus méridionale, où se trouve le mont Capitolin, qui n'a qu'un très-petit diamètre.

Planche IX, à l'orient de la précédente. Elle est également divisée, en deux parties presque égales, par la rue qui va du carrefour des Quatre-Fontaines à Sainte-Marie-Majeure.

A gauche de cette rue on trouve, à partir du nord, une petite portion de la rue *Porta-Pia*, des jardins, et le quartier appelé *de' Monti*, que traverse la belle rue de *Santa-Maria-Maggiore*, habité par des ouvriers, ou occupé par de nombreux couvents. Ses églises principales sont : *San-Lorenzo-in-pane-Eperna*, *San-Pietro-in-Vincoli*, *San-Martino-ai-Monti*, et *Santa-Prasseda*.

A droite de la rue qui vient des Quatre-Fontaines, on trouve la vaste place *dei Termini*, et les deux places de Sainte-Marie-Majeure; et le reste du sol est entièrement occupé par des jardins, parmi lesquels on remarque les villa Strozzi, Negroni et Montalto.

Ses monuments antiques sont l'arc de Gallien et les trophées de Marius.

Les églises de ce quartier sont celles de Sainte-Marie-Majeure, une des trois patriarcales, de *San-Antonio-Abbate*, et *di San-Eusebio*.

On y voit aussi les palais *Albani* et *Caetani*.

Le quartier contenu dans cette planche faisait partie de l'ancienne Rome; et comme il comprend une partie des monts Quirinal, Viminal et Esquilin, séparés entre eux par des vallées, le sol en est très-inégal.

Planche x, à l'orient de la précédente. Elle ne comprend que des jardins, et les murs qui entourent la ville dans cette partie, ouverte par la porte *San-Lorenzo*, sous laquelle passe la route de Tivoli, appartiennent à l'enceinte d'Aurélien. L'aqueduc, élevé par Sixte V, traverse sur des arceaux une partie de ce quartier, dans lequel on trouve de nombreux restes d'aqueducs antiques, et le temple de Minerve *Medica*. Sa seule église est celle de *Santo Bibiana*.

Le sol est à peu près de niveau, parce que les trois collines orientales, s'étant jointes, ne forment plus qu'un plateau qui a environ 65 mètres au-dessus de la mer.

Planche xi, au midi de la planche vi, comprenant la plus grande partie de *Trastevere*, et une petite portion du cours du Tibre et de la ville.

On y trouve les places de *Santa-Maria-in-Trastevere* et de *San-Francesco*, avec la belle rue de ce nom, celle *delle Fornaci*, et l'extrémité *della Longara*.

Ce quartier est presque entièrement habité par des ouvriers, ou occupé par des couvents.

Les murs qui l'entourent sont de construction moderne, quoique ce quartier fût en partie compris dans l'ancienne enceinte; et les portes *San-Pancrazio* et *Portese* y sont pratiquées, la première sur la montagne, la seconde dans la vallée.

Ses principales églises sont celles de *San-Pietro-in-Montorio*, *Santa-Maria-in-Trastevere*, *San-Crisogono* et *San-Francesco-a-Ripa*.

On y remarque la fontaine *Paolina* au sommet du Janicule, et au lieu où se trouvait la citadelle d'Ancus Martius; le *Bosco-Parrasio*, ancien lieu de réunion d'une académie; l'hôpital de *San-Gallicano*, et le couvent de *San-Callisto*.

Le *Ponte-Sisto* unit au reste de la ville ce quartier, dont le sol plane, dans la partie droite de la planche, s'élève vers sa gauche jusqu'à une hauteur de 74 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Planche XII, à l'orient de la précédente, contenant le reste du quartier du *Trastevere*, l'île Saint-Barthélemy, et une partie de la ville. Sur la rive gauche du fleuve, qui coupe cet espace en deux portions inégales, on remarque seulement la place de *Santa-Cecilia* et le port de *Ripa-Grande*, au-dessus duquel j'ai indiqué la place que l'administration française avait projetée à l'issue du pont d'Horatius-Coclès, et la rue qui devait, dans l'alignement de ce pont, se prolonger jusqu'à la place de *Santa-Maria-in-Trastevere*, où déjà aboutit la belle rue de *San-Francesco*, ainsi qu'on l'a vu dans la planche précédente.

Ce quartier, habité par les classes ouvrières et par les marins, n'a de remarquable que l'église de *Santa-Cecilia*, l'établissement de Saint-Michel, et la douane. La construction d'un pont lui serait très-utile, soit au point où était le pont *Sublicius*, soit à côté du *Ponte-Rotto*.

Trois ponts existaient sur cette portion du Tibre, dont il ne reste qu'un entier, celui de San-Bartholomeo, et trois arches du pont Æmilius.

L'île portant le nom de ce saint, en grande partie occupée

par l'hôpital des Ben-Fratelli, et qui n'a de remarquable que l'église qui est sous son vocable, est unie par le pont *Quattro-Capi* à la partie de la ville qui occupe la rive gauche du Tibre, dans laquelle, en commençant par le nord, on trouve le *Campo-Vaccino*, autrefois Forum Romanum, et les places *della Consolazione-Montanara* et *della Bocca-della-Verità*, un grand nombre de rues toutes étroites et tortueuses, que les ouvriers occupent seuls; enfin, le Ghetto ou quartier des Juifs, qui, placé sur le rivage du Tibre, offre le spectacle de la plus dégoûtante saleté. Les palais Orsini et Caffarelli sont les seules habitations remarquables de ce quartier.

Mais on y trouve, entre autres églises, celles de *Santa-Maria-della-Consolazione*, *Santa-Francesca-Romana*, *San-Giorgio*, *Santa-Anastasia*, *Santa-Maria-in-Cosmedin*, *Santa-Sabina*, *San-Alessio* et *Santa-Prisca*.

Ce quartier est le plus riche en restes de l'antiquité; car on y voit, entre autres, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le temple de la Concorde, la colonne de Phocas, les temples d'Antonin et Faustina, aujourd'hui église de *San-Lorenzo-in-Miranda*; de Jupiter-Stator, de Saturne, aujourd'hui église de *San-Como e Damiano*; le temple de la Paix, l'arc de Titus, les restes du palais des Césars sur le mont Palatin, le temple de Romulus, aujourd'hui église de *San-Teodoro*; les arcs des Orfévres et de Janus, les temples de la Fortune Virile et de Vesta, le grand Cirque, la Cloaca-Massima, etc., etc.

Ce quartier, qui fut le berceau de Rome, comprend une partie du mont Capitolin avec la roche Tarpéienne, le mont Palatin, une grande partie de l'Aventin, le Velabrum, et la vallée Mursia. Le sol en est donc très-inégal dans la partie droite de la planche; mais, en se rapprochant du Tibre, il devient à peu près plane, et, par son peu d'exhaussement, il est fort sujet aux inondations. Dans sa partie méridionale, des jardins et des vignes le couvrent en entier, et le mauvais air le rend dangereux à habiter en été.

Planche XIII, à l'orient de la précédente. Ce quartier appar-

tient en entier à l'ancienne ville, et n'a presque d'habitants que le long de la route de Naples, qui le divise en deux parties inégales. Au nord de cette route, on ne trouve que des jardins coupés par la rue *Merulana*, qui conduit de Sainte-Marie-Majeure à Saint-Jean-de-Latran. Mais les jardins recèlent les substructions d'édifices antiques, tels que la Maison dorée de Néron et les Thermes de Titus, dont les galeries s'ouvrent dans cette partie. L'église de *San-Clemente* est la principale de cette partie de la ville, et l'hôpital de Saint-Jean est son seul établissement public.

Au midi de la route de Naples, on trouve d'abord le Colisée avec la place qu'a projetée l'administration française, le temple de Vénus et Rome isolés à la même époque, la *Meta-Sudante*, et l'arc de Constantin.

Plus bas, la rue de *San-Gregorio*, l'église de ce nom et celle de *San-Giovanni e Paolo*, le mont Cœlius, avec les restes de la curie Hostilienne, et d'autres ruines; la place de Saint-Jean, avec une partie de l'hôpital et de l'église de ce nom. Au midi, des vignes et des jardins occupent tout le plateau du mont Cœlius, sur lequel on voit de beaux restes d'aqueducs; le temple de Claude, aujourd'hui église de *Santo-Stefano rotondo*, celle de *Santa-Maria-in-Dominica;* la Navicella, et la Villa-Mattei. Une petite portion des murs antiques termine la planche au sud-est.

Le sol de ce quartier s'élève autour du Colisée dans toutes les directions, en formant deux vallées, dont la route de Naples et la rue de *San-Gregorio* occupent le fond.

L'air est généralement malsain dans tout ce quartier, qui n'est habitable, en été, qu'aux alentours de Saint-Jean de Latran.

Planche XIV, à l'orient de la précédente, terminant la ville dans cette direction. Les murs qui entourent ce quartier sont antiques, et s'ouvrent aux portes *Maggiore*, conduisant à Naples par Frosinone, et *San-Giovanni*, conduisant dans la même ville par Terracina; entre ces deux portes l'amphithéâtre Cas-

trene formait un cercle, dont un segment fait partie de l'enceinte Aurélienne.

Ce quartier possède l'église patriarcale de Saint-Jean-de-Latran, et son palais; celles *della Scala-Santa* et de *Santa-Croce-in-Gerusalemme*, et son couvent. Le reste du terrain est occupé par des jardins, dont les principaux sont : la Villa-Altieri et Justiniani. Mais de toutes parts s'élèvent des restes d'aqueducs et d'édifices, parmi lesquels on remarque le temple de Vénus et Cupidon.

Le sol est à peu près plane dans l'intérieur des murs; il s'abaisse légèrement au dehors, surtout vis-à-vis de la porte San-Giovanni.

Planche XV, au sud de la planche XI. Elle comprend dans sa partie gauche une portion des pentes du Janicule; et, hors des murailles et dans sa partie droite, une partie tout à fait inhabitée de la ville. Les murailles qu'on voit dans le bas de la planche sont antiques.

Le sol de cette partie est plane, entièrement cultivé en jardins, et inhabitable en été.

Planche XVI, à l'orient de la précédente, comprenant aussi un quartier inhabité et cultivé. On y voit cependant les églises de *Santa-Saba* et de *Santa-Balbina*. Le mont Aventin couvre la partie supérieure du plan, et ses pentes viennent se terminer à la rencontre de l'enceinte antique, dans laquelle s'ouvre la porte *San-Paolo*, conduisant à Ostia. La pyramide de Cestius ferme le mur, et près de cette porte s'élève, d'un sol uni, la colline artificielle appelée *Monte-Testacio*, qu'entourent des cabarets, et sous laquelle sont pratiquées des caves.

Des ruines sans nom se montrent de toutes parts.

Planche XVII, au sud de la précédente. Cette partie de la ville, coupée par une route qui aboutit à l'ancienne voie Appia, est aussi inhabitée, aussi malsaine que la précédente ; les murs qui l'entourent, appartenant à l'enceinte antique, sont ouverts sur deux points à la porte *Latina* et à la porte *San-Sebastiano*.

On trouve dans ce quartier les églises de *San-Sisto* et de *San-Nerèo e Achilleo*, et les tombeaux des Scipions; mais les Thermes d'Antonin, qui en occupent une grande partie, en sont le monument le plus remarquable.

Le sol, à peu près plane, est entièrement cultivé.

La vignette du premier volume représente le temple de la Paix, dans l'état d'abandon où il était en 1809, avec ses écuries à bœufs, et l'amoncellement des décombres qui en dérobaient la plus grande partie à la vue.

La planche XVIII représente le Capitole et le temple de Jupiter Tonnant, tels qu'ils se montraient en 1809, lorsqu'on arrivait au Forum en venant du côté du levant, c'est-à-dire s'élevant au-dessus d'un amas de décombres formant une longue pente, dont le sommet touchait au chapiteau des colonnes du temple, et masquait la façade du Tabularium.

La planche XIX représente les mêmes monuments, tels qu'on les voyait à la même époque en venant du côté opposé; et elle indique les remises et les écuries qui s'appuyaient au mur du Capitole, et les greniers et maisons particulières qui entouraient le temple de la Concorde.

La planche XX représente les mêmes monuments après l'achèvement des travaux exécutés par l'administration française, et sa comparaison avec les deux gravures précédentes rend l'importance et l'étendue de ces travaux parfaitement sensibles.

La planche XXI donne le plan et deux élévations du temple de Jupiter Tonnant, qui est représenté dans les trois planches précédentes.

Dans la figure première, on voit en plan le reste de ce monument, avec l'emmarchement pratiqué dans l'entre-colonnement.

La figure deuxième offre son élévation de face, et indique,

par des lignes ponctuées, le déversement des colonnes avant leur restauration; la ligne hachée désigne la section de l'amas de terre qui enveloppait les colonnes, et les lettres a, a, a, les pierres du soubassement qui, seules ayant échappé à la destruction, soutenaient toute la masse. Les pierres qui ne portent pas les lettres sont celles qui furent placées en sous-œuvre lors de la restauration.

La figure troisième, enfin, donne une élévation de profil du même monument, et montre l'arrangement des marches placées dans l'entre-colonnement.

La planche XXII représente le Colisée dans l'état où il était en 1813; les murs pochés en noir désignent les portions du monument conservées, et les hachures grises celles dont on a retrouvé seulement les fondations, ainsi que les constructions qui subdivisaient l'arène, découvertes en 1812, et depuis comblées de nouveau.

Les lignes ponctuées autour de cet amphithéâtre donnent les indications suivantes :

D, D, D, bord supérieur de la route de Naples, passant au pied du mont Esquilin. C, maison démolie.

Les autres lignes ponctuées, sans lettres, indiquent les murs de clôture de diverses propriétés particulières.

Les lettres B, B, B, le projet de place, plantée d'arbres, qui devait enceindre le Colisée; E, le terrain qui sépare ce monument du Forum; F, la *Meta sudante;* et G, l'arc de Constantin.

La planche XXIII comprend le plan de la partie de Rome qui s'étend entre les monts Capitolin, Esquilin, Cœlius et Aventin, et le Tibre, et qui contient par conséquent les Forum Romanum et Boarium, le Velabrum, le mont Palatin, et le grand Cirque.

Cette planche est destinée à faire connaître avec détail l'état de ce quartier avant le commencement des travaux, et indique toutes les constructions qui entouraient et cachaient les monuments.

La planche XXIV, qui contient exactement et sur la même échelle la partie de la ville indiquée dans la planche précédente, est destinée à montrer dans leur ensemble les projets de l'administration française pour la restauration des monuments de ce quartier, soit qu'ils aient reçu leur exécution, soit qu'ils n'aient pas été achevés. Ainsi, en commençant par le haut de la planche à droite, on remarque le temple circulaire de Vesta et celui de la Fortune Virile, dégagés des constructions qui les cachaient, et isolés entre le quai projeté et une vaste place irrégulière, formée de la place actuelle *della Bocca-della-Verità*, agrandie par la démolition de quelques maisons.

Plus à gauche, l'arc de Janus, et les églises de *San-Giorgio in Velabro* et de *Santa-Anastasia*, sont aussi isolés par la démolition de greniers à fourrage, et des plantations lient entre eux tous les monuments.

D'autres plantations, partant de ce point, enceignent le mont Palatin, en bordant la route qui mène à la porte San-Sebastiano, en longeant le grand Cirque et les rues de *San-Theodoro* et de *San-Gregorio*.

Dans la partie inférieure, cette planche montre le Forum libre jusqu'au Colisée de toutes les constructions qui l'obstruaient en 1809, et dans l'état où l'administration française l'avait mis ou projetait de le mettre, c'est-à-dire avec tous les monuments complétement isolés et liés par des plantations, de sorte qu'ils pussent être considérés sous tous leurs aspects, et que leur conservation fût assurée.

Enfin, le centre de la planche comprend le mont Palatin, que la beauté de sa position entre la Rome antique et la Rome moderne, le nombre et la grandeur des ruines qui le couvrent, désignaient comme le lieu le plus convenable pour planter un jardin qui n'aurait pas eu d'égal au monde. Aussi l'administration française avait-elle arrêté un plan de distribution et de plantation qui est indiqué sur cette planche, et commencé les travaux par diverses démolitions.

La planche XXV comprend la place du Peuple et une partie

du *Monte-Pincio* tels qu'ils étaient en 1809, c'est-à-dire avec les constructions qui bordaient la place, et la vigne qui couvrait le plateau du coteau.

La planche XXVI comprend le même espace de terrain tel qu'il était au moment où l'administration française a cessé, ou qu'il devait être lorsque ses projets seraient exécutés.

Ainsi les bâtiments du couvent et ceux qui bordaient la place ont disparu, et sont remplacés par une double rampe accessible aux voitures, conduisant au plateau qui couronne le *Monte-Pincio*, tandis qu'une large route communique avec la place de la Villa-Médicis, et qu'une plantation régulière occupe le plateau.

Le bas de la planche indique une plantation bornée par les murs de la ville et par le Tibre, destinée à remplacer les greniers à fourrage bâtis sur cet emplacement. De cette plantation on aurait joui de la vue du Tibre, du château Saint-Ange, et de l'église de Saint-Pierre.

La planche XXVII offre l'élévation des rampes et des plantations du jardin de César sur le *Monte-Pincio*, telles que les avait projetées l'administration française : l'église *del Popolo* occupe le bas et la gauche de la planche, et au point le plus élevé du jardin on voit une statue colossale de Rome, du piédestal de laquelle aurait coulé une fontaine qui se serait reproduite dans les niches pratiquées au point de rencontre des trois rampes; enfin, une grille devait séparer le jardin de la place.

La planche XXVIII comprend le quartier de la colonne Trajane, désignée par la lettre A. Les lignes ponctuées indiquent les masses de constructions qui ne laissaient autour de la colonne qu'une place étroite et irrégulière.

Les deux églises qu'il importait de conserver sont à la partie supérieure de la planche.

La ligne triple avec de petits cercles, qui décrit un parallélogramme terminé par un hémicycle, indique le mur de soutène-

ment de la place supérieure C. C. C., et la lettre B indique la place creusée au niveau de l'ancienne basilique Ulpienne. La ligne brisée qui traverse la partie inférieure du parallélogramme indique un emmarchement antique; les cercles inscrits dans des carrés marquent des bases de colonnes du portique, et les quatre carrés sans cercles, des piédestaux de statues.

Quatre escaliers mettent les deux places en communication.

La planche XXIX, en offrant une section de la place Trajane, achève de faire comprendre la planche précédente. On y voit les degrés par lesquels on montait dans l'enceinte qui entourait la colonne, et un des quatre piédestaux restés debout au-dessus de l'emmarchement. Cette planche indique aussi la différence de niveau des deux places et la disposition du mur de soutènement, évidé, lors de la construction, à l'effet de conserver sous ses voûtes les débris trouvés dans les fouilles, et couronné par un rang de bornes liées par des barres de fer.

La planche XXX comprend le quartier du Panthéon, avec le projet d'élargissement de la place au moyen de la démolition des parties de maisons indiquées par les lignes ponctuées, maisons dont l'estimation avait été faite, et que l'administration française allait acquérir et démolir lorsqu'elle a cessé ses fonctions.

A côté du plan on a tracé trois lignes de nivellement, qui indiquent le relief de la place dans ses diverses directions.

La planche XXXI comprend le quartier de la fontaine de Trevi, avec le projet d'agrandissement de la place au moyen de la démolition des parties de maisons indiquées par les lignes ponctuées. Dans ce projet, l'église de *San-Vincenzo e Anastasio* était conservée, et un pan coupé correspondant régularisait la place. Un marché couvert devait être établi dans le cloître indiqué à gauche de la planche.

La planche XXXII et dernière comprend le quartier appelé

Borgo, avec le château Saint-Ange et une partie du cours du Tibre. Ce plan a pour objet de montrer l'effet que produirait la démolition des quatre îlots de maisons bâties entre le château Saint-Ange et la place *Rusticucci*, qui précède la place circulaire de Saint-Pierre : cette démolition projetée, et au moment d'être exécutée par l'administration française, aurait ouvert, ainsi qu'on le voit dans ce plan, une large avenue à l'église Saint-Pierre, qu'on aurait alors aperçue du quai qui devait prendre naissance au-dessous de la place du Peuple.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'HOMMES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

A

Pages.

Abadia (le ponte dell') (voir t. 1er, page 19)..... 191
Abbayes *Nullius* ou diocèses; leur nombre, leurs noms, leurs revenus, leur population..... 57
Abruzzes (routes modernes). 181
Abyssiniens (hospices des)... 141
Acquapendente, routes modernes..... 179
Acque e Ripe (congrégation delle)..... 209
Ad Medias, station dans les marais Pontins..... 236
Adriana, villa conservée.... 260
Adriatique (l'), commerce... 8
— Routes modernes. 180
— Projet d'un canal du Tibre à l').. 202
Adrien (pont)..... 187
— (temple de Vénus à Rome, bâti par).... 270
Ælius (pont)..... 162
— ou ponte San-Angelo. 187
Æmilia (voie)..... 160
Æmilius Scaurus (voies antiques d')..... 163
— Des ponts antiques.. 187
Agrippa. Travaux antiques.. 156
— Aqueduc de l'Anio.. 212

Pages.

Agro Romano (routes de l'). 40
— Cadastre..... 67
— Routes modernes..... 182
Aguati (M.), mosaïste..... 23
Alatri (filature à)..... 7
— (hospices d')..... 142
— Murs cyclopéens..... 260
Alba, ville..... 161
Albani (D. Filippo), Romain érudit et membre de la commission municipale... 80, 280
Albani, pape Clément XI.... 23
Albano (hospices d')..... 142
— Routes modernes.... 179
— (Émissaire du lac).... 227
— Monuments à conserver..... 260
Alborghetti (comte Giuseppe), littérateur..... 88
Alessandrina (bibliothèque).. 87
Alexandre VI; ponts..... 187
Alexandre VII; bibliothèque. 83
— desséchement du lac Baccano..... 230
Alexandre Specchi, ingénieur architecte..... 193
Alexandre-Sévère; sa mère Mammée; ponts antiques.. 190
Allemagne (empire d'); fabriques d'alun..... 4, 12, 14
Allemands (hôpital des)..... 141

Pages.

Alsietana, eau du lac Alsietenus 214
Altemps (duc d'), membre de la commission des hospices. 138
Altieri (le commandeur), membre de la commission des hospices..... 138
Alumières (les), routes modernes..... 182
Alvarez, statuaire, décore le Quirinal..... 22, 285
Amazena (rivière); brigandage. 108
— Navigation difficile... 238
— Dans les marais Pontins. 240
— Niveau des marais.... 242
— Son lit est creusé à nouveau..... 247
Américains (les); produits de pêche..... 17, 25
Anagni (le gouvernement d'). 42
— Hospices..... 142
— Ville..... 161
— Routes modernes.... 181
Ancône (fabriques d')..... 4
— Routes modernes.... 180
Ancus Martius; citadelle sur le Janicule..... 223
Andrea Vici (M.), ingénieur en chef..... 220, 225, 231, 255
Andrea Vici (fils), ingénieur. 231
Angelica (bibliothèque)..... 87
Angelotti (M.), avocat..... 95
Anglais (commerce avec les); produits de pêche. 17, 25, 128
Anglais; maison d'enseignement..... 141
Angleterre; fabriques de tôles. 12
Anio (l') présente des retraites. 100
— Routes modernes..... 181
— Ponts antiques..... 190
— se jette dans le Tibre.... 202
— ou *Delicatissimus amnium*..... 209
— (les eaux de l')..... 212
— (niveau de la vallée de l'), 342

Pages.

Anio Vetus (aqueduc de l')... 212
Annibal; voies antiques..... 159
Annonciade (maison de l'), pour les filles..... 143
Antiatina, route..... 163
Antium, ville..... 163
Antonia (villa) dans les marais. 237
Antonin le Pieux; port de Terracina..... 237
— Ce port alimenté par la fontaine Feronia.... 248
Antonin et Faustina (temple d'), à Rome..... 261
— Il est enterré jusqu'au-dessus des bases des colonnes..... 264
— Sa restauration..... 269
Anville (d'), savant géographe. 164
Apennin (l')..... 161
— (sources dans l')..... 212
Apparicio, peintre romain... 22
Appia (voie)..... 161
— Route moderne..... 179
Appienne (voie)..... 164
Appius, censeur; sa route dans les marais..... 234
Appius Claudius Cæcus, censeur (aqueduc d')..... 211, 212
Apuleius Niger; travaux antiques..... 156
Aqua Marcia (l'), eaux de Rome..... 213
Ara cœli tana (bibliothèque de l')..... 87
Arcades (Académie des)..... 89
Arco (rue dell')..... 194
Ardeatina (voie)..... 162
Aricia (émissaires du lac).... 227
Arles, voie par la Méditerranée..... 163
Arrezzo; routes modernes... 180
Arsoli, ville..... 161
— Routes modernes..... 181
Arthémisiens (la mer autrefois aux monts)..... 233

Pages.

Asie (caractères pour publier dans les quarante langues d')..... 6
Asinaria, porte..... 161
— route..... 163
Aspra, ville..... 163
Assunte (l'), maison pour des jeunes garçons..... 132
Astolfi Gaetano (M.), ingénieur romain..... 231
— Travaux des marais Pontins..... 249
Astura (cap d'), situé dans les marais Pontins..... 232
Audebert (M.) (Voyage en Italie)..... 14
Augusta (eau), dérivée du lac Alsietinus, aujourd'hui lac Martignano..... 214
Auguste (charges établies par). 37
— (pont d')..... 186
— Ponts antiques..... 189
— (aqueduc d')..... 213
— Canal dans la voie Appia..... 236
Aurelia ou Consularis (voie). 162
Aurélien (enceinte d')..... 159
— (muraille et pont).... 162
Aurelius (le citoyen)..... 163
Aurelius (pons), ou Vaticanus, ou Triomphalis..... 187
Aventin; ponts..... 189
— Montagne... 193, 195, 208
— (aqueduc antique sur l') 215

B

Baccio Bigio, architecte de Paul III..... 189
Badino (port du) au Partatore. 257
Bagnaja (forges de)..... 11
Baldi, poëte; poëme de *la Nautica*..... 209
Baltazar Orsini, historien; des aqueducs antiques..... 210
Baptiste Albert, écrivain..... 189

Pages.

Barberina (place); fontaine del Trito..... 222
Barberini (prince), membre de la commission municipale..... 80
— (palais des princes), bâti sur l'emplacement du Colisée..... 271
Barnabites (collége des)..... 86
Bartolucci, avocat et savant jurisconsulte..... 88, 95
Basilique (la) Antonine, à Rome..... 261, 265
Bauco (filature à)..... 8
Bayanne (cardinal de), auditeur de rote..... 93
Béatrix Cenci, prisonnière au château Saint-Ange..... 122
Belgique; nombre des crimes. 116
— paupérisme..... 154
Bélisaire, général de Justinien, a son camp sur le *Collis Hortulorum*..... 285
Belloni de Rossi (M.), membre de la commission du paupérisme..... 148
Bénédictins (établissements des)..... 5
Ben Fratelli (congrégation des)..... 127
Bracciano (ville)..... 4, 10
Benoît XIV; Université..... 83
— Aqueducs modernes... 220
Bergier, savant..... 164
Bernini (il cavaliere), architecte-sculpteur..... 187
Bertaglia, ingénieur; travaux de restauration de Rome... 240
Berthaut (M.), architecte français; plan du Monte-Pincio. 289
Bettelini, graveur en taille-douce..... 23
Biondi (M.), littérateur..... 88
Bocca della Verità (place della). 196
Bolognini, auteur du *Memo-*

Pages.

rie dell' antico e presente stato delle paludi Pontine.. 232
Bolsena (ville); voies antiques. 160
— Routes modernes..... 179
Bomba (M.), médecin, professeur..... 88
Boniface VIII (Caetani); Université..... 83
— Travaux dans les marais Pontins..... 238
Bonificazione pontina, à Terracina..... 250
Bonnacorsi (comte), membre de la commission municipale. 80
Bontadossi (M.), avocat, membre de la commission des hospices..... 138
Bordeaux (ville); paupérisme. 154
Borghese (jardins); aqueducs modernes..... 220
— Promenade publique.. 285
Borgia (le duc Valentin)..... 187
Borgo (quartier où est situé l'hospice del)..... 124, 208
Borgo-San-Sepolcro..... 198
Boscowich (le père), savant jésuite..... 85
— voyage avec Lalande.. 239
— desséchement des marais Pontins..... 243
Botte (canal delle)..... 248
Bracciano (le duc), membre de la commission municipale..... 80
Bracciano (ville) (hauts-fourneaux à)..... 10, 11
— Lac..... 160
— Routes modernes..... 182
Bradamante..... 23
Braschi (le duc), maire de Rome, neveu de Pie VI. 79, 289
Brindes (ville de)..... 162
Buon Governo (congrégation del)..... 209

C

Pages.

Cæcus (Appius); travaux antiques..... 156
Caetani (famille); son revenu par les marais Pontins..... 239
Caïus Gracchus; travaux antiques..... 156
Caïus Servilius Cœpio, censeur; aqueducs antiques.. 213
Caïus Caligula; aqueduc *Claudien*..... 214
Calandrelli (M.), professeur au collége Romain..... 85
— Tables du professeur... 241
Caligula; Anio novum..... 215
Calixte III (Borgia); travaux dans les marais..... 238
Cammuncini (M.), directeur de la fabrique de mosaïques..... 21, 22
— décore le Quirinal. 285, 289
Campana (voie)..... 161
Campo-Marzo (quartier del).. 221
Camporesi (M.), architecte romain..... 23, 268, 289
Cancellieri (M.), savant..... 88
Canillac (l'abbé de), auditeur de rote, de la maison de Montboissier..... 93
Canino (fourneaux)..... 10, 11
Canova, statuaire.... 22, 24, 289
Cantalupo; routes modernes. 181
Cantatori (Hist. de Terracina de) 232
Capena (porte de)..... 161
Capitole (fête de l'industrie dans le)..... 15
— Exposition de peinture. 24
— (tribunal du)..... 106
— (prison dans le)..... 121
— (les eaux au)..... 212
— (travaux du)..... 261
— destruction par les Romains modernes..... 262
— restauration par l'administration française. 267

Pages.
— édifice moderne; son usage..... 281
Capitolin (mont)..... 208, 226
— (vallée du); travaux... 269
Capo-due-Rami (le Tibre à).. 204
Capranica (place)..... 207
Caracalla (cirque de), près de Rome..... 260
Carcere nuovo, prison dans *Strada Giuda*..... 119
Carlo Fontana, archit.. 189, 193
— ingénieur..... 222
Carlo Maderna, architecte... 189
Carthage; époque des travaux des eaux..... 212
Carthaginois; voies antiques. 157
Casanate (cardinal)..... 87
Casperia (route de)..... 163
Cassia (voie)..... 160, 163
— Routes modernes..... 179
Cassiodore; égoûts antiques.. 225
Castel-Nuovo-di-Porto; routes modernes..... 180
Castor et Pollux, temple à *Cori*..... 260
Castrense (amphithéâtre de); eau Felice..... 222
Catalans (les)..... 25
Cavaleti (marquis), membre de la commission du paupérisme..... 148
Cavata (la), rivière qui traverse les marais Pontins... 240
Cavatella (la), rivière qui traverse les marais Pontins... 240
Cécilia Metella (tombeau de), près de Rome..... 260
Cécilius Décius, patricien; desséchement des marais.. 238
Celestini (M.), membre de la commission municipale pour les enfants trouvés.... 140
Cenci Bolognetti (comte), membre de la commission municipale..... 80

Pages.
Cento Preti, maison pour des garçons pauvres..... 132
Centum-Cellas (ville)..... 163
Ceprano; routes modernes... 181
Cerulea et Curtio, eaux de la vallée de l'Anio..... 214
César; des ponts antiques.... 187
Césars (palais des), à Rome... 261
— débris de ce palais sur le Palatin..... 274
César-Auguste; trav. antiques. 156
— Dans les marais Pontins. 236
Cestius (pons), aujourd'hui ponte San-Bartholomeo.... 188
Céthégus (desséchement par). 235
Ceva (M. le marquis), membre de la commission municipale..... 80
Châlons-sur-Marne (école des arts et métiers de)..... 15
Champ de Mars; inondations. 207
Chancellerie, édifice moderne; son usage..... 284
Charlemagne..... 70
— fondateur à Rome d'établissements de charité..... 124
Charles VIII, roi de France (église bâtie par)..... 141
Chauvin, peintre..... 22
Chiascio (le), ruisseau..... 198
Chigi (prince), membre de la commission municipale..... 80
— littérateur..... 88
— président de la commission des hospices..... 138
— membre de la commission du paupérisme.. 148
China, ingénieur (travaux de). 240
Ciccolini (M.), membre de la commission pour les enfants trouvés..... 140
Cicéron, comme avocat..... 100
— travaux antiques..... 156

Pages.
Cimina (route)..... 163
Cimino (mont)..... 160, 163
— (routes modernes du). 179
Circé (mont de); murs Cyclopéens..... 260
— cap et marais Pontins.. 233
Cirque (le grand), à Rome... 261
Cirque Agonal; inondations. 207
Cisterna; routes modernes... 179
— (plaine sèche de)..... 232
Citadi-Castello, lieu..... 198
Civita-Castellana (fabriq. à). 12
— (prison d'État à)..... 122
— routes modernes..... 180
— (ponts à)..... 191
Civita-Ducale; routes modernes..... 181
Civita-Vecchia, ville..... 4
— fabriques de faïence... 12
— Id. de vitriol... 14
— port..... 25
— tribunal de commerce. 27
— gouvernement, division de l'État pontifical. 42
— bagnes..... 122
— (hospices de)..... 142
— routes modernes..... 179
— dépense pour le port.. 197
Claude, empereur; aqueduc Claudien..... 214
— Anio novum..... 215
— Émissaire du lac de Fucino..... 227
Claudius (Appius); travaux antiques..... 156
Clément VII; ponts..... 187
Clément VIII; travaux, ponts. 189
Clément IX; travaux, ponts. 187
Clément X; aqueduc du lac de Bracciano..... 222
Clément XI, pape..... 23
— fondateur de l'université..... 83, 131
— Le port de Ripetta sur le Tibre..... 193

Pages.
Clément XII; aqueducs modernes..... 220
Clément XIII, le Rio-Martino. 239
Clementino (collége)..... 85
Clergé religieux à Rome; le nombre de ses couvents... 62
Cleter (M.), membre de la commission municipale..... 80
Clitumne (le fleuve)..... 200
Clivum Capitolinum; colonne de Phocas; l'entrée du Forum..... 268
Cloaca Maxima (la), égout bâti par Tarquin l'Ancien. 192, 226
Clodia (via)..... 160
Clodius, Romain, tué par Milon..... 100
Clyde, rivière d'Angleterre; voies antiques..... 159
Cœlimontana (porte)..... 161
Cœlius; travaux antiques. 156, 270
Cohorn (le Hollandais)..... 6
Colisée (le), à Rome; travaux de restauration.. 261, 266, 273
Collatia (les eaux)..... 211
— (source de l'eau), ou eau Vergine..... 214
Collatie, ville et porte..... 160
Collection d'histoire naturelle. 88
Collége Urbain; ses établissements dans les contrées éloignées..... 62
Collina (porte)..... 160
Colonetta (la); routes modernes..... 180
Colonna (la); routes modernes. 181
Colonna (la place)..... 207
Conca (hauts fourneaux à)... 10
Concilio (congrégation del).. 52
Concorde (temple de la), à Rome..... 261
Congrégations diverses..... 53
Congrégation, tribunal criminel à Rome.. 105

Pages.

— delle Ripe, pour les travaux du port..... 197
Consalvi (cardinal); mesures sur le brigandage..... 113
Consistoriale, congrégation.. 52
Consolazione (hôpital della); brigandage diminué, l'hospice moins plein..... 109
Constantin (arc de), à Rome.. 261
Conti, professeur au collége Romain..... 85
— Ses tables..... 241
Convertendi, maisons pour les juifs et les protestants. 132
Cornelia (villa), dans les marais..... 237
Cornélius Scipion l'Africain; ponts..... 189
Corneto (ville de); ses fabriques de vitriol..... 14
— Son port..... 25
— Ses bagnes..... 122
— Prison pour les prêtres. 122
— Hospices..... 142
— Routes modernes..... 179
Correse; routes modernes.... 181
Corse (rapport moral avec la). 117
Corso (inondation dans le)... 207
Cosa, ville; voies antiques... 160
Couvents de femmes dans Rome; leurs noms, leurs revenus, leur population.. 64
Couvents de femmes hors de Rome; leurs noms, leurs revenus, etc..... 64
Couvents d'hommes hors de Rome; leurs noms et leurs revenus, leur population.. 63
Crimes (listes des) en 1811... 114
Cures, ville..... 160
Curés de Rome; leurs revenus..... 60
Curius Dentatus, censeur; travaux antiques.... 154
— Aqueduc antique..... 211

Pages.

Curius; eaux de Rome..... 212
Curti Lepri (M. le marquis), membre de la commission municipale..... 80

D

Dal Pozzo (M. le comte), membre de la consulte..... 97
Daru (M. le baron), intendant de la liste civile..... 284
— Travaux qui étaient sous sa direction.... 289
Degérando (M. le baron), de l'Académie d'archéologie et membre de la consulte..... 89, 129
— membre de la commission des travaux des marais Pontins..... 253
Delille (vers de), le Colisée. 272
Denys d'Halicarnasse..... 26
— Son opinion sur le Tibre..... 200
— Égouts antiques..... 225
Descotils (M.), ingénieur des mines..... 14
Dioclétien; le Colisée sert de théâtre pour les martyrs chrétiens..... 272
— Ses jardins sur le *Collis Hortulorum* 285
Doria (famille); collége Sainte-Agnès..... 85
— Fondations de charité. 130
Doria (Luigi); agriculture... 88
Dupaty (M.), sculpteur..... 22

E

Egidi, médecin..... 88
Égyptiens (travaux antiques des)..... 155
Elbe (produits de l'île d'). 10, 11
Elbeuf (ville et fabriques d'). 8
Emilius Scaurus; travaux antiques..... 156

Pages.
Eretum, ville..... 160
Ergastolo (l'), prison pour les prêtres..... 122
Esclavons (hospices des)..... 141
Esculape (hôpital dans l'île d'). 127
— (île et temple d')..... 192
Espagne (piastre d')..... 28
Espagnols (les huiles des).... 26
— (hôpital des)..... 141
Esquilin (mont)..... 208
— (travaux sur le mont). 270
Esquiline (porte)..... 160
Esquirol, le docteur des aliénés..... 130
État pontifical (le gouvernement de l')..... 32
— Sa division..... 41
— Fonctions, charges.... 54
— (tribunaux de l')..... 92
— Brigandage réprimé... 105
— Travaux entrepris dans les marais..... 245
États romains (les) comme gouvernement. 7, 34, 68
— Législation française introduite..... 96
— Tribunaux..... 106
— Créances sur l'État... 144
— Voies de communication..... 179
Étrusques (ponts bâtis par les). 191
Eugène IV; Université..... 83
Euphrate (voies antiques conduisant jusqu'à l')..... 159
Europe (rapports avec l'). 5, 9, 13, 70
— (autorité du saint-siége sur l')..... 54
— rapports avec le brigandage de l'Italie... 101
— (rapports de la situation des prisons de Rome avec celles de l'). 119
Eustace (M.), voyageur anglais; ouvrage malveillant et inexact sur l'administration française..... 279
Évandre vit sur le Palatin.... 275
Évêchés; leurs noms, leurs revenus, leur population.. 56
Évêchés suburbicaires; leurs noms..... 57

F

Fabrateria, ville..... 161
Fabricius (pont) ou Tarpeius (ponts), aujourd'hui Ponte Quattro-Capi..... 188
Fabroni (M.), savant toscan, membre de la commission des travaux des marais Pontins..... 231, 254
Faena, rivière..... 198
Falconieri (D. Nicolas), membre de la commission municipale..... 80
Falconieri (palais)..... 195
Falerii (les murs de)..... 260
Falteronna, montagne des Apennins..... 198
Famiglia pontificia, cour du pape..... 55 et suiv.
Fano, ville; voies antiques.. 160
Farnèse (établissement d'enfants trouvés dans le château)..... 135
Farnèse (palais des), bâti sur l'emplacement du Colisée.. 271
Farnesina, couvent..... 195
Faune (temple de)..... 192
Fea, antiquaire..... 198
Felice (ponte)..... 189
— Felice (eau), autrefois eau Marcia e Claudia. 220
— Son cours..... 221
Feoli, graveur en taille-douce. 23
Ferentino (hospices de)..... 142
— comme ville..... 161
— Routes modernes.. 181
— Murs cyclopéens.. 260

Pages.
Feronia, rocher, route dans les marais 234
Ferrari (M.), ingénieur, projet de navigation pour le Tibre. 201
Fidènes, ville 160
Fiora (marais de la) 228
Fiumara, branche du Tibre à Capo-due-Rami 204
Fiumara (strada della) 208
Fiumicino (port à) 25
— Routes modernes. 180
— Dépenses du port. 197
Flajani (le docteur), pour les aliénés 130
Flaminia, voie antique. 159, 163
— routes modernes.. 180
Flaminienne, voie 164
Flore (le champ de), Campo di Fiori 208
Florence, ville, voies antiques 160
— route projetée amenant à Rome; la vue qu'on y aurait eue. 287
Flumense, porte 159
Fogliano (pêche du lac) 18
Folo, graveur en taille-douce. 23
Fongeroux de Banderoy (M.), membre de l'Académie des sciences 14
Fontana (M.), fabric. de draps. 8
For-Appio, le commencement des marais 242
Forello ou Enfer, passage sur le Tibre 199
Fortune (temple de la), à Palestrina; conservé, et sa mosaïque 260
Fortune Virile (temple de la), à Rome, vallée du Tibre, 208, 261, 265, 275
Fortune Mulièbre (temple de la), près de Rome 260
Forum Appio, station dans les marais 236
— Terme des travaux (en 1781) 244
Forum Boarium 208
Forum, borne milliaire, le milieu du monde romain. 157
— (les inondations sur le) 207
— était perdu sous les décombres 262
— Vue; point culminant du vallon 264
— (travaux sur le) 273
Fossa-Nuova (pont de) 248
Fossombrone (M.), savant toscan, membre de la commission des travaux dans les marais 231, 254
Fougères (M.), de la commission des travaux des marais, inspecteur général des ponts et chaussées de France 254
Francesco de Marchis, ingénieur du 15e siècle (édition donnée par M. de Romanis) 6
Français (les), produits de pêche 17
— (secours pour les) 141
France (royaume de) 4, 9
— (faïence de) 12
— (rapport avec la). 70 et suiv.
— Rapports judiciaires; nombre des crimes dans les deux pays. 116
— Paupérisme 154
— (gouvernement et administration de la), à Rome 258
François de Paule (saint), église della Trinita 141
Frangipani (les), château fort dans le Colisée 272
Frascati (hospices de) 142
— Routes modernes 182
Fregellæ, ville 161
Frontin (historien, le même

Pages.
que Frontinus) des aqueducs.... 215, 216, 261 et suiv.
Frosinone; délégation, division du territoire..... 42
— Brigandage; sa répression 111
— Prison 121
— Ville..... 161
— Routes modernes..... 181
Fulvius M., censeur..... 189
Fulvius Flaccus bâtit l'aqueduc de l'Anio, ou *Anio vetus*..... 212
Fucino ou Celano (niveau du lac de)..... 242
Furlo, routes modernes..... 180

G

Gabies, aqueducs antiques... 211
— Ruines; prise d'eau... 221
Gabrielli (le prince), adjoint au maire; ses travaux. 79, 289
Galilée, a fait ses premières observations au collége romain 85
Gandolfi (M.), professeur 83
Genzano, routes modernes... 179
Génois (les)..... 25
Gherardo (M.), littérateur.... 88
Ghetto, quartier des Juifs.... 195
Ghislieri, collége..... 85
Gigli (l'abbé), astronome 85
Gigli (Mgr.), savant; s'occupe de Saint-Pierre..... 278
Gilbert-Boucher (M.), magistrat français..... 114
Giovanelli (M.), médecin..... 88
Giraud (le comte), littérateur. 88
Girometti, graveur sur pierre. 23
Gismondi (M.), professeur... 83
Gisors (M. de), architecte, plus tard vice-président du conseil des bâtiments civils de France; plans du Monte-Pincio..... 289

Pages.
Giulano, village; brigandage. 101, 108
Giulia (strada)..... 208
Gmelin, grav. en taille-douce. 23
Granet (M.), peintre..... 22
— tableau de Stella..... 121
Gratien, empereur; ponts antiques..... 188
Grecs (les huiles des) 26
— (maison d'enseignement des)..... 141
— Travaux antiques..... 155
Grégoire XI à Avignon; retour des papes..... 270
Grégoire XIII; collége romain. 84
— Ponts antiques..... 189
— Égoût de la Propagande 228
Grégoire XV, pape..... 61
Grotta-Ferrata, ville..... 4
Guarcino (filature à)..... 8
Guatani (M.), antiquaire. 88 289

H

Hageau (M.), inspecteur français; navigation du Tibre.. 201
Hercule (temple d'), à Cori, conservé 260
Hollandais (les)..... 26
Hollande; nombre des crimes. 116
— Paupérisme..... 154
Hongrois (collége des) ou de Hongrie..... 85, 141
Horace; inondations..... 207
— Voyage sur le canal d'égout..... 236
— Voie sacrée..... 269
Horatius Coclès..... 189
— (pont d')..... 195

I

Indice (congrégation dell')... 53
Innocent XII; université..... 83
— Fondations..... 131
— Port et embarcadère.. 193
Isoard (le cardinal), auditeur de rote..... 93

Pages.
Italie; fabrique d'alun..... 14
— (brigandage en)..... 104
— (situation morale de l') 117
— Voies antiques..... 157
— Routes modernes..... 179
Itinéraire d'Antonin.. 164 et suiv.
Itinéraire maritime... 164 et suiv.

J

Jacquier (le père), savant.... 85
Janicule (mont); porte..... 162
— (aqueduc sur le)..... 214
— Aqueduc Paola..... 223
Janiculensis (pons) ou ponte Sisto..... 188
Janus (l'arc de), à Rome. 208, 261, 265
Janus Quadrifrontis (ponts antiques)..... 188
— L'arc situé près du Forum..... 274
Jean Scotti; le canal dit le portatore di Badino..... 238
Jean Fontana, architecte du canal de l'Aqua Alsietana.. 222
Jérusalem; route de Bordeaux à..... 163
Jules II, pape..... 13
Jules César; travaux antiques. 156
Julia; source..... 213
Julia, villa dans les marais.. 237
Julien de Médicis, creuse le portatore de Badino..... 238
— Travaux sur la voie Appia..... 243, 244
Junon Monéta ou de la Concorde; sa restauration..... 268
Jupiter Capitolin (temple de). 157
Jupiter Latial, temple de.... 161
Jupiter Stator (temple de) ... 261
Jupiter Tonnant (temple de), à Rome; ouvrage du siècle d'Auguste, restauré.. 261, 266

K

Pages.
Kirker (le père), cabinet d'antiquités..... 87
Klephtes, brigands..... 104

L

Labicana, porte..... 161
— Routes modernes..... 181
Labicum, ville..... 161
Lacs qui ne sont pas au tableau..... 229
Lalande (voyage en Italie de). 232
— Procès-verbal sur les marais Pontins..... 23
Landi, peintre romain..... 2
Lante (le cardinal), trésorier. 17, 38
Lamberti (M.), membre du conseil municipal..... 80
Laocoon, groupe antique trouvé dans les bains de Titus. 273
Larricia, routes modernes... 179
Lasagni (M.), conseiller à la cour de cassation de France. 95
Latina, porte, voie..... 161
— Routes modernes..... 181
Latium..... 1
Lavaggi (le comte), membre de la commission des hospices..... 80, 138
Lavinensis (route de)..... 163
Lavinium, ville..... 163
Laurentane, voie..... 162, 163
Légations (des); histoire judiciaire..... 41, 100
Legonidec (M.), conseiller à la cour de cassation de France. 114
Léon X (Médicis); université.. 83
— donne les marais Pontins à Julien de Médicis. 238
Léon XII, pape..... 45, 59, 60
Lepini (les monts), (brigandage dans)... ..... 101, 104
— Les marais Pontins au pied des monts..... 232

Pages.

Lescot (Mlle), (Mme Haudebourt), peintre..... 22
Lethière (M.), directeur de l'école de peinture de France à Rome..... 22, 289
Lille (ville de); paupérisme.. 154
Lisbonne, internonce à..... 47
Listes des fabriques de Rome en 1813..... 16
Livournais (les)..... 25
Longara (rue della), et couvent de San-Giacomo alla Longara..... 195
Longula, ville antique, était dans les marais..... 234
Lorium, ville..... 163
Louis XI bâtit l'église de San-Luigi..... 141
Lucano, pont (ponts antiques) 190
Lucius Cassius Longinus, censeur; aqueducs antiques... 213
Lucius Papirius Cursor, censeur; aqueduc antique.... 211
Lucques, ville; voies antiques. 160
Lucullus (produit de la pêche de)..... 18
Lupi (M.), professeur..... 83
Lyon, ville; paupérisme..... 153

M

Madona del Popolo (couvent della), démoli pour la promenade du Monte-Pincio... 286
Madrid (un nonce à)..... 47
Maggiore (porte) et aqueduc de l'Anio..... 215
Magliano, ville..... 2
Maire (le père), savant..... 85
Mamertines (les prisons)..... 269
Mammolo (ponte)..... 190
Manfredi, ingénieur de Pie VI; travaux des marais... 240, 243
Marais sur la route de Naples. 229
Marais Pontins; leur état présent et passé..... 230 et suiv.

Pages.

Marc-Antoine distribue les marais..... 236
Marc-Aurèle, empereur; ponts antiques..... 188
Marcellin, écrivain..... 201
Marcellus; théâtre, travaux.. 265
Marches, appellation de provinces de l'État pontifical.. 41
Marcia (eau)..... 215
Marconi Luigi (M.), membre du conseil municipal. 80
— Commission des enfants trouvés..... 140
Marcus Agrippa fait à ses frais l'aqueduc..... 214
Marcus Valérius Maximus.... 161
Marini (Luigi), marquis de Vaccone, mathématicien. 6, 67, 88
Marino, ville..... 6
— Routes modernes..... 182
— (eaux amenées à Rome de)..... 213
Marittima è Campagna (provinces de), histoire judiciaire..... 100
Marmorata (port della)..... 195
Maronites (les maisons d'enseignement des)..... 141
Marseille, ville; paupérisme. 154
Mars Vengeur (temple de), à Rome..... 261
Martial; vers sur les marais. 236
Martin V, pape; travaux des marais..... 256
Maruti, maison d'Auguste... 237
Massimi (marquis); imprimerie du..... 5, 80
Matteo de Rossi, architecte... 193
Maury (M.), neveu du cardinal, chanoine de St-Pierre; commission pour la conservation de l'église..... 278
Maximilien Laboureur, statuaire..... 22

Pages.
Mazéas (l'abbé), auteur..... 14
Mécène, villa dans les marais. 237
Mécène (palais de) conservé.. 260
Méditerranée (États voisins de la)..... 27
Mercandetti, graveur en médailles..... 23
Mesa rebâtie..... 250
Michel-Ange..... 23
— Ponts antiques..... 189
Milvius (pont), aujourd'hui ponte Molle..... 160, 187
Minerva ou Casanatense (bibliothèque de la)..... 87
Mœsia (forêt)..... 160
Moïse (fontaine de)..... 222
Montalto (port à)..... 25
Montboissier (maison française de); Grégoire XI..... 270
Monte-Cavallo (la vasque de granit de)..... 264
Monte-Citorio (tribunal de)... 91
— (place de)..... 207
— Édifice moderne; son usage..... 284
Montefiascone (hospices de)... 142
— Routes modernes..... 179
Monte-Pincio, ou *Collis Hortulorum*; aqueducs modernes..... 220
— devient une promenade..... 285
— Sa description, ses alentours, ses points de vue..... 286
Monte-Oriano (rue di)..... 194
Monte-Romano, colonie; établissement d'enfants trouvés..... 136
— Routes modernes..... 179
Monterosi; routes modernes.. 199
Monte-Retondo; routes modernes..... 182
— (le Tibre à)..... 202
Monte-San-Giovanni (filature à)..... 7
Morel (M.), industriel français. 11
Morichini (M.), professeur de chimie..... 83, 88
Morlupo; routes modernes... 180
Mugilla, ville antique, était dans les marais..... 234
Müller (M.), savant..... 163
Murcia (vallée); travaux de desséchement des anciens..... 230
Muses (le temple des), près de Rome..... 260

N

Naja, ruisseau..... 198
Naples (fabriques de la ville de). 3, 9
— (commerce avec)..... 25
— Routes modernes..... 179
— Voie Appia rétablie... 249
— (route de) passant sur l'enceinte du Colisée.. 271
Napolitains (les)..... 25
Narni (filatures à)..... 7
— Maison d'enfants trouvés..... 134
— Dotation de cet hospice. 140
— Hôpitaux..... 142
— Voies antiques..... 160
— Routes modernes..... 180
— Ponts..... 186
Narsès (le général)..... 190
Navicella (fontaine), place d'Espagne..... 221
Navier (M.), ingénieur français..... 190, 194
Navona (place)..... 207
Nazaréen (collége)..... 85
Nemi (émissaire du lac)..... 227
Nepi; route moderne..... 180
Nera (la) se jette dans le Tibre; sa source..... 199
Néron; aqueducs antiques de l'Anio..... 215
— (Maison Dorée de)..... 270

Pages.
— Sa sépulture sur le *Collis Hortulorum*..... 285
Nerva; des aqueducs antiques. 210
— Voie Appia dans les marais..... 237
— (Le forum de), à Rome. 261, 265
Nestore, ruisseau..... 198
Nicéphore, historien..... 201
Nicolai (Mgr), dépôt de mendicité..... 88, 150
— Ouvrage sur les marais Pontins (dei Bonificamenti delle terre Pontine)..... 231, 234
— Travaux de desséchement..... 253
Nicolas V; Université..... 83
— Ponts..... 187
— Aqueducs modernes. 190, 220
Nicolas Salvi; aqueducs modernes..... 220
Nil (travaux antiques sur le). 155
Ninfa; sa source, sa hauteur au-dessus de la mer. 234
— Rivière qui traverse les marais Pontins. 240, 242
Nisards (les)..... 25
Nolli, graveur; vues de Rome. 268
Nome di Maria (église del), non démolie..... 275
Nomentana (porte)..... 160
Nomentanus ou Lamentana (pont)..... 190
Nomentum, ville..... 160
Norcia, source de la Nera... 197
Notre-Dame des Anges (dans les thermes de Dioclétien). 277
Notre-Dame de Lorette, église non démolie..... 275
Notre-Dame des Martyrs (ou le Panthéon)..... 277

O

Pages.
Octavie (portique d'), travaux sur le..... 265
Odescalchi (famille), fondation pieuse..... 130
Ombrie (l'), histoire judiciaire de..... 160, 100
— Routes modernes..... 181
Origo (M. le marquis), membre du conseil municipal.. 80
Orphelins (hospice d'enfants). 132
Orso (rue dell')..... 194
Orte, navigation du Tibre... 202
Ostensis (voie)..... 162
Ostia (ville d'); routes modernes..... 182
— Port..... 204
Otricoli, voies antiques..... 160
— Routes modernes..... 180

P

Paccannari (le père), prisonnier au château Saint-Ange. 122
Paglia, rivière..... 198
Paix (temple de la), à Rome.. 261
— Sa restauration..... 269
Palatin, pont..... 203
— mont..... 208, 226
— travaux sur le mont et dans la vallée..... 269
Palatinus (pons), ou Senatorius, ou Æmilius..... 189
Palestrina, ville..... 2
— (hospices de)..... 142
— Routes modernes..... 182
Pallante vit sur le Palatin... 274
Palo (port à)..... 25
Paola, eau, autrefois Alsietana..... 220
Paolo (aqueduc de l'acqua). 222
Pamfili (jardin); fontaine Paolina..... 223
— Promenade publique.. 285
Pantano (vallon de); prises d'eaux..... 221

Pages.
Pantano-d'Inferno, partie la plus basse des marais..... 247
Panthéon (place du)..... 207
— (réparations du)..... 277
Papigno, routes modernes... 181
Paris; un nonce..... 47
— (rapport moral avec).. 117
Parma (rue di)..... 194
Pasquino, place..... 207
Passega, ingénieur des travaux des marais..... 255
Paul III; ponts..... 189
— Desséchement du lac Vico..... 230
Paul V; travaux des ports... 205
— Aqueducs modernes... 222
— L'égout du champ de Mars..... 227
— Desséchement du lac Juturne..... 230
Perugia (commerce de)..... 26
— Cour criminelle..... 114
— Cours du Tibre..... 198
Perugin, province; ses produits..... 201
Pessuti (M.), professeur..... 83
Peuple (porte et place du). 194, 196
Peutinger (tables de) 164, 165 et suiv.
Philippe (saint) de Neri, 1548. 128
Phocas (colonne de), à Rome. 261
Pia linea ou ligne Pie, canal dans les marais..... 245
Pianciani (le comte), membre de la commission des hospices. 138
Pickler, graveur sur pierre... 23
Pie IV; aqueducs modernes.. 220
Pie V; travaux d'égouts..... 227
Pie VI..... 3, 7, 8
— Charge de trésorier... 38
— Souverain..... 74, 79
— Université..... 83
— Hospice de Santo-Spirito..... 125
— Fondateur de chaires.. 131
— Desséchement des marais..... 240, 243
— Le port de Terracina.. 248
Pie VII..... 13, 76, 77
— Souverain; police..... 107
— Les ponts..... 187
— Travaux dans les marais..... 250
— avait restauré des monuments..... 263, 264
— Travaux du Colisée.... 271
— Travaux à Saint-Pierre 278
— Cimetières de Rome projetés par..... 282
Pignetto Sacchetti (cimetière le), et ce qu'il a coûté..... 283
Pinel (le docteur), pour les aliénés..... 130
Piombino (prince), membre du conseil municipal et de la commission du paupérisme. 79, 148
Piperno; routes modernes.... 181
— (repopulation de)..... 251
Piranesi, graveur, a publié les vues de Rome..... 268
Pistrucci (M.), littérateur.... 88
Plantia (tombeau de la famille), conservé..... 261
Plantius Lucanus; des ponts. 190
Pline (les deux)..... 200
Pline l'Ancien; égouts antiques..... 225, 226
Pline le Jeune..... 209
Pó, fleuve..... 204
Poggio Mirteto, l'un des gouvernements des États pontificaux; division de territoire. 42
— Routes modernes..... 182
Poggio-San-Lorenzo; routes modernes..... 181
Polani (le curé), membre de la commission du paupérisme. 148
Polignac (cardinal de), auditeur de rote..... 93

Pages.

Polonceau (M.); ponts en fil de fer..... 190
Polusca, dans les marais, dans les temps anciens..... 234
Pompée; travaux antiques... 156
Pomponius Atticus, villa.... 237
Ponte-Lupo, aqueducs antiques..... 215
Pontins (marais); (charge dont est grevé le gouvernement, sur les). 38, 70, 73
— Chaussée antique..... 157
— Route moderne..... 182
— (les canaux dans les).. 209
— Étymologie du nom Pontins ou Pomptius; dans l'antiquité, Palude Pontine. 231 et suiv.
— sont achetés par Pie VI. 243
Porta Maggiore; hauteur de l'aqueduc de l'Anio novum..... 217
Portatore, nouveau canal ouvert entre le Tibre et les marais, par M. Scaccia... 245, 254
Port-d'Anzo (port à)..... 25
— (bagnes à)..... 122
— Routes modernes..... 182
— Dépenses faites pour l'entretien du port... 197
Portonero (M.), membre du conseil municipal..... 80
Portuensis, porte..... 162
Portugais (hospices des)..... 141
Portum Trajanis..... 162
Prenestina, porte..... 161
Prenestina (voie); routes modernes..... 181
— les sources d'eaux; les eaux..... 211
Prony (M. le baron de), auteur de la description hydrographique et historique des marais Pontins..... 323
— Ses travaux dans les marais..... 241
— Ses calculs sur la pluie et le jaugeage des marais..... 254
— membre de la commission des travaux dans les marais.....
— inspecteur général des ponts et chaussées de France.....
Propagande (collége de la), à Rome..... 6
— Congrégation della (propaganda fede)..... 52
Prossedi, village; brigandage..... 108
— Routes modernes..... 181
Provençaux (les)..... 25
Provinciali (M.), ingénieur; projet de navigation pour le Tibre..... 201, 225
Pyrgos, ville..... 183
Pyrrhus (les dépouilles de) servent à construire des aqueducs antiques..... 212

Q

Q. Marcius; aqueduc de l'Anio..... 212
Q. Marcius Ré, préteur; aqueducs..... 212
Quattro-Cappi, ponte.. 195, 208
Querquetulana, porte..... 161
Quirinal (palais du); eau Felice..... 222
— Édifice moderne; son usage..... 284

R

Raphaël Sanzio..... 23, 263
— Écrit à Léon X sur St-Pierre..... 263
Raphaël Sterne, architecte... 280
Rapini Gaetano, ingénieur bo-

Pages.
lonais; desséchement des marais..... 243, 244, 248
Rauch, statuaire..... 22
Ré (M.), antiquaire..... 88
Redicata (la), rivière dans les marais Pontins..... 240
Reius Fabricius, Romain.... 188
Rieti, ville..... 7
— Fabriques de clous.... 12
— Gouvernement (division du territoire pontifical)..... 42
— Académie del Tisone.. 88
— Ses cachots..... 121
— Ses hospices..... 142
— Ville..... 160
— Routes modernes..... 181
— (la vallée de)..... 200
Rigaud de l'Isle, agriculteur; travaux des marais..... 254
Rimini (voie allant de)..... 159
Rio-Martino, canal agrandi par Vici..... 255
Ripa-Grande, port sur le Tibre..... 193, 196
Ripetta (porto di), sur le Tibre..... 193
— Fin de la navigation du Tibre..... 202
— Fontaine..... 221
Ripoli (mont), sources des eaux..... 211
Romanis (M. de), donne une belle édition de Francesco de Marchis, ingénieur du 15e siècle..... 6
Romains modernes : industrie, cordes et instruments..... 9 et suiv.
— Médailles décernées à des fabricants dans une exposition au Capitole..... 15
— abandonnent le commun de la pêche.... 18
— sous le rapport de leurs administrations de la justice et de la police sous les papes, mal connus..... 98 et suiv.
— dans leurs bienfaisances..... 142
— Ponts..... 189
— Leur vénération pour l'église de Santa-Francesca Romana empêche de la démolir... 270
— Leurs idées sur les cimetières respectées.. 282
— Leur concours dans les travaux entrepris par l'administration française..... 290
Romains anciens; leurs travaux antiques..... 155
— Voies antiques..... 157
— Ponts..... 189
— Ponts antiques..... 191
— Leurs travaux prodigieux pour amener des eaux..... 211
— La quantité d'eau, le nom des conduits, et le nom des eaux. 212, 215
— Ce soin confié aux plus grands fonctionnaires; leurs noms dans Frontin..... 218
— Travaux prodigieux des émissaires ou égouts; leurs noms..... 225
Rome (maladies communes à). 126
— Saint-Jacques (in Augusta), établissement de charité pour les incurables des deux sexes..... 127
— Hôpital des convalescents, la Santissima Trinità di Pellegrini,

Pages.
fondé par saint Philippe de Neri, 1548.. 128
— Hospice des aliénés près celui du Saint-Esprit, sur le bord du Tibre. 129
Rome, plan descriptif..... 194
— Édifices modernes.... 277
— Explication des planches de l'atlas. 291 et suiv.
Rome, travaux antiques..... 156
— Voies antiques... 159, 163
— Siége de Rome par Totila..... 190
— Aqueducs antiques... 210
— Les eaux amenées à Rome..... 212 et suiv.
— Les monuments antiques conservés et restaurés..... 258
Rome, université et établissements pour l'enseignement..... 84, 85
Rome..... 2 et suiv.
— Gouvernement sous les papes..... 31 et suiv.
— Département... 42 et suiv.
— (le gouverneur de). 47, 107
— (le sénateur de)..... 106
— administration des deux invasions, celle de 1798, celle de 1810. 284
Rome, les basiliques..... 47
— (le pape, évêque et souverain de)..... 50
— Chapitres patriarcaux et basilicali..... 57
— Nombre des paroisses, leurs noms..... 59
— Nombre des membres du clergé séculier.... 61
— Budget pour l'entretien de Saint-Pierre..... 279
— Des autres églises.... 280
Rome, établissements de charité..... 124
— Maison d'enfants trouvés à Rome..... 134
— Divers établissements, leurs usages, leurs fondateurs, etc..... 140
— Dots aux filles pauvres à l'Annonciade..... 143
— Le mont-de-piété sous la direction d'une confrérie..... 144
— paupérisme..... 147, 152
— Ateliers des pauvres.. 148
Rome, consommation de la ville en grains et bestiaux..... 82
— Police..... 109
— Pendant le carnaval surtout... 111, 112, 114
— Justice..... 90
— Tribunaux..... 91, 106
— Celui del Camerlingato. 94
— Brigandage..... 105
— Tableau du nombre des crimes et de leur nature..... 116, 118
— Bagnes..... 122
Rome, routes modernes. 170, 180 et suiv.
— Ponts..... 186, 188
— Salubrité accrue par la construction de quais. 196
— La navigation rendue difficile par les amas d'immondices qui gâtent l'air..... 203
— Inondations fréquentes..... 206
— Assainissement sous la direction de la présidence delle Strade... 228
— Quantité d'eau nécessaire comparée aux besoins de Paris..... 215
— Qualités des eaux; leur nom..... 216

Pages.
— Aqueducs modernes... 220
— Cours de l'eau Felice et les fontaines qu'elle alimente..... 222
— Quantité d'eau des 108 fontaines..... 224
Romulus (temple de), à Rome. 261
Ronciglione (filature à)..... 7
— Forges..... 11
— Ville..... 163
— Routes modernss..... 179
Rondelet (M.), auteur français des aqueducs antiques. 210
Rospigliosi Zagarolo, prince, membre du conseil municipal..... 80
Rotto (ponte)..... 196
Ruffo Fabrizio (le cardinal) . 17
— Trésorerie..... 38
— Dépôt de mendicité... 150
— Trav. de desséchement. 252
Ruga (M.), légiste..... 88

S

Sabine (province), collége... 85
— (Histoire judiciaire de la)..... 100
Sabins (les), peuples... 160, 190
— Leurs salines devenues les marais de Macarese. 230
Sacco (vallée du)..... 161
— Routes modernes..... 181
— Niveau de la vallée... 242
Sachetti (villa), cimetière à l'ouest de Rome..... 282
Sacrée (voie), retrouvée..... 269
Sagra Consulta, tribunal suprême..... 106
Sagra Rota Romana, tribunal suprême..... 92
Saint-Ange (château), prison d'État..... 122
— Hauteur des eaux.... 204
— Pont..... 194, 207
Saint-Barthélemy, hôpital des fiévreux..... 127
Saint-Barthélemy, île (le Tibre)..... 188
Saint-Bernard (église de), dans les thermes de Dioclétien..... 277
Saint-Camille (frères de).... 127
Saint-Esprit, colonie d'enfants trouvés..... 136
— (hôpital du)..... 195
Saint-Jacques (in Augusta), hôpital des incurables.... 127
Saint-Jacques, hôpital des Espagnols..... 141
Saint-Eusèbe (église de), restes d'aqueduc..... 213
Saint-Jean, 1er chapitre de Rome..... 58
— 2e hôpital de Rome.. 126
— Village..... 201
Saint-Jean de Latran (palais), dépôt de mendicité..... 150
Saint-Luc (académie de)..... 89
Saint-Michel (hospice des orphelins à)..... 8
Saint-Michel (prison de).... 119
— Hospice et prison des femmes.. 119, 120, 131, 193
— Place..... 196
— Écoles à l'hospice; éducation gratuite. 132, 133
Saint-Office (fabrique de mosaïques dans les bâtiments du)..... 21
Saint-Pantaléon, collége..... 85
Saint-Paul (basilique de), ses mosaïques..... 278
Saint-Pierre (siége de)..... 32
Saint-Pierre, canonicat. 47, 58, 59
— (église de)..... 194
— Place, fontaines del Borgo, eau Paola.... 223
— Église..... 278
— Ce qu'ont coûté les tra-

Pages.
vaux de conservation en 1811..... 280
— Projet de place..... 288
Saint-Roch, hôpital des femmes en couches..... 127
Sainte-Agnès, collége..... 85
Sainte-Croix, dépôt de mendicité des femmes..... 150
Sainte-Marie-Majeure, chapitre et revenu..... 53
— Fontaine, l'eau Felice. 222
Sainte-Marie de la Consolation, hôpital..... 126
Salaria (voie)..... 160, 163
Salviati, collége..... 85
— Palais..... 195
Samaritaine (hôpital anglais de la)..... 128
Samnium (le)..... 161
San-Clemente, église..... 278
San-Giovanni-dei-Fiorentini, église..... 195
Sani, ingénieur (trav. de)... 240
San-Lorenzo-fuori-delle-Mure, église..... 278
— Terrain près du couvent pour faire le cimetière de l'est..... 282
San-Lorenzo, porte, eau Felice..... 222
San-Lorenzo-Nuovo, routes modernes..... 179
San-Martino-ai-Monti, église. 278
San-Nicola-in-Carcere, église. 278
San-Pietrini, compagnie d'ouvriers pour l'entretien de l'église de Saint-Pierre.... 279
San-Luigi-dei-Francesi, église. 141
Santa-Agnese-fuori-delle-Mure, église, conservée..... 278
Santa-Bibiana (restes d'aqueduc à)..... 213
Santa-Costanza, autrefois temple de Bacchus..... 277
Santa-Croce-in-Girusalemme, dépôt de mendicité des femmes..... 150
— Église..... 278
Santa-Eufemia, église démolie pour la place Trajane.. 81
Santa-Francesca-Romana, église et monastère..... 264
Santa-Maria-dell' Anima, hôpital allemand..... 141
Santa-Maria e San-Gallicano, (hôpital de)..... 126
Santa-Maria-in-Cosmedin, autrefois temple de la Pudicité patricienne..... 277
Santa-Romana (congregatione ed) inquisizione, présidée par le pape, composée de douze cardinaux..... 51
Santa-Severa (port de)..... 25
Santissima-Concezione, couvent d'hommes, et les autres; leur nom, leur revenu, leur population..... 62
Santissima-Trinità-de'-Pellegrini, hôpital..... 128
Santo-Spirito-in-Sassià, hôpital..... 124
Santo-Stefano (village), brigandage..... 108
Santo-Stefano-Rotondo (église de), autrefois temple de Claude..... 277
Sapienza (université de la).. 83
Savetti, chirurgien-accoucheur..... 88
Scaccia, ingénieur romain, et ses travaux. 231, 233, 235, 253
Scamozzi, qui a écrit sur les routes et voies..... 161, 162
Scapellini (l'abbé), physicien célèbre..... 87
Scaravazza (la), rivière qui traverse les marais Pontins. 240
Schiazza (pont sur la), la voie Appia..... 235

Pages.
— Canal..... 248
Schœnbrunn..... 70
Sciarra Colonna (prince), membre du conseil municipal.. 80
Scolapi (les pères), collége. 85, 86
Segnatura di Giustizia, tribunal..... 94
Segnatura di Grazia, tribunal. 94
Segni, ville..... 163
— Les murs Cyclopéens. 260
Séjan (villa de), dans les marais..... 237
Séminaires (les) de Rome... 61
Septime-Sévère (des ponts).. 187
— Arc de, à Rome..... 261
Sermonetta (imprimerie du duc de)..... 5
— (plaine sèche de)..... 232
— Aux Caetani..... 238
Servius Tullius (l'enceinte de). 160
— Il bâtit le temple de la Fortune Virile..... 275
Setina (route)..... 163
Sette-Salle (le), galeries des bains de Titus..... 273
Sextum (ad), station..... 160
Sextus Julius Frontinus, historien, le même que Frontin. 210
Sezza (hospices de)..... 142
— (plaine sèche de)..... 232
— Repopulation..... 251
Sforza Cesarini (duc), membre du conseil municipal..... 80
Sibylle Tiburtine (temple de la)..... 261
Sidoine Appollinaire, historien..... 201
Sinibaldi (M.), fabricant de draps..... 8
Sinigaglia (foire de)..... 8
Sisto (ponte)..... 195, 196
Sixte IV, ponts..... 188
— Aqueducs modernes... 220
Sixte V (Felice Montalto), la Sagra Consulta..... 34

Pages.
— Il limite le nombre des cardinaux..... 54
— Université..... 83
— Ses lois contre le brigandage..... 101
— Ponts..... 189
— Aqueducs modernes... 221
— Trav. d'égouts..... 227
— Il ouvre le canal dit *le Fiume Sisto*.... 238, 246
Somasques (collége des religieux)..... 85
Sonnino, ville, brigandage et mesures prises. 101, 113
— Autrefois la mer venait jusqu'aux rochers de. 232
Soracte (mont), voies antiques..... 160
— Routes modernes..... 180
Spada (prince), membre de la commission du pauperisme..... 148
Spirito-Santo (église dello), démolie pour la place Trajane..... 281
Spoletto (commerce de)..... 26
— (histoire judiciaire du duché de)..... 100
— Voies antiques..... 160
Stations romaines dans la province occidentale..... 165
Sterne (M.), architecte romain. 23
— Travaux à Saint-Pierre. 278, 289
Strabon, son opinion sur le Tibre..... 200
— Égouts antiques.. 225, 226
Strada-Giula (prison della).. 119
Styrie (province de)..... 12
Subiaco (fabrique de).... 4, 5
— Ville..... 161
— Routes modernes..... 182
— Cours de l'Anio..... 217
Sublacensis (voie)..... 161
Sublaqueum, ville..... 161

Pages.

Sublicius (pons), ponts. 186, 189, 203
Suessa-Pometia, ville antique, était dans les marais..... 234
Sutri, ville (forges à)..... 11
— Voies antiques..... 160
— Ville..... 163
— Théâtre à, est conservé. 260

T

Tableaux des dépenses supportées par l'État sous les papes..... 60
— des impositions sous le gouvernement pontifical..... 68
— des impositions du département du Tibre.. 72
— du revenu communal du département du Tibre..... 80
— des charges honorifiques ou politiques dans l'État pontifical. 81
— de la conservation de denrées alimentaires à Rome..... 82
— du nombre et de l'état des individus vivant de la charité..... 134
— des revenus affectés aux hospices de Rome. 136, 137
— du nombre et de l'état des individus secourus dans les dépôts de mendicité..... 152
— des crues du Tibre les plus célèbres..... 209
— des noms des lacs sur le territoire des États pontificaux, et leur étendue..... 229
— des noms des marais et de leur étendue sur le territoire des États pontificaux..... 229
— des dépenses faites par le pape Pie VI pour le desséchement des marais..... 252
Tacite; son opinion sur le Tibre. 200
Tage (le); voies antiques..... 159
Tarquin l'Ancien; égouts antiques..... 126
Tarquinii, ville antique; égouts antiques..... 226
— (hypogées conservées à) 260
Tata Giovanni, maison pour des garçons pauvres..... 132
Tepia (la), rivière qui traverse les marais Pontins..... 240
— Torrent dans la plaine de Cisterna..... 247
— Amenée dans le conduit dit *le Rio-Martino*, par l'ingénieur Vici..... 256
Tepula (source de)..... 213
Terni, routes modernes..... 180
Terracina, ville; (port de)... 25
— Gouvernement; une des divisions politiques du territoire pontifical.. 42
— Hospices..... 142
— Routes modernes..... 179
— Rebâtie par le pape Pie VI..... 250
— (restes des temples): ils ont dû être conservés. 260
Texier (M.); ponts en fil de fer. 190
Thermes (place des); la ville cède un emplacement pour établir une filature..... 4
— de Dioclétien; monument à Rome, restauré..... 222
Théodoric; desséchements sous son règne..... 237
Thorwaldsen, statuaire..... 22
— décore le Quirinal.... 285

Pages.

Tibre, fleuve, ou Abula ou Tibris, peut être remonté jusqu'à Rome.. 25
— Police des ports du.... 37
— (voies antiques allant au), (ou longeant le). 159 163
— Routes modernes..... 180
— Les ponts..... 186
— Les quais..... 192
— (limite du)..... 193
— (la vallée du)..... 194
— Sa navigation..... 196
— Sa source..... 198
— Son cours et sa pente.. 199
— Est navigable..... 200
— Sa navigation actuelle dans sa partie basse.. 202
— Hauteur de ses eaux... 204
— Dépenses nécessitées pour son entretien... 206
— Les crues et leur effet. 208
— Ses eaux..... 211
— (cours de l'aqua Felice au)..... 221
— Son niveau et les usines qui en sont alimentées 223
— (égouts antiques se jetant au)..... 226 et suiv.
— Il a produit les marais. 230
— (Vallée du); ses monuments..... 275
— quai et promenade projetés par l'administration pour le)..... 287
Tibur, ville..... 160
Tiburtina, porte..... 160
Tinta (rue della)..... 194
Tite-Live; son opinion sur le Tibre et les inondations. 200, 206
Titus (arc et bain de), à Rome. 261
— Le Colisée; travaux... 271
— Ses bains sur l'Esquilin; les travaux qu'on y fait..... 273

Pages.

Tivoli, ville; fabriques.... 4, 9
— Forges..... 11
— — de cuivre..... 12
— Gouvernement; une des divisions politiques du territoire des États pontificaux..... 42
— Cachots, prisons..... 121
— Hospices..... 142
— Routes modernes..... 181
— Ponts..... 191
— Aqueducs antiques.... 211
— Trois temples conservés. 260
Todi, ville..... 2
— Cours du Tibre..... 198
Tolfa (minerai de la)..... 10
— (alun de la)..... .. 13
Topino (le), fleuve..... 200
Torre di Specchi, couvent pour l'éducation des filles..... 64
Tor-tre-Ponti, couvent de capucins..... 250
Tor-tre-Ponti (canal des marais jusqu'à)..... 245
Toscane (commerce avec la).. 25
— Routes modernes..... 180
— Cours du Tibre..... 199
Tossa (tombeau de la famille); conservé..... 260
Totila; dévastation de Rome; sac..... 190
— Destruction des aqueducs..... 219
Tournon (M. de), préfet, membre de la commission des travaux des marais et auteur de la statistique.....
Trajan (les ponts sous)..... 187
— Canal..... 205
— Les aqueducs..... 210
— Voie Appia dans les marais..... 237
Trajane (la colonne), à Rome. 261, 265
— (travaux sur la place

Pages.
pour dégager la colonne) 275
Trasimène (département du). 67
Trasmondi (M.), chirurgien.. 88
Trastevere (quartier de); police 113
— Ponts 190
— Alimenté par les eaux Paola 223
Tres Pontium, station dans les marais 239
Tres Tabernæ, station dans les marais 236
Trevi (fontaine de) 224
— Projet de place 288
Trinita-dei-Monti (église de la) 141, 286
Triomphal, pont... 162, 186, 203
Troie (population du Latium avant la guerre de) 234
Trojana, route 163
Tusculans, monts 161
Tusculum, ville 161
— Aqueducs antiques.... 211
— Les murs sont conservés 260

U

Uffente (l'), navigation difficile 239
— Sa source à Riperno.. 240
— Niveau des marais.... 242
— On lui creuse un lit... 247
Uggeri, antiquaire 88, 289
Ulpinne, basilique retrouvée dans les décombres 276
Urbain VIII, fondateur du collége 53, 61
— Ponts 187
— Aqueducs modernes... 221
— Égouts de la Propagande 228
Urbino, duché et fabriques d'étoffes 10

V

Pages.
Vaccone (marquis de), voyez Louis Marini .....
Valadier (M.), architecte romain; restaure les monuments antiques. 6, 23, 268
— Saint-Pierre..... 278, 289
Valens, empereur (ponts)... 168
Valentinien, empereur (ponts). 188
Valeria (voie) 161
Valmontone, routes modernes 181
Varron, travaux antiques... 156
Vatican (le), bibliothèque... 87
— Collection de médailles 88
— Palais (le) 162
— Travaux d'égouts des papes 227
— Édifice moderne et son usage 284
Vaticane (colline), aqueduc Paolo 223
Vauban (maréchal), connu par ses travaux d'ingénieur... 6
Vaucluse, niveau du bassin.. 242
Veïi; ville antique, voies antiques 160
— Restes conservés, ruines 260
Vélabre (colline du) 207
Velabrum (vallée du) 226
— (desséchement de la vallée du) 226
— Travaux 274
Velino, rivière, torrent 182
— Routes modernes 182
— Ponts 191
— Se jette dans la Nera. 200
Velletri (ville de), hauts fourneaux 10
— Academi *dei Volsci*... 89
— Hospices 142
— Routes modernes 179

Pages.

Vénus et Rome, temple à Rome..... 261
Verdejo, mosaïste..... 23
Vergani (M.), légiste..... 88
Vergine (eau) ou Virgo.... 220
— Les fontaines qu'elle alimente..... 221
Veroli (hospice de)..... 142
Véry (le prélat de), auditeur de rote..... 93
Vescovi et Regolari (congrégation dei)..... 52
Vespasien, le Colisée..... 271
Vesta (temple de), à Rome.. 195, 207, 208, 261, 265
Vesta (temple de) ou Hercule vainqueur, vallée du Tibre..... 27
Vetralla, ville..... 2
— Routes modernes..... 179
Vezza, rivière qui se jette dans le Tibre..... 199
Via del Babuino, aqueducs modernes..... 221
Vicar, peintre romain..... 22
Vici (M.), membre de la commission des travaux des marais..... 253
Vico, lac..... 163
Vicovaro, routes modernes... 181
Vienne (Autriche); un nonce. 47
— (établissement de charité)..... 128
Villeneuve (M. le comte de), préfet du département Nord; son ouvrage sur le paupérisme en France..... 154
Viminal, palais de Titus..... 265
Vincent Nelli (M.), fabricant de salpêtre et poudre; jusqu'à lui, c'était le monopole du gouvernement..... 13
Vincent Collizi (M.), est envoyé en France pour prendre connaissance des perfectionnements dans les arts et métiers..... 15
Virgile, *Énéide*..... 198
Visconti (Philippe), savant dans l'architecture..... 88
Visconti (Alexandre), savant dans l'architecture..... 88
Visconti (Ennius), architecte romain très-distingué.. 6, 289
Visita apostolica, congrégation qui remplace le pape.. 53
Visso, source de la Nera..... 199
Vitellia-Villa, dans les marais. 237
— voie..... 162
Viterbo, ville..... 3, 4
— Forges..... 11
— Fabriques de vitriol... 14
— Gouvernement (de), une des divisions politiques de l'État pontifical..... 42, 79
— Academi degli ardenti. 89
— Prison..... 121
— Maison d'enfants trouvés..... 134
— Dotation de la maison et des enfants..... 140
— Hospices..... 142
— Routes modernes..... 179
Vitigès (dévastation des aqueducs par)..... 219
Vitruve (édition de)..... 6
Vivès (Mgr); don au collége.. 61
Viviani (M.), littérateur..... 88
Volpi (M.), fabricant de draps. 8
Vulcia (hypogées de), conservées..... 265
Vulsinii, ville..... 160

X

Xavier Benucci (M.), membre de la commission des hospices..... 138

Pages.

Ximénès (le père), savant jésuite; desséchement..... 243

Y

Yvart (M.), agriculteur; travaux des marais..... 254

Z

Zaccaleoni, membre de la commission des travaux des marais..... 253

Pages.

Zelada (le cardinal), cabinet d'antiquités..... 87

W

Walckenaer (le baron)..... 164

Wedgwood, belle terre anglaise, aussi belle à Civita-Castellana..... 12

Wesseling, savant..... 164

Westphal (M.); ouvrage sur l'Italie..... 163

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE III. — Du commerce.

Pages.

CHAP. Ier. Des manufactures..... 1

ART. Ier. Des manufactures des produits du règne végétal..... 2

— II. Des manufactures des produits du règne animal..... 7

— III. Des manufactures du règne minéral..... 10

— IV. Des produits des beaux-arts considérés sous le rapport commercial..... 18

CHAP. II. Du commerce d'exportation et d'importation..... 24

— III. Des monnaies et des poids et mesures..... 27

LIVRE IV. — Du gouvernement et de l'administration.

CHAP. Ier. Du gouvernement temporel..... 31

— II. Du clergé, du gouvernement de l'Église et de la cour du pape..... 45

— III. De l'administration des finances de l'État..... 66

— IV. De l'administration financière communale..... 75

— V. De l'instruction publique..... 83

— VI. De l'administration de la justice..... 90

ART. Ier. De la justice civile..... 90

— II. De l'administration de la justice criminelle et de la police. 98

— III. Des prisons..... 119

CHAP. VII. Des établissements de bienfaisance..... 123

LIVRE V. — Des travaux d'utilité publique.

Pages.

CHAP. Ier. Des voies antiques..... 155
— II. Des routes modernes..... 179
— III. Des ponts..... 186
— IV. Des quais et des ports du Tibre..... 192
— V. De la navigation intérieure..... 198
— VI. Des aqueducs antiques..... 210
— VII. Des aqueducs modernes..... 220
— VIII. Des égouts..... 225
— IX. Des travaux de desséchement des marais..... 228

ART. II. Des travaux de desséchement des marais Pontins..... 231

SECTION Ire. Description et histoire..... 231
— II. Du desséchement opéré par Pie IX..... 243
— III. Travaux de desséchement exécutés par l'administration française..... 253

CHAP. X. Des travaux exécutés par l'administration française, pour la restauration et la conservation des monuments..... 258

ART. Ier. Des monuments antiques de Rome en 1809..... 258
— II. Des travaux de restauration exécutés au Forum et au Colisée..... 266
— III. Des travaux de restauration exécutés dans les autres parties de la ville..... 274
— IV. Des travaux d'entretien des édifices modernes, et des autres embellissements de Rome..... 277

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

3 2044 011 591 054

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

STACK STUDY

OCT 1991

CHARGE